









LE CANADA

DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

La Démocratie en Nouvelle-Zélande. Un volume in-18 jésus, avec *une carte en couleur hors texte*, broché . . . . 4 fr.

Les conditions géographiques, leur influence. — Origines de la colonisation; — La conquête ; — La Nouvelle-Zélande jusqu'en 1890. — Conditions actuelles de la vie politique ; — La Constitution ; — Les partis. — L'œuvre du ministère Seddon : les lois de protection en faveur des ouvriers et des employés ; — La loi sur la conciliation et l'arbitrage obligatoires ; — Les pensions de retraites pour la vieillesse ; — La législation foncière ; — L'État et le crédit agricole ; — Les finances, etc. ; — La société et les mœurs : les grandes villes ; — La démographie ; — Le snobisme ; — Le mouvement féministe ; — La lutte contre l'alcoolisme ; — La religion et les églises ; — La presse et l'opinion ; — La Nouvelle-Zélande et l'Australie ; — La Nouvelle-Zélande et l'Angleterre : l'Impérialisme, etc.

(*Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Fabien.*)

ANDRÉ SIEGFRIED

LE CANADA

Les deux races

PROBLÈMES POLITIQUES CONTEMPORAINS

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

1906


LIBRARY

LE CANADA

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

LES DONNÉES DU PROBLÈME CANADIEN

La politique canadienne est un champ clos de rivalités passionnées. Entre Anglais et Français, protestants et catholiques, s'y poursuit une lutte séculaire, tandis qu'à leurs côtés grandit une influence qui peut-être un jour couvrira tout, celle des États-Unis. L'avenir même du Canada tient au résultat de cette partie compliquée : son étude sera le sujet de ce livre.

Sans même tenter de résumer ici des souvenirs historiques qui sont présents à toutes les mémoires et que nous supposerons connus, nous ne chercherons de préface à ce travail que dans l'exposition aussi nette que possible de ce qu'on pourrait appeler le problème canadien. Il est infiniment complexe ; de là sa difficulté, de là aussi son intérêt profond.

I

C'est d'abord et surtout un problème de races. L'Angleterre a conquis la Nouvelle-France, mais elle n'a pu

détruire ou assimiler les colons que nous y avions laissés. D'une soixantaine de mille qu'ils étaient en 1763, lorsque le traité de Paris consacra notre défaite, ils sont devenus aujourd'hui tout un peuple de 1.650.000 âmes[1], qui maintient fièrement, sous une domination étrangère, loyalement acceptée du reste, sa langue, sa religion et ses traditions. Son vrai domaine, sa forteresse imprenable est la province de Québec, où les Français sont 1.322.000[2] sur 1.648.000 habitants[3]. Il y faut ajouter la région des Provinces Atlantiques où les descendants des Acadiens survivent au nombre de 140.000[4] et l'immense océan des prairies où notre race a établi des centres importants de population. Là cependant, elle n'est et ne sera jamais sans doute qu'une minorité : c'est le bassin du Saint-Laurent qui demeure le théâtre de la destinée française dans le Nouveau Monde.

En face des nôtres, l'élément britannique, moins prolifique, mais grossi sans cesse d'une immigration croissante, est devenu la majorité. Les Canadiens d'origine britannique sont 3.061.000[5] sur 5.371.000 habitants[6] que contient la Colonie tout entière. Minorité infime dans Québec, ainsi que nous l'avons vu, ils sont au contraire la presque unanimité dans Ontario, 1.732.000[7] sur 2.182.000 âmes[8]. Entre ces deux pro-

[1] *Recensement du Canada*, 1901, t. I, tableau XI, p. 284.

[2] *Ibid.*, tableau XI, p. 352.

[3] *Ibid.*, tableau I, p. 4.

[4] *Ibid.*, tableau IX, p. 290, 296, 350.

[5] *Ibid.*, tableau XI, p. 284.

[6] *Ibid.*, tableau I, p. 2.

[7] *Ibid.*, tableau XI, p. 312.

[8] *Ibid.*, tableau I, p. 2.

vinces, qui sont le cœur du Canada, la jalousie est aiguë. La race dominante subit la présence de citoyens français, ne pouvant faire autrement. Mais à leur langue elle oppose passionnément la sienne; à leur influence catholique son influence protestante; à leur civilisation française sa civilisation anglo-saxonne. C'est une guerre ouvertement déclarée, dont il est inutile de vouloir dissimuler l'âpreté.

La première partie de cet ouvrage sera consacrée à la description de cette rivalité, dans ses causes et dans ses manifestations essentielles.

L'Église catholique est certainement le facteur le plus puissant dans la formation du peuple canadien français. Nous montrerons comment elle l'a défendu, développé, discipliné contre l'adversaire, mais en même temps marqué d'une empreinte sans doute ineffaçable. La société anglaise n'a pas échappé davantage à l'influence profonde des Églises protestantes, ou plus exactement de l'esprit protestant. Nous l'étudierons de même, constatant de la sorte que les querelles religieuses sont à la base de toutes les divisions canadiennes.

De l'Église nous passerons à l'école, terrain de lutte non moins brûlant. On y retrouvera les mêmes adversaires se tenant tête avec acharnement : le clergé romain d'abord, refusant d'abandonner à l'État, surtout à l'Etat anglais, l'instruction des enfants catholiques; la race française ensuite, obstinée dans sa défense de l'école séparée, qu'elle considère comme la condition même du maintien de son intégrité; enfin, dans l'autre camp, la population britannique, préconisant l'école publique dont elle voudrait, au fond, faire le creuset d'une nation nouvelle, qui

serait une par la langue, les tendances et la civilisation.

Puis, de ces deux races, ainsi formées séparément par leurs prêtres, leurs pasteurs et leurs instituteurs respectifs, nous analyserons les sentiments nationaux ; et c'est là qu'on commencera à toucher du doigt les complications, les contradictions, les subtilités infinies où se débat l'âme canadienne, s'il est même permis d'employer ce singulier pour faire allusion à des éléments si divers.

Ces Français, conquis par la force, mais admis loyalement ensuite dans une société étrangère, qu'éprouvent-ils à l'égard d'une métropole qui n'est pas leur patrie ? Et d'autre part, quelle place tient dans leur cœur l'ancienne patrie qui n'est plus leur métropole ? Canadiens français, de quel œil voient-ils les concitoyens anglais avec lesquels ils vivent, mais que, sur tant de terrains, ils combattent sans cesse ? Catholiques convaincus, que pensent-ils du protestantisme anglo-saxon et de la libre pensée européenne ? Il y a là un chaos de sentiments entre-croisés et divers que nous aurons grand'peine à éclaircir.

Moins compliqués, les Canadiens anglais sont cependant encore loin d'être simples. Leur mauvaise volonté vis-à-vis des Français d'Amérique ne s'étend pas nécessairement aux Français de France et n'implique pas nécessairement non plus une fidélité éternelle à la mère patrie. Beaucoup d'entre eux, séduits par le prestige d'un puissant voisin, risquent d'oublier un jour les liens qui les rattachent à l'Europe ; et, sans presque qu'on s'en aperçoive, le Canada peut insensiblement passer aux États-Unis. Assurément, les Canadiens redoutent cette éventualité. Mais est-il

bien sûr qu'inconsciemment ils ne s'y préparent pas?

Tels sont les sentiments délicats, complexes et parfois contradictoires qu'il faut analyser, avant d'oser parler de cette unité un peu factice qu'est *le peuple canadien*, tel que l'a officiellement constitué la Confédération de 1867.

II

Nous arrivons ainsi à une seconde partie de ce livre, où le sujet va de lui-même en s'élargissant. Après avoir envisagé séparément les deux races canadiennes, dans les influences qu'elles subissent et les sentiments qu'elles éprouvent, le moment vient de les observer côte à côte, dans la vie politique commune qu'elles mènent, sous le même gouvernement et sous les mêmes lois. Il ne s'agit plus de Français ou d'Anglais, mais de citoyens canadiens.

Nous verrons d'abord comment la Constitution de 1867, base de la Confédération, a tenté de concilier l'unité nationale, avec la diversité profonde de provinces que divisent la distance, la race, la langue et la religion. Puis, nous rechercherons comment ces races rivales, que la destinée contraint à travailler ensemble, sont arrivées à s'entendre sur le terrain parlementaire et gouvernemental. L'organisation des partis, sur la base du compromis et non de la lutte des races, montrera la sagesse des chefs et la discipline de leurs partisans. Nulle part l'influence de la tradition britannique n'apparaîtra plus réelle et plus heureuse.

Par contre, la vie américaine fera sentir sa présence voisine, lorsqu'il s'agira des grandes consultations populaires et des larges mouvements d'opinion. Pour

comprendre à quel point les manières de voir et de faire du Nouveau Continent ont transformé le Canada, il faut descendre dans le détail terre à terre et journalier de la cuisine électorale, voir l'organisation de la machine politique, la regarder fonctionner et demander à l'opinion quels sont les arguments qui, véritablement, la conquièrent. Il faut suivre les élus au Parlement et, dans ce milieu plus restreint, sonder les mobiles qui les font agir. Alors seulement on pourra saisir toute la différence qui sépare la civilisation coloniale de la civilisation anglaise.

De cette action commune, qui se concentre dans une capitale politique, la personnalité du Canada se dégagera peu à peu. Elle se précisera plus encore, dans l'orientation que les divers partis entreprendront de lui donner : nous connaîtrons ses tendances, en étudiant leurs programmes.

III

Cependant, l'unité artificielle de la Confédération n'a pas réglé le problème des races : sous son couvert, elles ont continué à vivre et à lutter ; une fois de plus, leur présence s'impose à l'attention. A qui appartiendra ce pays que sa Constitution unifie ? Aux Français, dont le nombre ne cesse d'augmenter par suite d'une natalité puissante ? Aux Anglais, que renforce constamment une immigration nombreuse ? Rivalité de nombre, mais aussi rivalité de civilisations ! La nôtre, sous sa forme canadienne, est-elle assez moderne pour faire œuvre de conquête et peut-on espérer que le Canada n'est pas acquis, pour toujours, aux Anglo-Saxons ? Ce problème, dont la réponse se devine, est

déjà presque du passé. Mais un autre, aussi grave, apparaît maintenant pour l'avenir.

Le tête-à-tête de Québec et d'Ontario ne peut durer toujours. Tandis que la rivalité anglo-française se poursuit dans l'Est, à peine adoucie par les années, un Canada nouveau se développe dans l'Ouest. Là, ce ne sont plus les Français qui se dressent en face de leurs anciens rivaux. C'est la civilisation américaine, dont l'exubérance, la force et la vie menacent de tout submerger.

IV

Il nous reste, en matière de conclusion, à déterminer les relations extérieures du Canada, considéré comme nation. Ici encore, une foule de problèmes assiègent son avenir incertain.

La nature du lien colonial qui l'unit à l'Angleterre n'est pas fixée pour toujours. S'il se resserre, c'est la solution impérialiste qui prévaut : nous l'étudierons dans ses détails et dans ses formes diverses, au point de vue politique, économique et militaire. S'il se rompt, c'est l'indépendance, avec son insécurité et la menace, toujours latente, de l'absorption par un dangereux voisin. S'il se détend seulement, par une évolution insensible, c'est la prolongation indéfinie du *statu quo* politique, ouvrant cependant la porte toute grande à l'influence des idées et des mœurs américaines.

Ce sont là autant d'éventualités qu'il faut peser avec soin, et qui, toutes, dépendent étroitement des facteurs nombreux et complexes que nous allons étudier dans les trois premières parties de ce livre.

PREMIÈRE PARTIE

LA FORMATION PSYCHOLOGIQUE DES RACES CANADIENNES

I

L'ÉGLISE

CHAPITRE II

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

I. — SON RÉGIME

Sur 5.371.000 habitants, le Canada contient 2.229.000 catholiques, dont 1.429.000 dans la seule province de Québec[1]. L'Église trouve donc son principal appui dans le pays français et, si l'on excepte l'élément irlandais assez important, on peut dire d'une façon générale que, dans l'Amérique britannique, les Français sont catholiques et les Anglais protestants. Ce fait est la clef de toute la situation politique du Dominion ; aussi ne faut-il jamais craindre d'y exagérer la place tenue par la religion : qu'il s'agisse de catholiques ou de réformés, elle est énorme. Sur les Canadiens français en particulier l'ascendant clérical est si fort qu'il convient sans doute d'y voir le facteur essentiel de leur évolution.

On a trop dit qu'en matière ecclésiastique la séparation est devenue la règle dans le Nouveau Monde. C'est vrai pour les protestants, mais ce n'est pas tout à fait exact pour l'Église romaine, considérée dans son camp

[1] *Recensement du Canada*, 1901, t. I, tableau X, p. 154 et 226.

retranché de Québec : elle y jouit en effet d'un véritable régime de privilège.

Hâtons-nous de reconnaître du reste qu'elle tient, sur les bords du Saint-Laurent, une place à part, qu'elle a de tout temps été pour ses disciples une protectrice fidèle et puissante, que notre race et notre langue lui doivent peut-être leur survivance en Amérique. Cette situation exceptionnelle lui permettait, dès la conquête, de revendiquer du vainqueur lui-même des droits spéciaux. A bien des égards, les avantages archaïques qu'elle conserve sont la reconnaissance de services rendus à notre nationalité. N'est-elle pas doublement chère aux Canadiens, qui voient en elle non seulement le représentant de leur foi, mais encore le défenseur attitré de leur race !

Les garanties confessionnelles tenaient ainsi une large place dans les capitulations et traités qui livrèrent à l'Angleterre notre ancienne colonie. Les capitulations de Québec en 1759 et de Montréal en 1760 commencèrent par protéger les vaincus contre une persécution religieuse qu'ils redoutaient par-dessus tout. Le traité de Paris, en 1763, confirma ces assurances préliminaires et reconnut formellement aux annexés le droit « de professer et d'exercer librement leur culte, conformément aux rites de l'Église romaine et dans les limites des lois britanniques[1]. » Enfin le *Quebec Act*, voté en 1774 par le Parlement impérial, détermina d'une façon organique en quelque sorte les droits civils, politiques et religieux des Français.

On peut donc considérer le régime de l'Église catholique, dans la Colonie, comme résultant d'une espèce

[1] *Traité de Paris*, 1763, art. 20.

de concordat. Le *Quebec Act* a le caractère d'un traité presque autant que d'une loi. N'en devait-il pas être ainsi, presque nécessairement, dans un pays bilingue, où deux races vivent côte à côte sans se pénétrer ?

Les privilèges de l'Église au Canada français sont les suivants. Elle bénéficie tout d'abord d'une sorte de reconnaisance officielle. En effet, le *Quebec Act*, respectueux de la tradition française de l'ancien régime, et confirmé du reste en cela par le *Code Civil* de 1877, donne au clergé catholique le « droit de percevoir, garder, employer les revenus traditionnels qui lui sont dus, à condition toutefois que ce droit s'exerce seulement sur ceux qui professent la religion romaine [1] ».

Les protestants restent donc complètement indépendants. Mais il n'en est pas de même des autres citoyens qui, eux, demeurent soumis à l'impôt ecclésiastique, tant qu'ils n'ont pas expressément déclaré, ou bien qu'ils se convertissent au protestantisme, ou bien qu'ils cessent d'appartenir à toute religion. Les catholiques libéraux ou libérés, les libres penseurs religieux, s'ils existent là-bas, subissent de ce fait une légère intimidation, puisque la loi les oblige à l'obéissance, ou alors les contraint à une petite apostasie, sévèrement jugée par l'opinion et en tout cas fort désagréable.

Ainsi classés, sauf protestation expresse de leur part, les fidèles sont astreints au paiement de la dîme [2], ou plus exactement du vingt-sixième minot de blé de leur récolte, car cette contribution n'existe officielle-

[1] *Quebec Act*, 1774, art. 5.

[2] *Code Civil de la province de Québec*, art. 1997 : « La dîme est privilégiée sur celles des récoltes qui y sont sujettes. »

ment que dans les campagnes : elle y ressemble absolument du reste à un impôt régulier, le clergé possédant pour sa perception un recours légal. Dans les villes, elle est remplacée par une taxe de capitation qui n'est pas d'habitude reconnue par la loi ; à plusieurs reprises cependant, des tribunaux en ont admis le caractère obligatoire et, comme elle n'est jamais pour ainsi dire contestée dans l'application, on peut pratiquement l'assimiler à la dîme. On voit donc clairement qu'en ce qui concerne cette question, la séparation de l'Église et de l'État n'existe en aucune façon.

Il est encore d'autres cas où le clergé peut recevoir l'appui du bras séculier pour le recouvrement de ses recettes. Lorsqu'il s'agit par exemple de construire une église, l'évêque, assisté du conseil de fabrique, frappe les contribuables de la paroisse d'une taxe spéciale, et il peut obtenir du Parlement un *bill* qui la rende obligatoire.

Répétons qu'aucun protestant n'est soumis à ces charges — ce qui vraiment est bien naturel — mais qu'il est difficile à un catholique, même indifférent, d'y échapper. Bon gré mal gré, il faut que tout le monde paie et les poursuites ne sont pas du tout tombées en désuétude. Elles sont cependant infiniment rares ; le système est si bien enraciné, et depuis si longtemps, que personne ne proteste : les Français sont très dévoués à leur Église, les libres penseurs sont rares, les mangeurs de prêtres presque inconnus. Aussi ne parle-t-on jamais de supprimer cette survivance archaïque de la vieille France.

On pourrait croire que ces avantages importants, accordés à l'Église, ont pour contre-partie une certaine restriction de ses libertés. Il n'en est rien : son organi-

sation, sa hiérarchie échappent absolument au contrôle et même à la simple surveillance de l'État. Nous allons pouvoir en résumer les traits essentiels, sans avoir jamais à mentionner même le nom du pouvoir civil.

La paroisse canadienne, unité primordiale de la société ecclésiastique, est à peu près constituée sur les bases de la paroisse française. Elle est desservie par un curé et gérée par un conseil de fabrique, composé de marguilliers en charge et de marguilliers honoraires ; ils se renouvellent par cooptation, néanmoins c'est l'évêque qui, par l'intermédiaire du curé, a la haute main sur leur recrutement. De même, bien que les fabriques jouissent d'une certaine autonomie, il ne faut pas se dissimuler qu'elles sont — et de plus en plus — inspirées foncièrement par l'évêché.

Les nominations ecclésiastiques se font également avec une liberté complète. La désignation des curés appartient aux évêques ; celle des évêques au pape, dont le choix se fait sur une liste de trois noms (*dignus, dignior, dignissimus*), qui lui est présentée par les évêques en charge. Aucune intervention extérieure ne peut officiellement se produire, quoique la présence d'un délégué apostolique rende possible des négociations officieuses. Mais l'Église est assez puissante au Canada pour ne pas s'y prêter volontiers, et sa fierté se blesserait sans doute de certaines suggestions. Il faut entendre avec quel ton d'ironique dédain des membres du haut clergé canadien parlent de « ce Concordat, sous lequel un M. Dumay, qui est franc-maçon, nomme les évêques ! »

La création et la délimitation des diocèses n'échappe pas moins à l'État. Ce sont des affaires qui se règlent à

Rome et dans lesquelles Ottawa n'a rien à dire. Aucune notification même n'est obligatoire. Ainsi l'Église forme bien « cette société parfaite, indépendante et complète » dont aiment à parler ses hauts dignitaires. Elle existe en dehors du pouvoir civil ; au-dessus de lui, prétendent-ils parfois et pensent-ils toujours. Nul n'ose, comme chez nous, proclamer la suprématie de l'État laïque.

La conception de la laïcité ne semble pas en effet avoir pénétré dans la Nouvelle-France. On voit bien vite, en la visitant, qu'elle n'a pas fait son 1789. L'état civil y est encore confié au clergé, et l'opinion publique trouve cela fort naturel. Même situation dans l'enseignement : il y a des écoles catholiques et protestantes, il n'y a pas d'écoles laïques au sens français du mot. Les inhumations enfin ne peuvent se faire que dans des cimetières confessionnels : un catholique, mort sans les sacrements, n'est pas admis dans le cimetière catholique ; il faut que sa famille sollicite pour son cercueil une place au cimetière protestant ou israëlite ; le cas s'est présenté plusieurs fois. Mais là encore, malgré des protestations très vives, aucun réel mouvement de réforme ne se prononce. On conçoit bien la tolérance mutuelle entre des religions diverses, on ne veut pas admettre qu'il y ait place pour l'absence de religion.

La plupart des ententes ou concordats négociés avec le Saint-Siège ont tendu à restreindre l'intervention du clergé dans la politique. Au Canada, la liberté du prêtre à cet égard est restée entière. Aucune loi ne lui interdit d'aborder en chaire les questions publiques les plus brûlantes. Quant aux évêques, ils peuvent en toute sécurité jeter dans la balance le poids de leur

autorité sacrée, par des lettres pastorales ou des mandements collectifs. Ils l'ont fait à plusieurs reprises, sans que le gouvernement, désarmé, ait trouvé le moyen de s'y opposer efficacement. Tout au plus a-t-on cassé quelques élections où l'ingérence cléricale avait vraiment dépassé les bornes et où l'on avait usé ouvertement du refus des sacrements pour gagner des voix. Mais ces invalidations demeurent très rares et les *leaders* libéraux eux-mêmes, quoique longtemps combattus par l'Église, reconnaissent au prêtre le droit strict de se mêler à la bataille électorale.

Ainsi, le clergé n'a guère qu'à se féliciter de sa situation légale. Nulle part il ne rencontre d'obstacle et, dans plus d'un cas au contraire, la loi elle-même vient à son aide. C'est seulement dans son propre domaine qu'il a trouvé des rivaux qui ne sont autres que les membres des ordres religieux.

Lors de la conquête, il avait été stipulé que les communautés de femmes ne seraient pas inquiétées [1]. La même assurance n'avait pas été donnée aux Jésuites, Recolets et Sulpiciens ; mais en fait le nouveau pouvoir les traita de la façon la plus tolérante. Seuls, les Jésuites disparurent vers la fin du XVIIIe siècle, et de par une loi leurs biens passèrent à l'État canadien. Les autres ordres par contre purent s'épanouir tout à leur aise, et les Sulpiciens en particulier se développèrent remarquablement.

Depuis une vingtaine d'années, le pullulement des congrégations au Canada a pris des proportions considérables ; les Jésuites sont rentrés et même un vote du Parlement de Québec leur a alloué deux millions de

[1] *Capitulation de Montréal*, 1760, art. 32.

francs comme indemnité de la confiscation jadis subie par eux. D'autre part, la réputation catholique du pays, le libéralisme de son régime ecclésiastique, sans parler des lois anticléricales promulguées en France, ont attiré vers le Dominion des milliers de religieux. Quelques formalités, il est vrai, sont la condition de leur établissement, mais ce ne sont que des formalités ; ils doivent obtenir du Parlement provincial un *bill* qui leur est rarement refusé ; ils sont en outre soumis à l'autorisation de l'évêché. Cela fait, ils peuvent acquérir, recevoir des legs, sans être entravés en rien dans leur activité.

Cette activité des ordres religieux au Canada est très diverse. Le public les voit d'un bon œil et approuve cordialement la plupart de leurs entreprises. Les uns se livrent à la contemplation ; des quêtes fructueuses leur en fournissent aisément les moyens. D'autres s'adonnent à l'enseignement : les Sulpiciens par exemple ont la haute main sur les séminaires ; les Jésuites tiennent une grande place dans l'instruction secondaire ; les Frères des Écoles Chrétiennes s'occupent plus spécialement des écoles primaires. Nombreux aussi sont ceux qui, profitant de l'exemption d'impôt qui les favorise, gagnent tout simplement de l'argent, comme de simples laïques, en faisant de l'imprimerie, du blanchissage, des cultures maraîchères, etc. Mentionnons encore la charité et l'assistance, vaste champ d'action qui tout naturellement s'offre à eux, dans un pays où les devoirs de l'État laïque ne sont pas encore bien déterminés. Enfin les réguliers se mêlent parfois de fonder des chapelles, et c'est là qu'ils rencontrent sur leur chemin l'opposition décidée des séculiers.

La chapelle est pour l'église paroissiale une redoutable concurrente, on s'en est aperçu au Canada comme ailleurs. Les religieux disposent en effet de puissants arguments de propagande : tout leur temps leur appartient, il leur est aisé par des visites ou des secours de se recruter des fidèles, tant parmi les riches que parmi les pauvres ; ceux-ci viennent dans l'espoir de trouver des protecteurs qui leur soient plus exclusivement dévoués, matériellement et moralement ; ceux-là sont attirés par une mode qui marque certaines congrégations d'un cachet d'élégance.

Qui fait ces reproches ? Est-ce un étranger, jugeant la question de son point de vue tout extérieur? Nullement : ce sont les curés de paroisse et les évêques eux-mêmes. Ces derniers en effet se sont émus d'une concurrence qui, dans certains cas, devenait dangereuse ; ils ont été jusqu'à consigner à leurs ouailles certaines chapelles trop fréquentées ; pour prévenir le mal, ils ont aussi cherché à décourager la venue de nouveaux religieux en trop grand nombre. Non pas ouvertement, mais à demi-voix et sur le ton de l'amitié, ils laissent entendre à ceux qui viennent et à ceux qui voudraient venir, que le Canada, certes, est grand, mais que sa population est petite, et qu'il n'y a pas place, dans ce milieu encore restreint, pour un nombre infini de bonnes volontés. Allez au moins dans l'Ouest, leur disent-ils, coloniser la prairie.

On entend même des gens liés de près à l'Église, mais tenus à moins de réserve que ses chefs, se plaindre à haute voix de cette invasion gênante et parler de la possibilité d'une loi sur les associations, à laquelle curés et évêques ne feraient peut-être pas une opposition irréductible..... Mais ce ne sont là que des

paroles en l'air, inspirées par la mauvaise humeur et la jalousie. Contre l'ennemi commun, protestant, libre penseur ou libéral, toutes les forces catholiques se retrouvent unies, sans qu'il manque un homme. Il peut exister deux courants distincts, mais ils reçoivent du Vatican une direction unique.

L'Église catholique canadienne est en effet profondément soumise au Saint-Siège. Elle s'est pliée, non sans quelques résistances peut-être, mais complètement, à l'évolution qui, depuis trente ou quarante ans, a fait de l'Église une monarchie absolue et centralisée. Nous en saisirons fréquemment la preuve au cours des chapitres qui suivent.

CHAPITRE III

L'ÉGLISE CATHOLIQUE (*suite*)

II. — SA CRAINTE DE L'INFLUENCE ANGLAISE PROTESTANTE

Les croyances d'autrefois, parmi les Canadiens français, se sont pour ainsi dire conservées dans la glace, et il ne semble pas que le grand courant des idées modernes ait jusqu'à présent entamé, chez eux, le roc de la foi catholique. Il est rare de trouver un corps de fidèles aussi soumis : ce ne sont pas seulement les habitants des campagnes qui restent serrés autour de leurs prêtres, ce sont aussi les gens des villes et même les ouvriers de la grande industrie. Assurément, l'indifférence existe, comme partout, mais elle ne se fait presque jamais irrespectueuse. Nous sommes très loin de la France moderne.

Dans un pays bilingue et peuplé de deux races, comme celui dont nous parlons, il est naturel que les limites de la société religieuse soient très nettement dessinées; c'est la conséquence normale des conditions historiques, aussi bien que d'une politique très ferme et très tenace, poursuivie par le clergé romain depuis les premiers jours de la conquête, la politique de l'isolement.

La dispersion et l'absorption sont deux dangers qui menacent sans cesse l'unité de notre race au Canada.

C'est pourquoi l'Église, dont la pensée profonde est de maintenir *français* les Canadiens pour les maintenir *catholiques*, a compris immédiatement que l'isolement était la première sauvegarde d'une individualité menacée, de tous côtés, par l'environnement du Nouveau Monde. Tous ses soins tendent donc à séparer autant que possible son troupeau du reste de l'Amérique ; plutôt que de chercher à faire des conversions dans le camp adverse, entreprise ingrate et difficile, elle s'attache, avec bien autrement d'énergie, à garder les âmes que le passé lui a transmises. Dans cette œuvre, deux influences sont principalement à redouter pour elle, celle du protestantisme anglo-saxon, et celle de la libre pensée française. Soustraire les siens à ces deux puissantes tendances de la vie contemporaine, tel est le programme qu'elle applique, aujourd'hui comme hier, avec un esprit de suite admirable.

Le premier péril est le plus proche, car le bloc solide des franco-catholiques est de toutes parts battu par les flots d'un océan anglo-américain. Anglais et protestant sont devenus deux mots synonymes, dans un pays où les catholiques anglais sont sans doute nombreux, mais où les protestants français sont pour ainsi dire inexistants. Il est inutile de le dissimuler en effet, la conversion au protestantisme entraîne généralement le passage du converti dans la société britannique ; les deux choses vont ensemble. Afin d'éviter ces défections, l'Église fait tout ce qui est en son pouvoir pour diminuer le contact entre les deux races. Le développement des Canadiens a pu souffrir de cette espèce de confinement, mais c'est à lui qu'ils doivent, en grande partie, l'étonnante persistance de leur personnalité.

Les circonstances naturelles rendent relativement facile l'accomplissement de ce programme. Vainqueurs et vaincus, Anglais et Français, protestants et catholiques doivent logiquement s'éviter plutôt que se rechercher : tout ou presque tout les sépare.

La différence de langage en particulier élève entre eux un réel obstacle, que le clergé ne fait rien pour abattre : la situation actuelle lui est en effet favorable, et il a grand intérêt à ce qu'elle ne se modifie pas.

Pareille politique cependant ne peut convenir à la bourgeoisie, car les affaires, comme les carrières libérales, exigent une connaissance approfondie de l'anglais. Les collèges d'enseignement secondaire dirigés par l'Église n'ont pas manqué de comprendre cette nécessité et tous les Canadiens des classes supérieures ou même moyennes parlent en général fort bien les deux langues : ils sont aussi les plus vulnérables en face de la civilisation voisine, ce qui prouve que le point de vue catholique, dans la question, n'est pas faux.

Quant à la masse du peuple français d'Amérique, elle ne sait pas de langue étrangère, n'en apprend pas et sans doute n'en apprendra jamais. Il n'est pas très utile que les paysans de la province de Québec, qui ne voient guère que des compatriotes, se lancent dans cette voie ; ce serait pour eux un effort considérable, qui ne servirait pas à grand'chose. Et puis, tant qu'ils resteront ignorants de l'anglais, l'Église peut être bien tranquille, l'influence britannique ou américaine ne pourra pénétrer jusqu'à eux, ou bien se brisera contre leur ignorance. Il est aisé de le constater : dans les campagnes du Saint-Laurent, la propagande salutiste par exemple apparaît aussi ridicule, aussi exotique que

chez nous, et les brochures anglaises, les discours prononcés en anglais sont d'un effet absolument nul. On devine donc tous les avantages que présente un pareil *statu quo*. D'une phrase restée célèbre, Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, résumait à cet égard toute sa pensée, en disant à ses ouailles : « Mes amis, sachez le français, mais pour ce qui est de l'anglais, apprenez-le *pas trop bien !* »

La langue est ainsi la forteresse avancée qui protège au Canada le domaine catholique. Lorsqu'elle vient à être forcée, comme c'est le cas pour la bourgeoisie, dans les villes, d'autres moyens d'attaque se précisent aussitôt : la fréquentation de la société anglaise et surtout le mariage mixte.

Il est impossible d'empêcher tout contact entre deux sociétés qui vivent ensemble dans les mêmes cités. L'Église ne l'a pas tenté, reconnaissant que certaines relations étaient inévitables, parfois même désirables. Mais elle a réservé toute sa force de résistance pour chercher à supprimer les mariages entre catholiques et protestants. Ses conditions, à cet égard, sont habituellement draconiennes : elle n'accepte pas la cérémonie faite aux deux églises et quant aux enfants, elle exige qu'ils soient toujours élevés dans la religion romaine. Il faut donc que le mariage mixte échoue ou qu'il se fasse complètement en faveur du catholicisme.

Cette intransigeance s'explique parfaitement et ses effets sont très nets. L'Église veut maintenir ses frontières précises ; rien ne lui serait plus préjudiciable que de les atténuer. Elle aime mieux perdre tout à fait un fidèle, qui passe au camp opposé, qu'introduire un protestant dans une famille catholique. Ce serait la fissure

redoutée et justement redoutée ; il pourrait alors se constituer une société mi-protestante, mi-catholique, bientôt peut-être libre penseuse et qui en tout cas risquerait fort d'être perdue pour Rome.

Le succès de cette tactique a été à peu près complet. Les mariages mixtes ne sont pas très nombreux et, s'ils se produisent, il faut toujours que le ménage penche entièrement d'un côté ou de l'autre. Ce n'est pas le clergé seul qui pousse à une semblable solution, c'est toute la société canadienne, anglaise comme française. Chacune des deux races semble en effet s'approprier le mot de l'Évangile : il faut servir Dieu ou Mammon; ce qui, dans l'espèce, signifie : il faut être Français ou Anglais, catholique ou protestant, mais on ne peut être à la fois l'un et l'autre et surtout on ne peut rester en équilibre entre les deux partis. Dans cette bataille, chacune des armées a fait de nombreux prisonniers, mais toutes deux en somme ont conservé leurs positions.

Pris entre les deux lignes, les protestants français se trouvent dans une situation très difficile. Le protestant anglais est parfaitement à sa place au Canada, le catholique français de même ; mais le protestant français y demeure une sorte de paradoxe. Le moment vient vite où il lui faut choisir entre sa race et sa religion. Décide-t-il de rester fidèle à sa race? Il lui est bien malaisé de conserver sa foi : aucune Canadienne ne sera autorisée à l'épouser s'il n'abandonne pas ses enfants à l'Église. S'il veut par contre garder sa religion, il sera presque fatalement amené à se marier parmi les Anglais, et alors l'attraction britannique sera trop forte pour qu'il y puisse résister; personnellement, il restera français sa vie durant, mais ses enfants

parleront à peine sa langue et seront sans doute de parfaits Anglo-Saxons.

C'est en effet à la seconde génération que se manifestent avec éclat ces changements. Les exemples sont si probants qu'il n'est pas besoin d'observer bien longtemps le milieu canadien pour les trouver. Voici un Français, très protestant mais en même temps très français, qui s'établit au Canada ; il y a fait fortune, ses fils y sont élevés et partagent ses sentiments ardemment patriotiques. Quand arrive pour eux l'heure de se marier, ils considèrent, très naturellement, qu'une femme anglaise serait pour eux une étrangère, et afin de ne pas trahir tout un ensemble de traditions, ils épousent des Canadiennes, cédant aux conditions du clergé. Leurs enfants seront catholiques : un jour ils sauront à peine que leur père a été protestant.

Voici maintenant un Français protestant qui est surtout protestant. Ne voulant à aucun prix passer au catholicisme, il est logiquement conduit à épouser une Anglaise de sa religion. Que se passe-t-il dans son foyer ? Une chose qu'il fallait prévoir : on n'y parle qu'anglais et si, sur son désir exprès, ses enfants apprennent le français, ils ne le sauront jamais que comme une langue étrangère. Bien vite, dans cette famille, notre civilisation ne sera plus qu'un souvenir.

Il existe certes, au Canada, des petites communautés réformées de langue française, des colonies faudrait-il presque dire, car elles n'ont à proprement parler rien de canadien. Leur cohésion, l'élévation de leur niveau moral méritent tous les éloges. Mais si l'on croit qu'elles sont destinées à un brillant avenir, on se trompe absolument. Leur position sera toujours précaire : c'est la logique brutale d'une situation que

l'Eglise romaine n'a pas créée, mais dont elle se sert avec une merveilleuse habileté.

On aurait du reste tort de croire que c'est par esprit antianglais que le clergé catholique s'oppose si résolument à tout ce qui est britannique ; c'est par crainte du protestantisme et du libéralisme. Voilà pourquoi son exclusivisme vise au même titre les Américains, et même les catholiques américains.

Ces derniers en effet sont suspects d'indépendance à l'égard du Saint-Siège et les évêques du Canada ne désirent pas du tout que leurs ouailles les fréquentent. Aussi les relations, proprement religieuses, des deux peuples voisins sont-elles minimes. On dirait qu'une cloison étanche les sépare ; l'esprit canadien français suit son propre courant, qui est absolument à part et n'a vraiment de source qu'à Rome.

Dans ces conditions, on devine que l'Amérique protestante, juive ou déiste doit être un objet de crainte, comme l'Angleterre, davantage même, parce que plus vivante et moins conservatrice. La politique de l'annexion n'a pas d'adversaire plus résolu que le clergé de Québec. Le jour en effet, où la vieille province serait entraînée dans le tourbillon américain, c'en serait fait de son isolement séculaire et les idées nouvelles s'y précipiteraient à la façon d'un torrent. Ce pourrait être la fin de la puissance catholique dans ce coin du monde, peut-être aussi la perte de la race française au Canada.

Telle est, dans ses traits principaux, la politique d'isolement suivie par l'Église, et non sans efficacité. Elle devient de plus en plus difficile à soutenir, en présence des progrès constants des moyens de communication et aussi du développement de l'éducation,

de la presse et de la publicité. Néanmoins, le clergé tient bon, sa rigueur ne se relâche pas ; il surveille, avec le même soin qu'autrefois, les moindres menaces d'infiltration ; il lutte désespérément pour conserver la haute main sur l'enseignement. Et s'il ne conquiert pas les protestants, il retient du moins sous son autorité l'ensemble du peuple catholique.

Jusqu'à présent, son front de défense n'a pas été trop entamé du côté de l'attaque anglaise. Nous allons maintenant passer à un autre point du champ de bataille, celui où l'Église se trouve face à face avec la France révolutionnaire de 1789. Nous verrons que, dans cette direction, sa résistance n'est ni moins persistante, ni moins énergique.

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE CATHOLIQUE (*suite*)

III. — SA CRAINTE DE LA FRANCE MODERNE

Aux yeux du clergé canadien, la France moderne, libre penseuse ou tout simplement officielle, constitue un péril non moins grand que l'Angleterre protestante. Elle symbolise les forces de l'esprit laïque, de la pensée nouvelle, les principes détestés de la Révolution. A ce titre, elle apparaît comme un exemple dangereux, une nation dévoyée dont il faut craindre le contact. Qu'on ne s'y trompe pas : sur les bords du Saint-Laurent, nous sommes, parmi les prêtres eux-mêmes pris individuellement, l'objet de sympathies sincères et profondes ; mais, au nom même de ses principes, l'Église catholique du Canada ne peut que redouter la France de 1789.

Assurément, malgré sa rapide et entière soumission au pouvoir britannique, le clergé français de la conquête a pu, pendant un certain temps, garder quelque regret de notre ancien régime. Mais, depuis la grande Révolution, le divorce est complet. Tandis que l'Église de France perdait ses privilèges d'autrefois, l'Église canadienne conservait les siens, justement parce qu'elle avait cessé d'être française. Du tranquille refuge de son lointain rivage, elle assistait impunément à la crise de 1793. Il était fatal qu'elle en vînt à se féliciter

de ne plus appartenir à un pays dont elle maudissait la révolte et l'impiété.

Le développement de notre démocratie au XIX[e] siècle n'a fait que renforcer ce jugement sévère. A 1789 et 1793 ont succédé 1848 et 1871. La troisième République, après quelques hésitations, a pris le parti d'agir sans Rome et contre elle s'il le fallait. L'école laïque, la loi sur les associations, la rupture avec le pape, la séparation ont marqué les étapes principales de ce mouvement.

Que, dans ces conditions, l'exemple de la France soit plutôt à fuir qu'à imiter, tel est l'avis non seulement du clergé mais de tous les Canadiens. Même les libéraux, parmi eux, ne se sentent pas attirés par notre société moderne. Ils y viennent, s'y plaisent, l'admirent à certains égards, mais ils refusent d'y chercher modèle.

Cependant, les journaux catholiques — et quel journal là-bas peut vivre malgré le clergé ? — ne cessent de proclamer notre décadence et notre ruine sous le régime des francs-maçons. Qu'on lise les *Semaines Religieuses*, organes des évêques, ou des feuillles catholiques indépendantes comme la *Vérité* de Québec, ou de grands quotidiens comme la *Patrie*, la *Presse*, le *Journal*, c'est toujours la même note : pauvre France !

Tout le monde n'approuve pas, certes ; mais c'est bien en tout cas la pensée de l'Église qui se fait jour ainsi. « Nous avons parlé hier des malheurs de la France, écrit le *Journal*. Nous nous apitoyons sur elle, parce que le mal dont elle souffre est terrible, et nous craignons pour nous-mêmes, parce que le mal est contagieux : c'est le mal maçonnique [1]. » La *Vérité* félicite

[1] *Le Journal* (Montreal), 22 novembre 1904.

le Canada de n'être plus colonie de la France : « Nous avons ainsi, grâce à Dieu, échappé aux horreurs de la Révolution française et aux horreurs plus grandes encore, mais de nature différente, de la France moderne et impie... Gare à la France officielle ! C'est le grand péril de l'heure présente. Trop des nôtres ne semblent pas le comprendre. » Et la conclusion s'impose tout naturellement : « Nous avouons bien franchement ne pas saisir la nécessité de développer les relations entre la France et le Canada [1]. »

Cette conclusion est celle du clergé ; elle vient à son heure et à sa place dans la politique générale d'isolement que nous décrivions plus haut : du moment que la France est devenue le foyer le plus intense de l'esprit révolutionnaire, la terre classique des idées nouvelles, les Canadiens feront mieux de se tenir sur la réserve à l'égard d'une nation aussi inquiétante. Qu'ils fréquentent à la rigueur les catholiques français, encore qu'il y ait bien des libéraux parmi eux ; mais, pour répéter la citation de tout à l'heure, gare à la France officielle ! Les autorités ecclésiastiques n'aiment pas à dire tout haut ces choses, mais elles ne laissent ignorer à personne qu'elles les pensent, et surtout elles y conforment leur action en toutes circonstances, nous allons voir comment.

L'Église peut séparer ses fidèles du monde anglo-saxon en les laissant ignorer l'anglais. Vis-à-vis de l'influence française, elle ne dispose pas du même moyen, car la communauté de langue est justement ce qui rapproche le plus le Canada de la France. Par contre, le danger du voisinage n'existe pas ; la dis-

[1] *La Vérité*, 1er juin, 15 juillet 1904.

tance est énorme entre les deux pays et seuls un petit nombre de gens, de part et d'autre, se rencontrent.

Cependant, ces rencontres, pour peu qu'elles se multiplient, risquent d'être fécondes en conséquences, tout comme nos écrits peuvent provoquer des orientations nouvelles et développer des ferments d'indépendance. La tactique de défense du clergé est donc ici assez différente de celle que nous exposions au chapitre précédent. Il s'attache d'abord à surveiller et à contrôler la lecture des livres qui viennent de France ; ensuite, il ne choisit qu'avec un soin extrême ceux de nos concitoyens qu'il appelle au Canada ; enfin, il détourne autant que possible la jeunesse canadienne d'aller chercher à Paris ses conceptions et ses mots d'ordre. Ne va-t-il pas jusqu'à trouver parfois nos ecclésiastiques eux-mêmes légèrement suspects de libéralisme ?

Diriger et contrôler les lectures de tout un peuple, c'est une entreprise gigantesque, mais devant laquelle l'Église canadienne n'a pourtant jamais reculé. A cet effet, elle possède, dans la mise à l'*index*, une arme efficace dont elle se sert journellement. Nos principaux auteurs modernes ont eu à en souffrir, Musset, Renan, Zola surtout « dont le nom même ne saurait être prononcé du haut de la chaire chrétienne, ni les œuvres admises dans les milieux, je ne dis pas catholiques, mais seulement honnêtes et respectables[1] ». Naturellement, l'*index* ne produit pas intégralement tous les effets qu'on en attend : les ouvrages interdits circulent quand même. Ils ne peuvent toutefois s'étaler à la

[1] Lettre de Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal, 1903. (Cité par M. G. Gilunev, *L'Européen*, 31 oct. 1903.)

devanture des libraires bien-pensants ; or, dans les petites villes, tout libraire doit être bien pensant pour subsister. Les auteurs jugés dangereux sont de même implacablement poursuivis dans les bibliothèques dont le clergé a le contrôle et nous montrerons plus loin la mauvaise volonté qu'il met à laisser une bibliothèque quelconque fonctionner en dehors de lui.

Cette terreur du livre est frappante et nous demeurons étonnés de voir avec quelle méfiance nos envois d'imprimés sont accueillis dans les milieux très catholiques. Il existe des Canadiens intelligents et ouverts qui ont fondé des cabinets de lecture et sont très heureux de recevoir des cadeaux de leurs amis de France. Croit-on qu'ils puissent agir en dehors du clergé et lancer dans la circulation n'importe quoi ? S'ils l'essayaient, ils seraient brisés bien vite. Aussi les dons d'ouvrages français doivent-ils être approuvés par l'évêque, ce qui n'empêche pas les ultras de s'inquiéter quand même et de « voir avec alarme la France officielle s'intéresser vivement aux œuvres sociales du Canada[1] ».

Les hommes n'effraient pas moins que les livres. Nos compatriotes en particulier n'inspirent pas naturellement confiance aux autorités ecclésiastiques canadiennes. Lorsqu'elles ont leur mot à dire, dans la nomination d'un des nôtres à quelque fonction, elles réclament de sérieuses garanties d'opinion. L'Univer-

[1] *La Vérité*, 15 mai 1904. *La Vérité* va même jusqu'à juger dangereuse la lecture de la *Revue des Deux Mondes*. A propos du don, par une « généreuse Rouennaise », de trente-trois années de cette Revue, le journal québecquois écrit : « Et les trente-trois années de la *Revue des Deux Mondes*, croit-on qu'il ne s'y trouve rien de répréhensible ? Il faut peu connaître l'histoire et le caractère de cette Revue pour le supposer. »

sité Laval par exemple possède depuis plusieurs années des professeurs français dans ses chaires de littérature. L'Église exerce, parmi les candidats, une sélection sévère, tant au point de vue du mérite que des tendances. Cependant il arrive encore que, la nature française étant la plus forte, certains d'entre ces maîtres se font juger trop libéraux, trop hardis, trop français en un mot. On redoute même quelquefois de leur abandonner une complète liberté de parole. L'un d'eux ayant commencé sa première année de cours par le XIX[e] siècle, s'est vu par la suite, pour plus de sûreté, cantonné dans le XVII[e]. C'était pourtant un homme prudent et modéré. Tout professeur d'idées avancées doit donc être considéré comme sacrifié d'avance, si par aventure il a pu se faire choisir.

Il faut en dire autant de tout conférencier nettement radical, désireux de faire au Canada œuvre de radical. Sa propagande rencontrera l'opposition efficace du clergé et il en sera vite réduit à ne pas savoir sur qui s'appuyer, car s'il accepte le patronage que les Anglais ne manqueront pas de lui offrir, il tuera lui-même sa propre influence. Chez les Canadiens français, on n'obtient guère le succès qu'avec l'appui ou au moins la neutralité de l'Église ; ceux qu'elle combat ne peuvent réussir, ou alors il faut qu'ils s'adressent à l'autre race. Son talent seul n'eût pas assuré à M. Brunetière le triomphe qu'il a remporté à Montréal et à Québec ; il a fallu encore la réputation de ses sympathies catholiques, ce qui n'a pas empêché une partie de l'opinion, à Québec, de le trouver tout de même un peu avancé.

Notons bien que cette opposition latente à tout ce qui représente la France moderne est spécialement le fait de l'Église. Laissés à eux-mêmes, la plupart des

Canadiens, surtout dans les villes, seraient très heureux de connaître et d'entendre davantage les représentants, même les plus audacieux, de nos partis avancés. C'est l'Église qui se met en travers, et elle est encore bien puissante.

Au risque de sembler paradoxal, il nous faut constater enfin que nos prêtres français eux-mêmes ne sont pas toujours les bienvenus au Canada, lorsqu'ils viennent pour s'y établir. Il y a surproduction de curés dans ce pays nouveau, nous le savons déjà. Et puis, nos ecclésiastiques ne sont peut-être pas tous assez orthodoxes : dans un curieux article de la *Revue du Clergé Français*, un religieux français, le père Giquello, ancien directeur de la *Semaine Religieuse* de Tours, attaché à la chapelle du Saint-Sacrement, nous raconte la grande déception éprouvée par lui à l'égard de cette colonie, si célèbre parmi nos catholiques : « Dans les diocèses canadiens, écrit-il, il n'y a pas de place pour les prêtres de France... Le clergé canadien fait sienne la doctrine de Monroë et dit : Le Canada aux Canadiens... Même quand les séminaristes y seraient en nombre insuffisant pour leurs diocèses respectifs, les prêtres français s'en verraient tout de même écartés de parti pris. Essayez. Présentez-vous à l'un de ces évêques canadiens que nous accueillons si bien en France : vous serez très bien reçu, on vous dira mille choses aimables. Encouragé par cet accueil qui *semble* bienveillant et sympathique, offrez votre dévouement, dites votre sincère désir de faire œuvre de prêtre, exposez même vos aptitudes et, si vous en avez, vos talents. Changement à vue. La physionomie épiscopale, tout à l'heure radieuse, s'ennuage, les sourcils se froncent, un pli très dur se creuse au coin

des lèvres, un refus catégorique est formulé, l'évêque vous congédie... impoliment. Je garantis que, huit fois sur dix, les choses se passeront ainsi, ou à peu près[1]. »

Que les libres penseurs ou libéraux français viennent en Amérique semer la graine de leurs idées, ou que les Canadiens aillent en France chercher des inspirations, le mal, aux yeux de l'Église, est le même. Aussi ne pousse-t-elle pas la jeunesse qui lui est confiée à aller terminer ses études dans notre pays. C'est ainsi qu'elle ne voit pas avec faveur la création de bourses pour l'Université de Paris. A notre capitale, suspecte d'irréligion, elle préférerait Lille, Fribourg ou Louvain, villes plus catholiques. Mais, Fribourg ou Louvain, ce n'est plus la France !

C'est à propos des étudiants en médecine que la question s'est posée de la façon la plus nette. Nos frères d'Amérique ont de tout temps montré de brillantes dispositions pour la carrière médicale. Il est donc tout naturel que les plus distingués d'entre eux songent à se perfectionner à Paris, où ils ont le double avantage de parler leur langue natale et de trouver une Faculté de premier ordre. Nombreux (pas *très* nombreux cependant) sont en effet les jeunes Canadiens qui, librement, s'y sont fait inscrire. L'Église ne pouvait rien faire pour les en empêcher.

Mais un jour vint où l'on parla, d'une façon plus précise, de l'opportunité de donner des bourses de voyage, à destination de la France, aux jeunes médecins de l'Université Laval. L'idée était excellente,

[1] P. Giquello, Choses canadiennes, *Revue du Clergé Français*, 15 décembre 1904.

aisément réalisable, et le gouvernement français l'accueillait avec la plus grande faveur. Cependant, rien ne fut fait. Etait-ce simplement par apathie ? Nullement, et l'archevêque de Montréal le laissa deviner à son entourage : il redoutait pour les boursiers l'influence mauvaise de Paris. La *Vérité*, enfant terrible du parti ultramontain, ne se gêna pas pour dire tout haut ce que certains catholiques inquiets pensaient tout bas : « On a lancé l'idée d'établir un collège de médecins à Paris pour les étudiants canadiens français. Cette idée n'est pas sans causer de vives alarmes. Car si la capitale de la France est un foyer de science, elle est aussi hélas un foyer de corruption et d'impiété. Si le projet peut être réalisé sans péril pour la foi de nos futurs médecins, c'est fort bien. Sinon, qu'on y renonce, car il vaut infiniment mieux pour notre pays avoir des médecins un peu moins savants mais religieux, que des médecins un peu plus savants et impies[1]. »

En adoptant cette attitude, l'Église est logique avec elle-même et il est à craindre que toute tentative analogue à celle que nous venons d'exposer ne rencontre sur son chemin l'opposition formelle, quoique peut-être déguisée, du clergé. Si la nécessité se présente de chercher au dehors un complément à certaines branches du haut enseignement canadien français, craignons qu'on ne s'adresse pas à nous, comme il serait si naturel de le faire, et qu'on se souvienne qu'il existe en Europe des centres de culture française, comme la Suisse et la Belgique, où les progrès de l'esprit laïque et moderne sont moins accusés que chez nous. N'est-il

[1] *La Vérité*, 15 juillet 1904.

pas pénible, en tout cas, d'avoir à constater que, sur le terrain proprement universitaire, la cause du rapprochement franco-canadien ne peut pas compter l'Église au premier rang de ses champions ?

Les laïques ne sont pas les seuls qui songent, une fois leurs études terminées au Canada, à aller les parachever en Europe. Les ecclésiastiques éprouvent le même désir et c'est pour les plus brillants d'entre eux une semblable nécessité. Rome naturellement est leur grand but ; mais la France est sur le chemin et ils aiment à s'y arrêter.

Des liens étroits devaient naître ainsi. En vertu d'une sorte de tradition, des amitiés fidèles et charmantes se sont en effet nouées entre les membres les plus distingués des deux clergés. Par des visites prolongées dans notre pays, nombre de jeunes prêtres canadiens ont appris à l'aimer et à l'admirer, plus peut-être que leurs chefs ne l'auraient voulu. Par leur contact avec l'Église de France, ils ont vu aussi qu'il peut exister, même dans la société ecclésiastique, un certain libéralisme dont on ne parle guère chez eux.

Est-ce la raison qui fait que, depuis plusieurs années, l'Église canadienne semble vouloir détendre un peu ces relations, professionnelles pour ainsi dire ? Sans doute, car on devine, à plusieurs indices, qu'elle redoute un peu ce contact. Les séjours à Saint-Sulpice ne sont pas recommandés. D'autre part, il existait autrefois et naguère encore à Rome un séminaire sulpicien, commun aux Français et aux Canadiens. C'était là, sous le même toit, pendant les longs mois d'une fréquentation intime, que se créaient ces rapports d'amitié intellectuelle et morale qui restaient, comme un trait de lumière, dans toute la vie de ceux qui les

avaient connus. Cette institution mixte a récemment disparu et, au point de vue français, il faut le déplorer. Aujourd'hui, un séminaire spécial groupe séparément les Canadiens dans la Ville Éternelle. Plusieurs membres du jeune clergé de la province de Québec m'ont ouvertement exprimé le regret qu'ils en éprouvaient. Ce sont des jeunes et des libéraux. S'ils sont un jour évêques, ils ne penseront peut-être plus de même.

Ainsi, dans une idée de propre défense, l'Église canadienne s'applique à relâcher, plutôt qu'à resserrer les liens qui l'unissent à la France républicaine et même à la France ecclésiastique. L'une représente à ses yeux le danger radical, l'autre le danger libéral. Jusqu'à présent, elle a partiellement réussi dans sa résistance. Mais il est peu probable qu'elle puisse continuer toujours une semblable politique à l'égard de notre pays. En dehors d'elle et malgré elle, les rapports sont de jour en jour plus fréquents et il est impossible qu'une infiltration ne se produise pas. L'isolement que l'Église souhaite pour le Canada est contraire à toute la logique de notre époque. A ce titre, il ne peut durer.

CHAPITRE V

L'ÉGLISE CATHOLIQUE (*suite*)

IV. — SON INFLUENCE DANS LA VIE SOCIALE

Ayant isolé ou tenté d'isoler son troupeau des influences étrangères qu'elle juge dissolvantes et dangereuses, l'Église s'attache à le surveiller et à le diriger, jusque dans les moindres manifestations de son activité. Loin de consentir à être reléguée par l'État dans une abstention qui respecte la liberté du citoyen, elle affirme au contraire hautement son droit et sa prétention de guider la société civile, qu'elle considère comme inférieure à elle-même : « L'Église n'est pas seulement indépendante de la société civile, elle lui est supérieure par son étendue et par sa fin... Ce n'est pas l'Église qui est dans l'État ; c'est l'État qui est dans l'Église[1]. »

Qu'il s'agisse donc de vie sociale ou politique, de vie privée ou publique, le clergé entend avoir son mot à dire, bien plus, ses instructions à donner. Il veut qu'aucune orientation de quelque importance ne se dessine, sans qu'il l'ait ou inspirée ou au moins autorisée. Il condamne la théorie de la séparation des domaines laïque et religieux et, comme devant lui les obstacles sont faibles ou inexistants, il tend à consti-

[1] Lettre pastorale collective de l'épiscopat de Québec, le 22 septembre 1875.

tuer dans la province de Québec une véritable petite théocratie.

C'est ainsi que, dans le milieu canadien français, l'individu, la famille, les relations mondaines sont entourées d'un réseau serré d'influences ecclésiastiques, auxquelles il leur est presque impossible d'échapper. Remarquons que, de leur côté, les protestants restent parfaitement libres. Les libres penseurs jouiraient de la même indépendance, qui leur est du reste garantie par la loi, s'ils étaient assez nombreux pour se soutenir mutuellement. Mais les catholiques, croyants, indifférents ou même libérés ne peuvent se soustraire qu'avec la plus grande difficulté aux conditions constitutives d'une société façonnée par Rome. S'ils ne consentent pas à s'y soumettre, au moins dans la forme, la vie sociale leur devient impraticable, ou peu s'en faut.

On connaît le cas, classique chez nous, du radical ou du socialiste dont la femme est cléricale. Tout Canadien un peu émancipé ressentira la même gène que lui. Au fond de son âme, il pourra certes conserver les conceptions qui lui plaisent ; il pourra même, dans une large mesure, les exprimer par la parole ou par la plume. Mais il ne pourra guère les mettre en pratique dans sa vie de famille. Trouvera-t-il à se marier civilement, à supposer que sa conscience lui interdise un mariage à l'église ? C'est peu probable. Il lui faudra, sur ce point, céder à sa fiancée, c'est-à-dire au clergé, déjà puissant par là sur sa nouvelle vie. Puis, s'il se refuse tout d'abord à suivre les cérémonies religieuses, l'insistance bien naturelle d'une femme pieuse, la réprobation tacite de l'opinion finiront le plus souvent par avoir raison de sa résistance. C'est ainsi qu'à

Montréal certains libres penseurs, francs-maçons peut-être, sont régulièrement entraînés à la messe. Ils ne l'écoutent pas, ne la respectent pas, apportent même des livres pour les lire ostensiblement pendant le service. Qu'importe ? Ils sont là, et leur seule présence est déjà un acte de soumission. On devine par cet exemple le courage, l'obstination qu'il faut avoir au Canada français pour s'évader même de ces formes extérieures.

Mais c'est quand arrive l'heure d'instruire les enfants que le pouvoir du clergé se manifeste irrésistiblement. Il n'y a pas d'écoles laïques, avons-nous dit plus haut ; il faut donc choisir entre l'école anglaise, de tendance protestante et l'école française, de tendance ou de caractère nettement catholique. Nous avons exposé le cruel problème de conscience qui se pose dans ce cas au protestant. Le libre penseur n'est pas moins embarrassé, car aucune des deux alternatives ne peut le satisfaire. Enfin le catholique, ou simplement le mari indifférent d'une femme pratiquante n'ont pas l'autorisation d'hésiter ; ils ne sauraient faire acte d'indépendance, sans s'exposer à la redoutable hostilité du pouvoir ecclésiastique : c'est difficile, dangereux, impossible. Dans ces conditions, il est presque fatal que tout enfant canadien de langue française finisse par retomber sous l'influence romaine.

Cette sorte de domination sur l'enseignement est pour l'Église une question de vie ou de mort ; son avenir même en dépend. Aussi est-ce le dernier point sur lequel elle soit disposée à faire même la moindre concession. Que les protestants anglais fassent, de leur côté, ce qui leur plaît, qu'ils organisent des *écoles sans Dieu*, elle ne protestera pas : il ne s'agit pas en

effet de son domaine réservé. Mais qu'on menace de porter la main sur les écoles confessionnelles françaises, pour les mettre sous la direction ou même sous la simple surveillance de l'État, alors le clergé tout entier donnera, comme un seul homme.

La soumission du fidèle dans la question scolaire fait étroitement partie de l'obéissance catholique. L'Église n'admet pas qu'il s'y soustraie et, sur cet article, elle ne transige pas. « Ceux qui ne suivent pas la Hiérarchie, dit à ce sujet Mgr Langevin, ne sont pas catholiques. Quand la Hiérarchie a parlé, il est inutile pour le catholique de la contredire car, s'il le fait, il cesse d'être catholique. Pareil homme peut bien se parer du titre ; mais moi je dis, en ma qualité d'évêque et avec la pleine autorité qui s'y attache, que le catholique qui n'obéit pas à la Hiérarchie sur la question de l'école, cesse d'être catholique[1]. » Ces paroles expriment nettement la règle qui a toujours dirigé le clergé canadien en matière d'enseignement.

Le contrôle de l'éducation ne saurait suffire à l'Église. L'enfant, devenu jeune homme, est exposé de toutes parts, même au Canada, à la contagion des idées modernes. Par les livres, par les journaux, il peut entrer en contact presque direct avec les représentants les plus avancés, les plus révolutionnaires du monde actuel. Un redoublement de vigilance s'impose donc pour que l'homme ne renie pas tout ce qu'a appris l'écolier.

La mise à l'*index* est un premier obstacle opposé par l'autorité ecclésiastique à la liberté, jugée dangereuse, des lectures ; par ce moyen, l'achat de bien des

[1] Adresse de Mgr Langevin, évêque de Saint-Boniface, à Montréal, en 1896. (Cité par J.-S. Willison, *Sir Wilfrid Laurier and the liberal party*, t. II, p. 239).

ouvrages suspects, ou déclarés tels, est rendu difficile. Visitant une librairie de petite ville, dans la province de Québec, j'y cherchai en vain plusieurs maîtres du roman français contemporain ; frappés d'interdiction, il ne figuraient ni à la devanture, ni dans les casiers. J'en découvris, il est vrai, une collection assez complète dans la chambre du fils de la maison, mais il les cachait derrière un rideau. Je compris alors comment fonctionnait l'*index* : l'Église n'avait pu empêcher notre littérature de pénétrer, c'eût été impossible ; elle la rendait cependant inabordable à la masse des campagnes et sauvait au moins les apparences ; il faut reconnaître que c'est déjà beaucoup.

Ce n'est toutefois pas par l'intermédiaire du volume acheté que les doctrines nouvelles ou subversives risquent surtout de se répandre, c'est par les bibliothèques publiques. Aussi l'Église leur a-t-elle déclaré une guerre sans merci. Non qu'elle s'oppose à la création ou à l'existence de toute bibliothèque, quelle qu'elle soit ; mais elle tient essentiellement à contrôler toutes celles qui se fondent et à les contrôler souverainement, faute de quoi elle les empêche de naître ou bien les détruit. L'histoire du Canada, depuis un demi-siècle, a fourni plusieurs exemples frappants de cette opposition raisonnée du clergé à la lecture libre, facile et indépendante des livres modernes.

Le plus célèbre est celui de l'Institut Canadien. C'était une société scientifique et littéraire qui avait été fondée en 1844, à Montréal, par un groupe de jeunes gens appartenant principalement à la nuance libérale. Tous étaient catholiques, mais, dans un esprit de large tolérance, ils admettaient parmi eux des Anglais protestants. L'œuvre ayant fait de rapides progrès, des Ins-

tituts Canadiens, semblables au premier, s'établirent dans la plupart des villes. En 1854, la province de Québec en contenait plus de cent.

L'Église s'émut et leur suscita des associations rivales, les Instituts Nationaux, qu'elle tenait étroitement sous sa surveillance. En 1858, cette tactique avait abouti à la disparition de tous les Instituts Canadiens, à l'exception d'un seul, celui de Montréal, qui tenait bon et, malgré son respect déclaré pour la religion, refusait de passer sous les Fourches caudines. Il devint bien vite une véritable bête noire pour les autorités ecclésiastiques.

On lui reprocha d'abord d'avoir une bibliothèque indépendante, avec une salle de lecture où se lisaient deux journaux protestants, le *Montreal Witness* et le *Semeur Canadien*. Puis, Mgr Bourget, évêque de Montréal, se plaignit que la société possédât des livres immoraux. Le comité répondit qu'à son avis l'accusation était injustifiée et que, du reste, il se considérait comme seul qualifié pour décider de la question.

C'était la guerre. Dans une lettre pastorale, l'évêque, posant nettement le problème, déclara ouvertement que le comité s'était rendu coupable de deux fautes graves : la première était de s'être prétendu seul compétent pour juger de la moralité ou de l'immoralité de certains ouvrages ; la seconde était d'avoir dit que la bibliothèque ne contenait pas d'écrits immoraux, alors qu'on y trouvait des livres mis à l'*index*. Il sommait le comité de revenir sur ses affirmations. Sinon, il serait interdit aux catholiques de faire partie de l'Institut Canadien.

La situation devenait inextricable pour les membres de la société. Catholiques pour la plupart, ils s'expo-

saient aux plus graves ennuis en résistant à l'évêché. En 1863, ils se décidèrent à tenter une transaction : l'évêque désignerait les livres jugés par lui mauvais et ils seraient mis sous clef. A cette proposition Mgr Bourget ne fit qu'une fuyante réplique. Au fond, ce qu'il voulait, c'était la disparition complète de l'Institut, non sa réforme. Le comité ne tarda pas à le comprendre et, en désespoir de cause, il fit appel à Rome. Après quatre années d'attente, il ne reçut du pape qu'une nouvelle condamnation : tous ceux qui continueraient à faire partie de la société ou à lire son annuaire seraient privés des sacrements. La résistance devenait impossible. En 1869, l'Institut Canadien ferma définitivement ses portes. L'Église avait été plus forte que la liberté.

Depuis lors, les prétentions du clergé ne se sont pas modifiées. Peut-être met-il, dans la forme, plus de mesure que Mgr Bourget. Toujours est-il qu'il poursuit de la même réprobation la création de bibliothèques publiques, indépendantes de lui. En 1903, M. Carnegie, le roi du fer, offrit à Montréal, sous la condition de certaines charges, une grande bibliothèque, semblable à celles dont il a doté nombre de cités américaines. L'aubaine était d'autant meilleure que Montréal possède seulement deux collections publiques médiocres de livres français. Cependant, le conseil municipal refusa et l'on raconta partout que c'était l'influence ecclésiastique qui l'avait détourné d'accepter la donation.

Il reste donc, aujourd'hui comme hier, très difficile de créer au Canada une œuvre d'éducation sociale française, je ne dis pas contre l'Église, mais simplement en dehors d'elle. Appliquant le mot de l'Évangile :

Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, elle exige une soumission complète ou bien vous accule à l'hostilité déclarée. Tenant en main l'armée disciplinée de ses fidèles, il lui est aisé de boycotter une institution qui lui déplaît, d'empêcher par exemple le fonctionnement d'une bibliothèque française qui ne subit pas sa loi. Et ainsi, sous une législation qui présente, dans ses textes, toutes les garanties du libéralisme, la liberté du livre laisse fort à désirer au Canada français.

La liberté de la presse est de même loin d'y être complète. Assurément, aucune loi ne la restreint. Les journaux anglais s'écrivent, s'impriment, s'achètent, sans que surgisse aucune intervention extérieure. En apparence, il en est de même pour les journaux français ; mais ce n'est qu'une apparence. Par la menace de l'interdit, l'évêque exerce sur eux un contrôle à peu près irrésistible. En effet, l'interdiction faite en chaire, le dimanche, de lire telle ou telle feuille ne reste pas sans résultat : on s'en aperçoit de suite à la vente. Si la simple interdiction ne suffit pas, le confessionnal fait le reste et l'autorité du clergé est si forte qu'aucun journal ne peut vivre contre lui ou malgré lui. L'aveu en échappe à presque tous les journalistes de langue française dans la province de Québec. Ils se sentent bien capables de lutter un, deux, trois mois peut-être ; mais passé ce délai, ils le reconnaissent eux-mêmes, l'Église finit toujours par l'emporter ; son insistance ne se lasse point, cependant que la feuille récalcitrante meurt lentement, faute de lecteurs.

Ce n'est pas que tous les publicistes canadiens soient orthodoxes. Loin de là. Il y a, parmi eux, beaucoup de libéraux et même d'anticléricaux qui déplo-

rent la situation, mais sont bien obligés d'en tenir compte pour ne pas mener leur journal aux abîmes. Tous ou presque tous en arrivent ainsi à s'entendre avec le clergé ; celui-ci n'est regardant que pour ce qui concerne les intérêts ecclésiastiques ; pour le reste il est très large. Mais sur le point spécial qui le touche, il ne laisse rien passer. A Montréal par exemple, tout article, télégramme ou fait-divers de nature à provoquer la susceptibilité de l'Église est sévèrement relevé par un avertissement de l'archevêque ; une récidive exposerait aux plus graves désagréments. Les administrateurs, soucieux des intérêts de leurs actionnaires, évitent donc avec soin tout conflit de cette nature ; par une sorte d'accord préalable, il arrive même souvent qu'un chanoine, spécialement délégué à cet effet, prend connaissance des épreuves et fait rayer ce qu'il juge mauvais. Dans ces conditions, on devine que toute campagne anticléricale est absolument interdite aux grands quotidiens français ; ils ne l'essaieraient pas sans risquer leur existence même.

Ce qui n'est pas possible à un grand journal, obligé avant tout de conserver sa clientèle, l'est-il du moins à une feuille de combat, de moindre envergure, mais désireuse de discuter et de répandre des idées ? En un mot, dans les circonstances actuelles, un journal anticlérical peut-il exister au Canada français ? L'expérience a toujours prouvé que non. Nous pourrions citer le cas déjà lointain du journal rouge, *Le Pays*, condamné deux fois par Mgr Bourget et finalement vaincu par lui. Mais il est plus intéressant de rappeler l'aventure très récente de deux publications, les *Débats* et le *Combat*, qui furent aisément réduites à néant par les interdits de Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal.

Les *Débats*, disparus aujourd'hui, étaient une feuille opposée à l'Église et ses rédacteurs l'attaquaient d'une façon très directe. Plusieurs avertissements leur furent adressés, mais sans effet. Au lieu d'imiter la sagesse prudente de leurs confrères, ils persévérèrent dans leur ligne politique. La réponse ne se fit pas attendre. Par une lettre qui fut lue au prône dans toutes les églises du diocèse, l'archevêque jeta l'interdit sur le journal révolté : « Nous pouvons dire que nous avons épuisé à l'égard des *Débats* tous les moyens de charité et de douceur. Cependant, à notre grand regret, nous n'avons constaté aucun amendement. L'œuvre mauvaise a été continuée, peut-être même avec plus d'audace. A propos d'évolution, ce journal a émis des doctrines voisines de l'hérésie, si elles ne sont pas formellement hérétiques ; il a insulté d'une manière ignoble la mémoire si sainte et si vénérée de Mgr Ignace Bourget. Il a insulté Pie IX et s'est moqué du *Syllabus*. Nous ne pouvons pas tout rappeler ici. Lorsque dernièrement nous écrivions aux catholiques d'une de nos paroisses pour leur rappeler les lois de la sanctification du dimanche, il ne trouvait rien de mieux à faire que de tourner notre lettre en ridicule... Pères et mères, laisseriez-vous entre les mains de vos enfants un poison qui pourrait leur donner la mort ? Le mauvais livre, le mauvais journal sont pour l'âme, vous le savez, des poisons mortels. Nous tenons à conserver chez tous, chez la jeunesse surtout, qui nous est si chère et qui s'expose plus facilement au péril, la foi, les bonnes mœurs, les pratiques religieuses, l'amour de la sainte Église et le respect de son autorité... Voilà pourquoi nous voulons arrêter la diffusion de ces feuilles dangereuses, capables de causer aux âmes un

tort irréparable. En conséquence, en vertu de notre autorité épiscopale et en vertu des règles de l'*index*, nous interdisons à tous les fidèles de notre diocèse de vendre, d'acheter, de lire et de garder le journal *Les Débats*... Sera le présent mandement lu au prône de toutes les églises où se fait l'office public et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche qui en suivra la réception. Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre chancelier, le vingt-neuf septembre mil neuf cent trois[1]. » *Signé :* Paul, archevêque de Montréal.

Les *Débats* ne pouvaient évidemment résister à un interdit aussi catégorique. Ils disparurent... mais pour renaître sous un autre nom, *Le Combat*. Le *Combat* continua la même politique que son prédécesseur et subit du reste exactement le même sort; c'eût été s'abuser étrangement que d'espérer autre chose. Le 20 janvier 1904, l'archevêque lançait en effet un second interdit : « Le 29 septembre 1903, je me suis vu dans l'obligation d'interdire la lecture du journal *Les Débats*. Depuis lors, ce journal a continué à paraître sous un autre titre, mais dans le même esprit. Il annonce qu'il est dans sa cinquième année et les numéros de chaque exemplaire font suite aux numéros anciens. Or, vous le comprenez, c'est une feuille dangereuse que j'ai prohibée, ce n'est pas seulement un nom. En conséquence, la feuille interdite le 29 septembre demeure interdite dans tout le diocèse, quel que soit le titre qu'on puisse lui donner et tant qu'il n'y aura pas eu

[1] Lettre de Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal, le 29 septembre 1903.

soumission et amendement de la part de ses directeurs. Tant que l'interdit n'aura pas été levé, il est défendu de la vendre, de l'acheter, de la lire et de la garder[1]... »

Ainsi, Mgr Bruchesi condamnait officiellement non seulement les *Débats*, non seulement le *Combat*, mais par avance tout journal de même esprit, quel que pût être son nom : c'était l'interdit général, mis en bloc sur toute une catégorie d'idées, sur une province entière de la propagande. Le *Combat* n'eut pas de successeur et n'en pouvait avoir, car la preuve était faite de la toute-puissance épiscopale. Aucune loi civile n'empêchait la feuille anticléricale de continuer sa publication, mais elle ne trouvait plus de lecteurs, dès l'instant que l'archevêque avait défendu de l'acheter.

L'intérêt de cette étude — et c'est par là que nous terminons — est de montrer l'immense autorité que peut prendre l'Église, lorsqu'elle ne rencontre aucun obstacle. Les doctrines de Mgr Bourget et de Mgr Bruchesi ne leur sont pas personnelles, ce sont celles de Rome, sous Léon XIII ou Pie X comme sous Pie IX. Qu'on lise l'encyclique *Libertas*, écrite par Léon XIII le 20 juin 1888, on y trouvera les principes mêmes qu'ont appliqués les deux prélats canadiens, c'est-à-dire la prétention de l'Église de contrôler elle-même l'exercice de toutes les libertés modernes, qu'il s'agisse des cultes, de la parole, de la presse, de l'enseignement ou même du domaine de la conscience[2].

[1] Lettre de Mgr Bruchesi à « ses collaborateurs », le 20 janvier 1904.

[2] Cf. *Lettre encyclique de Sa Sainteté Léon XIII aux patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique sur la*

Au Canada français, le clergé catholique a réussi, plus qu'ailleurs, dans l'exécution de ce programme. Et cependant, toutes ces libertés sont inscrites dans la Constitution canadienne. C'est un de ces cas où la liberté figure dans les lois, mais n'existe pas encore dans les mœurs.

liberté humaine, 20 juin 1888 (communément appelée *Encyclique Libertas*), Desclée et Cie, Lille, 1888 :

« ... Cette liberté si contraire à la vertu de la religion qu'on appelle la liberté des cultes... (p. 31). Examinons maintenant la liberté de parole et de la presse. Il est à peine besoin de dire que cette liberté, si elle n'a pas les tempéraments voulus, mais dépasse toute borne et toute mesure, ne peut être un droit... (p. 35). Il faut porter un jugement semblable sur la liberté d'enseignement... La liberté d'enseignement, c'est-à-dire la faculté illimitée pour chacun d'enseigner à sa guise tout ce qui lui plaît est tout à fait contraire à la raison et de nature à pervertir totalement les intelligences. Pareille faculté, le pouvoir public ne peut l'accorder à un pays sans forfaire à son devoir... (p. 37). Une autre liberté que l'on exalte beaucoup aussi est la liberté de conscience. Si l'on entend en ce sens que chacun peut, à son gré, servir Dieu ou ne pas le servir, les raisons que nous avons développées jusqu'ici montrent assez jusqu'à quel point elle doit être rejetée... (p. 43).

CHAPITRE VI

L'ÉGLISE CATHOLIQUE (*suite*)

V. — SON INTERVENTION DANS LES LUTTES POLITIQUES

L'autorité revendiquée par l'Église catholique canadienne sur la famille, l'enfant et le livre nous laisse deviner qu'elle n'entend pas rester indifférente à la lutte politique. La conception qu'elle a de sa propre supériorité sur la société civile lui fait de cette intervention un devoir impérieux.

A bien des reprises, ses représentants les plus autorisés l'ont dit très haut : « Il est impossible de nier que la politique et la religion sont étroitement unies et que la séparation de l'Église et de l'État est une doctrine absurde et impie. Cela est particulièrement vrai sous un régime constitutionnel qui, donnant au Parlement plein pouvoir législatif, met entre les mains de ceux qui le composent une arme à deux tranchants qui peut devenir terrible [1]. » Faut-il donc, pour prévenir le danger, que l'Église prenne la direction de l'État ? C'est bien le sens incontestable qui ressort de la phrase suivante, empruntée à une lettre pastorale collective de l'épiscopat de Québec : « Le prêtre et l'évêque peuvent et doivent parler, non seulement aux électeurs et aux

[1] Lettre pastorale de l'évêque de Trois-Rivières, publiée par le *Journal de Trois-Rivières*, le 20 avril 1870.

candidats, mais aussi aux autorités constituées [1]. »

Par le célèbre mandement collectif de 1896 sur les écoles du Manitoba, les évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa ont confirmé cette doctrine et proclamé sans ambages leur droit de prendre part aux campagnes électorales : « Si les évêques, dont l'autorité relève de Dieu lui-même, sont les juges naturels des questions qui intéressent la foi chrétienne, la religion et la morale, s'ils sont les chefs reconnus d'une société parfaite, souveraine, supérieure par sa nature et par ses fins à la société civile, il leur appartient, lorsque les circonstances l'exigent, non pas seulement d'exprimer vaguement leurs vues et leurs désirs en toute matière religieuse, mais encore de désigner aux fidèles ou d'approuver les moyens convenables pour arriver à la fin spirituelle qu'ils se proposent d'atteindre [2]. »

Innombrables enfin sont les membres du clergé qui individuellement ont déclaré à leurs fidèles que c'est un devoir strict de suivre, en matière politique, les instructions de l'Église. C'est ainsi que, toujours à propos du Manitoba, l'évêque de Rimouski écrit à un correspondant : « Un électeur qui est sincèrement catholique et qui veut obéir aux évêques ne peut dire, sans pécher gravement et se rendre indigne des sacrements : *C'est mon opinion qui est de même, je dois voter selon ma conscience*, et ne pas suivre le mandement des évêques. Cette opinion est coupable et cette conscience

[1] Lettre pastorale collective de l'épiscopat de la province de Québec, le 22 septembre 1875.

[2] Lettre pastorale collective des archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, sur la question des écoles du Manitoba, le 6 mai 1896.

est fausse... L'opinion personnelle d'un électeur n'est pas sa bonne conscience, si cette opinion n'est pas conforme à ce que les évêques veulent et demandent dans leur mandement [1]. »

L'intransigeance de certains prélats est allée plus loin encore. En 1876, un arrêt du juge Casault ayant cassé deux élections pour cause d'ingérence cléricale, l'évêque de Rimouski (c'était alors un autre titulaire) ne craignit pas de condamner comme fausses et contraires aux enseignements de l'Église les propositions suivantes qui ressortaient du jugement : « 1° Que le Parlement est omnipotent et compétent pour faire toutes les lois, même si elles sont contraires à l'exercice de la religion ; 2° Que la liberté des électeurs doit être absolue ; 3° Qu'il appartient aux tribunaux civils de réprimer les abus qui peuvent se produire dans la chaire ou dans le refus des sacrements ; 4° Que la menace du refus des sacrements en ce qui concerne les élections est une manœuvre frauduleuse, qui relève de la compétence des tribunaux civils [2]. »

Assurément, certaines de ces affirmations épiscopales, faites dans le feu de la lutte, ne représentent pas exactement la politique romaine. Plusieurs fois, sur les plaintes d'hommes d'État trop violemment combattus, la papauté est intervenue auprès du haut clergé canadien pour modérer la rudesse de ses attaques. A la suite de la grande bataille du Manitoba et sur les instances officieuses de sir Wilfrid Laurier, devenu premier ministre après sa victoire, le Saint-Siège a envoyé

[1] Lettre de l'évêque de Rimouski à un correspondant, le 12 juin 1896.

[2] Cité par J.-S. Willison, *Sir Wilfrid Laurier and the liberal party*, t. I, p. 297, 298.

à Ottawa un délégué apostolique, dont les instructions semblent être de prêcher le calme plutôt que la combativité. Est-ce l'influence de cet ambassadeur, est-ce plutôt l'absence de question religieuse brûlante aux élections de 1900 et de 1904? Toujours est-il qu'un certain apaisement s'est produit depuis dix ans. Toutefois, on n'a pas obtenu et on n'obtiendra sans doute jamais que Rome désavoue, dans le Dominion, des doctrines qu'elle n'a, quant à elle, jamais reniées. Les prêtres canadiens maintiennent donc énergiquement leurs prétentions politiques.

Ce qui caractérise surtout l'action cléricale dans les élections canadiennes, c'est l'absence totale de précautions avec laquelle elle se pratique. Les évêques et les curés, n'étant liés par aucun texte de loi, persuadés du reste qu'ils exercent un droit strict en se mêlant à la vie publique, ne se donnent même pas la peine de voiler leur intervention. En pleine chaire ou dans des lettres volontairement communiquées à la presse, ils prennent parti ouvertement, patronnent tel candidat, condamnent tel autre, ordonnent, défendent et vont jusqu'à employer publiquement l'arme, très efficace dans un pays si pratiquant, du refus des sacrements. Depuis la Confédération de 1867 jusqu'en 1896, il n'est pour ainsi dire pas de consultation électorale où cette ingérence ne se soit manifestée avec la simplicité la plus audacieuse. Sans rappeler tout au long le caractère de ces luttes, citons seulement quelques exemples de la tactique cléricale : ils permettront de comprendre le ton et les procédés habituellement employés.

On se souvient encore de l'élection partielle de Charlevoix (province de Québec), en 1876 ; elle se produisait à la suite de polémiques passionnées entre protes-

tants et catholiques et fut l'occasion d'une mobilisation générale des forces ecclésiastiques en faveur du candidat conservateur, M. Hector Langevin. Le candidat libéral, M. Tremblay, était catholique aussi ; le clergé ne s'en déchaîna pas moins contre lui, avec une violence inouïe. Dans toutes les chaires, dans tous les confessionnaux, les curés se livrèrent à une propagande passionnée. « Votez selon votre conscience, dit l'un d'eux, je le veux bien ; mais selon votre conscience éclairée par vos supérieurs. N'oubliez pas que les évêques de cette province vous assurent que le libéralisme ressemble au serpent du paradis terrestre qui rampait près de l'homme pour entraîner la chute de la race humaine. » Pareils discours furent cent fois répétés. L'enquête qui eut lieu par la suite révéla des circonstances plus graves. Un témoin déclara : « J'ai craint, si je votais pour Tremblay, d'être damné. » Un autre dit avoir compris que quiconque votait pour le candidat libéral se rendait coupable de péché mortel et en cas de mort devait s'attendre à se voir privé du secours de l'Église. Un troisième expliqua qu'il était vieux, qu'il mourrait sans doute bientôt et que, dans ces conditions, il n'aurait vraiment pas pu voter contre l'opinion de son curé. Un autre enfin déclara, sous serment, que le curé de Saint-Hilarion avait dit du haut de la chaire que voter pour le parti libéral c'était voter contre le curé, contre l'évêque, contre le pape lui-même[1].

Dans son livre, *L'Irlande, Le Canada, Jersey*, M. de Molinari cite un exemple de pression encore bien plus

[1] Exemples cités, d'après l'enquête, par J.-S. Willison, *Sir Wilfrid Laurier and the liberal party*, t. I, p. 289. 290.

curieux. Il s'agit d'une élection contestée, à la même époque. Au cours de l'enquête, on interroge un paysan libéral que son curé a menacé des foudres de Lucifer. « D. Quand le curé vous a-t-il dit que Lucifer était sorti de l'enfer pour enregistrer vos votes ? — R. Dans l'élection précédente. — D. Avez-vous eu peur de voir Lucifer ? — R. Non ! Un catholique ne doit pas avoir peur de Lucifer ; il s'enfuit avec de l'eau bénite, Lucifer. — D. Qu'est-ce donc qui vous faisait peur ? — R. Ce sont les paroles de M. le curé qui m'avaient donné une terreur terrible, et ses accents et son éloquence. J'ai eu peur sur le moment, j'ai été saisi, mais je me suis rassuré. — D. Vous vous êtes dit qu'après tout vous ne pensiez pas que Lucifer viendrait vous chercher ? — R. Non, parce que j'étais catholique, apostolique et romain ; et un catholique ne doit pas avoir peur du diable. Je n'ai jamais eu peur du diable, moi ! — D. Vous jurez que le diable ne vous a jamais empêché de voter ? — R. Non ! Il ne m'a jamais empêché de voter. Peut-être que s'il m'était apparu, il m'aurait empêché de voter, mais il ne m'est jamais apparu[1] ! »

Cette propagande se faisait, il y a trente ans, dans une circonscription lointaine. Il est permis de croire qu'elle ne serait plus possible aujourd'hui. En 1896 en effet, lorsque fut discuté publiquement le problème scolaire, l'action catholique n'eut pas ce caractère grossier. Il faut constater cependant qu'elle fut aussi passionnée et aussi énergiqne.

Un mandement collectif de l'épiscopat (celui même auquel nous avons fait allusion plus haut) commença par déclarer, en termes voilés sans doute mais néan-

[1] G. de Molinari, *L'Irlande, le Canada, Jersey*, p. 218.

moins parfaitement clairs, que l'Église se solidarisait avec la cause conservatrice. La conséquence en fut déduite dans toutes les paroisses : il était interdit aux catholiques de voter pour les libéraux. Dans l'ardeur de la lutte qui allait grandissant, le clergé ne tarda pas à se découvrir complètement. L'obéissance au mandement, c'est-à-dire le vote conservateur, devint son grand, son unique mot d'ordre. Nombreux sont les documents qui l'établissent.

Dans une lettre datée du 12 juin 1896 (lettre partiellement citée ci-dessus) l'évêque de Rimouski écrit à un électeur : « Monsieur, vous me demandez si c'est une faute grave de voter contre le mandement des évêques sur les écoles du Manitoba ? Je réponds : Oui ! c'est une faute grave de voter pour un partisan de M. Laurier qui n'a pas encore déclaré qu'il suivait le mandement... » En postscriptum, on lit la suggestive note que voici : « Pour répondre à la dernière question de votre lettre, je ne puis mieux faire que de vous citer trois réponses données par la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 13 mars 1896, sur les questions suivantes : I. *Utrum deputatus catholicus, in cultu legislatorum canadensi possit, tuta conscientia, votum suum dare contra legem ab episcopis acceptam pro restitutione scholarum separatarum in provincia Manitoba ?* Réponse négative. 2. *An ita agendo peccaret graviter deputatus catholicus ?* Réponse affirmative. 3. *An peccaverunt graviter electores qui scienter votum suum hujus modi candidato dederunt ?* Réponse affirmative[1]. »

[1] Lettre de l'évêque de Rimouski au curé de Sainte-Blandine, le 12 juin 1896. (Cette lettre a circulé dans les presbytères du diocèse de Rimouski, pendant les dix derniers jours de la campagne de 1896.)

Vers la même date, le vicaire général de l'archevêché de Québec écrit au curé de Sainte-Ubalde : « En réponse à votre lettre me demandant si c'est un péché mortel de ne pas suivre la direction donnée par les évêques dans leur mandement collectif, je suis chargé par Monseigneur de vous dire que c'est une faute grave..... un péché mortel..... Si quelqu'un vous dit : En dépit de vos raisonnements, j'ai plus de confiance en M. Laurier et je vote pour son candidat, cet électeur, à moins d'avoir perdu le sens commun, est coupable d'une faute grave et mortelle[1]. »

L'évêque de Trois-Rivières ne craignit pas de se découvrir davantage encore. Dans la cathédrale, en pleine chaire, il attaqua violemment M. Laurier en personne, l'accusant d'être un libéral rationaliste et d'adhérer à des doctrines condamnées par l'Église[2]. La guerre se généralisait ; elle se poursuivit dans toutes les paroisses contre tous les candidats qui ne déclaraient pas nettement se soumettre au mandement des évêques.

Nous étudierons plus loin[3] les conséquences scolaires et politiques des élections de 1896, restées célèbres au Canada pour l'étonnante pression cléricale dont elles furent l'occasion. Qu'il nous suffise de constater maintenant que les prêtres ne furent pas les vainqueurs de la lutte. Avec leur sens éveillé et pratique de paysans normands, les Canadiens français comprirent, comme ils ne l'auraient peut-être pas fait vingt ans plus tôt,

[1] Lettre du vicaire général de l'archevêché de Québec au curé de Sainte-Ubalde, le 4 juin 1896.

[2] Discours de Mgr Laflèche, évêque de Trois Rivières, le 17 mai 1896.

[3] Cf. chapitre XII : *Les conflits scolaires.*

que les anathèmes du clergé étaient vraiment trop violents pour être justifiés. Ils se souvinrent que M. Laurier lui-même était un catholique respectueux et ils jugèrent exagéré de compter comme péché mortel le fait de voter pour lui. Le parti libéral remporta donc une victoire éclatante, dans la province de Québec et dans la Confédération tout entière. Le clergé vaincu se prépara aussitôt à une réconciliation avec le vainqueur et se résigna, pour quelques années, à une demi-abstention.

Depuis 1896, en effet, l'ingérence cléricale s'est faite beaucoup plus réservée. Il faut, pour le moment, mettre au passé la plupart des récits que nous venons de faire. Est-ce à dire que les prêtres soient revenus de leur esprit de domination politique ? Les libéraux l'espèrent, le disent et le croient. Peut-être sont-ils un peu optimistes ! L'attitude plus réservée du clergé en matière électorale depuis dix ans s'explique plutôt par l'absence de questions intéressant l'Église que par une transformation profonde et définitive de ses méthodes. Son intransigeance en réalité n'est pas moindre qu'autrefois, nous l'avons vu au chapitre précédent. Il suffira donc que s'élève une nouvelle controverse les touchant de près pour que tous les ecclésiastiques redescendent sur la place publique. Ils le feront évidemment avec plus de discrétion que par le passé, car leur fâcheuse expérience de 1896 n'a pas manqué de les faire réfléchir. Mais on retrouvera chez eux la même conviction, la même énergie et la même obstination.

Il est un passage de l'Encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII que les évêques canadiens se plaisent à invoquer : « Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut

des âmes et au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Église[1]. » Ces lignes justifient et même prescrivent l'intervention du prêtre dans les affaires politiques. Il serait puéril de croire qu'il songe à y renoncer.

[1] Cité dans le Mandement collectif des évêques du 6 mai 1896.

CHAPITRE VII

L'ÉGLISE CATHOLIQUE (*suite*)

VI. — SON RÔLE DANS L'ÉVOLUTION DU CANADA

Après avoir étudié la formidable organisation de la puissance romaine au Canada, il nous est aisé de comprendre qu'elle doit peser d'un grand poids sur l'évolution du pays tout entier. L'équilibre instable et complexe de deux races rivales, de deux religions jalouses, de deux langues différentes serait manifestement impossible sans la collaboration du clergé catholique. L'Angleterre le sait bien et compte sur lui comme sur un facteur essentiel de l'ordre britannique au Dominion. Dès le lendemain de la conquête, l'Église avait du reste pris son parti des événements et adopté les lignes générales de la politique qu'elle a toujours suivie depuis. Cette politique peut se résumer en trois articles essentiels : 1° Acceptation complète et définitive de la souveraineté anglaise. 2° Abandon complet et définitif de la France. 3° Défense passionnée de l'intégrité de la race française canadienne.

On sait que l'Église romaine n'a jamais eu d'attachement exclusif pour un gouvernement ou une nation. Quand notre défaite fut irrévocable dans l'Amérique du Nord, elle s'inquiéta d'assurer son avenir. Faire garantir par le conquérant ses anciens privilèges fut son premier souci. Puis, lorsqu'elle com-

prit, par les capitulations de Québec et de Montréal, par le traité de Paris et le *Quebec Act*, qu'en somme elle ne perdrait pas au change et que ses avantages traditionnels lui resteraient acquis, elle ne s'obstina pas à servir la France, qui ne le lui demandait pas, et délibérément elle se rallia au vainqueur.

Poussés par elle, les Canadiens français se soumirent sincèrement et bientôt même furent prêts à se constituer les défenseurs de leur nouvelle métropole. Pendant la guerre de l'indépendance américaine, ils combattirent pour l'Angleterre et les efforts tentés pour les attirer dans le camp adverse échouèrent. L'Église donnait l'exemple de cette fidélité et ses prêtres la prêchaient dans toutes les paroisses. En 1812, lors du second conflit anglo-américain, l'évêque de Québec ordonna des prières publiques pour le succès de la cause anglaise et les séminaristes, prenant les armes, montèrent la garde sur les murs de la ville. Qu'une éventualité analogue se présente aujourd'hui, l'attitude du clergé ne sera pas différente : même contre la France, il se donnera de tout cœur à la défense du régime britannique.

Ce régime en effet lui convient parfaitement et une entente tacite semble être survenue entre les deux pouvoirs, civil et ecclésiastique. D'une part, l'Église maintient dans le loyalisme, le calme et la soumission les Français du Canada. En échange, le gouvernement anglais la laisse à peu près libre d'exercer son autorité, comme il lui plaît, dans la partie catholique du pays, qui demeure ainsi pour elle une sorte de domaine réservé où les étrangers pénètrent à peine.

Cette entente semble avoir été l'une des bases les plus solides de l'équilibre canadien, depuis la conquête.

Chaque fois que ses propres intérêts ont été en jeu, le clergé les a, il est vrai, défendus avec âpreté, au risque même de détruire l'unité de la Colonie. Mais, dans la plupart des autres cas, il a évité soigneusement de s'associer à des mouvements caractérisés de révolte politique, où la religion n'avait rien à voir. C'est ainsi qu'en 1837, lors du grand soulèvement de Papineau pour les libertés françaises, il s'est bien gardé de prendre parti pour l'opposition et s'est rangé, sans équivoque, du côté des autorités établies.

Son respect affiché de la souveraineté britannique est du reste complet. Dans ses cérémonies, dans ses prières, il recommande à Dieu le régime existant. Jamais une parole contre le roi d'Angleterre ne lui échapperait. Rarement domination étrangère fut en somme plus parfaitement acceptée.

Le clergé ne s'en cache nullement. Certes, les paroisses des campagnes contiennent nombre de prêtres qui, dans leur ignorance, leur isolement, leur absence presque complète de rapports avec l'extérieur, ne se rendent pas un compte exact de la situation. Ils ne font pas très bien la différence des deux Frances, celle d'Europe et celle d'Amérique. Français tout court et tout simplement, ils se contentent, avec une bonne et naïve franchise, de détester les *Anglas*, comme ils les appellent dans leur pittoresque langage normand. Quant aux chefs, ils voient plus haut et plus loin, non pas avec les yeux de la sympathie ou de l'antipathie, mais avec ceux de l'intérêt, du grand intérêt politique.

Ces chefs, eux, ne se gènent pas pour se féliciter bien haut, même en notre présence, de ne plus appartenir à la France. Ils le disent quand on le leur demande et, souvent même, ils vont au-devant de la question.

Voici les paroles que j'ai recueillies plus d'une fois sur les lèvres d'importants ecclésiastiques canadiens : « Ce pays, Monsieur, est pour nous le pays de Cocagne : la suzeraineté anglaise nous satisfait absolument ; grâce à elle, la position de notre Église au Canada est excellente, solide et je crois définitivement établie. Nous jouissons de la liberté entière, sans phrase.... Je ne veux pas vous blesser, car j'aime la France ; mais, permettez-moi de vous le dire, pour rien au monde nous ne voudrions retomber sous sa domination. »

Ce langage décisif, que personne ne peut contester, car il s'entend chaque jour, caractérise à merveille l'attitude du haut clergé : il ne ressent aucune affection spéciale pour les Anglais, qui sont des étrangers et des protestants, et même il redoute pour ses fidèles leur contact et leur influence ; mais il éprouve à l'égard du gouvernement britannique une réelle reconnaissance et la manifeste par une durable fidélité.

Dans ces conditions, l'Église ne gagnerait rien à une restauration française ; elle aurait au contraire beaucoup à y perdre. Fils de 1789, nous ne pourrions guère lui laisser le privilège de la dîme ou les extraordinaires exemptions d'impôts dont elle bénéficie ; notre influence démocratique ne manquerait pas non plus de se faire sentir sur les bords du Saint-Laurent. Ce serait pour le clergé catholique une sorte de faillite, et il a raison de ne pas s'y tromper. Voilà pourquoi il nous redoute et nous évite.

Redisons bien que, pris individuellement et abandonnés en quelque sorte à leurs intimes préférences, les ecclésiastiques canadiens aiment la France. Ils y viennent avec joie, s'y sentent chez eux, la considèrent malgré tout comme une patrie. Quand elle est accablée

par la défaite ou l'adversité, ils ne lui marchandent pas leur sympathie la plus vibrante, tout en disant à haute voix que ses malheurs sont la punition de ses péchés. Au fond, bien au fond de leur cœur, ils gardent un irrésistible penchant pour l'enfant prodigue qui fut jadis la fille aînée de l'Église. Mais ces sentiments s'arrêtent au seuil du domaine politique et n'y comptent pour rien !

Cependant, objectera-t-on, l'Église catholique ne s'est-elle pas faite le champion de la race française au Canada ? N'est-ce pas elle qui a maintenu là-bas notre langue et notre nationalité ? Assurément, et personne ne songera à dire le contraire. Mais il faut avoir soin de distinguer une fois de plus entre la France et le Canada français, entre la cause française et la cause canadienne française. A la première, l'Église est indifférente, peut-être hostile ; à la seconde, elle a donné, depuis 1763, son dévouement le plus entier.

On peut bien considérer en effet que, sans l'appui du prêtre, nos compatriotes d'Amérique auraient sans doute été dispersés ou absorbés. C'est le clocher de village qui leur a fourni un centre, alors que leur ancienne métropole les abandonnait totalement et leur retirait même ces autorités sociales autour desquelles ils auraient pu grouper leur résistance ; c'est le curé de campagne qui, par son enseignement de chaque jour, a perpétué chez eux ces façons de penser et ces manières de vivre qui font l'individualité de la civilisation canadienne ; c'est l'Église enfin qui, prenant en main les intérêts collectifs de notre peuple, lui a, plus que quiconque, permis de se défendre avec succès contre les persécutions ou les tentations britanniques.

Aujourd'hui encore — et nous l'avons montré longuement dans les chapitres qui précèdent — il y a

partie liée, au Canada, entre le clergé et ses fidèles de langue française. Comme hier, comme il y a cent ans, le maintien du catholicisme semble donc être la principale condition de la persistance de notre race et de notre langue au Dominion.

Ce fait — car c'est un fait — soulève pour l'avenir de graves problèmes. La protection de l'Église est précieuse, mais elle se paie, dans l'espèce, d'un prix exorbitant. Certes, son influence a rendu les Canadiens sérieux, moraux, travailleurs et prolifiques ; leurs vertus familiales font l'admiration de tous ; leur vigueur et leur santé révèlent une vitalité qui n'est pas près de s'éteindre. Mais d'autre part, la sujétion intellectuelle où le clergé voudrait les tenir, l'autorité étroite qu'il leur impose, les conceptions démodées qu'il persiste à leur inculquer en matière de foi ne sont-elles pas de nature à ralentir l'essor de la société canadienne française et à lui rendre la lutte bien difficile, en face de ses rivaux anglo-saxons, qui sont autrement dégagés du passé et de ses formes vieillies ?

Voilà ce que se demandent avec anxiété presque tous ceux qui visitent les rives du Saint-Laurent. Mais que faire ? Car, ou bien les Canadiens français resteront étroitement catholiques, et alors ils auront, dans leur isolement un peu archaïque, quelque peine à suivre la rapide évolution du Nouveau Monde ; ou bien, ils laisseront se détendre les liens qui les unissent à l'Église, et alors, privés de la cohésion merveilleuse qu'elle leur donne, plus accessibles aux pressions étrangères, ils verront peut-être de graves fissures se produire dans le bloc séculaire de leur unité. Tel est l'inquiétant dilemme auquel aboutit cette étude du catholicisme canadien.

CHAPITRE VIII

LE PROTESTANTISME

Si le catholicisme est un des facteurs essentiels du développement de la race française au Canada, le protestantisme ne tient pas une moindre place dans la formation de la société anglaise. Nous avons, dans les pages qui précèdent, montré le domaine de l'Église et délimité, par là même, les frontières de la religion rivale. Nous savons déjà que cette limite de séparation est très nette et qu'elle divise la Colonie en deux régions presque étrangères l'une à l'autre par l'origine, la langue et le culte.

Comme en Angleterre, aux États-Unis, en Australie, c'est bien la foi protestante qui a surtout déterminé le caractère du peuple britannique au Dominion ; c'est elle qui a marqué son empreinte sur l'individu, la famille, la vie publique, avec tant de puissance et de profondeur, que la politique elle-même et la législation subissent son influence. Cependant, comme il s'agit ici non plus d'une Église et d'un clergé comme tout à l'heure, mais d'un courant de croyances, de tendances et de pensées, la situation est autre, les armes employées différentes. Et ce fait accentue encore le contraste, déjà si frappant par ailleurs, des deux Canadas.

L'Amérique britannique, dans son ensemble, est protestante. Les catholiques français ou irlandais, n'y

sont qu'une minorité : 2.229.000 sur 5.371.000 âmes. Exception faite de 50.000 non-chrétiens [1], il reste 3.092.000 protestants, qui constituent de la sorte presque les trois cinquièmes des Canadiens [2].

Une seule province, celle de Québec, est en majorité catholique. Mais, partout ailleurs, les majorités protestantes sont énormes :

Québec.	1.649.000 hab.	210.000 protestants.
Ontario.	2.182.000 —	1.800.000 —
Provinces Maritimes . .	893.000 —	594.000 —
Manitoba.	255.000 —	219.000 —
Territoires du N.-O. . .	160.000 —	120.000 —
Colombie Britannique [3] .	178.000 —	136.000 —

Il y a une trentaine d'années, on pouvait douter de l'avenir du protestantisme dans le Grand-Ouest ; l'Église romaine espérait alors l'annexer en y dirigeant l'émigration française de Québec. L'attraction vers les États industriels de la Nouvelle-Angleterre fut plus forte et aujourd'hui la conquête de l'Ouest est un espoir abandonné par le clergé lui-même : il y défend avec fermeté les droits de ses fidèles, mais il a renoncé à dominer ce côté du pays, qui semble définitivement orienté dans une autre voie. La population catholique française constitue donc seulement une grande île dans la région du bas Saint-Laurent et des îlots, importants du reste, dans les Provinces Atlantiques, Ontario, le Grand-Ouest. Quant au reste du Canada — et c'en est la très grande partie — il porte nettement l'empreinte du caractère protestant.

[1] Agnostiques, Juifs, Japonais, Chinois.

[2] *Recensement du Canada*, 1901, t. I, tableaux I et VIII, p. 2 et 144 (chiffres ronds).

[3] *Ibid.*

A l'image de ce qui se produit dans tous les pays anglo-saxons, le protestantisme canadien se divise en un très petit nombre de grandes sectes et en un nombre infini de petites. A eux seuls, les méthodistes, presbytériens, anglicans et baptistes forment presque les neuf dixièmes de la clientèle non-catholique :

Population totale du Canada	5.371.000
Population protestante	3.092.000
Méthodistes.	917.000
Presbytériens.	842.000
Anglicans.	681.000
Baptistes	292.000
Sectes diverses	360.000 [1]

Les 360.000 membres qui n'appartiennent pas aux quatre divisions essentielles se répartissent en une quantité extraordinaire de sectes. Le recensement officiel en énumère 37 ; mentionnons notamment 93.000 luthériens, 28.000 congrégationalistes, 15.000 disciples du Christ, 10.000 salutistes, 8.000 adventistes, etc. L'émiettement cependant est bien loin de s'arrêter là : dans une longue note, la statistique cite 29 chapelles, dont la plus nombreuse possède 584 disciples ; elle en indique enfin, sans les nommer, 79 autres, dont aucune n'a plus de 10 fidèles [2].

C'est l'éparpillement habituel aux frontières du protestantisme, tel qu'il nous est donné de l'observer partout dans l'Empire britannique. Ces petites chapelles sont d'ordinaire agitées et bruyantes, actives et exaltées ; mais elles n'ont, à quelques exceptions près, ni la richesse, ni le poids nécessaires pour exercer vrai-

[1] *Recensement du Canada,* 1901, t. I, tableau VIII, p. 144 et 145.

[2] *Ibid.*, note 2.



ment de l'influence. A ce point de vue là, comptent seules les quatre grandes sectes dont nous avons parlé en commençant.

La plus nombreuse et sans doute la plus puissante est celle des méthodistes, avec 917.000 membres, c'est-à-dire presque un tiers de la population protestante du Dominion. La province d'Ontario, où elle possède 666.000 disciples, est son quartier général. Sa forte organisation, qui comporte une solide unité, ses grandes ressources financières, le concours effectif qu'elle réclame de tous les siens, lui donnent une stabilité et une importance qui ne sont dépassées au Canada par aucun autre groupement religieux non-catholique.

Les méthodistes incarnent — on le dit d'eux à la fois comme un éloge et comme un blâme — la respectabilité bourgeoise et la sécurité satisfaite du pharisien qui, ayant bien géré son capital terrestre, a conscience d'avoir non moins bien préparé ses affaires célestes. Dans Ontario, et spécialement à Toronto, ils tiennent une place de premier ordre : ce ne sont peut-être pas les gens les plus élégants de la ville, car il existe un *smart set* anglican qui se juge très supérieur dans la hiérarchie mondaine ; mais ils sont plus riches, plus assis, plus considérables, ayant à la fois les églises les plus belles et les maisons de commerce les plus prospères. En même temps, ils ont un sentiment très vif de leur qualité d'Anglais et de protestants, ayant apporté d'Angleterre la conviction de la suprématie nécessaire de leur race et de l'indiscutable supériorité de leur religion.

Tel est le double patrimoine qu'ils défendent avec âpreté, contre les voisins français et catholiques que

la destinée leur a de force imposés. Le méthodisme d'Ontario est en effet le centre de l'opinion antifrançaise et du protestantisme agressif. C'est surtout là que s'élabore et se renouvelle infatigablement le programme fameux : *No french domination ! No popery !* Nous verrons plus loin comment l'état d'esprit qui l'inspire se répercute sur les votes.

L'Église presbytérienne est la seconde par le nombre, avec ses 842.000 membres. Elle est, comme partout ailleurs, l'Église des Écossais et de leur clan riche, travailleur et sympathique. Dans la Nouvelle-Écosse et le Manitoba, elle tient la tête des sectes protestantes ; dans Ontario, elle vient au second rang. Partout où elle domine, elle a imprimé à la société, aux mœurs, à la vie publique même, ce cachet de rigorisme un peu triste qui la distingue. Winnipeg, qui subit particulièrement son influence, est une des cités les plus sévères de l'Amérique du Nord. C'est pourtant une ville de l'Ouest, débordante d'activité, cosmopolite au plus haut point ; mais elle n'a rien de la fantaisie joyeuse, insouciante et libre des *mushroom cities* américaines. Le dimanche surtout, la contrainte protestante l'enserre étroitement.

L'intransigeance des mœurs mise à part, les presbytériens deviennent les plus agréables des compagnons. Leur franchise cordiale et leur sens de l'hospitalité sont célèbres ; d'autre part, ils manifestent une réelle bonne volonté à l'égard des Français, qui sont les premiers à le reconnaître. L'Angleterre a raison de considérer les presbytériens comme les meilleurs de ses colons.

L'Église anglicane n'arrive que troisième au Canada, avec une clientèle de 681.000 âmes. Elle ne semble pas

y avoir trouvé un milieu essentiellement propre à son épanouissement. C'est dans les provinces de Québec et de la Colombie Britannique que sa situation est relativement la plus forte ; dans Ontario, les sectes non-conformistes la distancent aisément. De même qu'en Angleterre, elle unit en elle-même deux tendances différentes et presque opposées : l'une, celle de la *Broad Church*, sincèrement protestante ; l'autre, celle de la *High Church*, nettement catholicisante.

A d'autres égards, l'anglicanisme est resté très britannique. Comme dans la mère patrie, il est surtout le culte des gens du monde et des pauvres. Ceux-ci sont attirés dans ses églises par le faste de ses cérémonies et par le fait qu'on ne leur demande pas de concours financier très actif. Ceux-là, par l'effet d'une longue tradition, par le souvenir de l'Angleterre où l'Église anglicane est celle du souverain et des autorités sociales. Il ne faudrait pas croire que ce dernier argument soit vide de sens pour la *société* de Toronto, de Montréal, de Victoria. Elle accorde aux cérémonies religieuses une place importante parmi les fonctions sociales. Et l'on pourrait deviner, de ce chef, une certaine rivalité entre les anglicans, aristocrates et prétentieux, et les méthodistes, regorgeant de richesses, mais bourgeois.

Les baptistes enfin, au nombre de 292.000, apparaissent avec un caractère nettement populaire. Leur étroitesse dogmatique, leur individualisme, leur sens démocratique et égalitaire en font une Église à part, qui a sa place bien marquée entre les méthodistes, les presbytériens et les anglicans. C'est sa force, bien que dans la *société* on affecte souvent de considérer le baptisme comme une religion peu distinguée, réservée aux gens communs, comme l'anglicanisme l'est à l'aristo-

cratie, le presbytérianisme aux Écossais, le méthodisme aux commerçants en bonne voie de réussite !

La séparation complète d'avec l'État est aujourd'hui le régime de toutes ces Églises. Il n'en a pas toujours été ainsi. D'après l'Acte Constitutionnel de 1791, le septième des terres de la Couronne devait être réservé pour l'entretien du clergé protestant. Le clergé anglican avait d'abord été seul à profiter de ce privilège, puis, à partir de 1837 et sur la réclamation des presbytériens, les autres sectes protestantes avaient été admises à bénéficier de la faveur. Mais en 1854, les catholiques, unis au parti démocrate de cette époque, firent abolir ces réserves ecclésiastiques, au profit des municipalités. Depuis lors, aucune des confessions protestantes ne reçoit ou ne sollicite du gouvernement le moindre appui ; c'est devenu la coutume générale du protestantisme américain. La dîme catholique, maintenue dans la province de Québec, est une survivance unique d'un passé par ailleurs complètement disparu.

Il est à croire que l'indépendance des Églises vis-à-vis du pouvoir civil est définitivement établie dans le Nouveau Monde. Peut-être n'oserait-on dire, avec la même netteté, que l'indépendance de l'État vis-à-vis des Églises, même protestantes, est aussi bien sauvegardée. La conception, toute française, de la laïcité ne semble pas avoir pénétré les cerveaux anglo-saxons et ils ont quelque peine à concevoir un État totalement affranchi de toute préférence religieuse. Ce n'est pas que le clergé protestant veuille, selon la doctrine ultramontaine, dominer le gouvernement. Pas du tout ; mais c'est l'esprit protestant qui vise à l'inspirer et à le marquer de son sceau. A plusieurs reprises — et spécialement en étudiant le problème scolaire — nous

aurons l'occasion de constater que le Canada, n'ayant pas connu 1789, comprend mal la théorie de la neutralité de l'État.

Les Canadiens protestants en effet sont souvent incapables d'imaginer qu'on puisse penser, en dehors des formes religieuses ; ils ne sortent d'une secte que pour rentrer dans la secte voisine et n'abandonnent une religion que pour en adopter une nouvelle. En France, la frontière extrême du protestantisme libéral confine à la libre pensée religieuse, et celle-ci, à son tour, touche à une libre pensée qui n'est plus religieuse ; la transition est ménagée, parfois presque insensible.

Au Canada, rien de semblable ne se produit, du moins en apparence. Dans la *société*, il n'est pas élégant d'être irréligieux; et c'est une raison suffisante pour que des milliers de gens aillent régulièrement à l'église. Dans le peuple même, il est mal vu de n'appartenir à aucun groupement confessionnel ; et, sauf dans quelques cercles miniers de la Colombie Britannique où l'esprit européen domine, les ouvriers et les cultivateurs de race anglaise sont en général très protestants. Le recensement de 1901 n'a trouvé que 4.181 personnes déclarant n'appartenir à aucune religion et 3.613 *agnostiques*, c'est-à-dire, explique une note, *athées*, *libres penseurs*, *infidèles*, *sceptiques*, et *incroyants*[1]. L'Anglais n'est plus à l'aise, dès l'instant qu'il n'est plus catalogué.

En réalité, l'incroyance est fréquente au Canada, comme partout ailleurs, mais on ne l'exhibe pas volontiers. Elle ne s'avoue guère qu'au fumoir, entre

[1] *Recensement du Canada*, 1901, t. I, tableau VIII, p. 144.

hommes, orsqu'un bon dîner a délié les langues : on vous explique alors qu'on a renoncé aux croyances du passé, qu'on est, pour employer l'expression anglaise, *agnostique*, mais qu'on préfère cependant rester attaché à l'Église qui a formé votre enfance et ne pas rompre, sans utilité bien définie, des liens anciens et respectables. Ce sont des propos qu'on se garde de tenir en dehors d'une demi-intimité. Exprimer publiquement de pareilles idées serait sévèrement jugé de tous : ce serait un scandale, c'est-à-dire une sorte de révolte contre l'ordre de choses existant, contre la tradition britannique, presque une infidélité à la race anglo-saxonne ! Ce serait aussi une grave imprudence, car on aurait matériellement beaucoup à perdre à une pareille franchise : l'opinion publique ne vous en saurait aucun gré, la *société* trouverait la déclaration inélégante ; plus d'une institution enfin vous repousserait de son sein. Dans plusieurs universités de langue anglaise, qui dépendent partiellement de certaines sectes, un professeur serait sévèrement réprimandé s'il s'avisait de faire ouvertement des déclarations antireligieuses ou athées. Non qu'on exige de lui qu'il adhère officiellement à un credo ; on lui demande seulement, mais formellement, de ne pas crier qu'il ne croit pas. Même situation, dans plusieurs provinces, pour l'instituteur qui, le matin, récite la prière à l'école.

A la vérité, il y a là une réelle hypocrisie et quelque violence faite à la liberté de la parole. Mais les Anglais n'en souffrent pas comme en souffriraient des Français ; ils trouvent très naturel, lorsqu'ils appartiennent à une hiérarchie, de sacrifier certaines prérogatives de leur personnalité.

Le mouvement libre penseur, si puissant en France, est donc presque inexistant au Canada, du moins dans ses manifestations extérieures. S'il doit naître dans l'avenir une opinion antireligieuse, il se pourrait bien qu'elle s'étendît davantage parmi les catholiques français que parmi les protestants anglais ; ceux-ci n'aiment pas briser les vitres ; ceux-là au contraire, s'ils se mettent une bonne fois à s'émanciper, rejetteront peut-être l'hypocrisie et ses capitulations si commodes. La franc-maçonnerie anglaise est nettement déiste. La dernière loge française fondée à Montréal, l'*Émancipation*, est au contraire affiliée au Grand-Orient de France. Pour le moment toutefois, ces manifestations antireligieuses sont très peu importantes. La seule rivalité grave au Canada n'est pas celle de la religion et de l'irréligion, mais celle du protestantisme et du catholicisme.

Contre le péril romain, les diverses sectes protestantes ont en effet senti le besoin de s'unir. D'autre part, sur le théâtre plus vaste du Nouveau Monde où la place est libre pour chacun, elles semblent avoir oublié leurs mutuelles et traditionnelles jalousies. L'opinion publique protestante ne comprendrait plus ces haines de chapelles, qui peuvent exister encore dans certains coins de la vieille Europe, mais qui là-bas sont décidément d'un autre âge ; elle s'est depuis longtemps, à l'école des États-Unis, déshabituée de l'étroitesse rigoureuse des dogmes et elle tend de plus en plus à penser que toutes les religions protestantes se valent, à condition d'être suivies avec sincérité. Les sectes jadis rivales ont ainsi presque entièrement cessé de se combattre. Seuls, les anglicans vivent un peu à part, leurs coutumes et leurs croyances étant trop

spéciales. Mais, plusieurs fois, les grandes Églises non-conformistes ont étudié le projet d'une fédération ; on en parle toujours et il n'est pas impossible que l'idée se réalise. Dans la vie sociale du reste, tous les protestants, quels qu'ils soient, coopèrent fraternellement ; quand leur action n'est pas confondue, elle est du moins parallèle, la tendance générale étant la même et le catholicisme, adversaire commun, se chargeant de les rappeler périodiquement à l'union, sinon à l'unité.

On aurait grand tort en effet de vouloir mettre en doute la profondeur du sentiment anticatholique chez les protestants du Canada. Les manifestations de courtoisie extérieure qui se produisent entre les deux religions ne signifient pas grand'chose, sinon peut-être qu'on se reconnaît mutuellement la qualité de belligérants respectables et dignes de croiser le fer. En somme, l'anticatholicisme est beaucoup plus violent au Dominion qu'en Angleterre, et cela, parce que l'Église romaine affirme, dans la Colonie, une action plus sûre d'elle-même, plus envahissante, plus menaçante, parce que le danger de sa victoire apparaît encore comme possible, parce qu'enfin la lutte religieuse se complique d'une lutte de races.

Étant la majorité et, par droit de conquête, les maîtres du pays, les protestants veulent conserver la suprématie. Sur ce point, ils sont irréductibles et c'est pour eux le but primordial. D'une façon souvent diffuse et insaisissable, mais intransigeante et persévérante, ils y travaillent sans cesse, surveillant jalousement leurs rivaux, s'inquiétant et s'indignant de leurs moindres progrès dans les conseils de l'État. C'est ainsi qu'ils s'habituent à envisager toute la vie publique de

la nation, d'un point de vue qui n'est pas laïque ou neutre, mais essentiellement confessionnel. Il faut voir là une cause profonde de l'acuité des luttes politiques au Canada.

II

L'ÉCOLE

CHAPITRE IX

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROBLÈME SCOLAIRE CANADIEN

Dans un pays comme le Canada, l'école doit fatalement et plus qu'ailleurs devenir, tôt ou tard, l'enjeu par excellence des ambitions nationales et religieuses; c'est le lendemain qui s'y prépare et les familles, catholiques ou protestantes, françaises ou anglaises, se demandent avec anxiété ce qu'on y fera de leurs enfants. De là l'extrême acharnement des discussions qui s'y rapportent : ce qui s'y agite en effet, ce n'est pas seulement le sort d'un ministère, d'un parti, d'un régime, mais la destinée même de deux peuples et de deux civilisations.

Le problème scolaire canadien est d'une infinie complexité dans l'application, mais ses données sont relativement simples à exposer et à comprendre. Voici deux races différentes, qui vivent ensemble sous les mêmes lois, ne parlant pas le même langage et ne pratiquant pas le même culte. Chacune d'elles est si fortement attachée à ce qui constitue son individualité qu'elle n'en voudrait pas sacrifier la moindre parcelle

à la cause de l'unité de la nation. Or ce rêve d'unité est vivace dans la majorité britannique, qui supporte impatiemment la survivance de ses vaincus. Naturellement, la minorité résiste, mais comme elle ne peut ni ne veut en somme faire sécession, il en résulte que les adversaires en présence sont condamnés à se mouvoir perpétuellement entre une séparation impossible et une union qui ne saurait être complète. C'est le secret d'une crise qui jamais sans doute ne pourra se dénouer à la satisfaction des deux partis.

Le programme français est net. Comme il est essentiel pour l'avenir que les fils conservent la langue et la religion des parents, nos compatriotes tiennent à ce que le français et le dogme catholique soient enseignés, sous leur propre surveillance, dans des écoles publiques séparées et subventionnées par l'État. Il n'est pas question de laïcité dans ce milieu fermé et homogène, où l'Église ne compte guère que des disciples obéissants.

Les protestants, par contre, voient d'un mauvais œil l'école séparée, qu'ils accusent d'être à la fois anglophobe et cléricale et qu'ils subissent plutôt qu'ils ne l'acceptent. Ils regardent avec envie les États-Unis voisins, où l'assimilation des éléments cosmopolites se poursuit, dans les classes, avec un parfait sans-gêne, tandis que l'opinion se montre implacable pour les groupements qui ne veulent pas apprendre l'anglais. Mais ils détestent surtout l'influence cléricale et ne peuvent se résoudre de bonne grâce à patronner, même indirectement, un enseignement qui est entre les mains des curés. Leurs tendances les poussent davantage vers un système d'instruction publique, gratuit, obligatoire et, sinon tout à fait laïque, du

moins neutre en face de toutes les confessions chrétiennes.

On devine aisément que les deux thèses sont impossibles à concilier. Partout où ils le peuvent, les Anglais refusent de subventionner les écoles catholiques. D'autre part, les Français gardent une méfiance invincible des établissements de leurs rivaux et n'y envoient presque jamais leurs enfants. Telles sont les conditions dans lesquelles le législateur canadien a dû édifier une organisation scolaire. Résumons les traits essentiels de l'œuvre à laquelle il s'est arrêté.

Tout d'abord, pour déblayer un terrain aussi encombré, l'État s'est, autant que possible, déchargé sur les Églises ou sur des associations libres du soin de donner l'enseignement secondaire et supérieur. Il n'a pu se désintéresser autant de l'enseignement primaire qui touche de beaucoup plus près à la masse du peuple et par là même à l'avenir du pays. Cependant, là encore, l'État fédéral s'est récusé : une loi fédérale unique étant impossible, à cause du contraste des provinces et de leurs sentiments jaloux d'autonomie, la législation scolaire est demeurée une affaire essentiellement locale, bien que soumise au contrôle supérieur du Parlement d'Ottawa et de l'opinion canadienne tout entière.

Pour être divisé, le problème n'est pas résolu, car les haines de race, les méfiances réciproques restent exactement les mêmes à l'intérieur des divisions territoriales que dans l'ensemble du Dominion. Mais on a du moins de la sorte un immense avantage : à des circonstances variées on peut appliquer des solutions différentes, nous allons voir comment.

Prenons par exemple une province presque entière-

ment anglo-saxonne, la Colombie Britannique. Comme l'élément français y est pour ainsi dire inexistant, l'école anglaise gratuite, obligatoire, d'une laïcité protestantisante, n'y soulèvera pas la moindre objection. Ce sera juste le contraire dans un pays comme Québec, où l'école confessionnelle séparée sera presque le seul régime possible, la majorité française tenant à ses établissements catholiques et la minorité protestante faisant résolument bande à part. Passons maintenant au cas d'une province britannique, telle qu'Ontario, contenant une notable minorité française. L'école publique anglaise y recueillera la grande majorité des élèves ; toutefois nos compatriotes, s'appuyant sur une longue tradition, sur un voisinage influent, sur les promesses formelles de l'acte de confédération, conserveront le droit, qu'on ne leur conteste guère, d'avoir leur enseignement propre et cependant subventionné. L'équilibre du régime scolaire ne deviendra vraiment inquiétant que dans des milieux nouveaux comme le Manitoba, où les nôtres sont représentés, mais seulement en petit nombre. La majorité anglo-saxonne, dans son intransigeance agressive et dans sa peur de l'invasion cléricale, ne saura pas résister au désir de considérer l'école comme un instrument de résistance et d'unification. Pour peu que les intérêts lésés soient assez forts pour le faire, ils résisteront ; et alors il y aura conflit.

Ainsi, ce qui domine dans les préoccupations anglaises au sujet de l'école, c'est un désir secret d'unification des deux races et une crainte franchement déclarée de la puissance romaine. L'opinion publique britannique regrette que notre langue persiste et continue d'être enseignée ; cependant, avec son bon sens

habituel, elle reconnaît, quand elle ne peut pas faire autrement, que c'est après tout un droit assez légitime dans un pays où un tiers de la population est d'origine française. Elle se montre disposée aussi à permettre aux représentants des différentes confessions de donner leur instruction religieuse, dans les classes mêmes, en dehors des heures du cours. Elle fait donc preuve, dans ces circonstances, d'un certain libéralisme. Mais c'est lorsqu'elle voit l'école devenir la chose du clergé romain qu'elle ne sait plus se retenir. Impuissante à réagir dans une société aussi catholique que celle de Québec, elle le tente à peine. Mais dans l'Ouest, où les formes de l'avenir ne sont encore qu'imparfaitement précisées, elle se demande s'il est sage de laisser l'Église s'assurer de nouvelles forteresses ; et sa réponse est négative. Voilà comment la question, d'abord nationale et religieuse, devient surtout politique, dès l'instant qu'un fort parti refuse de se plier à la suprématie ecclésiastique.

Maintenant que cette brève introduction nous a mis à même de connaître les conditions générales du régime scolaire canadien, nous poursuivrons en consacrant quatre chapitres à son étude. En premier lieu, nous montrerons ce qu'est l'école catholique séparée dans la province de Québec, où elle s'est librement épanouie ; puis, nous lui comparerons l'école publique anglaise, dans ses formes diverses, pour passer ensuite à l'analyse des célèbres et significatifs conflits du Manitoba et du Nord-Ouest. Dans un dernier chapitre enfin, nous indiquerons l'organisation et l'esprit de l'enseignement secondaire et supérieur.

CHAPITRE X

L'ÉCOLE CATHOLIQUE FRANÇAISE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Le régime scolaire préconisé par l'Église, et d'une façon générale par la population canadienne française, a trouvé sa réalisation presque parfaite dans la province de Québec. C'est donc là que nous pourrons le mieux en étudier les principes et le fonctionnement. Il répond, chez ses promoteurs, à une double préoccupation, l'une ouvertement déclarée, l'autre avouée rarement, ordinairement niée, et cependant facilement perceptible. La première est le souci de préserver, dans l'école, l'intégrité de la race, en l'y maintenant soigneusement isolée. La seconde est une méfiance profonde de l'État laïque, à qui le haut clergé refuse d'abandonner la haute main sur l'instruction publique.

C'est dans cet état d'esprit que, sous l'influence du clergé, on a fait l'école *séparée*, *libre* et *confessionnelle* : séparée, pour éviter sur le même terrain la rencontre de deux populations rivales ; libre, parce que l'État ne s'est pas senti l'unité, la force, l'entrain nécessaires pour tout diriger lui-même et surtout parce que l'autorité ecclésiastique a jalousement combattu l'extension de ses pouvoirs ; confessionnelle enfin, parce qu'on a considéré le catholicisme comme un élément indispensable à la formation de la civilisation

canadienne et parce que personne, dans cette nouvelle France, ne semble jamais avoir désiré, ou même conçu, l'école neutre et indépendante de tout contrôle religieux.

Ayant exposé les principes, passons à l'application[1] : nous verrons qu'elle aboutit à faire l'État faible et l'Église puissante. Le pouvoir civil n'a pas entrepris en effet de transformer l'enseignement en un véritable service public. En vertu de la plus large décentralisation, il s'est au contraire déchargé sur les pères de famille, catholiques et protestants, du soin d'organiser eux-mêmes, séparément, des écoles libres et confessionnelles. Le gouvernement provincial se contente de les subventionner les unes et les autres, proportionnellement au nombre de leurs élèves, et d'exercer sur elles une surveillance plus ou moins effective.

Les organes du pouvoir central, dans ces conditions, sont assez réduits. Toute la partie administrative est sous le contrôle du département de l'instruction publique, dirigé, non par un ministre responsable, mais par un haut fonctionnaire inamovible « à l'abri des influences politiques »[2], qui porte le nom de surintendant. D'autre part, à côté du département, ou pour mieux dire au-dessus de lui, se trouve le Conseil supérieur de l'instruction publique. Son président de droit est le surintendant et ses décisions doivent être approuvées par un membre du cabinet qui, dans

[1] *Loi de l'instruction publique de la province de Québec*, 1899. Cf. Paul de Cazes, secrétaire du département de l'instruction publique, *Code scolaire de la province de Québec*, 1899. *L'instruction publique dans la province de Québec*, 1905.

[2] Paul de Cazes, *L'instruction publique dans la province de Québec*, p. 17.

l'espèce, est le secrétaire provincial, c'est-à-dire le ministre de l'intérieur.

Le Conseil, par sa composition, est essentiellement confessionnel ; il se divise en effet en deux comités, correspondant aux deux religions. Le premier comprend de droit tous les archevêques et évêques de la province, ainsi qu'un nombre égal de laïques catholiques désignés par le pouvoir civil. Le second se compose d'un nombre de laïques protestants égal à celui des laïques catholiques et choisis comme eux par le gouvernement. Conformément au principe de la séparation confessionnelle, ces deux sections siègent indépendamment l'une de l'autre, sauf dans les cas, assez rares, où une affaire mixte les réunit. Leur unité est donc factice : c'est séparément qu'elles règlent les questions touchant à l'organisation et la discipline, répartissent les sommes qui leur sont allouées, désignent les inspecteurs au choix du ministère, font enfin une sélection des livres qui seront employés. Il est aisé de voir que, dans tout ce système, le secrétaire provincial tient une place minime, tandis que le département est intentionnellement soumis à l'hégémonie du Conseil supérieur de l'instruction publique, où — du moins en ce qui concerne le côté catholique — l'épiscopat domine aisément.

Descendons maintenant à l'intérieur des communes. Catholiques et protestants y ont leurs écoles respectives, mais ils doivent les créer eux-mêmes ; l'État leur accorde seulement chaque année une subvention. Toutefois, cette aide financière étant insuffisante, les pères de famille ont encore à se taxer, de leur propre initiative, pour subvenir à l'instruction de leurs enfants.

A cet effet, la province est divisée en circonscriptions nommées *municipalités scolaires*. Dans chacune d'elles, les pères appartenant à la religion professée par la majorité des habitants, élisent tous les trois ans une *commission scolaire*, qui se charge de tout ce qui concerne l'école, y compris la nomination des maîtres. Dans ce but, les commissaires reçoivent des pouvoirs définis pour frapper leurs coreligionnaires de taxes exceptionnelles. Ils forment en somme une sorte de petit conseil municipal spécial, dont les attributions sont limitées aux questions d'enseignement et dont la compétence ne dépasse pas les frontières d'une Église.

De son côté, la minorité procède à une opération analogue et nomme régulièrement trois *syndics* ; l'école qu'ils organisent bénéficie, pour sa part, de la subvention gouvernementale ; son instituteur, son inspecteur appartiennent naturellement à la religion dissidente. Notons que, dans la province de Québec, la majorité de presque toutes les municipalités scolaires est catholique et française.

En principe, l'instruction est payante et obligatoire. Mais en fait, elle est gratuite et facultative ; gratuite, parce que le droit d'écolage est insignifiant et que l'exclusion n'est jamais prononcée contre ceux qui ne paient pas ; facultative, parce que malgré l'obligation d'envoyer en classe les enfants de sept à quatorze ans, il n'existe pas de sanction effective contre les pères négligents ou récalcitrants.

L'école, telle que nous venons de la décrire, comporte une certaine soumission à la loi, encore que nous ayons pu, sans inexactitude, la dire libre, confessionnelle et séparée. Auprès d'elle cependant, l'enseignement strictement libre, c'est-à-dire échappant

absolument à tout contrôle, conserve les droits les plus étendus. Nombreux sont les établissements ecclésiastiques, créés en dehors de la règle commune, qui ne sollicitent pas de subvention, mais qui en même temps se refusent complètement à subir la surveillance, même anodine, d'un Conseil supérieur, même bien pensant.

Tel est, dans ses lignes générales, le régime qui paraît aux Canadiens français le plus propre à ménager toutes les nationalités et toutes les religions. Il répond très exactement à la double préoccupation que nous indiquions au commencement de ce chapitre : grâce à lui, la séparation entre Anglais et Français demeure rigoureuse, tandis que l'Église garde la haute main sur l'éducation de ses fidèles.

Au point de vue des rapports entre les deux races et les deux confessions religieuses, la politique scolaire de Québec a donné les meilleurs résultats ; les écoles différentes naissent, vivent, se développent côte à côte, sans que des disputes ou des conflits soient à craindre, puisqu'il n'y a pas le moindre contact. C'est exactement la situation de deux peuples étrangers, séparés par une frontière et ayant entre eux le moins de relations possibles : à ce prix, la paix règne à l'école !

Les citoyens de Québec sont justement fiers de cet état de choses, qui provient en grande partie de leur calme et de leur sagesse. Il faudrait s'associer sans réserve à leur contentement si, pour réaliser ce remarquable équilibre, ils n'avaient abdiqué, entre les mains de l'Église, quelques-uns des droits les plus essentiels de l'État en matière d'enseignement.

Il est aisé de discerner en effet que toute cette orga-

nisation de l'instruction publique a été combinée de manière à laisser toute l'influence aux autorités ecclésiastiques. Le pouvoir politique, dans la province française, appartient certes à une majorité respectueuse de la religion, nul ne le niera! Et cependant, l'Église a refusé de lui abandonner en toute souveraineté, nous ne disons pas l'éducation, mais l'instruction de l'enfance. Sa doctrine est que l'État peut y collaborer, mais ne doit pas la donner lui-même d'une façon indépendante.

Dans ces conditions, l'absence d'un ministre de l'instruction publique cesse d'apparaître comme un simple hasard. « Nous évitons ainsi l'ingérence de la politique dans l'école », explique-t-on. Oui ! mais pour laisser l'action catholique s'y exercer sans rivale! C'est la raison pour laquelle le haut clergé ne veut à aucun prix d'un ministre de l'instruction publique, qui pourrait s'élever comme une puissance envahissante en face du Conseil supérieur et peut-être le supplanter. Il lui préfère un simple fonctionnaire, comme le surintendant, qu'il croit pouvoir tenir plus aisément. En 1899, il fut question de remplacer le surintendant par un membre du cabinet. Le ministère libéral Marchand s'était déclaré partisan de la réforme et l'avait inscrite dans son projet général de remaniement de la loi scolaire. L'opposition de l'Église fut brutale et décisive : un télégramme expédié de Rome somma M. Marchand de renoncer à son idée. L'autorité catholique est si forte, même sur les libéraux canadiens, que le premier ministre dut céder.

Sous le régime actuel, l'impulsion vient, à n'en pas douter, du Conseil supérieur où les évêques dominent. Comme ils forment de droit la moitié de l'assemblée,

il leur suffit de convaincre un ou deux membres laïques pour conquérir la majorité. Bien évidemment, ils combattront de toutes leurs forces le moindre changement à cet état de choses qui leur est si favorable.

Dans les communes, l'influence ecclésiastique n'est pas moins saisissable, quoiqu'elle ne soit pas officielle. L'élection des commissaires se fait rarement en dehors du curé de la paroisse ; les pères de famille sont en général peu instruits ; ils réservent surtout leur action personnelle pour les discussions de dépenses et d'administration. Dans ces conditions, le curé, même s'il n'est pas membre de la commission, en devient assez naturellement l'inspirateur.

Le choix des maîtres, affaire essentielle, ne peut guère davantage échapper à son conseil. C'est la commission scolaire qui fait la désignation, mais on devine que, dans la plupart des cas, le candidat du curé a toutes chances d'être adopté ; et la chose est logique, puisqu'il s'agit d'une école exclusivement catholique. Comme du reste rien dans la loi ne s'oppose à l'enseignement congréganiste, les instituteurs ou institutrices appartenant à des ordres religieux sont nombreux. Il a été impossible par exemple d'obtenir d'eux aucun diplôme ! Sous ce rapport, le Canada français en est encore à la lettre d'obédience et les efforts tentés par quelques députés libéraux pour corriger le caractère archaïque de ce régime se sont heurtés à une résistance obstinée de l'Église, prétendant qu'on faisait insulte à sa dignité. Les professeurs, laïques et surtout religieux, sont donc bien peu sous l'autorité du pouvoir civil.

Les inspecteurs eux-mêmes, nommés par le lieutenant-gouverneur, mais présentés par le Conseil supé-

rieur, peuvent difficilement se permettre de déplaire à l'épiscopat. Ils constituent un corps d'hommes actifs, intelligents et dévoués, qui mérite les plus grands éloges ; leur métier parfois est très rude, surtout lorsque, pendant les grands froids de l'hiver, il leur faut parcourir des campagnes lointaines. Mais, si leurs circonscriptions territoriales sont énormes, le domaine de leur liberté d'action demeure restreint, car la force des choses veut qu'ils représentent l'Église presque autant que l'État. En peut-il être autrement, avec un Conseil supérieur de l'instruction publique où le clergé tient la moitié des places ?

Nous avons montré plus haut les avantages indéniables de l'école libre, confessionnelle et séparée, au point de vue de la paix générale. Du point de vue de la valeur de l'enseignement lui-même, les résultats sont peut-être moins favorables. Ils révèlent un double péril : l'indifférence des commissions scolaires et l'esprit parfois insuffisamment progressif des méthodes catholiques.

L'indifférence des commissions scolaires est malheureusement fréquente. Pour avoir trop voulu diminuer les pouvoirs de l'État, on a donné la responsabilité à des hommes qui n'ont pas toujours la notion de ce qui devrait être fait ; les commissaires sont d'habitude des paysans excellents, honnêtes, bien intentionnés ; ils reconnaissent l'utilité de l'instruction, mais ils ne sont pas toujours prêts à faire pour elle les sacrifices nécessaires. Dans des cas où il faudrait dépenser largement, ils parlent d'économie et, sachant que le gouvernement ne peut pas grand'chose contre leur inertie, ils ne prennent aucun égard à ses recommandations. « Ces Messieurs se moquent des autori-

tés et des lois scolaires, écrit un inspecteur, M. Bouchard. Ils ne se gênent pas pour dire : Nous n'avons pas besoin du gouvernement et de ses lois ; nous conduirons nos affaires scolaires, comme nous voudrons, sans obligations à personne[1]. » Il en résulte que les salles d'écoles sont souvent mal entretenues, faute d'argent, ce dont les enfants sont les premiers à souffrir.

Les inspecteurs se plaignent encore — et cette fois d'une façon presque unanime — que les commissaires se refusent à payer suffisamment les maîtres. Sur ce point comme sur les autres, ils cherchent à économiser. Ils remplacent par exemple les instituteurs par des institutrices moins rétribuées, puis ils en viennent même à diminuer les traitements de celles-ci. Par timidité électorale, le Parlement n'a pas osé imposer pour les institutrices un salaire minimum ; on demandait 500 francs par an et on ne put l'obtenir. Dans certaines communes en effet, les commissaires prétendent avoir des institutrices au-dessous de ce prix, véritable prix de famine ! « Les salaires sont très, très bas, écrit M. Vien, inspecteur, et n'ont subi aucune amélioration. Dans certains cas, les institutrices qui ont été assez *audacieuses* pour demander 500 francs se sont vues en but à la malveillance de quelques commissions scolaires et menacées de ne pas être rengagées, parce qu'on les considérait comme donnant un mauvais exemple aux autres[2]. »

Le niveau du corps enseignant a diminué d'autant.

[1] *Rapport du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec pour l'année* 1902-1903, p. 16 (rapport spécial de M. Bouchard, inspecteur).

[2] *Ibid.*, p. 104 (rapport spécial de M. Vien, inspecteur).

« Le nombre des institutrices non diplômées, écrit M. Lévesque, inspecteur, tend malheureusement à augmenter. Manque-t-on de maîtresses brevetées ? Je ne le crois pas. Quelle est donc la cause de cette rareté d'institutrices ? Je n'hésite pas à dire que si l'on offrait un traitement convenable, le nombre des institutrices peu qualifiées diminuerait sensiblement[1]. » C'est dans ces conjonctures qu'on est tout naturellement amené à faire appel à des congréganistes qui — rappelons-le — n'ont à fournir aucun titre. Les rapports officiels indiquent cette tendance et M. Guay, inspecteur, peut écrire par exemple : « L'idée de confier la direction des écoles à des institutrices religieuses fait beaucoup de progrès[2]. »

Dans la pratique, la loi aboutit donc, en ce qui concerne les maîtres, à des résultats peu satisfaisants. Sur 279 instituteurs, 50 sont dépourvus de brevet ; sur 5.051 institutrices, 733 n'en possèdent pas. Ajoutons qu'en face de ces 5.330 laïques il y a 4.331 religieux (1.499 hommes et 2.832 femmes) qui ne sont tenus de présenter aucun parchemin[3]. Les garanties de l'enseignement sont, de ce fait, singulièrement diminuées. Mais les inspecteurs avouent presque tous être désarmés devant la parcimonie des commissions scolaires. Il faudrait une intervention décidée de l'État pour apporter un remède à cette situation ; mais il est à craindre que cette intervention ne se produise pas, car l'Église la redoute.

L'autre danger de ce régime est l'esprit, parfois

[1] *Loc. cit.*, p. 57 (rapport spécial de M. Lévesque, inspecteur).

[2] *Ibid.*, p. 49 (rapport spécial de M. Guay, inspecteur).

[3] *Ibid.*, p. 207.

bien conservateur, de l'éducation catholique. Lorsqu'elle donne l'enseignement ou simplement l'inspire, l'Église est incapable d'échapper à certains défauts connus, traditionnels, inévitables. Quoi qu'elle fasse, ce n'est pas l'instruction du peuple qui vient au premier rang de ses préoccupations : avant de songer à l'instruire, elle s'inquiète de le conserver sous son influence. De là, la crainte véritablement exagérée du libre usage des livres ; de là, la place que tient le catéchisme dans la classe ; de là enfin les ouvrages démodés qu'on trouve parfois entre les mains des enfants. Certes, elles laissent une impression charmante, ces petites écoles de la campagne de Québec, avec leur apparence si française, leurs enfants aux bonnes figures normandes, leurs maîtres si convenables et, dans le voisinage, leur curé si sympathique ! Mais elles laissent aussi une impression d'archaïsme plutôt que de progrès. Et la chose n'est pas loin d'être impardonnable dans la jeune Amérique !

CHAPITRE XI

L'ÉCOLE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES ANGLAISES PROTESTANTES

Tandis que les Canadiens français restent fermement attachés à l'enseignement libre, confessionnel et séparé, les Canadiens anglais, partis de la même conception, penchent de plus en plus vers l'école d'État, gratuite, obligatoire et voisine de la laïcité.

Les raisons de cette divergence sont nombreuses et profondes. D'abord, la méfiance de l'État, que nous avons notée chez certains catholiques, n'existe pas dans les milieux protestants, où nul clergé constitué ne tend à se substituer au pouvoir civil : il en résulte pour l'école publique une réelle faveur de l'opinion. D'autre part, les sectes diverses, en raison même de leur émiettement, sont presque obligées de s'unir sur des bases d'une certaine neutralité, chaque petite chapelle ne pouvant matériellement avoir sa classe distincte : d'où une sorte de demi-laïcité, qui reste chrétienne mais est cependant étrangère à tout dogme. Enfin, du moins dans les provinces très anglo-saxonnes de l'Ouest, l'enseignement confessionnel subventionné n'apparaît plus justifié du tout à une majorité de langue anglaise, plus soucieuse d'assimiler les dissidents que d'assurer la persistance de leur individualité : d'où une mauvaise volonté évidente à l'égard des écoles catholiques et françaises.

Décrire en détail l'organisation scolaire des diverses provinces anglaises serait long et difficile. Nous nous contenterons d'en résumer les traits essentiels, en soulignant seulement les divergences locales, là où elles sont notables[1].

Les principes généraux qu'on retrouve partout sont les suivants : l'État dirige et surveille de haut l'œuvre de l'éducation, à laquelle il contribue financièrement par des subventions plus ou moins importantes aux organes locaux. L'administration centrale a pour chef un ministre responsable, assisté d'un Conseil supérieur, qui est en partie nommé par le gouvernement, en partie élu, mais qui n'est jamais d'office composé de membres du clergé, comme à Québec. Partout, les départements de l'instruction publique multiplient leurs initiatives et leurs attributions, sans rencontrer dans cette voie aucune opposition, bien au contraire.

Le rôle de l'administration centrale reste malgré tout limité, car nous sommes dans un pays de décentralisation. C'est sur place, dans la commune, que s'organise effectivement l'école. Des municipalités scolaires, analogues à celles que nous avons décrites plus haut, s'y constituent et nomment des commissions (*boards of trustees*) dont les pouvoirs sont très étendus, puisqu'ils vont jusqu'au choix de l'instituteur, celui-ci devant naturellement être muni d'un diplôme officiel.

Les écoles dissidentes subventionnées existent dans Ontario, en vertu même de l'acte de confédération[2] de

[1] Cf. J.-G. Bourinot, *How Canada is governed* (sixième partie : *School government in the Provinces*), p. 243 et suiv. Voir aussi les *lois scolaires* des diverses provinces.

[2] *The Confederation Act*, 1867, art. 93.

1867 qui les garantit, sous certaines réserves. Dans l'Ouest, la minorité catholique conserve bien le droit d'avoir ses propres écoles, mais en général on leur impose la laïcité, ainsi que de sérieuses inspections. Dans ces conditions, l'enseignement séparé subsiste, mais il perd une grande partie de sa signification. Il a fallu des compromis spéciaux, parfois presque en dehors de la loi, pour calmer les réclamations violentes qui ont été faites à ce sujet. Nous réservons pour le prochain chapitre l'étude complexe et difficile de ces conflits.

En somme, ce qui caractérise surtout les tendances de l'État, dans le milieu anglais, c'est qu'il revendique fermement la surveillance des écoles subventionnées, quelles qu'elles soient et qu'il entend exercer son autorité, sans être jalousé ou gêné par aucune puissance intermédiaire ou rivale. Les inspecteurs, qu'il tient en main, acquièrent de ce fait une influence prépondérante. Ajoutons enfin que l'école est gratuite et obligatoire.

Il nous reste à parler du problème le plus brûlant, celui de l'instruction religieuse à l'école. Faisons d'abord remarquer à ce sujet que la liberté d'enseigner ne connaît au Canada aucune restriction et que par conséquent les établissements confessionnels peuvent s'y épanouir en toute indépendance ; c'est là une situation de fait qui n'est contestée par personne. La discussion porte sur deux points un peu différents : il s'agit, en premier lieu, de savoir si les gouvernements provinciaux consentiront à subventionner les écoles de la minorité, même lorsqu'elles seront franchement confessionnelles. Il s'agit ensuite de décider si les écoles publiques de la majorité donneront officiellement place

à l'enseignement d'une religion quelconque, en un mot, si elles seront religieuses ou laïques.

La première question, nous venons de le dire, a été résolue par l'affirmative dans les provinces de l'Est. Mais dans l'Ouest, l'opinion publique se refuse énergiquement à subventionner, des deniers de l'État, l'instruction catholique qu'elle déteste.

La seconde question a été résolue dans le sens d'une demi-laïcité, qui n'a et ne peut avoir chez nous aucun équivalent, tout simplement parce qu'elle répond à une conception très anglaise — et nullement française — de la religion et de la neutralité.

Il existe certes des protestants orthodoxes, des anglicans surtout, qui ne veulent pas admettre que leurs dogmes soient exclus des classes. On les entend stigmatiser l'*école sans Dieu*, avec la même passion que les catholiques les plus convaincus, car ils se refusent à concéder une existence indépendante aux connaissances profanes. Mais ces pieux mécontents ne forment qu'une petite minorité et n'exercent en somme que peu d'influence. La plupart des pères protestants au contraire, considérant pratiquement le problème, se rendent compte qu'il est très difficile de mettre sur pied un programme religieux de nature à satisfaire les représentants de toutes les sectes. Ils savent d'autre part que le pasteur et l'enfant peuvent aisément se rencontrer, en dehors des heures de cours, soit à la maison, soit à l'église, soit même dans les locaux scolaires. Ils envisagent en un mot la chose comme une simple question de fait et nullement comme une question de principe, à l'instar du clergé catholique. Dans ces conditions, ils ne font aucune difficulté pour rayer des programmes toute affirmation dogmatique. Et cette

première partie de leur raisonnement les mène droit à la laïcité.

Mais ils s'arrêtent en chemin. Leur esprit de neutralité les a conduits à ignorer volontairement les *credos* divers. D'après eux, l'école doit être *undenominational*, c'est-à-dire aussi peu baptiste que presbytérienne, aussi peu méthodiste qu'anglicane. Ce n'est pas toutefois la pleine laïcité qu'ils préconisent, en ce sens qu'ils désirent tout de même que l'enseignement ait un caractère chrétien et jusqu'à un certain point protestant. Dans l'Ouest, on supprime presque complètement parfois ce vernis religieux ; pourtant, il reste généralement visible et répond, sans équivoque, à la préoccupation des familles qui tiennent beaucoup à élever leurs enfants dans une atmosphère sympathique au christianisme en général et au protestantisme en particulier. Il serait donc exagéré de parler de laïcité à propos du Canada anglais. Le mot *undenominational*, qui en apparence est synonyme de notre mot *laïque*, n'a pas du tout le même sens.

Pour donner à l'école cette estampille chrétienne-protestante, en dehors de tout dogme, on a presque partout employé le même procédé. Dans Ontario[1], la classe s'ouvre et se termine chaque jour par une prière et par la lecture d'un passage de la Bible, sans explications ni commentaires. Les enfants catholiques peuvent être dispensés d'y assister. Les doctrines ecclésiastiques ne font l'objet d'aucun cours, mais les principes généraux du christianisme sont touchés dans l'ensemble des exercices scolaires. Sans qu'on sache

[1] JOHN MILLAR, deputy minister of education, *The Educational System of the Province of Ontario*, p. 4.

exactement où la saisir, l'influence religieuse s'exerce donc effectivement[1], et c'est bien ce que les parents désirent. Il est en outre entendu que les membres du clergé ont pleine liberté de réunir dans les classes, après les cours, ceux des élèves dont les familles le souhaitent.

Au Manitoba, la prière ne se fait qu'une fois par jour, à la fin de la classe, et seulement si la majorité des *trustees* en décident ainsi. Les lectures de la Bible, qui accompagnent la prière, ne portent que sur un choix de passages arrêtés par le Conseil supérieur de l'instruction publique[2]. Après trois heures et demie de l'après-midi, les locaux scolaires sont ouverts aux membres du clergé, quels qu'ils soient. En Colombie Britanique, les choses ont été plus simplifiées encore. Là, l'instituteur peut, s'il le veut, réciter matin et soir l'oraison dominicale.

Ainsi, l'école canadienne anglaise tend à une certaine laïcité, mais ne l'atteint pas complètement. La laïcité — nous l'avons dit en parlant des Églises — est en effet rarement comprise des Anglais : ils trouvent *respectable* de faire acte de déférence envers le christianisme, qui est la religion de la majorité des Anglo-Saxons. Ce n'est pas qu'il s'agisse de faire violence à personne ! Nul plus qu'eux ne respecte les convictions intimes. Mais il est mal vu de contredire bruyamment le sentiment général : c'est une question de bienséance et presque de discipline britannique.

[1] « *The doctrines of no church are taught but the principles of Christianity form an essential feature of the daily exercices.* » (*Loc. cit.*, p. 4.)

[2] *The Public Schools Act* (Manitoba), 1890, art. 192 et suivants. Cf. *Regulations of the Advisory Board, regarding religious exercices in public schools, adopted May* 21, 1890.

Les choses du reste s'arrangent presque toujours et il y a peu de protestations tapageuses des consciences individuelles. Qu'arriverait-il, demandais-je un jour à un inspecteur de l'Ontario, si un instituteur refusait de lire la Bible, sous prétexte qu'il n'y croit pas ? La réponse fut bien anglaise : « Nous lui dirions simplement : On ne vous demande pas d'y croire, mais de la lire ». Il est évident que, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, l'instituteur, même sceptique, lira.

Une autre caractéristique de l'école anglaise est l'esprit national très vif qui y règne. L'opinion publique, dans sa majorité sinon dans son unanimité, veut qu'on y donne aux enfants un solide patriotisme anglo-saxon et britannique. Aux États-Unis, l'instituteur est un actif agent d'assimilation. Les Canadiens anglais le savent et désirent, non moins que leurs voisins, créer une race à peu près unifiée avec les immigrants disparates que l'Europe ne cesse de leur envoyer. Il s'agit là de l'avenir même du Dominion. C'est justement pourquoi les Français, qui ne veulent à aucun prix être absorbés, se méfient tant de l'école publique qu'ils savent être ouvertement anglaise.

Nous sommes maintenant en mesure de comparer, dans leur esprit, les écoles des deux races. Elles ont un point commun, mais un seul : toutes deux sont nationales, c'est-à-dire que l'une vise à faire des Canadiens français, l'autre des Canadiens anglais. Tant que les deux races représenteront deux courants distincts, refusant de se confondre, il est à prévoir que toutes les tentatives qui seront faites pour créer un enseignement public mixte échoueront.

Toutes deux aussi ont des préoccupations religieuses. Mais ici, l'analogie apparente recouvre une différence

profonde. L'école anglaise n'est pas vraiment confessionnelle, tandis que l'école française l'est pleinement. Précisons le constraste. Tout d'abord — fait essentiel —, l'enseignement public anglais n'est, ni officiellement ni en fait, entre les mains d'un clergé. Des pasteurs, individuellement, peuvent à certaines heures pénétrer dans les classes, mais leur titre ne leur donne aucun privilège, aucune place dans la hiérarchie scolaire. Ils ne sont pour le pouvoir civil ni des rivaux, ni des adversaires. S'il peut donc être exact de présenter l'État anglo-saxon comme imprégné de protestantisme, il est faux de le montrer comme conduit par des pasteurs. Nous avons vu qu'il n'en est pas de même dans la province de Québec où, de par la loi, les évêques exercent sur l'enseignement une haute surveillance.

Il en résulte que (la question de races dont nous connaissons l'importance mise à part) l'école publique anglaise a un tout autre caractère que l'école catholique. Les inspirateurs de cette dernière sont dominés par des soucis religieux ; s'il leur fallait choisir entre la science et la religion, il n'est pas sûr qu'ils préféreraient la science. Sans prétendre que les inspirateurs de l'école anglaise ont acquis à l'égard de la science une entière impartialité, ce qui n'est pas, on peut affirmer cependant qu'ils ont des conditions de la connaissance une conception plus libérale que le clergé romain. Là est la véritable différence des deux enseignements, français et anglais, au Canada.

CHAPITRE XII

LES CONFLITS SCOLAIRES

Le problème scolaire a provoqué quelques-uns des conflits les plus âpres qu'ait connus le Canada. La crise des écoles du Manitoba en 1896, celle des écoles du Nord-Ouest en 1905, marquent dans l'histoire de la Confédération deux pages particulièrement difficiles et rappellent clairement à ceux qui pourraient être tentés de l'oublier que l'unité du Dominion est toujours menacée par des rivalités nationales et religieuses qui sont malheureusement loin de s'atténuer avec le temps.

Province mixte, mais en grande majorité protestante, le Manitoba avait joui, jusqu'en 1890, d'un régime scolaire très libéral. Catholiques et protestants possédaient leur enseignement séparé et subventionné, comme à Québec ; la surveillance de l'État n'existait guère qu'en théorie ; les pères de famille pouvaient donc, tout à leur aise, et avec l'aide financière du gouvernement, inspirer et diriger, comme ils l'entendaient, l'éducation de leurs enfants.

Les protestants manitobiens finirent par s'émouvoir du caractère franchement clérical des écoles françaises. D'autre part, comme ils rêvaient au fond d'unifier ethnographiquement leur province, d'en faire décidément une terre anglo-saxonne, en assimilant aussi vite

que possible les éléments étrangers, ils se mirent à éprouver une répugnance de plus en plus grande à protéger, même indirectement, une forme d'éducation qui ne tendait ni à l'unité, ni à l'assimilation, bien au contraire.

C'est dans cet esprit d'intolérance que fut votée la loi de 1890, qui transformait complètement le régime jusqu'alors en vigueur. Un département de l'instruction publique était créé et toutes les écoles publiques se voyaient soumises à son étroit contrôle ; les livres employés devenaient l'objet d'une surveillance effective ; enfin l'instruction religieuse était strictement limitée à certaines heures de la journée, cessant même d'être obligatoire ; et de ce fait le caractère confessionnel des classes disparaissait à peu près totalement. Les catholiques conservaient bien le droit d'organiser séparément leurs propres écoles ; mais elles ne continuaient à être subventionnées qu'autant qu'elles acceptaient les dispositions de la nouvelle loi. C'était un coup droit porté à l'Église et par là même à la race française, groupée d'une façon compacte autour de ses prêtres.

L'émotion fut considérable, naturellement, parmi les Français catholiques, car le conflit prenait immédiatement son véritable caractère, celui d'un conflit de race et de religion. Menacé au cœur même de sa puissance, dans ce droit à l'enseignement auquel il tient par-dessus tout, le clergé se mit à la tête de la résistance et commença une campagne persistante, infatigable et passionnée.

Il contesta d'abord la légalité de la nouvelle législation. L'acte d'union du Manitoba à la Confédération (1870) interdit au Parlement provincial le vote de toute

mesure « portant préjudice aux droits ou privilèges des écoles confessionnelles, existant de droit ou de fait au moment de l'union [1] ». Cette disposition fut invoquée devant les tribunaux canadiens, puis en appel devant le Conseil privé d'Angleterre. Mais cette juridiction suprême confirma le caractère constitutionnel de la loi de 1890, déclarant que l'acte d'union n'était pas violé, du moment que l'existence même des écoles confessionnelles n'était pas menacée, mais seulement leur subvention [2].

Dans cette première passe d'armes, les protestants triomphaient ; mais leurs adversaires ne se tinrent pas pour battus. L'acte d'union du Manitoba établit un appel au gouverneur général « pour tout acte ou décision d'une législature ou d'une autorité provinciale quelconque portant préjudice aux droits ou privilèges des minorités protestantes ou catholiques, en ce qui concerne l'éducation [3] ». Ils s'en prévalurent, et cette fois le bien fondé de leur appel fut reconnu ; mais le Parlement du Manitoba refusa carrément de se soumettre. Il fallut que le gouvernement fédéral se souvînt que le paragraphe 3 de l'article 22 du *Manitoba Act* lui donnait le droit de présenter au Parlement fédéral une *loi remédiatrice* par laquelle la Confédération se substituait à la province récalcitrante. Cette loi fut proposée par le ministère conservateur au pouvoir en 1896. Mais la Chambre, parvenue au terme de son mandat, dut se séparer sans l'avoir votée et les élections générales s'ouvrirent sur ces entrefaites au milieu d'une intense agitation.

[1] *Manitoba Act*, 1870, art. 22, par. 1.

[2] *Jugement du Conseil privé*, 30 juillet 1892.

[3] *Manitoba Act*, 1870, art. 22, par. 2.

Les positions prises de part et d'autre étaient singulièrement confuses. Une seule chose était nette, l'opposition violente, passionnée, irréductible des catholiques et des protestants : les premiers se voyaient privés de leurs écoles confessionnelles subventionnées, et devant ce fait aucun argument, aucune promesse de concession ne parvenait à les calmer, d'autant plus que le clergé avait adopté une attitude de résistance irréductible. Les protestants, de leur côté, reprenaient une fois de plus la traditionnelle campagne anticléricale et anticatholique, déclarant avec colère que la Confédération serait protestante, ou qu'elle ne serait pas.

Mais les partis, comme toujours, embrouillaient les questions à plaisir. Pour donner satisfaction aux nombreux clients qu'il croyait avoir dans le pays français, le gouvernement conservateur avait fait sienne la solution de la *loi remédiatrice* et, comme un seul homme, le clergé romain le soutenait de son influence. Les libéraux se plaçaient sur un autre terrain, celui du respect de l'autonomie provinciale ; mais comme il leur fallait cependant aussi attirer les votes catholiques, ils se faisaient fort, en la personne de leur *leader*, M. Laurier, d'obtenir par la diplomatie ce que les conservateurs n'accompliraient jamais par la brutale mise en vigueur de la Constitution fédérale ; et c'était en réalité une sorte de surenchère qu'ils offraient aux catholiques français.

Usés par un long exercice du pouvoir, compromis par les excès de zèle des évêques, les conservateurs furent battus, et le premier soin du nouveau ministère libéral fut d'entrer en négociations officieuses avec le cabinet manitobien, pour terminer par un compromis

cette brûlante querelle. Le prestige personnel de M. Laurier, le premier ministre, valut en cette affaire aux catholiques une solution qu'aucun autre homme sans doute n'eût pu leur obtenir. Sans être rapportée, (l'orgueil du Manitoba ne s'y fût pas prêté) la loi de 1890 fut habilement atténuée et son esprit complètement transformé. Ce fut le *règlement Laurier*, dont voici les dispositions essentielles : 1° Dans chaque district scolaire, les parents nomment trois *trustees*, qui à leur tour choisissent l'instituteur, parmi les candidats munis du diplôme d'État. Si les *trustees* veulent choisir un instituteur catholique et de race française, ils le peuvent ; 2° L'étude de l'anglais est obligatoire ; mais le français peut aussi être enseigné, s'il y a dans l'école dix enfants de race française, et si les parents en manifestent le désir ; 3° L'école reste neutre au point de vue religieux ; toutefois, chaque jour, après 3 h. 30, elle est ouverte au prêtre, si elle contient au moins dix enfants catholiques (vingt-cinq dans les villes) et si les parents en font la demande ; 4° Enfin (concession qui ne devait être faite que plus tard) l'un des inspecteurs est, par mesure de conciliation, choisi parmi les catholiques français.

Cet adoucissement de la loi de 1890 était une magnifique victoire diplomatique pour le chef libéral. Grâce à lui, les catholiques ont obtenu des conditions que jamais sans doute leurs champions officiels de 1896, les conservateurs, ne leur eussent assurées. Si l'école libre n'est pas restaurée en droit au Manitoba, elle l'est presque en fait : le père de famille, c'est-à-dire le prêtre, désigne l'instituteur ; l'enseignement du français est garanti ; le curé peut venir chaque jour dans la classe ; enfin l'inspection cesse d'être hostile, dès l'instant

qu'elle n'est plus faite par un Anglais protestant.

La population française fut satisfaite du compromis. Le clergé cependant continua à protester au nom de ses principes : On ne nous a pas rendu l'école confessionnelle, objecta-t-il. Nous voulons avoir le droit de répartir, comme nous l'entendons, les exercices religieux sur la journée entière ; d'autre part, nous n'appelons pas libre un enseignement que l'État soumet à une sévère surveillance. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, parla en termes plus catégoriques encore : « Nous sommes traités comme des Irlandais ou des Russes.... Ce que nous voulons, c'est : 1° Le contrôle de nos écoles ; 2° Des administrations scolaires partout ; 3° Des livres d'histoire et de lecture catholiques ; 4° Des inspecteurs catholiques ; 5° Des instituteurs catholiques formés par nous ; 6° Des taxes à nous et aucune espèce d'impôts pour les écoles qui ne sont pas les nôtres [1]. »

Malgré ces protestations de principe, le clergé s'est en fait accommodé de la situation qui lui a été imposée au Manitoba, surtout depuis que Léon XIII, tout en réservant la question de doctrine, lui a officieusement conseillé l'apaisement. Il se résigne donc à une politique opportuniste qui ne lui est pas après tout complètement défavorable. Un prêtre de Winnipeg me l'avouait à demi voix : « En somme, nous pouvons exercer suffisamment notre influence, car le gouvernement est devenu conciliant. Nous serions presque satisfaits, si nous étions assurés du lendemain. » Ainsi s'est terminée, par un compromis, nous n'oserions

[1] Cité dans Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. XII, p. 112.

dire une solution, cette longue et dangereuse querelle.

Il était fatal qu'une crise analogue se produisît un jour ou l'autre dans le Nord-Ouest, où se retrouve le même mélange de populations anglaises protestantes et françaises catholiques. L'entrée dans la Confédération, à titre de provinces autonomes, de l'Alberta et du Saskatchewan, en 1905, devait presque nécessairement provoquer cette crise nouvelle, puisqu'en donnant une Constitution aux deux nouveaux États, le Parlement fédéral était appelé à y inscrire les droits des minorités en matière d'éducation.

Le 21 février 1905, sir Wilfrid Laurier présentait à la Chambre des communes d'Ottawa les projets de loi donnant leurs Constitutions respectives à l'Alberta et au Saskatchewan[1]. Français et catholique, totalement étranger à l'intolérance anglaise et protestante, désireux surtout d'une solution pacifiante, il se montrait disposé à respecter largement les droits de la minorité catholique. L'article 16 de son projet, s'en référant à la loi fédérale de 1875 qui avait provisoirement organisé le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (circonscription que remplaçaient les deux nouvelles provinces), réservait aux catholiques le droit d'avoir partout leurs écoles séparées. Le premier ministre justifiait cette solution en rappelant que le *British North America Act*[2] avait garanti aux minorités la confirmation des droits et privilèges scolaires dont elles se trouveraient en possession au moment de leur entrée dans la Con-

[1] *An Act to establish and provide for the government of the Province of Alberta. — An Act to establish and provide for the government of the Province of Saskatchewan.*

[2] *British North America Act*, 1867, art. 93, par. 1.

fédération. Suivant lui, la loi de 1875 devait donc être définitive : « Le Parlement, disait-il dans son discours du 22 février 1905, ayant introduit en 1875 le système de l'école séparée, elle est introduite pour toujours. La question n'est pas aujourd'hui de savoir si elle est bonne ou mauvaise. C'est la loi[1] ! » Ce projet et ces commentaires donnaient entière satisfaction aux catholiques. Quant aux protestants, ils n'avaient pas saisi de suite toute l'étendue des faveurs que comportaient la rédaction et l'interprétation du premier ministre ; ses collègues anglais eux-mêmes n'avaient pas protesté au moment de l'introduction du *bill*.

Toutefois, sir Wilfrid Laurier semblait négliger un fait important que les événements allaient révéler décisif : la loi de 1875, libérale et favorable aux catholiques, avait été remplacée par des ordonnances[2] de 1892 et 1901 qui établissaient, dans les Territoires du Nord-Ouest, un système d'enseignement tout différent : ministère de l'instruction publique, — école normale soumettant tous les instituteurs à une formation unique, — étroite surveillance des livres employés, — inspection effective, — surtout, laïcisation complète de la classe entre 8 heures du matin et 3 heures et demie de l'après-midi. L'école séparée subsistait bien, mais elle n'était plus ni confessionnelle, ni libre. La légalité de cette législation avait été contestée, mais en vain ; elle était donc devenue loi définitivement.

Aussi, lorsque le projet Laurier s'en référait à la loi de 1875, comme base d'une future organisation sco-

[1] Discours de sir Wilfrid Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 22 février 1905.

[2] Dans les Territoires du Nord-Ouest, les actes du pouvoir législatif portaient le nom d'*ordonnances*.

laire, il aboutissait tout simplement à ramener le régime des écoles, dans le Nord-Ouest, à plus de vingt ans en arrière. Quand l'opinion anglaise s'aperçut des conséquences ultérieures qu'aurait cette interprétation, elle se souleva tout entière. M. Sifton, ministre de l'intérieur, *leader* influent des libéraux britanniques de l'Ouest, donna bruyamment sa démission et M. Fielding, ministre des finances, menaça de l'imiter. Du coup, la question avait pris toute son ampleur : la rivalité entre catholiques et protestants éclatait une fois de plus, dans toute sa violence. Le parti libéral en était ébranlé dans ses bases, à tel point que pour éviter une crise qui eût désorganisé toute la vie politique du pays, le ministère se vit obligé de modifier la première interprétation qu'il avait donnée de son système.

Le 20 mars 1905, le premier ministre déposait lui-même un amendement à son propre projet. La nouvelle rédaction qu'il proposait pour le paragraphe premier de son nouvel article 16 était la suivante : « Rien dans ces lois (les futures lois scolaires des provinces) ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège au sujet des écoles séparées, dont jouira aucune classe de personnes à la date de la passation du présent acte, au terme des chapitres 29 et 30 des ordonnances des Territoires du Nord-Ouest en 1901[1]. »

Le sens de cette rédaction est très simple : elle garantit seulement à la minorité catholique les écoles séparées selon la loi de 1901. La rédaction ou, si l'on préfère, l'interprétation primitive garantissait les écoles séparées, telles que les avait autorisées la loi, beau-

[1] Article 16 modifié, par. 1.

coup plus large, de 1875. Le ministère maintenait donc le *statu quo*. Les ministres dissidents expliquèrent qu'ils voteraient le texte, ainsi commenté. La période aiguë du conflit était passée et le gouvernement trouva une forte majorité de 140 voix, contre 59, pour approuver son attitude.

Il était loin cependant d'avoir remporté une victoire. Le manque d'unité du parti libéral était apparu à tous, et c'était surtout le manque d'unité non moins profond de l'opposition qui avait prévenu la chute du cabinet. Par là se manifestait, d'une façon inquiétante, la persistance des rivalités nationales et religieuses. En plein calme politique, à quelques mois d'un magnifique succès électoral des libéraux, il avait suffi de soulever la vieille question des écoles pour ameuter contre l'Église catholique toute la population protestante. La Confédération reste toujours à la merci de ces violents orages et c'est pour montrer la presque impossibilité de trouver aux problèmes scolaires canadiens des solutions organiques et définitives, que nous avons tenu à exposer les deux graves conflits du Manitoba et du Nord-Ouest.

CHAPITRE XIII

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Dans les collèges et les universités où se forment les classes dirigeantes du Canada, nous allons retrouver les mêmes méthodes, les mêmes préoccupations et les mêmes tendances qu'à l'école primaire. Nous verrons aussi, sur ce terrain plus restreint, les deux races rivales montrer une égale passion pour défendre chacune sa culture propre, sa conception de la vie, son idéal. Ainsi, l'enseignement secondaire et supérieur canadien n'apparaît en rien comme un instrument d'unification, au contraire. Les deux courants sont même si distincts que, sur ce point, il ne s'est pas produit de conflit, faute de contact. Étudions donc séparément, mais parallèlement, les établissements où se précise, se confirme et se marque pour la vie le caractère respectif des deux jeunesses, anglaise et française, du Dominion.

Au pays français, l'État n'a fait aucun effort pour prendre lui-même la direction de l'enseignement secondaire. Il s'est entièrement reposé de cette charge sur l'Église catholique, qui l'a d'autant plus volontiers assumée qu'elle la considère comme une de ses fonctions naturelles. C'est même sans doute du plus mauvais œil qu'elle verrait aujourd'hui le pouvoir civil s'immiscer dans une œuvre qui, pense-t-elle, lui revient de droit.

Pour le moment du reste, elle en a le monopole. Les 19 collèges français de la province de Québec sont confessionnels et les professeurs laïques n'y forment qu'une infime minorité, puisqu'ils sont 32 seulement contre 527 maîtres ecclésiastiques ou religieux [1]. L'opinion française approuve complètement ce régime, car elle voit dans les membres du clergé séculier ou régulier les éducateurs désignés de la jeunesse. Dociles à cette indication, les hommes politiques ne cherchent nullement à se charger d'une tâche à laquelle ils s'avouent mal préparés. Comme d'autre part l'immense majorité des jeunes filles passent par les couvents, l'Église tient solidement les avenues de l'avenir.

Le programme des collèges est *classique* ou *commercial*. L'enseignement classique comprend l'étude des langues mortes. L'Église y a toujours excellé. De leur côté, les pères de famille tiennent beaucoup pour leurs enfants à ces études littéraires qui ouvrent l'accès des carrières médicale et juridique, favorites dans la société canadienne. En 1903, sur 6.174 élèves, 3.757 ont suivi le cours classique ; 2.147 se sont contentés du cours commercial, qui ressemble davantage à notre cycle moderne [2]. C'est dire que les Canadiens restent très attachés à nos anciens principes d'éducation.

L'enseignement secondaire au Canada français nous frappe surtout en effet par son caractère traditionnel et un peu vieillot. Ses collèges rappellent beaucoup nos institutions catholiques d'autrefois : l'aspect matériel est le même, l'aménagement des classes est identique,

[1] *Rapport du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec pour l'année* 1902-1903, p. 296.

[2] *Ibid.*, p. 297.

l'odeur même a je ne sais quel parfum de *vieille France*. Les bâtiments du reste sont parfois superbes; on voit que l'argent n'a pas manqué et qu'on est en plein dans le grand courant des richesses romaines. L'impression est en somme nettement cléricale.

J'en fus frappé par exemple, en assistant le 29 novembre 1904 à la séance jubilaire donnée par le collège Sainte-Marie de Montréal, à l'occasion du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Les Jésuites, qui dirigent ce collège, avaient organisé la plus imposante des cérémonies. Le délégué apostolique du pape se tenait au premier rang d'une énorme assistance, entouré de plusieurs personnalités politiques importantes. Le programme, intitulé *Gloire à l'Immaculée*[1], se composait presque exclusivement de motifs religieux, chants, récitations, dialogues, pièces de circonstance. J'y entendis flétrir « les sectes de Mahomet et de Luther » et vanter les « deux grands poètes catholiques du XIXe siècle, Verlaine et Coppée. » Tout autre qu'un disciple convaincu était fort déplacé dans cette fête, et c'est ainsi qu'une discipline matérielle et morale incline presque nécessairement la jeunesse canadienne vers les voies que l'Église lui indique.

L'enseignement supérieur n'a pas un caractère moins confessionnel. Il est principalement représenté par l'Université Laval de Québec et sa succursale de Montréal. En 1863, M[gr] de Laval, premier évêque de Québec, établissait dans sa ville métropolitaine un grand séminaire, auquel il adjoignait cinq ans après un

[1] Séance jubilaire offerte par le collège Sainte-Marie (Montréal) à Son Excellence M[gr] Sbaretti, délégué apostolique, le 29 novembre 1904.

petit séminaire. C'est de cette maison qu'est sortie l'Université Laval, en 1852. A cette date, par une charte royale, le gouvernement britannique reconnaissait officiellement le nouvel établissement d'enseignement supérieur, auquel en 1876 Pie IX accordait à son tour, par la bulle *Inter varias sollicitudines*, « l'érection canonique solennelle avec les privilèges les plus étendus[1] ». En vertu de cette bulle, l'Université a pour protecteur auprès du Saint-Siège le cardinal préfet de la Propagande. La haute surveillance de la doctrine et de la discipline est dévolue à un Conseil supérieur, composé de l'épiscopat de la province de Québec, sous la présidence de l'archevêque de cette ville. D'après la charte royale, ce dernier est toujours visiteur de l'Université, avec droit de vote sur tous les règlements et toutes les nominations, tandis que les fonctions de recteur appartiennent de plein droit au supérieur du grand séminaire. La succursale de Montréal, inaugurée en 1878, est à peu près indépendante de sa maison mère, mais son organisation repose sur des bases analogues.

Comme on le voit, la grande institution canadienne française est sous la surveillance étroite de l'Église, dont elle est en réalité partie intégrante, puisqu'on peut à bon droit la considérer comme un simple développement du petit et du grand séminaire de Québec. Aussi est-il tout naturel que, « dès le principe », elle se soit placée « sous la protection spéciale de la très Sainte Vierge Marie et ait choisi pour sa fête patronale la fête de l'Immaculée Conception ». Il ne faut pas s'étonner non plus qu'en 1873 elle se soit « consacrée solennelle-

[1] *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique* 1904-1905, p. 106.

ment au Sacré-Cœur de Jésus[1] ». Dans son caractère rigoureusement catholique, elle répond exactement aux tendances des Canadiens de la province de Québec. Si on veut la juger impartialement, il est donc important de ne pas la séparer de son milieu.

Pour comprendre en effet tout le charme qui se dégage de cette antique maison, il faut avoir visité les bâtiments historiques de ce grand séminaire qui se dresse, altier et vénérable, sur le rocher de Québec, dominant, surplombant presque la ville et l'immense nappe d'eau du Saint-Laurent. Il faut avoir parcouru ses interminables et sombres couloirs, vrais couloirs de couvent ou de forteresse, éclairés çà et là de fenêtres étroites à travers lesquelles on aperçoit soudain, comme dans une vision, le merveilleux panorama du fleuve, avec son arrière-plan de montagnes bleues et découpées. Il faut avoir vu passer, dans ces antichambres, dans ces classes vieillottes et sombres, la procession des étudiants, mi-laïques, mi-ecclésiastiques, avec leurs uniformes curieux et d'un autre âge : longues redingotes bleues, écharpes d'un vert émeraude. Il faut surtout avoir conversé, dans l'intimité charmante et digne de petites chambres presque cellulaires, avec les maîtres ecclésiastiques, si français de langage, si canadiens, si catholiques et avec tout cela si lointains et si différents de notre France européenne et moderne : on devine alors, comme dans une révélation imposée par la *composition du lieu*, toute la forte tradition romaine qui a pétri ce pays et ce peuple, à tel point qu'il se sentirait orphelin, si le pro-

[1] *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique* 1904-1905, p. 106.

tecteur séculaire de son histoire venait à lui manquer.

L'enseignement donné par Laval se concentre essentiellement sur trois Facultés : théologie, droit et médecine. Une École polytechnique est attachée à l'Université de Montréal. Quant à la Faculté des arts, elle n'existe qu'à l'état embryonnaire. Les hautes études désintéressées ne peuvent guère en effet s'épanouir au Canada. Non que les Canadiens s'y montrent inférieurs. Mais ils n'ont pas le loisir de consacrer plusieurs années de leur existence à acquérir une culture qui ne leur serait pas d'une utilité immédiate. Quoique habituellement aisés, ils ne sont généralement pas riches ; obligés la plupart du temps de se créer eux-mêmes une situation, ils ont hâte d'entrer dans la vie pratique. Aussi, avec beaucoup de sagesse, l'Université songe-t-elle surtout à former des praticiens : avocats, juges, médecins, ingénieurs, commerçants.

Cependant, comme les maîtres portent le poids d'une longue tradition, à la fois catholique et classique, ils arrivent difficilement à se libérer tout à fait d'un respect exagéré pour les langues mortes, pour d'anciens principes et de vieilles méthodes. Il en résulte que, sans pouvoir prétendre à la culture littéraire et scientifique désintéressée, ils n'arrivent pas à donner à leurs élèves l'éducation vraiment pratique que reçoit la jeunesse anglo-saxonne et qu'eux-mêmes sont les premiers à déclarer nécessaire au progrès de la race canadienne française.

C'est là qu'est le point faible de tout leur enseignement ; et nous pouvons le comprendre à merveille, puisqu'à bien des reprises nous nous sommes adressé le même reproche. Il est évident que si l'Université Laval s'entend à former d'excellents avocats et d'ha-

biles médecins, elle ne prépare pas aussi bien les jeunes gens à l'industrie et aux affaires. Or c'est justement de ce côté que notre race aurait besoin de se développer au Canada, sous peine d'être définitivement distancée par des rivaux mieux outillés, plus riches et plus entreprenants. Abandonner l'hégémonie de la culture scientifique et industrielle aux universités canadiennes anglaises serait donc pour les Français d'Amérique une véritable abdication. La France est prête à les seconder dans cette résistance pacifique et nécessaire. Que ne profitent-ils davantage du concours que notre ministère de l'instruction publique leur a souvent offert et est toujours prêt à leur accorder !

A son œuvre d'enseignement, l'Université Laval joint une œuvre d'éducation. L'Église y tient essentiellement : elle a suivi, depuis l'enfance, la plupart des étudiants qui lui sont confiés, surtout ceux qui ont passé par le petit séminaire de Québec : elle n'ignore pas la force de l'empreinte qu'elle va marquer sur ces jeunes gens qui seront demain les dirigeants de la race française, prêtres appelés à conduire des paroisses, médecins « unis aux prêtres, faisant avec eux l'œuvre de charité[1] », avocats, qui seront en même temps journalistes, hommes politiques, peut-être hommes d'État ! Il s'agit donc de former la génération qui monte, d'en faire une génération loyalement française et fidèle à son clergé.

Une forte discipline, matérielle et morale, voilà ce qui caractérise l'éducation donnée à Québec et à Montréal. Et cette discipline, soulignons-le, est nettement

[1] *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique 1904-1905*, p. 151 (Allocution du recteur).

confessionnelle. Le but en effet n'est pas simplement de former *des hommes*, selon la conception humaniste, mais de former *des catholiques* : médecins catholiques, avocats catholiques, commerçants catholiques. C'est le point d'aboutissement logique d'un système d'enseignement qui est juste l'envers de l'enseignement laïque.

Dans ces conditions, il est naturel que les élèves soient astreints à remplir avec exactitude les devoirs de leur religion. « Le recteur peut faire donner des conférences religieuses aux élèves catholiques, lorsqu'il le trouve opportun. Tous doivent y assister avec régularité[1]. » Il est normal encore que leurs lectures soient l'objet d'un contrôle sévère : « Les élèves, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque de l'Université, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Ils doivent s'abstenir de fréquenter les salles de lecture de la ville où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études[2]. » Il est clair — et la préoccupation s'explique — que l'Université veut tenir en main ses étudiants.

Elle exerce en effet sur eux une réelle autorité et elle affirme hautement cette autorité. L'esprit critique n'a jamais été recommandé par l'Église ; elle a ses dogmes qu'elle enseigne et qu'on ne discute pas. Au grand séminaire, la chose va de soi ; mais il arrive souvent que l'esprit du grand séminaire pénètre l'enseignement profane, à Québec, à Montréal et ailleurs. Dans ces conditions, l'étude de la philosophie se confond presque avec celle de la théologie : elle se fait en latin, suivant

[1] *Annuaire de l'Université Laval pour l'année académique* 1904-1905, p. 129 (Discipline, dispositions générales).

[2] *Ibid.*

une ancienne tradition, et dans un sens absolument dogmatique. Au collège catholique de Winnipeg, établissement d'enseignement secondaire supérieur, j'eus à ce sujet, avec un des jésuites qui dirigeaient la maison, cette significative conversation : « D. Enseignez-vous la philosophie en latin ? — R. Certainement, c'est l'usage. — D. Quelle philosophie enseignez-vous ? — R. Aristote, Saint-Thomas... — D. Ne donnez-vous pas aussi une place à des philosophes plus modernes, tels que Descartes ou Spinoza ? — R. *Oui, nous en parlons pour les réfuter : ils sont contraires aux doctrines de l'Église.* »

Ces derniers mots montrent assez bien que l'enseignement catholique canadien, qu'il soit primaire, secondaire ou supérieur, ne tend nullement à libérer les esprits de l'autorité des doctrines. Il les conserve au contraire dans le respect le plus complet du dogme, de son interprétation officielle et en général des décisions de l'Église. Ainsi, l'Université, loin d'être comme dans certains pays un milieu où s'agitent les idées nouvelles, où se préparent les évolutions du lendemain, devient au contraire un instrument efficace de conservation. L'impression de poétique ancienneté que laisse Laval lui donne un charme profond aux yeux du visiteur français. Mais, toute émotion et toute sentimentalité mises à part, il faut constater que, dans la jeune Amérique, le progrès est ailleurs : grave problème pour l'Église et pour l'avenir de la race canadienne !

Chez les Canadiens anglais, l'enseignement secondaire et supérieur présente un caractère fort différent. Il s'inspire du protestantisme et des méthodes anglo-saxonnes : c'est un contraste frappant.

Tandis que le catholicisme résiste de toutes ses

forces aux progrès de la laïcité, le protestantisme s'en accommode d'assez bonne grâce. Dans la plupart des cas, il conserve sur les établissements divers une influence vague et comme diffuse ; le maintien de certaines formes religieuses et de certaines tendances morales lui suffit. Mais il ne cherche pas systématiquement à s'immiscer dans la surveillance de toutes les branches d'études, pour veiller à l'intégrité de ses dogmes. Dans ces conditions, bien que la liberté de penser ressente encore quelque gène du fait de cette incomplète laïcisation, on peut dire que l'ingérence protestante ne constitue pas une menace directe pour l'indépendance du professeur et de l'élève : c'est une première et importante différence avec le régime que nous venons de décrire.

Quant à l'influence anglo-saxonne, elle se manifeste ouvertement sous une double forme, anglaise et américaine. Les idées anglaises sont plus traditionalistes, plus respectueuses de l'immobilité et du passé. Les idées américaines au contraire sont plus délibérément orientées vers le perpétuel changement, l'infatigable recherche du mieux, ou au moins du nouveau. Laissé à lui-même, le haut enseignement canadien français tend à rester ce qu'il est, ses principes dirigeants ne le poussent pas à l'évolution ; il faut l'énergie de chefs exceptionnels pour y introduire des réformes organiques et profondes. Au contraire, le haut enseignement canadien anglais, entraîné dans le tumultueux courant des États-Unis, est naturellement sollicité par des modifications incessantes. Chaque changement n'y est pas un progrès, loin de là ; mais, plus que dans Québec, on y observe ce signe indiscutable de la vie qu'est le mouvement.

Dans la province française, nous avons vu tous les collèges aux mains du clergé. Dans les provinces anglaises, l'enseignement secondaire apparaît comme un prolongement assez fidèle du système de l'enseignement primaire. Les collèges confessionnels et indépendants existent, mais ils sont l'exception. Quant aux institutions subventionnées par l'État (*high schools*, *collegiate institutes*), elles sont laïques, mais de cette demi-laïcité que nous avons décrite plus haut : les maîtres sont laïques, mais l'esprit général de l'instruction qu'ils donnent est vaguement chrétien. L'opinion publique tient à cette atmosphère religieuse, qui satisfait en même temps à peu près la conscience des pasteurs.

Le ton de ces milieux scolaires est anglo-américain, plus souvent américain qu'anglais et en tout cas nettement anglo-saxon. Dans les collèges qui subissent l'influence de la grande république voisine, il y a plus de sans-gène et de laisser-aller, moins de discipline et de tenue ; les manières sont franchement *coloniales*. Au contraire, dans les collèges qui reçoivent une inspiration britannique (il faut citer au premier rang de ceux-ci l'*Upper Canada College* de Toronto), on sent partout le désir des directeurs de britanniser leurs élèves, de les *impérialiser* même, pourrait-on dire. Par réaction contre le laisser-aller égalitaire et démocratique des jeunes Américains, on y assure une discipline parfois draconienne ; certains principaux ont même été jusqu'à rétablir les punitions corporelles, comme en Angleterre. Dans l'organisation matérielle, tout rappelle *Eton* et *Rugby* qui ont été manifestement pris comme modèles ; les sports sont en grand honneur, surtout ceux qui sont exclusivement britanniques comme le *cricket*, par

opposition aux sports spécialement américains comme le *base ball* et le *basket ball*. Les programmes donnent une place importante aux classiques et aux mathématiques, comme dans la mère patrie. Enfin, bien que les catholiques soient admis, c'est indéniablement un esprit protestant qui imprègne toute l'institution. On aura parfaitement saisi le contraste des écoles françaises et anglaises du Canada, si l'on se rend compte que celles-ci rappellent fidèlement les collèges des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, tandis que celles-là sont la reproduction presque identique de nos anciens collèges de frères.

L'enseignement supérieur anglais, au Canada, est principalement représenté par l'Université de Toronto et l'Université Mac Gill, à Montréal.

Fondée en 1837 par le gouvernement de l'Ontario, l'Université de Toronto est absolument laïque ; mais elle est entourée d'un réseau de collèges affiliés, appartenant aux différentes sectes : il y a ainsi des collèges méthodiste, presbytérien, épiscopal, catholique, etc. Les diplômes sont décernés exclusivement par l'Université ; mais l'enseignement est donné concurremment par l'Université et par les collèges.

L'Université Mac Gill, ainsi appelée du nom de son fondateur, qui lui légua des biens-fonds d'une valeur considérable, a été en fait fondée dès 1811, bien que sa charte ne date que de 1837. Elle est protestante, mais sans distinction de secte, le gouverneur général du Canada étant de droit son visiteur. Les très nombreux et très riches collèges qui lui sont affiliés en font un centre de culture de la plus haute importance.

L'aménagement matériel et intellectuel de ces deux grandes institutions est de premier ordre. En raison de

l'abondance des ressources financières dont leurs organisateurs disposent, les cours les plus divers ont pu être créés ; la médecine, la chimie, la physique, la mécanique sont enseignées avec un luxe d'appareils, de salles d'expériences, de préparateurs que dépassent à peine les grandes Universités américaines. La jeunesse canadienne y trouve tous les instruments qui sont nécessaires à son progrès. Aussi y vient-elle, non seulement des provinces de l'Est, mais du Dominion tout entier, de la Colombie Britannique elle-même. Si les études théoriques y reçoivent beaucoup d'attention, les études pratiques y sont l'objet d'un soin plus grand encore ; on y forme surtout des ingénieurs excellents, des chimistes expérimentés. Et c'est ainsi que la race canadienne anglaise, que ses goûts, son passé, ses traditions orientent naturellement vers l'industrie et les affaires trouve le moyen de s'instruire, de se préparer efficacement à l'action, de maintenir en un mot cette suprématie économique qui la rend indiscutablement maîtresse du Canada.

Il se dégage enfin de ces deux foyers de haute culture un rayonnement proprement anglo-saxon qui contribue, dans des proportions considérables, à accentuer le caractère britannique du Dominion. Que l'enseignement français soit paresseux à suivre ce mouvement, qu'il ne renouvelle pas suffisamment vite son outillage, ses méthodes, ses idées, et nous verrons Mac Gill devenir pour Laval et pour notre race tout entière un adversaire plus dangereux que ne serait une armée, munie des fusils les plus perfectionnés et des armes les plus modernes.

Et c'est bien d'une bataille qu'il s'agit en effet, entre deux jeunesses qui se forment côte à côte. La jeunesse

française est plus brillante, mieux douée sans doute au point de vue littéraire, mais pourquoi semble-t-elle se cantonner dans un petit nombre de carrières qui ne lui permettront guère de jamais dominer le pays? La jeunesse anglaise, moins cultivée, mais mieux soutenue par un passé de richesse, par un milieu abondant en capitaux, par ses méthodes d'initiative enfin, paraît devoir prendre et garder la tête du pays. Si les Français ne suivent pas ce mouvement, il est à craindre qu'ils soient distancés. C'est à leurs éducateurs qu'appartient principalement la responsabilité de cet avenir.

III

LES SENTIMENTS NATIONAUX

CHAPITRE XIV

LES CANADIENS FRANÇAIS ET L'ANGLETERRE

Il n'est pas facile d'analyser clairement les sentiments qu'éprouvent à l'égard des Anglais les Français du Canada. Dire d'un mot qu'ils ne les aiment pas, voire même que parfois au fond du cœur ils les détestent, ne serait pas inexact; mais ce serait caractériser trop simplement un état d'esprit complexe, qu'il faut plutôt décrire avec des réserves et des nuances. Le terme d'*Anglais*, qui présente à l'ignorance *continentale* une belle unité, perd en effet son sens précis, dès l'instant qu'on vit en pays britannique. C'est ainsi que les Canadiens ont appris à faire grande différence entre les Anglais du Dominion et ceux d'Angleterre. Pour répondre à la question posée dans ce chapitre, il faut tenir le plus grand compte de cette distinction.

Lorsque les Canadiens français parlent des Anglais, leur pensée évoque d'une façon vague la race britannique tout entière, mais plus spécialement les Anglais, des provinces de Québec et d'Ontario, aux côtés desquels ils vivent depuis si longtemps. Après cent cinquante ans de vie commune, sous les mêmes lois et le même

drapeau, ces voisins demeurent pour eux des étrangers et, dans la plupart des cas, des adversaires. Ils ne s'aiment pas plus qu'au premier jour et il est aisé de voir qu'on se trouve en face d'une de ces antipathies tenaces et profondes, contre lesquelles l'effort des conciliateurs vient habituellement se briser.

La fusion n'ayant pu se faire au moment de la conquête, nombreuses sont les causes qui continuent à entretenir la jalousie et l'hostilité. Race conquise (ne faut-il pas présenter les faits tels qu'ils sont ?), les Français souffrent, plus qu'on ne croit, de l'attitude de leurs vainqueurs ; et en effet, malgré les euphémismes du langage officiel, on les traite trop souvent encore, dans certains milieux, en inférieurs et en étrangers dont on surveille d'un œil soupçonneux les moindres progrès, comme une menace pour la sûreté de l'État. Dans ces conditions, le véritable conquérant n'est pas tant l'Angleterre, invisible et lointaine, que l'Anglais canadien qui vit là, sur place, et profite insolemment parfois de la victoire de ses ancêtres. La vraie rivalité n'est donc pas entre Londres et Québec mais entre Québec et Ontario : aujourd'hui, comme il y a cinquante ans, l'opposition traditionnelle, et pour ainsi dire irréductible, de ces deux provinces révèle un des courants essentiels de la politique canadienne.

Cependant, comme des frères ennemis, Anglais et Français canadiens demeurent dans la même maison. Si les paysans, isolés dans leurs campagnes respectives, s'ignorent à peu près complètement, les habitants des grandes villes mixtes, telles que Québec ou Montréal, ont naturellement entre eux de fréquents contacts, se rencontrant dans les mêmes bureaux et dans les mêmes réunions politiques. Il résulte de ces rapports

personnels et quotidiens que la séparation des deux races s'atténue notablement sur leurs frontières et qu'une série de petits concordats vient sans cesse atténuer l'acuité d'une rivalité qui n'est que trop réelle.

Il s'est ainsi créé de nombreux rapprochements professionnels. Si l'Irlandais, quoique catholique, met quelque mauvaise volonté à favoriser ses coreligionnaires français, l'Anglais par contre et surtout l'Écossais font preuve dans les relations d'affaires d'une correction qui gagne l'estime. Quelquefois même, les rapports journaliers se développent en amitiés individuelles ; cependant, d'une façon générale, l'intimité entre gens de langue et de religion différentes demeure une exception. Laissées libres de suivre leurs pentes, les deux races penchent chacune de leur côté.

Cette union, que le sentiment n'arrive guère à provoquer de lui-même, le snobisme, produit inévitable de la civilisation britannique, la réalise parfois. La *société* anglaise a une puissance extraordinaire d'attraction, nous pourrions presque dire de corruption ; elle est si bien persuadée de sa supériorité, elle l'affirme si hautement, comme un fait indiscutable, que personne ne la discute. Beaucoup de Français de la bourgeoisie canadienne rendent hommage, au fond d'eux-mêmes, à cette hégémonie mondaine et sont malgré tout flattés lorsque le cercle élégant et exclusif s'ouvre devant eux. Du point de vue de notre race, c'est un danger, car certains néophytes, pour se mettre à l'unisson du milieu nouveau où ils sont admis, peuvent être portés à renier bien des traditions de leur origine ; il y a ainsi de véritables transfuges de la civilisation française qui, par sotte vanité, affectent l'anglomanie ; ils sont heureusement très rares.

Le visiteur du Canada verra donc souvent, surtout dans les villes, des Anglais et des Français réunis ; il les trouvera assis autour des mêmes tables, assistant aux mêmes spectacles, quelquefois aux mêmes clubs et dans les mêmes salons. Désireux de souligner le sens pacifiant de ces rencontres, les Canadiens, anglais ou français, vanteront à l'étranger la parfaite correction de ces rapports ; ils citeront volontiers de solides amitiés, nouées entre membres des deux races ; ils insisteront sur le caractère mixte et non national des partis politiques : « Il n'y a pas parmi nous de domination de race, dit par exemple sir Wilfrid Laurier, à Paris, en 1897. Nous avons appris à respecter et aimer ceux que nous avons jadis combattus et à nous en faire respecter et aimer. Les vieilles inimitiés ont cessé, il n'y a plus que de l'émulation[1]. »

Il ne faudrait pas trop s'abandonner à cet optimisme voulu, qui représente mal la réalité. Les hommes politiques haut placés et responsables font de nobles efforts pour maintenir la fiction d'une entente cordiale. Grâce à la forte discipline de leurs partisans, ils empêchent certains mots violents, expressions trop vives et trop crues du sentiment populaire, de parvenir au grand jour des larges tribunes. Mais le grand public ne s'enthousiasme pas à leurs paroles de concorde et, dans les campagnes du Saint-Laurent, le politicien irresponsable, qui ne cherche que le succès, sait bien ce qu'il faut dire pour soulever les applaudissements. Il y a en ce sens des effets oratoires d'un rendement sûr. Si les chefs ne s'en servent pas et se plaisent

[1] Discours de sir Wilfrid Laurier au banquet offert par la Chambre de commerce britannique de Paris aux premiers ministres coloniaux de l'Empire, le 19 juillet 1897.

davantage aux développements pacifiques, les lieutenants ou les agents inférieurs tiennent souvent un langage qui contredit assez directement celui du *leader*.

Il y a donc, dans l'attitude canadienne française, une apparence et une réalité. L'apparence est artificiellement sauvegardée ; on pourrait parcourir des collections entières de discours officiels, sans jamais y trouver les termes qui expriment le fond de la pensée populaire, et il faut admirer la suite et l'efficacité de cette politique de paix. Elle peut se poursuivre longtemps avec des résultats favorables ; mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle n'est pas représentative et que toute faute un peu grave ne soulèvera que trop facilement les deux races l'une contre l'autre : leur antipathie réciproque est trop instinctive pour qu'elles puissent jamais arriver à s'entendre tout à fait.

Vis-à-vis de l'Angleterre, la situation des Français d'Amérique est toute différente. A l'exception de quelques-uns de leurs chefs, ils n'ont pas avec elle de rapports immédiats et il en résulte que les occasions de froissement sont rares. En principe, la Métropole ne se mêle pas des querelles locales de la Colonie, ou si elle le fait, c'est généralement avec une réserve suffisante pour que l'intervention reste inaperçue. Bien que cette saine tradition ait été tant soit peu abandonnée pendant le passage aux affaires des conservateurs-impérialistes, le gouvernement de Londres apparaît encore avec le prestige lointain d'un arbitre suprême auquel on ne fait pas toujours en vain appel. Il n'y a donc pas, chez les nôtres, de haine contre l'Angleterre ; par contre, il n'y a pas davantage d'affection. Quand les armées anglaises sont battues sur quelque champ de bataille, comme pendant la guerre

du Transvaal, les Canadiens français n'en éprouvent pas une violente douleur ; ils s'en réjouissent même ouvertement, mais c'est surtout pour narguer leurs voisins d'Ontario et se donner, devant eux, le plaisir de marcher un peu sur la queue du lion britannique ; c'est une petite revanche d'amour-propre. En réalité, ils ne voudraient pour rien au monde voir la Grande-Bretagne réduite à néant.

C'est qu'en effet le point de vue change du tout au tout, si l'on passe des manifestations à la sage politique des intérêts. Sur ce terrain, les Canadiens retrouvent le plus parfait sang-froid et c'est par un véritable compte de doit et avoir qu'ils calculent — très minutieusement — ce qu'ils retirent du régime britannique et ce qu'ils perdraient en y échappant.

De ce bilan, le mot *sentiment* doit être radicalement banni ; les grands chefs ne consentiront naturellement pas à l'avouer, ce ne serait pas convenable ; mais des hommes que leur situation rend plus libres et qui sont sans doute tout aussi représentatifs de l'opinion française, comme M. Henri Bourassa, le proclameront sans ambages : « Nous sommes les sujets d'une puissance qui fut l'ennemie séculaire de notre patrie d'origine. Notre allégeance politique appartient à une nation que nous pouvons estimer, avec qui nous avons pu faire un mariage de raison, mais qu'il nous est impossible d'aimer de cet amour spontané qui rend facile la vie commune et les sacrifices mutuels : l'atavisme du sang et nos propres traditions s'y opposent..... Notre fidélité à l'Angleterre ne peut et ne doit être qu'une affaire de raison[1]. » Ces lignes, qui sont d'un homme habitué à

[1] Henri Bourassa, *Le patriotisme canadien français*, p. 3 et 7.

marcher droit au but, expriment fidèlement la pensée générale. Au terme d'intérêt, sir Wilfrid Laurier a substitué plus volontiers ceux d'honneur, de loyauté, de devoir; mais il n'a jamais parlé de l'amour des Canadiens français pour leur métropole britannique : le mot, même dans ses plus éloquents discours, eût détonné.

Ainsi, nos frères d'Amérique posent bien nettement la question : Avons-nous avantage à demeurer sous la domination anglaise ? Leur réponse unanime est affirmative. L'Angleterre en effet leur a donné ce qu'aucune autre puissance n'aurait pu ou voulu leur accorder : la plus large, la plus complète, la plus paradoxale des libertés. Ne discutons pas si elle l'a fait de bonne grâce ! Elle l'a fait, et tant qu'elle ne reniera pas son traditionnel libéralisme, elle peut être sûre que ses sujets français ne renieront pas de leur côté le loyalisme qu'ils pratiquent à son égard avec la même fidélité qu'ils mettraient à l'exécution d'un contrat. L'un d'eux, et non des moindres, sir Étienne Paschal Taché, a pu dire en ce sens, d'une phrase restée célèbre, « que le dernier coup de canon tiré sur le sol de l'Amérique pour la défense du drapeau anglais, le serait par un Canadien français ! »

Les Canadiens français sont donc satisfaits du régime sous lequel ils vivent. M. Bourassa le déclare explicitement à la première ligne d'un article de la *Monthly Review* : « L'attitude présente du Canadien français est celle du contentement. Il est satisfait de son lot[1]. » Les Anglais ne sont pas les seuls à recevoir

[1] Henri Bourassa, *The French Canadian in the British Empire*, Monthly Review, octobre 1902, p. 53.

cette confidence ; on la fait très franchement aux Français de France eux-mêmes, en ajoutant parfois avec malice : « Ce n'est peut-être pas avec vous que nous serions si heureux ! »

Ce loyalisme, qui s'étale si volontiers, ne s'est jamais élevé jusqu'à l'affection, nous l'avons vu. Il a cependant produit, chez les plus distingués des hommes politiques canadiens, une sincère et profonde admiration de l'Angleterre. Certes, la plupart des politiciens de notre race sont américains d'esprit et de mœurs, pensant et agissant le plus souvent à la façon des congressistes de Washington. Mais les meilleurs des chefs français cherchent plutôt leurs modèles à Londres. Elevés, dès l'enfance, sous une Constitution britannique, ils acquièrent et conservent toute leur vie une conception britannique du gouvernement. Parlementaires convaincus, ils ne peuvent que regarder au pays classique du parlementarisme et Westminster se pare à leurs yeux d'un prestige infini.

Cette manière de voir est frappante, par exemple, chez sir Wilfrid Laurier. Il est certes français, et très français, d'esprit et de culture ; mais, dès qu'il s'agit de politique, la France n'est plus guère à ses yeux qu'un pays, brillant peut-être, mais dangereux à imiter ; l'Angleterre lui paraît un guide bien autrement sûr, et sincères sont ses paroles de dévotion profonde pour les institutions de la Grande-Bretagne : « Je ne fais aucun mystère..... que tout en restant Français, nous sommes profondément attachés aux institutions britanniques[1]. » Dans un autre discours, il dit même,

[1] Discours de sir Wilfrid Laurier au banquet offert par la Chambre de commerce britannique de Paris aux premiers ministres coloniaux de l'Empire, le 19 juillet 1897.

d'un mot qui sans doute lui échappe : « Je suis britannique jusqu'à la moelle [1]. »

Il est vrai que, dans la province de Québec, on reproche parfois à M. Laurier d'être trop anglomane! Mais M. Bourassa, qu'on peut considérer à juste titre comme un nationaliste français intransigeant, est à peine moins anglais par son éducation politique et parlementaire. Le parti libéral de Gladstone ou de Bright parle bien autrement à son esprit et à son enthousiasme que notre parti radical ou opportuniste : « Je suis un libéral de l'école britannique. Je suis disciple de Burke, de Fox, de Bright, de Gladstone et de ces autres *little Englanders* qui ont fait de l'Angleterre et de ses possessions ce qu'elles sont aujourd'hui [2]. » Enfin, l'organisation politique de l'Angleterre lui inspire une admiration qu'il ne cherche pas à cacher, au moment même où son attitude jalousement canadienne soulève l'indignation des *jingoes* : « Plus j'ai fait l'analyse des parties vitales et des membres robustes de cet admirable corps politique, de ses nerfs d'acier et de son sang si riche, plus mon admiration pour l'Angleterre a grandi. Je m'étais toujours trouvé suffisamment heureux d'être sujet britannique, comme le sont la plupart de mes compatriotes ; je ressens maintenant toute la fierté de la citoyenneté britannique [3]. »

Par leur qualité de déracinés, les Canadiens français

[1] « *I am British to the core.* » Discours de sir Wilfrid Laurier au banquet du Lord Mayor de Londres, à *Mansion House*, le 1er juillet 1897.

[2] Discours de M. Henri Bourassa à la Chambre des communes d'Ottawa, le 13 mars 1900.

[3] Discours de M. Henri Bourassa à la Chambre des communes d'Ottawa, le 12 mars 1901.

sont presque nécessairement amenés à cette sorte de dédoublement. Entraînés par la destinée sur un nouveau théâtre, où leur rôle est marqué, il est naturel qu'ils constatent avec fierté que ce théâtre est grand et que la troupe à laquelle ils sont appelés à donner la réplique est illustre. Voilà pourquoi la Constitution britannique a parmi eux de si sincères admirateurs.

Retenons toutefois, en matière de conclusion, que cette admiration est exceptionnelle et localisée. Malgré la fidélité raisonnée qu'elle témoigne à l'Angleterre, la masse des Français du Canada n'aimera jamais les Anglais.

CHAPITRE XV

LES CANADIENS FRANÇAIS ET LA FRANCE

Les Canadiens français semblent voués par le destin et par l'histoire aux situations et aux sentiments complexes. Pour caractériser leurs relations avec l'Angleterre, nous recourions déjà aux subtilités et aux nuances ; en étudiant leur attitude vis-à-vis de la France, nous allons retrouver les mêmes complications sentimentales. Leur patriotisme de race n'est pas en effet purement français ; il n'est pas non plus purement canadien : de là, nécessité de distinguer encore.

Un fait d'abord, incontestable : les Canadiens aiment la France. Pour eux, elle est toujours et malgré tout la patrie ; c'est le vieux pays d'où sont partis leurs pères, dont ils ont conservé la religion, la langue et les mœurs ; c'est la nation pour laquelle ils ont combattu jadis, dont ils ont tenu le drapeau dans mainte bataille et qui, en dépit de la séparation et de la divergence des destinées, leur est demeurée chère et sacrée comme un pieux souvenir. Il n'est pas un d'entre eux qui ne cultive, au plus profond de lui-même, cette fidélité passionnée pour la mémoire de la France, qui ne se réjouisse de ses succès et ne souffre de ses revers. Ce n'est plus une question d'intérêt, de raisonnement, de compromis : l'amour vit dans ces âmes qui ne savent pas oublier ; il vit et ne se discute pas !

Le poète Fréchette, enfant lui-même de la province de Québec, a su faire parvenir jusqu'à nous les accents sincères et passionnés du livre superbe où il a chanté la touchante histoire de son peuple et son indestructible affection pour la patrie de ses pères. Il a dit les souvenirs poétiques des premiers jours du Canada, la grandeur épique de ses guerres, la tristesse de l'abandon; puis, l'âpre bataille d'une génération nouvelle pour la conquête de la liberté du citoyen ; il a décrit le délicat et troublant problème de l'âme canadienne, partagée entre deux drapeaux, sous une domination étrangère loyalement acceptée sans doute, mais jamais chérie ; enfin, l'enthousiasme des rapports renoués avec la France, lorsque, pour la première fois depuis le traité de Paris, un vaisseau français, la *Capricieuse*, vint en 1855 montrer nos couleurs sur les bords du Saint-Laurent :

Je ne suis pas très vieux, pourtant j'ai souvenance
Du jour où notre fleuve, après un siècle entier,
Pour la première fois vit un vaisseau de France
Mirer dans ses flots clairs son étendard altier.

Ce jour-là, de nos bords — bonheur trop éphémère —
Montait un cri de joie immense et triomphant :
C'était l'enfant perdu qui retrouvait sa mère ;
C'était la mère en pleurs embrassant son enfant !

Nos poètes chantaient la France revenue ;
Et le père, à l'enfant qu'étonnait tout cela,
Disait : — Ce pavillon qui brille dans la nue,
— Incline-toi, mon fils ! — c'est à nous celui-là [1]!

Le langage poétique n'a pas été le seul à célébrer

[1] Louis Fréchette, *La légende d'un peuple* (poésies canadiennes), p. 285 et suivantes.

de pareils sentiments. Lors de son séjour à Paris en 1897, sir Wilfrid Laurier a trouvé, pour exprimer son amour de la France, des paroles telles que Londres ne lui en avait point inspirées : « Séparés de la France, nous avons toujours suivi sa carrière avec un intérêt passionné, prenant notre part de ses gloires et de ses triomphes, de ses joies et de ses deuils, de ses deuils surtout. Hélas ! Jamais nous ne sûmes peut-être à quel point elle nous était chère que le jour où elle fut malheureuse. Oui, ce jour-là, si vous avez souffert, j'ose le dire, nous avons souffert autant que vous [1]. »

Ainsi, l'affection du Canadien pour son ancienne patrie est vive, sincère et durable ; elle a la poésie du souvenir fidèle, elle a aussi son mysticisme imprécis. A vouloir la caractériser davantage, on serait obligé de reconnaître qu'elle est nécessairement platonique et s'adresse autant peut-être à la France d'autrefois qu'à celle d'aujourd'hui.

Nous nous sommes transformés en effet depuis 1763, cependant que, restés fidèles à beaucoup d'idées de notre ancien régime, entraînés dans l'orbite d'un autre Empire et d'une autre civilisation, nos frères du Saint-Laurent devenaient un peu étrangers à cette France nouvelle qui, au nom d'une révolution qu'ils ne pouvaient approuver, changeait radicalement de principes, d'institutions et de drapeau. Il s'est ainsi creusé, entre la majorité des Français et les Canadiens, une sorte de fossé qu'il sera difficile de combler tout à fait; de part et d'autre, l'idéal social, les conceptions politiques ont évolué dans des voies divergentes ; nous ne sommes plus exactement ni du même pays, ni du

[1] Discours de sir Wilfrid Laurier au banquet organisé en son honneur par les amis français du Canada, à Paris, le 2 août 1897.

même temps ; il y a entre nous l'Atlantique et la Révolution française.

S'il est donc vrai, profondément vrai, de dire que les Canadiens aiment la France, il faut ajouter aussitôt que la plupart d'entre eux ne peuvent admirer sans réserve la France moderne. Elle ne réalise en rien leur idéal politique et religieux : c'est d'abord essentiellement une France révolutionnaire, et ce mot sonne mal, dans un pays où la jeunesse tout entière est élevée par une Église qui n'a jamais reconnu 1789; c'est ensuite une France partiellement, largement libre penseuse, et au Canada la libre pensée est l'objet d'une presque universelle réprobation ; c'est enfin, aujourd'hui du moins, une France radicale, et les Canadiens sont très attachés aux principes de la conservation sociale !

La forme du gouvernement que, jusqu'à ces dernières années, ils auraient le plus volontiers souhaitée pour nous est celle de la monarchie traditionnelle ou parlementaire ; le comte de Chambord trouva parmi eux de profondes sympathies et plus tard le comte de Paris reçut à Québec et à Montréal un accueil que ni Jules Ferry, ni Gambetta n'y auraient pu espérer. Cependant, les Français du Canada sont trop intelligents pour ne pas se rallier à un fait aussi accompli que la République. Ils préféreraient naturellement une République catholique, et à la rigueur le régime Méline pourrait leur convenir ; mais ils n'ont que des paroles d'indignation et de colère contre les ministères Combes et Waldeck-Rousseau.

Si donc l'amour des Canadiens pour notre pays ne se perpétuait qu'en raison du passé, sa solidité serait singulièrement menacée. Où est la France de Jeanne

d'Arc, d'Henri IV, de Louis XIV? Chambord parlait, lui aussi, du « drapeau d'Arc et d'Ivry », et il n'a pu le relever. Il faut donc que le Canada s'accoutume à la France moderne, ou plutôt — et c'est la solution que depuis longtemps il a, dans son affection profonde, intuitivement trouvée — il faut qu'il continue à aimer la France, même révolutionnaire, même anticléricale, tout simplement parce que c'est la France !

En ce sens, et malgré la divergence évidente des tendances, jamais la cordialité n'a été plus grande entre les deux peuples que depuis vingt ans : les dirigeants apprennent mutuellement à se connaître et à s'apprécier ; les visites réciproques se multiplient et si les chefs canadiens peuvent se déclarer satisfaits de l'accueil qui leur est fait chez nous, ceux de nos hommes politiques qui sont allés sur les bords du Saint-Laurent, non en partisans ou en sectaires, mais en Français, au sens large du mot, ont trouvé là-bas des réceptions telles qu'ils sont incapables de jamais les oublier. Comprenons donc bien cette situation, avec ses nuances et ses réserves, et tout deviendra facile dans les rapports franco-canadiens.

Ayant analysé la nature du sentiment national des Canadiens à l'égard de la France, il nous devient possible de préciser leur attitude politique à son égard. « Devons-nous être plus canadiens que français, écrit M. Henri Bourassa, ou plus français que canadiens ? En d'autres termes, devons-nous être des Français du Canada ou des Canadiens d'origine française ? » Sa réponse est nette : « Nous devons rester essentiellement canadiens[1]. » Il n'y a donc aucun désir de réu-

[1] Henri Bourassa, *Le patriotisme canadien français*, p. 10 et 11.

nion à la France ; il y a même positivement le désir contraire. Aimer la France ? Oui certes, tout Canadien y est disposé et aucun sentiment ne sera plus sincère dans son âme, à condition toutefois que ce sentiment reste platonique : « Loin de moi de vouloir étouffer chez mes compatriotes la voix du sang. Notre amour pour la France est légitime et naturel ; il peut et doit être profond et durable, mais il doit rester platonique... [1] » Et l'auteur de ces lignes conclut, d'une formule frappante et décisive : « Soyons français, comme les Américains sont anglais [2]. »

M. Bourassa est un esprit droit, habitué à voir les situations avec netteté et à parler avec courage. Sa façon de poser le problème des relations entre le Canada et la France est dure peut-être, mais vraie ; c'est lui qui exprime la réalité du sentiment de ses compatriotes, et non pas ces orateurs faciles et grandiloquents, qui cachent trop souvent l'imprécision de leur pensée sous la sonorité des phrases. Il faut le dire, non seulement les Canadiens ne regrettent pas la domination française, mais ils se disent parfois qu'en y échappant ils ont peut-être en même temps échappé à de très grands maux : « Si le traité de Paris nous avait conservé à la France, écrit M. Bourassa, que serait-il advenu de nous ? En présumant que nous eussions échappé au régime sanglant de la Terreur, il est plus que probable que Napoléon nous eût vendu aux Américains, sans même nous consulter, comme il fit de la Louisiane. Eussions-nous survécu à l'Empire, comment nous serions-nous accommodés du régime

[1] Henri Bourassa, *Le patriotisme canadien français*, p. 11.

[2] *Ibid.*, p. 13.

actuel de la France ? Nous avons conservé, beaucoup plus que nos frères d'outre-Atlantique, notre caractère de Normands et de Français du Nord : nous haïssons d'instinct la centralisation, l'organisation administrative, le militarisme légal et tout ce qui constitue le régime essentiellement impérialiste que Bonaparte a donné à la France moderne et que la Troisième République a maintenu, dans toute son intégrité[1]. »

Dans la bouche d'un Canadien, ce raisonnement est absolument explicable, et nous devons admettre qu'il n'est pas sans justesse : les institutions anglaises, telles qu'il les possède dans la Colonie, lui sont beaucoup plus sympathiques que celles de la France moderne ; il a appris à s'en servir, il les a faites siennes, tandis que notre régime actuel, qu'il n'a jamais connu, jamais pratiqué, lui fait très naturellement l'effet d'un régime étranger, qu'il redoute plus qu'il ne le désire.

Dans ces conditions, l'amour des Canadiens français pour leur patrie d'origine, que nous répétons être réel et sincère, ne saurait le moins du monde porter ombrage au gouvernement britannique. C'est le tour de valse innocent, dont parlait le prince de Bülow, qui ne doit en rien exciter la jalousie des maris.

Si l'Angleterre a donc assez de sagesse pour continuer à ne pas s'inquiéter de manifestations qui sont toutes platoniques, pour ne pas demander aux Canadiens un amour qu'ils ne lui accorderont pas, au lieu d'une fidélité prosaïque qui lui est toute acquise, elle peut en toute sécurité les laisser resserrer leurs liens avec la France : ils n'en abuseront pas et ne trahiront pas sa confiance. C'est chose si sûre que certains de

[1] Henri Bourassa, *Le patriotisme canadien français*, p. 12.

nos frères d'Amérique ont déjà envisagé l'attitude qu'ils prendraient en cas d'une guerre anglo-française, heureusement bien improbable : « Si un conflit éclatait entre les deux puissances, on pourrait compter sur la loyale neutralité des Canadiens français. Si par le plus improbable des hasards de la guerre, la flotte française attaquait la côte du Canada, alors on pourrait compter sur les Canadiens pour la défense du pays[1]. » Cette netteté nous met bien à l'aise, vis-à-vis du gouvernement britannique, dans le développement de nos relations avec les Canadiens français. Aucun argument d'ordre politique n'y peut désormais faire obstacle.

Nous sommes maintenant à même de comprendre, à peu près parfaitement, la double attitude des Français du Canada, telle que sir Wilfrid Laurier l'a si bien expliquée aux Parisiens : « Nous sommes, leur a-t-il dit, fidèles à la grande nation qui nous a donné la vie. Nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la liberté[2]. » Est-ce une subtilité ? Nullement, et ce chapitre a dû le prouver. A l'Angleterre va le loyalisme de l'intérêt, car c'est elle qui garantit à la race canadienne son développement propre et sa liberté. Mais à la France vont les cœurs canadiens, car on n'en arrachera jamais le souvenir de l'ancienne patrie.

[1] Henri Bourassa, *The French Canadian in the British Empire*, Monthly Review, octobre 1902.

[2] Discours de sir Wilfrid Laurier au banquet offert par la Chambre de commerce britannique de Paris aux premiers ministres coloniaux de l'Empire, le 19 juillet 1897.

CHAPITRE XVI

LES SENTIMENTS NATIONAUX DES CANADIENS ANGLAIS

Après les complications que nous venons de décrire, l'état d'esprit des Canadiens anglais paraîtra simple, car ils ne sont pas, comme leurs rivaux français, divisés au plus profond d'eux-mêmes par une divergence irréductible du sentiment et de l'intérêt. Ils n'ont qu'un drapeau, l'*Union Jack,* qui symbolise à leurs yeux l'unité britannique, et s'ils éprouvent à l'égard du Canada un amour plus étroit et plus vif, il n'y a rien là qui combatte, du moins actuellement, leur loyalisme envers l'Angleterre. Leur situation serait donc tout à fait semblable à celle des Australiens, des Néo-Zélandais, de tous les coloniaux, s'ils ne sentaient perpétuellement à leurs côtés la présence, impatiemment supportée, d'une race étrangère et cependant mêlée par la loi, l'histoire, la destinée même à tous les instants de leur existence politique. De ce contact devaient nécessairement naître de violents conflits et par contre-coup, chez les Anglais, un nationalisme particulièrement exalté. Il en résulte que leur patriotisme est fait en grande partie de l'orgueilleuse affirmation de la supériorité britannique, opposée d'une façon parfois provocante à la prétendue infériorité française.

Les Canadiens anglais se considèrent comme les maîtres uniques du Canada : ils n'y furent pas sans doute les premiers occupants, mais ils peuvent invoquer par contre le droit de la conquête. Aussi ressentent-ils une véritable colère, lorsqu'ils constatent que la race conquise, loin de se fondre ou de disparaître, reste elle-même et continue à se développer : « Nous laisserons-nous dominer par des catholiques français ? » s'écrient-ils. Et au cri classique de la mère patrie : *No popery !* ils en ajoutent un autre, fait spécialement à leur propre usage : *No french domination !* Anglais protestants et Français catholiques se trouvent ainsi chaque jour face à face dans l'arène politique, et les premiers mettent obstinément leur point d'honneur à ne pas se laisser dépasser par des adversaires qu'ils jugent inférieurs et retardés.

Une attitude fréquente dans les milieux anglo-canadiens est celle qui consiste à ignorer de parti pris la présence des Français dans la Colonie. On affecte de vivre, de parler, d'agir, exactement comme s'il n'y en avait pas, ou comme s'ils constituaient une part absolument intime de la population. Vous pouvez par exemple demeurer des semaines entières dans la société anglaise de Montréal, sans qu'aucun indice vous y fasse voir que la ville est aux deux tiers française. Nombre de voyageurs s'y sont trompés.

Si cependant on attire l'attention des Anglais sur leurs concitoyens de l'autre race, ils consentent à en parler, tantôt avec une condescendance protectrice et un peu dédaigneuse, tantôt avec une sévérité non mitigée, rarement avec une bienveillance sans arrière-pensée. A en croire ces interlocuteurs pessimistes, la langue des Canadiens ne serait qu'un patois et ceux

qui le parlent seraient en retard de cent ans pour le moins !

Cette mauvaise volonté, latente ou déclarée, n'empêche pas nos frères d'Amérique de s'affirmer et de revendiquer fièrement leur place au soleil. Et l'on est bien obligé, malgré tout, de compter avec eux : il faut, aux élections, solliciter l'appui précieux de leurs suffrages ; il faut même, à l'occasion, choisir parmi eux un premier ministre.

Contre les faits accomplis, les Anglais ont généralement la sagesse de ne pas regimber inutilement. Aussi ont-ils en apparence accepté d'assez bonne grâce la nomination de sir Wilfrid Laurier. Pourtant, il est impossible d'ignorer la blessure profonde d'amour-propre que cette promotion d'un Français à la plus haute position du pays n'a pas manqué de causer dans certains cercles conservateurs de l'Ontario. Un Français, un catholique, premier ministre ! Vraiment, l'humiliation était excessive ! En effet, M. Laurier n'a jamais été complètement accepté dans la grande province britannique. Il était arrivé au pouvoir en 1896 ; dès les élections de 1900 et de nouveau en 1904, l'opinion publique ontarienne se soulevait contre lui et le mettait en minorité. Sa politique déplaisait-elle ? Oui, certes, à certains égards. Mais il y avait surtout une raison puissante, d'une brutale simplicité, que les agents électoraux glissaient partout à l'oreille des votants : *Don't vote for that damn Frenchman !*

Toutes les fois que se pose, au Canada, une question grave divisant les deux races, cette opposition irrémédiable reparait aussitôt. Et c'est alors un débordement de cris violents et instinctifs, qui dépassent

certes la pensée de ceux qui les poussent, mais qu'on ne saurait cependant traiter simplement de clichés de journalistes ou de politiciens.

Qu'on se souvienne par exemple des séances mémorables où M. Bourassa critiqua sévèrement, mais avec correction toutefois, la participation du Dominion à la guerre du Transvaal. Les Canadiens anglais auraient voulu que, dans cette question impériale sinon nationale, il y eût unanimité. De quelles injures ils poursuivirent le courageux député français, dans l'enceinte même du Parlement, le compte rendu de la séance du 8 juin 1900 est là pour nous le dire : *Honte! Honte à lui ! Honte à vous qui l'applaudissez ! Pas de place pour les traîtres ici !* furent les cris cent fois répétés, au milieu d'une excitation folle, par les *leaders* mêmes de l'opinion britannique. D'un des leurs, ils eussent sans doute toléré des paroles très rudes. Mais qu'un Français, un étranger vînt, dans leur propre Chambre des communes, contester la gloire de l'Empire, c'était plus qu'ils n'en pouvaient supporter. Leur adversaire avait beau rappeler son loyalisme indiscuté, sa soumission complète à la Couronne, ils ne pouvaient voir en lui, dans ce jour de déchaînement, qu'une sorte d'infidèle indûment admis dans le temple sacré de la patrie britannique.

Nous avons cité cet exemple, entre mille, pour montrer la colère antifrançaise qui secoue parfois les Anglais du Canada. Presque toujours, dans le feu de la passion, leurs injures aboutissent à la même expression : trahison ! Par ce terme bien populaire, l'opinion exprime en effet sa méfiance invétérée de l'autre race ; elle ne lui pardonne pas d'avoir survécu, d'avoir progressé, *d'être là !* Et elle feint de croire qu'en la

tolérant, l'imprudente Angleterre cache un serpent dans son sein. « Laurier, Tarte, ces Français papistes sont, je crois, rebelles au fond de leur cœur[1]. » Voilà ce que, dans son esprit borné, pense plus d'un fanatique de l'Ontario. Et la voix publique, par contagion, fait chorus : *Shame! Shame!* s'écrie-t-elle théâtralement, en s'étonnant avec éclat que des étrangers puissent ainsi tenir une place prépondérante dans l'État britannique.

Naturellement, les gens intelligents savent à quoi s'en tenir sur cette prétendue trahison. Ils ne s'imaginent nullement que M. Bourassa va faire appel à la France, ou que sir Wilfrid Laurier va renier Edouard VII. C'est en réalité une querelle entre Canadiens : l'élément anglo-saxon, qui est protestant, ne veut à aucun prix se laisser dominer par l'élément français, qui est catholique. Les Anglais sensés ne parlent donc pas de défendre le drapeau, que personne n'attaque; mais leur résistance n'est pas moins déterminée pour cela. Ils déclarent catégoriquement en effet, quelquefois même durement, qu'ils entendent bien maintenir la suprématie de l'esprit britannique et de l'esprit protestant dans le Dominion, contre les prétentions de l'Église catholique, appuyée sur le bataillon serré de ses disciples français. Sur ce point, vous ne trouverez pas, parmi eux, la moindre hésitation. Consultez un Anglais de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, il vous tiendra toujours le même langage : ce pourra être celui d'un homme parfaitement cordial, ayant des relations personnelles excellentes avec les

[1] Paroles rapportées par M. Albert Métin. Cf. *Autour du Monde*, par les boursiers de voyage de l'Université de Paris, p. 238 (*Premiers ministres de l'Empire britannique*, par M. Albert Métin.)

Français, faisant à l'occasion l'éloge de leurs qualités bien connues. N'importe, son langage sera toujours, au fond, celui d'un adversaire.

Ainsi, la rivalité constante des deux races n'a cessé de fouetter en quelque sorte le patriotisme anglais. Ce n'est pas elle cependant qui l'a fait naître ; elle l'a seulement rendu plus vif, plus précis, plus affirmé. Comme tous les coloniaux, les Canadiens aiment l'Angleterre et lui conservent une véritable fidélité. Il est connu par exemple que les Anglais et les Écossais émigrés gardent pour le vieux pays, *the old country*, comme ils l'appellent, une piété attendrie et durable. Les Irlandais en prennent d'habitude plus à leur aise et n'emportent guère, dans les nouvelles sociétés où ils s'établissent, que de la haine pour leurs anciens dominateurs ; mais au Canada, leur attitude est exceptionnelle et, par jalousie des nôtres, ils se rallient fréquemment à ceux qui parlent la même langue qu'eux. On peut donc dire d'une façon générale que la mère patrie est populaire dans les milieux britanniques du Dominion.

Naturellement, ce patriotisme a ses foyers : il s'exalte davantage dans les villes où les purs représentants de la Grande-Bretagne sont nombreux, et dans celles où l'on sent et ressent particulièrement la rivalité française. Ainsi, d'anciennes villes de garnison, comme Halifax et Victoria, sont réputées pour leur *jingoïsme*. Toronto semble puiser dans son Université, qui est européenne à plusieurs points de vue, dans ses innombrables églises protestantes, cet esprit d'impérialisme qui fait d'elle, en Amérique, le vrai centre de la résistance anglaise. Il semble qu'un fil direct relie à Londres ces différentes cités.

Mais, si l'on s'éloigne de ces centres, traditionnels bastions de l'influence métropolitaine, on constate que l'ardeur du sentiment impérial diminue notablement, ou plus exactement que le patriotisme proprement canadien s'enrichit de tout ce que perd le patriotisme britannique. Dans les provinces de l'Ouest par exemple, la population est fort composite. Elle contient certes un grand nombre de gens qui, nés dans la Métropole, lui conservent, leur vie durant, un dévouement à toute épreuve. Mais, à côté d'eux, combien d'immigrants de toutes provenances, de toutes races, de toutes religions, qui deviendront vite assurément de bons Canadiens, consentiront même volontiers à prêter au roi serment de fidélité, mais qui n'auront aucune raison d'éprouver, pour la vieille Angleterre, un penchant spécial! Il en résulte que, si le recrutement des patriotes canadiens est assuré, celui des patriotes britanniques est loin de l'être autant.

On se tromperait beaucoup, en effet, si l'on croyait que les Anglais ne rencontrent au Dominion que de la bonne volonté. Il s'est produit, dans l'Amérique britannique, ce qui, d'une manière ou d'une autre, s'est produit dans presque toutes les nouvelles sociétés anglo-saxonnes : la Colonie s'est créé une vie propre, des intérêts spéciaux, des traditions déjà séculaires. En réalité, elle ne voudrait aujourd'hui pour rien au monde se confondre avec le vieux pays; aussi, lorsque celui-ci lui propose de resserrer les liens politiques, économiques et militaires qui les unissent, elle est loin d'acquiescer d'enthousiasme, tout simplement parce que l'Angleterre est une chose et le Canada une autre.

Dans ces conditions, le citoyen britannique qui débarque sur les bords du Saint-Laurent, dans l'Ouest,

ou même dans l'Ontario, risque parfois de s'y sentir un peu dépaysé. A Montréal, à Toronto, à Winnipeg, ce n'est ni Liverpool, ni Birmingham qu'il retrouve ; à Ottawa, malgré certaines apparences contraires, c'est la vie politique américaine qui triomphe. D'autre part, nombre de Canadiens considèrent la mère patrie comme une nation hautement respectable, mais peut-être, à certains égards, un peu démodée, en raison de quoi ils ne sont pas du tout disposés à accepter comme parole d'évangile les conceptions et les conseils qui leur viennent d'elle. Quelques-uns, certes, s'inclinent volontiers devant les titres et les prétentions de la noblesse, flattés malgré tout d'entrer en rapports avec le *peerage*. Mais la masse des cultivateurs et des ouvriers ne tolèrent pas d'être traités comme leurs frères du vieux pays le sont parfois par leurs lords ; loin de se considérer comme des inférieurs, il y a beau temps qu'ils ont emprunté aux Américains l'habitude du contentement d'eux-mêmes, en même temps que cette étrange susceptibilité qui leur fait si facilement croire qu'on se moque d'eux et qu'on ne leur rend pas justice : aussi, lorsqu'un visiteur anglais affecte de leur parler comme à des coloniaux, c'est-à-dire comme à des provinciaux, ils se fâchent et crient leur colère à la ronde avec tout le sans-gêne du Nouveau Continent. Combien de doléances n'ai-je pas ainsi recueillies contre le manque de tact de certains citoyens de la Grande-Bretagne, qui ne savent pas comprendre que le Canada n'est plus une simple dépendance, mais une véritable nation !

Ainsi, l'Angleterre, considérée comme puissance amie et tutélaire, est très bien vue. Cependant, un fossé, dont on ne saurait négliger l'existence, se creuse

lentement entre les gens de la vieille Europe et ceux de la jeune Amérique. Ces derniers restent fidèles à une suzeraineté qui ne leur pèse point, qui même leur est chère, à condition qu'elle soit platonique. Mais nous verrons plus loin, en étudiant l'impérialisme canadien, que les partisans de l'union impériale essaient de remonter un de ces courants qui ne se remontent pas.

CHAPITRE XVII

LES SENTIMENTS DES CANADIENS FRANÇAIS ET ANGLAIS, A L'ÉGARD DES ÉTATS-UNIS

Nous n'avons encore analysé l'attitude des Canadiens qu'à l'égard de deux nations lointaines, qui n'appartiennent même pas au Nouveau Continent ; et c'est en effet le paradoxe de la destinée canadienne que cette survivance, en pleine Amérique du xx[e] siècle, de la suzeraineté britannique et du souvenir français. Mais il nous est maintenant impossible d'oublier plus longtemps que, sur une longueur de plusieurs milliers de kilomètres, le Dominion n'est séparé des États-Unis que par une frontière tout idéale.

Un voisinage si proche, avec des relations nécessairement fréquentes, ne pouvait manquer de créer entre les deux pays des liens, sinon étroits du moins réels, et à défaut d'intimité une familiarité véritable. La chose s'est produite : par une sorte d'endosmose très naturelle, les idées, les manières, les tendances américaines montent de Boston et Portland vers Saint-John, de New York vers Montréal, de Buffalo vers Toronto, de Saint-Paul vers Winnipeg, de Seattle vers Vancouver. Ainsi, bien qu'elles n'appartiennent pas politiquement à la grande République, les diverses provinces de l'Amérique britannique rentrent toutefois, plus ou moins, dans le cercle de son rayonnement. Continuant

le sujet traité dans les chapitres précédents, nous allons étudier les sentiments qu'inspire aux Canadiens, français et anglais, cet énorme et prestigieux voisin.

Le sentiment qui domine chez les Français du Canada, lorsqu'ils songent aux États-Unis, est une méfiance mêlée de crainte. Personnellement, les Américains ne leur déplaisent pas et même, par esprit d'opposition, ils sont parfois tentés de les préférer à leurs rivaux toujours agressifs de l'Ontario ; leur vie matérielle et sociale s'inspire largement des coutumes yankees et beaucoup d'entre eux vont régulièrement prendre l'air de New York, comme les provinciaux viennent à Paris. Mais la fusion ne va guère plus loin ; ils retournent ensuite dans leur tranquille province, et se félicitent au fond de leur cœur de ne pas vivre dans le tourbillon qu'ils viennent de quitter.

Il est évident, à première vue, qu'une annexion les effraie vivement ; et les raisons ne leur manquent pas pour cela. Par leur énergie obstinée, ils ont su en effet se tailler une belle place au soleil, dans le Canada anglais. Au fond de leur domaine un peu isolé de Québec, loin de New York et de Chicago, loin de la frénétique agitation américaine, ils ont su se constituer une vie propre, conservant leur langue, leur religion, leurs traditions, obtenant à force de persévérance un régime politique qui protège et garantit leur autonomie. Cent années de luttes ont fait d'un humble troupeau de vaincus un peuple vivace et prospère, qui parle aujourd'hui d'égal à égal à ses anciens conquérants ; sa multiplication prodigieuse accroît chaque année le nombre de ses votes, si bien qu'aucun ministère ne se soucie de gouverner sans lui. Dans ces conditions, les Canadiens

français sont justement fiers du résultat obtenu et ils tremblent de le compromettre.

C'est pourquoi l'éventualité d'un rattachement à l'Union américaine leur fait peur : Serions-nous obligés, pensent-ils, de recommencer une campagne séculaire pour que la République reconnaisse à nos coutumes, à notre langue, à notre Église des droits que, sous le drapeau britannique, nous pouvons aujourd'hui considérer comme imprescriptibles ? Pareille campagne aboutirait-elle même sûrement à la victoire ? Les États-Unis voudraient-ils nous accorder l'usage officiel de notre langue et son étude exclusive dans nos écoles ? Connaissant leur nationalisme intransigeant, leur dédain à peine déguisé des civilisations étrangères, pouvons-nous caresser un semblable espoir ? Et quand même ces privilèges seraient confirmés, que deviendrait notre influence dans cette nouvelle communauté ? Au lieu d'être deux sur cinq, nous serions deux sur quatre-vingts, c'est-à-dire pratiquement réduits à néant.

Le clergé catholique partage entièrement cette manière de voir. Nous avons noté précédemment son loyalisme à la Couronne d'Angleterre et signalé, dans ses hauts dignitaires, les plus fermes soutiens du régime britannique. Sous l'égide de l'*Union Jack*, et par une sorte d'entente tacite avec le pouvoir, ils contribuent à maintenir leurs ouailles françaises dans une soumission volontaire, moyennant quoi on leur laisse à peu près carte blanche, au moins dans la province de Québec : églises, écoles, collèges, universités, ils y dominent ou y contrôlent tout.

Recevraient-ils des États-Unis le même traitement ? C'est peu probable ; on leur accorderait la liberté sans

doute, mais rien de plus ; et comme ils tiennent naturellement à leurs privilèges, c'en est assez pour leur faire repousser d'emblée toute idée d'annexion. Ce n'est du reste pas d'aujourd'hui que le haut clergé pense ainsi. Dès le lendemain du traité de Paris, il avait déjà pris cette attitude : en 1775 et 1812, lorsque la guerre éclata par deux fois entre l'Angleterre et l'Amérique, le gouvernement de Londres n'eut pas d'auxiliaire plus convaincu. Si des circonstances analogues se présentaient de nouveau, sa conduite ne serait certainement pas différente.

Ce ne sont pas exclusivement des raisons politiques qui déterminent l'attitude de l'Église canadienne, en cette affaire. En même temps qu'elle défend ses positions stratégiques, elle se soucie, nous le savons déjà, de maintenir autant que possible son petit peuple à l'écart, afin de le soustraire, non seulement à l'influence protestante, mais encore à l'influence du catholicisme américain, trop libéral à son gré. Elle n'a pas tort, dans cette pensée, de vouloir maintenir le *statu quo* ; car, si sous le régime anglais l'isolement est possible, il est à croire que, sous le régime américain, le torrent de la démocratie égalitaire et irrespectueuse, avec son cortège de libertés et d'audaces, se précipiterait presque sans obstacles dans la calme région du Saint-Laurent ; coûte que coûte, il faudrait alors suivre le courant et, dans ces conditions, la vieille nationalité française, sous sa forme catholique, pourrait être gravement menacée.

Le fait que près d'un million de Canadiens français vivent dans la Nouvelle-Angleterre ne change rien à la situation ; au contraire, il souligne davantage encore le péril. Ces émigrés, qu'on n'a pas su retenir, semblent

définitivement séparés du gros de leur race ; ils continuent certes à parler leur langue et à rester groupés autour de leurs curés, mais ils sont loin de former dans la République un groupe compact comme à Québec ; s'ils constituent à la vérité un élément important dans les États où ils se trouvent, nulle part ils ne peuvent être considérés comme l'élément dominant ; et dès aujourd'hui il est facile de voir qu'ils ne recommenceront pas aux États-Unis ce que leurs pères ont fait au Canada : on résiste à la civilisation britannique, mais la civilisation américaine vous submerge toujours.

Aussi, cet exemple n'a-t-il fait qu'affermir les Français de Québec dans leur attitude de réserve. Canadiens avant tout, ils ne visent qu'à préserver les résultats acquis, et s'ils cherchent à les augmenter encore, c'est en tout cas sans vouloir changer de régime. A la gloire américaine, qui leur paraît pleine de dangers, ils préfèrent la simple sécurité de leur vieux Canada !

Si l'isolement est relativement facile à notre race, il est impossible aux Canadiens anglais. Entre eux et les Américains, la différence de langue est à peu près nulle et la différence de race sensible seulement à un œil très exercé. Il en est résulté naturellement que, des deux côtés, les mœurs sont devenues presque identiques. Au Nord et au Sud de la frontière, les villes se ressemblent étonnamment : si Québec est restée très française, Toronto par contre n'a en rien l'aspect d'une cité britannique et Winnipeg est une nouvelle édition de Chicago. D'autre part, la vie privée des habitants du Dominion se modèle en grande partie sur celle de leurs voisins : les occupations, les délassements, les habitudes, les préjugés sont les mêmes. Les affaires enfin se font entièrement à l'américaine et rien, abso-

lument rien, dans les *offices* ou les *buildings* canadiens ne rappelle la mère patrie européenne. Bref, l'existence matérielle a subi complètement l'influence du Nouveau Monde.

De là à se demander si des liens politiquement plus étroits n'uniront pas un jour les deux pays contigus, il n'y a qu'un pas. Bien souvent, les Canadiens anglais se sont plu à envisager l'éventualité. Dans de pareilles conditions de ressemblance et de voisinage, la chose était naturelle, presque logique.

C'est d'abord certaines provinces qui, par une sorte de chantage, ont menacé la Confédération de se donner aux États-Unis, si elles ne recevaient pas des avantages déterminés réclamés par elles. Non pas officiellement peut-être, mais par la voix de leur opinion publique, la Colombie Britannique, la Nouvelle-Écosse ont par exemple employé ce procédé, qui n'a jamais, il faut le dire, été pris tout à fait au sérieux. Nombreux sont même les Anglais d'Ontario — ce temple du patriotisme britannique — qui jadis ont parlé de sécession, dans leurs moments de mauvaise humeur contre la trop fameuse *french domination*. Mais on doit plutôt voir, dans cette attitude, un beau geste destiné à impressionner l'opinion qu'une détermination mûrement raisonnée. Au fond, par goût et par tradition, les Canadiens anglais restent très anglais.

Plus redoutable pour le maintien de la domination britannique est peut-être le jeu des intérêts économiques. Autrefois, naguère encore, des commerçants en grand nombre ont pensé que la prospérité du pays ne se trouverait pas ailleurs que dans une étroite union commerciale avec les États-Unis. Nous verrons plus loin comment le parti libéral s'est fait, pendant des années,

le champion de ce programme. Aujourd'hui, l'idée est momentanément abandonnée, surtout en conséquence de la mauvaise volonté manifeste qu'y ont opposée les Américains; mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle peut renaître et regagner un jour ou l'autre la plus grande faveur. Qu'on ne nous objecte pas l'existence du mouvement impérialiste ! Nous montrerons, à la fin de ce livre, combien petites sont au Canada ses chances de succès. Et puis, les coloniaux n'aiment pas qu'on leur parle sentiment dans les questions d'affaires.

Il n'y a donc pas de raison profonde, irréductible, qui doive écarter pour toujours la possibilité d'un rapprochement économique ou même politique. Deux pays si proches et si pareils semblent destinés à s'entendre, à s'unir, presque à se fondre. C'est du moins ce que M. Goldwin Smith, dans ses brillants écrits, a tenté éloquemment de prouver.

Toutefois, depuis trente ans, rien n'est venu montrer d'une façon décisive que les idées annexionnistes soient en voie de progrès. Certes, la civilisation, les mœurs canadiennes tendent à devenir de plus en plus américaines, surtout dans l'Ouest. Mais, en politique, le Dominion demeure loyal à la Couronne d'Angleterre et, plus que jamais, semble redouter son puissant voisin. Depuis une dizaine d'années en particulier, tout est pour la mère patrie. S'il est des gens qui rêvent de rendre plus lâche la tutelle métropolitaine, ce n'est nullement pour préparer les voies d'une sécession, mais simplement pour augmenter l'autonomie coloniale, sans sortir de l'Empire. Les velléités annexionnistes, nombreuses jadis, n'apparaissent plus nulle part; les professions de foi patriotiques sont de mode et d'anciens séparatistes avoués sont devenus des im-

périalistes fervents ; il n'est pas jusqu'au snobisme anglais lui-même qui ne prenne un éclat exceptionnel ! C'est ainsi qu'on peut voyager d'un bout à l'autre du pays, visiter les villes, les villages et les campagnes, sans jamais entendre manifester le vœu d'un changement de drapeau.

Actuellement, le sentiment de résistance à l'absorption américaine est donc réel, indiscutable et sincère. Durera-t-il toujours ? Il serait imprudent d'oser l'affirmer. Les Canadiens peuvent changer d'avis ; il peuvent aussi se laisser si bien pénétrer par l'influence américaine qu'un beau jour les trouve, sans qu'ils l'aient ni prévu, ni voulu, transformés en authentiques Américains. Mais ceci est le domaine de l'avenir. Pour le moment, nous ne pouvons constater au Canada que deux tendances dominantes : une fidélité persistante de la Colonie à sa Métropole et surtout une croissance normale et continue du patriotisme canadien.

Le développement et la solidité du patriotisme canadien, voilà en effet la conclusion qui s'impose, à la fin des quatre chapitres que nous avons consacrés aux sentiments nationaux des sujets anglais d'Amérique. Divisés entre eux par des rivalités violentes, divisés en eux-mêmes par de pénibles conflits, séparés les uns des autres par la race, la langue, la religion, par des distances souvent énormes, ils ne se retrouvent vraiment unis que lorsqu'il s'agit de la patrie canadienne. Ils arrivent alors à oublier à peu près leurs dissensions, pour se souvenir de leur destinée commune déjà longue, pour préciser ce qu'ils veulent ensemble et mieux encore ce qu'ensemble ils ne veulent pas. D'accord pour rester fidèles à la Couronne britannique et repousser toute idée d'annexion aux

États-Unis, ils sont d'accord aussi pour proclamer nettement leur autonomie contre l'ingérence métropolitaine. Et c'est ainsi que, rapidement, la *colonie* du Canada devient une véritable *nation*.

Nul, mieux que sir Wilfrid Laurier, n'a su exprimer la fierté de cette jeune nation qui naît à l'existence et l'amour que ses fils ressentent pour elle : « J'aime la France qui nous a donné la vie, a-t-il dit à Paris en 1897 ; j'aime l'Angleterre qui nous a donné la liberté ; mais la première place dans mon cœur est pour le Canada, ma patrie, ma terre natale..... Vous en conviendrez avec moi, le sentiment national d'un pays n'a de valeur que par l'orgueil qu'il sait inspirer à ses enfants. Eh bien! nous l'avons, nous Canadiens, cet orgueil de notre pays[1]. » Et à Londres, devant un public exclusivement anglais, le premier ministre n'a pas craint d'affirmer la prétention qui est dans le cœur de tous ses concitoyens : « On l'a dit avec vérité, le Canada est aujourd'hui une nation[2] ! » C'est par cette citation qu'il faut conclure : il n'en est pas qui représente plus fidèlement la pensée canadienne.

[1] Discours de sir Wilfrid Laurier au banquet organisé en son honneur par les amis français du Canada, à Paris, le 2 août 1897.

[2] Discours de sir Wilfrid Laurier au banquet donné à Londres à l'occasion du *Dominion Day*, le 29 juin 1897.

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE POLITIQUE CANADIENNE

I

LA CONSTITUTION ET SON FONCTIONNEMENT

CHAPITRE XVIII

LA CONSTITUTION CANADIENNE

La Constitution du Canada ne présente aucune originalité spéciale : elle tient à la fois du parlementarisme britannique et du fédéralisme américain, mais aucun de ses organes, pris en soi, n'attire l'attention par sa nouveauté ; elle nous intéressera plutôt par la façon dont elle est appliquée. Aussi ne consacrerons-nous qu'un bref chapitre à l'analyse de ses dispositions, pour nous étendre davantage sur les conditions pratiques de son fonctionnement. Nous saisirons ainsi, sur le vif, ce mélange curieux de traditions anglaises et de mœurs américaines qui fait la caractéristique essentielle de la vie politique canadienne.

Selon la lettre des textes, le Canada est un royaume dont le roi d'Angleterre est souverain [1]. Mais en fait, sa Constitution est celle d'une république fédérative presque indépendante. Nous verrons plus loin, dans quelle mesure le Dominion est réellement une colo-

[1] *The British North America Act*, 1867, art. 9.

nie[1] ; mais pour le moment, nous pouvons, sans véritable inexactitude, oublier ce fait et considérer que, dans le domaine de ses affaires intérieures, il jouit pratiquement de l'autonomie la plus entière.

Ce résultat n'a pas été atteint en un jour et, dans l'ensemble, il n'est pas dû simplement à la bonne grâce de la mère patrie. Il a dû être conquis, parfois de haute lutte, par les Canadiens eux-mêmes. Aussi leur histoire parlementaire, pour n'avoir pas l'imprévu pittoresque de la nôtre, ou le prestige de l'histoire britannique, n'en est-elle pas moins un superbe exemple d'énergie, de courage et d'obstination. Il est nécessaire d'en rappeler ici, en quelques lignes, les phases essentielles.

L'évolution de la Constitution canadienne, depuis la conquête jusqu'à l'établissement de la Confédération en 1867, peut se diviser en quatre périodes, dont chacune, au point de vue de l'autonomie et de la liberté, constitue un progrès marqué et décisif sur celle qui la précède.

Pendant les dix années qui suivirent le traité de Paris, c'est-à-dire entre 1763 et 1774, le pays fut d'abord soumis à la plus arbitraire des administrations : les vainqueurs avaient bien garanti aux Français catholiques, qui formaient alors la majorité de la population, le libre exercice de leur culte ; mais, cette concession faite, la race conquise était systématiquement tenue à l'écart du gouvernement; à peine même était-elle représentée dans le Conseil, cependant purement consultatif, qui assistait le gouverneur.

En 1774, le *Quebec Act*, voté par le Parlement bri-

[1] Cf. chapitre XXXI.

tannique, vint apporter à ce véritable régime de conquête d'importantes améliorations. Anglais et Français étaient désormais mis sur le même pied, l'usage de notre langue était accepté dans les documents officiels et les garanties accordées à l'Église catholique étaient solennellement confirmées. Toute forme de représentation élective était, il est vrai, ajournée ; mais les deux races entraient côte à côte dans le même *Legislative Council*. L'Angleterre en somme faisait preuve d'un sincère esprit de largeur et l'on pouvait voir qu'au lieu de chercher simplement à retenir par la force les vaincus sous sa domination, elle se souciait de gagner leur sympathie.

A la suite de la guerre de l'indépendance américaine et du large afflux de *loyalistes* britanniques, qui en fut la conséquence, le nombre des Canadiens anglais s'accrut considérablement sur les bords du Saint-Laurent, et il devint possible de donner à la Colonie une part plus grande dans l'exercice de son propre gouvernement. Par le *Constitutional Act* de 1791, le Canada fut divisé en deux provinces (Haut et Bas-Canada). Un gouverneur général devait résider dans la partie française, un lieutenant-gouverneur dans la partie anglaise, moins importante ; dans chacune des provinces, la loi créait deux Chambres, l'une nommée par le pouvoir, l'autre élue. La faiblesse du système était que le ministère n'était pas responsable devant l'assemblée élective ; il en résulta naturellement une rivalité chronique entre les députés, issus de l'élection, et les ministres, issus d'un choix personnel ; les conflits furent surtout violents dans la circonscription française, où la question politique se compliquait d'une question de races ; ils aboutirent finalement, en 1837, à une révolte ouverte,

sous la direction du fameux patriote Papineau. La répression fut brutale et pendant deux ans, de 1838 à 1840, la province française retomba sous le régime de l'arbitraire. Chacun sentit alors qu'une réforme profonde s'imposait. Envoyé de Londres en mission spéciale, lord Durham, dans un rapport demeuré célèbre, conseilla vivement au gouvernement britannique d'accorder sans réserve à la Colonie le régime du *self government*.

Par l'*Union Act* de 1840, on revint à l'union du Haut et du Bas-Canada, et les deux assemblées électives furent fondues en une seule, chacune des deux anciennes provinces y envoyant un nombre égal de députés. D'abord exclue, en vertu d'une intransigeance bien mal placée, la langue française ne tarda pas à retrouver, par un amendement postérieur[1], sa place officielle dans la vie administrative et politique du pays. Désormais du reste, la tendance devait être au libéralisme. A partir du gouvernement de lord Elgin, en 1847, il n'y eut plus au Canada que des ministères responsables, selon l'esprit du régime parlementaire. C'est sous l'Union de 1840 que le peuple canadien fit véritablement son apprentissage de la vie politique constitutionnelle.

Vingt-sept ans après l'*Union Act*, la Constitution canadienne s'élargissait davantage encore et la Confédération, après de longues et pénibles négociations entre les futurs associés, était ratifiée par le Parlement impérial, en vertu du *British North America Act* de 1867. Peu à peu, le sentiment de l'union nécessaire de toutes les provinces s'était fait jour, et malgré la ré-

[1] *The Union Act amendment Act*, 1848.

sistance obstinée de certains intérêts locaux, l'unité avait pu naître de la plus extrême diversité. D'abord composée seulement de quatre provinces, Québec[1], Ontario[2], Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, la nouvelle fédération s'augmenta en 1870 du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, en 1871 de la Colombie Britannique, en 1873, de l'Ile du Prince Édouard. Enfin, c'est seulement en 1905, que les deux provinces de l'Alberta et du Saskatchewan, découpées dans les Territoires du Nord-Ouest, entrèrent à titre autonome dans l'Union.

Ainsi, au moment où le Canada recevait, en 1867, de la mère patrie la charte constitutionnelle, sous laquelle il vit encore aujourd'hui, son peuple était préparé, par une expérience déjà longue, à l'exercice de la liberté la plus étendue. Par une évolution constante, sinon toujours aisée, les pouvoirs de la Couronne, c'est-à-dire de l'arbitraire, s'étaient peu à peu réduits et affaiblis. En même temps, la volonté populaire, par l'intermédiaire des assemblées élues, était arrivée à contrôler souverainement, non seulement le vote des recettes et dépenses de l'État, mais encore, par la responsabilité ministérielle, la conduite du gouvernement tout entier. Rien ne s'opposait donc plus à ce qu'une Constitution, cette fois à peu près définitive, donnât à la nation canadienne le droit de disposer presque pleinement d'elle-même. C'est cette Constitution, de 1867, que nous allons maintenant étudier.

Sous le régime de 1867, encore actuellement en vigueur, le Dominion[3] comprend deux catégories de

[1] Ancien Bas-Canada.

[2] Ancien Haut-Canada.

[3] Cf. *The British North America Act*, 1867, art. 3 :..... « the Pro-

gouvernements, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Toutes les provinces, entrées dans l'Union à titre d'associées, conservent en effet leur autonomie, avec les rouages complets d'une organisation politique propre. En ce sens, le *British North America Act* a maintenu une large décentralisation ; il a même augmenté la liberté des Canadiens français, en les séparant administrativement de leurs rivaux séculaires du Haut-Canada.

A la tête de chaque province est placé un lieutenant-gouverneur, nommé par le gouverneur général et ayant le caractère d'un fonctionnaire du Dominion ; ses fonctions sont strictement constitutionnelles, en ce sens qu'il lui est interdit par la tradition de faire de la politique personnelle ; vis-à-vis de l'assemblée locale et du ministère responsable, dont il désigne seulement le chef, il joue le rôle d'un président de république. S'il possède le droit de dissolution, et s'il en use même assez souvent, il est entendu qu'il ne doit le faire que dans les limites les plus étroites de l'impartialité.

En vertu d'une règle, aujourd'hui définitivement établie, ce sont les assemblées provinciales élues qui décident souverainement, dans leur ressort, de l'orientation politique. Nommées au suffrage universel ou presque universel (sauf dans Québec et la Nouvelle-Écosse où certaines restrictions censitaires continuent d'exister), elles représentent ce pouvoir électif qui, à la suite des luttes persistantes du XIXe siècle canadien, a

vinces of Canada... shall form and be one Dominion under the name of Canada. »

fini par l'emporter sur l'antique ascendant de la Couronne et de ses gouverneurs à prétentions autoritaires. Si Québec et la Nouvelle-Écosse ont encore des Chambres hautes non issues de l'élection, partout ailleurs c'est le régime de l'assemblée unique qui prévaut, mesure raisonnable dans des circonscriptions territoriales qui sont parfois peu peuplées. Au Parlement de Québec, l'usage de la langue française, comme de la langue anglaise, est officiel.

Le pouvoir exécutif local est représenté par des ministères responsables, essentiellement politiques, composés généralement de six ou sept membres choisis dans la majorité parlementaire. Quant à l'administration, elle est exercée par des corps de fonctionnaires spéciaux, absolument distincts des fonctionnaires fédéraux. Il y a donc là une organisation complète, comme dans les grands États. Parfois ce luxe de personnel paraît un peu exagéré ; mais il s'explique, si l'on songe que la plupart des provinces actuelles ont eu, avant d'entrer dans l'Union, une existence entièrement autonome et qu'elles n'ont garde de l'oublier !

Du reste, le domaine de la législation provinciale est demeuré étendu et nous n'avons pas à faire en somme à de simples départements. Le *British North America Act* a tracé avec précision les limites des attributions législatives locales. Aux provinces seules il appartient de légiférer sur les amendements aux Constitutions provinciales, le vote des impôts et des emprunts n'engageant que le crédit local, les lois sur les boissons alcooliques, les travaux publics locaux, l'autorisation des associations ou compagnies s'établissant dans les provinces, enfin et surtout l'éduca-

tion[1]. Même en ces matières cependant, l'indépendance du législateur local n'est pas absolue. Pendant le délai d'un an, le gouverneur général, c'est-à-dire en fait le ministère fédéral, conserve le droit d'opposer son veto à toute loi provinciale inconstitutionnelle ou de nature à nuire aux droits des minorités qui sont garantis par la Constitution de 1867. Dans le cas spécial de la législation scolaire, le Parlement central peut se substituer à une province récalcitrante et faire, à sa place, une *loi remédiatrice*, rétablissant d'autorité les droits violés.

Ainsi, l'union des diverses parties de la Confédération apparaît bien réelle, puisqu'elles possèdent l'autonomie, mais non l'indépendance. Celle-ci du reste apporte toujours la plus grande réserve dans ses interventions, car elle sait que l'esprit de décentralisation est demeuré puissant.

Les organes du pouvoir fédéral, auquel nous arrivons maintenant, sont analogues à ceux des pouvoirs locaux et ont été copiés sur les mêmes modèles. A la tête du Dominion, dans la capitale d'Ottawa, réside un gouverneur général, représentant la Couronne d'Angleterre. Il est nommé par le ministère anglais et a qualité de fonctionnaire impérial. Toutefois, sauf dans ses rapports avec la Métropole où il joue le rôle d'un intermédiaire, il n'est en réalité que le président constitutionnel de la république canadienne. C'est lui qui promulgue, au nom du roi, les lois votées, sans que l'usage se soit cependant jamais établi qu'il puisse leur opposer son veto. Exception doit naturellement être faite pour les mesures qui intéressent l'Empire

[1] *The British North America Act*, art., 92.

tout entier ou qui sont inconstitutionnelles. Toutes les décisions qu'il prend ont du reste à être contresignées par un ministre responsable. Le choix du premier ministre est en effet l'une de ses prérogatives les plus importantes ; mais à cet égard sa liberté est singulièrement limitée par le fait qu'il doit, selon l'usage établi, le prendre dans la majorité parlementaire, où généralement l'opinion publique l'a désigné, bien avant lui. Le gouverneur général a les mêmes droits de dissolution que le roi.

Le Parlement fédéral se compose de deux assemblées. La première, ou Sénat, comprend 84 membres au plus, désignés par le gouvernement, étant entendu que chaque province est représentée par une certaine proportion de membres. Le président de cette haute assemblée n'est pas élu par ses collègues, mais nommé par l'exécutif. Les pouvoirs du Sénat canadien sont en principe les mêmes que ceux de la Chambre basse, sauf en matière financière où ils ne comportent ni le droit d'initiative, ni celui d'amendement. Simple survivance du passé, cette assemblée n'a plus, dans la direction des affaires, qu'un rôle tout à fait secondaire.

La Chambre des communes est le vrai centre du pouvoir législatif. Élue par les mêmes électeurs que les assemblées provinciales, elle comprend 213 membres, la province de Québec ayant droit, en vertu du *British North America Act*, à un nombre fixe de 65 députés. Les autres provinces sont représentées proportionnellement à leur population et se partagent les 148 sièges restants. Aussi la répartition des sièges varie-t-elle régulièrement après chaque recensement. C'est la Chambre des communes qui vote le

budget, fait et défait les ministères et préside à l'orientation de la politique générale, suivant les indications que le pays donne par les élections. Les deux langues, française et anglaise, sont officielles au Parlement d'Ottawa, chaque orateur pouvant parler dans la langue qui lui plaît et les documents officiels étant imprimés dans l'une et l'autre.

Le ministère fédéral, ou *Conseil privé du Canada*, se compose régulièrement de quatorze ministres et quelquefois de membres supplémentaires qui sont, selon l'expression anglaise, des *ministers not in the Cabinet*. Il comprend normalement les postes suivants : présidence du Conseil privé (premier ministre), justice, finance, commerce, agriculture, secrétariat d'État, marine et pêcheries, défense, intérieur, postes, travaux publics, chemins de fer et canaux, douanes, revenu intérieur. Les décisions sont prises collectivement, au nom du gouverneur général qui est censé, suivant une fiction traditionnelle, agir d'après avis de son Conseil privé. En réalité, le cabinet est absolument libre d'agir à sa guise et ne consulte le représentant de la Couronne que pour la forme et par courtoisie; seule en effet, la responsabilité du cabinet est engagée. Il est du reste entendu, en vertu d'une tradition dès maintenant ancienne, que dans toutes les questions constitutionnelles, c'est l'interprétation la plus libérale et la plus conforme au véritable esprit du régime parlementaire qui doit prévaloir.

Les attributions du Parlement et du ministère fédéral s'étendent à tout ce qui concerne normalement la Confédération : commerce, douanes, navigation, pêcheries, postes, communications, armée et marine,

Indiens, banques, code criminel, recensement, naturalisation, immigration, vente et concession des terres publiques, etc. Comme le *British North America Act* a pris soin de déterminer avec précision les deux domaines[1], fédéral et provincial, il en résulte que les conflits d'attributions sont rares et que les rapports du pouvoir central et des pouvoirs locaux sont en somme réguliers et pacifiques.

Il ressort de ce résumé que, dans la forme, la Constitution canadienne est principalement inspirée du parlementarisme britannique. Nous allons voir maintenant, en l'étudiant dans son fonctionnement, qu'elle est souvent appliquée dans un esprit purement américain. Ce mélange d'influences fait le principal intérêt de la vie politique du Dominion : nous le retrouverons dans la conception et l'organisation des partis, dans les élections, enfin dans la vie parlementaire.

[1] *The British North America Act*, 1867, art. 91 et 92.

CHAPITRE XIX

LE ROLE DES PARTIS DANS LA VIE POLITIQUE CANADIENNE

L'action politique canadienne s'exerce, selon la règle du régime parlementaire, par l'intermédiaire de partis rivaux qui, tour à tour, se succèdent au pouvoir. Nous allons, dans ce chapitre, étudier leur caractère et leur rôle.

Constitués sur le modèle anglais, les partis politiques canadiens n'ont pas échappé à la contagion américaine qui, de plus en plus, tend à pénétrer le Dominion. De la Métropole, ils tiennent leurs dénominations, leur respect des formes britanniques, certaines de leurs traditions ; des États-Unis, le ton de leurs polémiques, leur souci des avantages matériels, surtout leur savante pratique des clientèles électorales. Par contre — chose curieuse — l'influence française en ce domaine est totalement inexistante. Non seulement la population britannique ne la subit point, ce qui est naturel ; mais les Canadiens français eux-mêmes ont une façon de faire la politique, qui ne rappelle en rien notre esprit ou nos méthodes : ils semblent avoir oublié notre individualisme jaloux, notre impatience de l'action disciplinée ; les procédés anglo-saxons leur sont devenus familiers et ils s'y sont adaptés avec une aisance qui serait inexplicable,

si l'on ne se rappelait qu'ils sont, en grand nombre, sortis de provinces historiquement amies de la hiérarchie et déjà, comme la Normandie, parentes de l'Angleterre méridionale.

Fondés originellement pour servir une conception politique, les partis sont souvent portés, surtout lorsqu'ils ont atteint partiellement leur but, à se placer au-dessus des principes qui ont été la raison de leur naissance ; la continuation pure et simple de leur propre existence devient alors leur principal souci et la mesure de leur idéal. Telle est la pente dangereuse où, comme ailleurs et beaucoup plus qu'ailleurs, les partis canadiens se laissent constamment entraîner. Même sans programme, ils continuent à vivre, bien plus, à prospérer; la perfection de leur agencement faussant leur véritable nature, ils tendent à devenir surtout des associations pour la conquête du pouvoir ; quant aux doctrines ou aux réformes, reléguées au second plan, défigurées ou transfigurées suivant les besoins du moment, elles arrivent fréquemment à ne plus apparaître que comme des armes, émoussées ou aiguisées, que ramassent indifféremment les adversaires en présence. Pendant ce temps, l'organisation, tenue en admirable ordre de marche par d'habiles *managers*, continue son mouvement régulier, capable de fonctionner même à vide, comme un rouage bien remonté. C'est justement là que le péril se révèle : la forme normale du parti politique risque de se corrompre en la caricature malsaine de la machine électorale.

Le fait qu'au Dominion les partis existent en dehors de leur programme, ou même sans programme, détourne fréquemment les consultations populaires de

leur véritable sens : en l'absence d'idées ou de doctrines qui divisent les électeurs, il ne reste que des questions terre à terre d'intérêts, collectifs ou même individuels : à leurs prétentions le candidat ne peut se dérober, car il sait que son concurrent n'aura pas la même réserve ; il en résulte que, de part et d'autre, on fait les mêmes promesses, suivant une conception absolument identique du pouvoir. Ainsi posée, la question se déplace manifestement : quel que soit le vainqueur, on sait que le pays sera administré de la même manière, ou à peu près ; la seule différence, c'est qu'il le sera par tel ou tel personnel. Voilà la conception qui l'emporte, toutes les fois qu'une grande vague d'opinion ne vient pas balayer l'ensemble du Canada, recouvrant de ses eaux tous les pygmées de la politique. Dans l'intervalle de ces crises, violentes sans doute, mais au fond salubres, il éclate en effet aux yeux des plus naïfs, que ce n'est pas le parti qui est au service de l'Idée, mais bien l'Idée qui est au service du parti.

Les hommes d'État canadiens — et chaque génération en produit régulièrement sa moisson — visent assurément plus haut. Cependant, ils semblent craindre les grands mouvements d'opinion, s'attachant à les atténuer plutôt qu'à les encourager ou à s'en servir. Ainsi, non par étroitesse mais par calcul, ils contribuent, eux aussi, à confirmer la situation que nous venons d'exposer.

La raison de cette attitude est facile à saisir. Le Canada, nous le savons, est un pays d'oppositions violentes ; Anglais et Français, protestants et catholiques s'y jalousent et s'y craignent. En somme le manque d'idées, de programmes, de convictions n'est

qu'apparent. Posez avec netteté le problème des races ou des religions et vous verrez aussitôt rentrer sous terre la plupart des mesquines préoccupations de patronage ou de clientèle : les élections deviendront politiques, sincères et passionnées. Or c'est justement ce que redoutent les hommes prudents et prévoyants qui ont reçu la charge de maintenir l'équilibre national ; connaissant l'âpreté de certaines rivalités, ils savent que si elles venaient à se déchaîner sans contrepoids, l'unité même du Dominion pourrait être mise en péril. Voilà pourquoi ils s'appliquent avec persistance à prévenir la constitution de partis homogènes, divisés suivant les races, les religions ou les classes, d'un parti français par exemple, ou catholique, ou bien encore ouvrier. La clarté de la vie politique en souffre ; mais peut-être l'existence de la fédération est-elle à ce prix !

En ce sens, les partis existants sont complètement inoffensifs. Les *libéraux* et les *conservateurs* n'ont pas en effet, sur les choses essentielles, d'opinions bien différentes et leur conception du pouvoir semble à peu près identique ; d'autre part, ils sont composés chacun d'un personnel hétérogène, mais semblable dans les deux camps ; tous deux contiennent des ouvriers et des patrons, des citadins, et des paysans, des Français et des Anglais, des catholiques et des protestants. Dans ces conditions, toute attitude catégorique, au moins à propos des questions les plus brûlantes, leur est interdite sous peine de se briser en morceaux et ils ne conservent effectivement leur unité que grâce aux ménagements les plus extraordinaires. Ils en arrivent ainsi à ne pas s'effrayer mutuellement : ils se connaissent et se ressemblent trop pour cela.

Cette conception est sans doute prudente. Il faut constater cependant qu'elle tend à abaisser indiscutablement le niveau général de la vie politique. Dans le vide voulu des programmes, les questions d'intérêts matériels, de travaux publics à exécuter prennent vraiment une place trop importante. Il y a certes d'autres problèmes plus brûlants ; on y pense toujours, mais les grands chefs voudraient qu'on n'en parlât jamais. Les sujets qui restent disponibles pour la discussion ne sont pas nombreux ; aussi les partis s'empruntent-ils périodiquement leurs programmes avec une simplicité, un sans-gène qui nous démontent. Il arrive plus fréquemment encore que sur la nécessité de quelque grande mesure économique, le second chemin de fer transpacifique par exemple, tout le monde est d'accord. La question n'est plus alors de savoir si on la réalisera, mais qui la réalisera. Dans de pareilles circonstances, que peuvent bien signifier les noms de *conservateurs* ou de *libéraux* ? Il n'y a plus que le *gouvernement* et l'*opposition*. Nous tenterons plus loin de caractériser le libéral et le conservateur ; reconnaissons de suite que nous n'y réussirons qu'avec peine, car leurs différences sont minimes et leurs points communs bien nombreux.

On pourrait être tenté de croire, après les remarques qui précèdent, que les limites entre les deux groupements sont aussi changeantes et aussi indéterminées que leurs programmes, et que les hommes politiques passent d'autant plus facilement de l'un à l'autre qu'ils retrouvent des deux côtés les mêmes idées et les mêmes procédés de gouvernement. C'est pourtant le contraire qui se passe ! Au Canada, le parti est une institution quasi-sacrée qu'on n'abandonne qu'au prix

de sa réputation et de son avenir ; on le respecte à la façon d'une Église, on le chante dans des dithyrambes enflammés et parfois un peu ridicules ; on lui doit surtout, jusque dans les moindres votes, une fidélité complète et toute fantaisie individuelle est sévèrement jugée. Combattez-vous le parti pour défendre une doctrine qu'il a jadis proclamée lui-même, mais que les nécessités du moment l'obligent à renier ? Votre indépendance d'attitude fera mauvaise impression. Ainsi, M. Bourassa, qui se sépara de sir Wilfrid Laurier sur l'affaire de la participation à la guerre du Transvaal, fut violemment pris à partie par nombre de ses amis politiques. En théorie vous pouvez avoir raison, lui disait-on. Mais ne voyez-vous pas que vous compromettez l'unité libérale ? Et aux yeux des politiciens, le reproche était écrasant : « Périssent les principes plutôt que le parti ! », se seraient-ils presque écrié.

Aussi faut-il voir de quelle façon les journaux traitent le membre infidèle qui passe à l'ennemi. Aucun sarcasme, aucune injure ne lui sont épargnés ; les mots de traître, de transfuge, de vendu semblent incolores pour qualifier la honte de son crime. Chose assez risible si l'on songe qu'on peut changer de parti sans changer de programme ; chose plus compréhensible si l'on considère que le parti est une sorte de club, de confrérie, d'association d'hommes marchant ensemble à la conquête du pouvoir et partageant ensemble la bonne et la mauvaise fortune !

Nous voyons par là que les raisons qui attachent au parti sont nombreuses et complexes ; certaines sont des raisons d'intérêt, d'autres des raisons de sentiment. C'est aussi beaucoup affaire de famille, de tradition, de camaraderie : telle famille est conservatrice, ou libé-

rale de père en fils ; avant de pouvoir penser par eux-mêmes, les enfants y sont déjà engagés dans l'une ou l'autre voie. Plus tard, lorsque depuis la jeunesse on a marché avec les mêmes chefs et les mêmes camarades, on éprouve quelque pudeur à se séparer d'eux ; les campagnes électorales, les luttes affrontées en commun, les souvenirs pittoresques ou comiques que l'on raconte sans se lasser créent une sorte d'esprit de corps, qui n'a pas grand'chose à voir avec les programmes ou les idées, mais qui constitue cependant un lien d'une étonnante solidité. Enfin, ne l'oublions pas, on sait qu'en suivant la fortune d'un parti, on a toutes chances de le voir tôt ou tard arriver aux affaires : victorieux alors, il vous pousse aux emplois, vous accorde de fructueuses subventions, vous donne tel ou tel avantage longtemps convoité. Il se noue ainsi un contrat tacite auquel, de son côté, l'électeur se fait un point d'honneur de ne pas manquer.

En temps normal, une machine politique aussi bien réglée ne peut guère fonctionner qu'avec la plus parfaite régularité. Il est impossible cependant que les problèmes de races et de religions ne reparaissent jamais.

La diplomatie la plus habile ne pouvait éviter par exemple que la question cléricale fût soulevée en 1896 à propos des écoles du Manitoba, ou la question des races en 1900 à l'occasion de la guerre du Transvaal. Lorsque, malgré eux, les partis se trouvent mis face à face avec ces réalités inquiétantes, ils ne peuvent plus matériellement se dérober : il faut de toute nécessité qu'ils se prononcent, ou pour le moins qu'ils parlent.

Plusieurs résultats peuvent alors se produire. Ou bien, sous une poussée irrésistible, le cadre habituel

des groupements se brise et une nouvelle répartition des voix s'opère. Ou bien au contraire, l'opinion tâche de se canaliser dans les cadres des partis existants. D'ordinaire cependant la solution est beaucoup moins simple. En raison de leur composition hétérogène, les partis canadiens ne peuvent jamais pour ainsi dire prendre de position nette sur une question essentielle ; pour contenter à peu près tous leurs membres, ils sont réduits presque nécessairement aux distinctions et aux compromis. Il s'ensuit que, les électeurs ne sachant comment faire pour se prononcer franchement puisque la question n'est pas franchement posée, le sens du vote est généralement faussé de la manière suivante : les uns, très peu nombreux, votent selon leurs convictions contre leur parti ; les autres, très nombreux, votent pour leur parti contre certaines de leurs convictions. Dans ce dernier cas, le besoin de conserver ou de conquérir le pouvoir est plus pressant que celui d'affirmer telle ou telle politique.

Jamais cette complexité ne s'est manifestée d'une façon plus flagrante qu'aux élections générales de 1900. On y a vu les Français, *proboers* et anti-impérialistes avérés, voter en masse pour un ministère qui avait fait le fameux tarif différentiel de 1897 en faveur de l'Angleterre, envoyé des volontaires canadiens au Transvaal et déclaré bien haut son adhésion au mouvement impérialiste. On y a vu par contre les Anglais d'Ontario, peu suspects de tiédeur à l'égard de l'impérialisme, se prononcer avec ensemble contre sir Wilfrid Laurier, dont ils ne pouvaient au fond désapprouver la politique. Les premiers condamnaient les tendances du ministère, mais voulaient à tout prix maintenir au pouvoir un président du conseil de leur race.

Les autres ne pardonnaient pas à M. Laurier d'être catholique et français. Comme on le voit par cet exemple, aucun électeur, dans cette grande consultation populaire, n'a pu exprimer l'intégralité de son opinion. Tel est le malentendu chronique de la politique canadienne.

Disons cependant, en concluant ce chapitre, que si la question posée était une fois vraiment décisive, j'entends plus importante en elle-même que l'existence même d'un parti, les divisions de race et de religion se retrouveraient sur-le-champ, comme s'il n'y en avait jamais eu d'autres. Si par exemple les droits de la langue française étaient menacés, tous les Canadiens français, libéraux et conservateurs, se réuniraient évidemment comme un seul homme, pour défendre ce qu'ils considèrent comme le patrimoine intangible de leur race. Si de même l'Église était attaquée dans un de ses organes essentiels, tous les catholiques, indépendamment de leurs partis et de leurs races, feraient sans doute masse de leurs influences et de leurs voix.

Heureusement pour le Canada, la menace de ces conflits irrémédiables demeure lointaine. Dans un pays nouveau, énorme et prospère, les questions matérielles dominent aisément les autres. Il s'agit avant tout de peupler d'immenses territoires, de les mettre en valeur, d'y construire des canaux et des chemins de fer. Il s'agit en fin de compte d'y gagner et d'y faire gagner de l'argent. Pour cela, les méthodes ne sont ni très nombreuses, ni très différentes et presque tout le monde est d'accord sur la politique à suivre. On se dispute surtout pour savoir qui l'exécutera. Et pour une nation si divisée, à tant d'autres égards, il faut voir là une sérieuse garantie de paix.

CHAPITRE XX

LES ÉLECTIONS

I. — LES PARTIS ET L'ORGANISATION ÉLECTORALE

Il y a sans doute peu de pays au monde où les élections — quel qu'en soit le sujet — soulèvent plus d'attention, d'acharnement, d'enthousiasme qu'au Canada; il n'y en a certainement pas où l'on se plaise davantage aux luttes politiques. Sous l'angle électoral, la vie publique canadienne va donc nous apparaître dans l'une de ses manifestations les plus curieuses et les plus représentatives.

La durée des législatures est en principe de cinq ans, mais d'ordinaire une dissolution survient après l'échéance de la quatrième année[1]. Le vote se fait au scrutin uninominal et partout le même jour[2]; il n'y a pas de ballottage et le premier tour est toujours décisif, même si personne n'a obtenu de majorité absolue; suivant le système anglais, les candidats qui, sept jours avant le scrutin, n'ont pas de concurrent déclaré, sont proclamés élus de plein droit : c'est ce qu'on appelle l'*acclamation*. Le suffrage, qui varie selon les diverses

[1] Depuis 1867, les élections générales ont eu lieu en 1872, 1874, 1878, 1882, 1887, 1891, 1896, 1900, 1904.

[2] Cette double règle comporte quelques exceptions sans importance.

provinces, n'est pas universel dans toutes ; par contre, une même personne peut voter dans plusieurs circonscriptions. Ces règles sont, pour la plupart, inspirées de l'Angleterre ; nous allons voir que, dans la pratique, les États-Unis n'ont pas été non plus sans exercer leur influence.

C'est la forte organisation de deux partis constitués et rivaux qui caractérise et domine les élections canadiennes : elles sont principalement, uniquement pourrait-on dire, un duel entre libéraux et conservateurs et c'est à peine s'il reste place pour quelques indépendants, que tout contribue à décourager. La loi favorise en effet les concentrations de voix. Une disposition peu démocratique oblige les candidats au dépôt d'une caution de 1.000 francs, qui est confisquée s'ils n'obtiennent pas au moins la moitié des voix accordées à l'élu. De même, le ballottage est non seulement absent, mais mal vu de ceux qui en connaissent le caractère. Ne tend-il pas à faciliter la naissance de nouveaux partis, en suscitant les dissidences au premier tour ? C'en est assez pour que les grands chefs, gardiens de la discipline, n'hésitent pas à avouer qu'ils le redoutent beaucoup ; ce qu'ils voudraient au contraire, c'est justement la disparition des dissidents, quels qu'ils soient. « Notre régime parlementaire, me disait l'un d'eux, comporte deux partis, pas davantage ; nous nous opposerons donc, au nom des principes, à la formation de groupements secondaires et par conséquent au ballottage qui pourrait les provoquer. »

On comprend, dans ces conditions, ce que peut devenir l'autorité du parti. Beaucoup plus que ses membres pris individuellement, c'est lui qui lutte, parle et promet. Son programme oblige moralement

et presque matériellement ceux qu'il patronne. La demi-anarchie de nos luttes politiques françaises, où chacun est abandonné à soi-même, ne peut donner aucune idée de la rigueur à laquelle les Canadiens ont porté l'obéissance électorale.

C'est encore le parti, véritable personne morale, qui traite avec les grandes influences dont l'appui est nécessaire, compagnies de chemins de fer, clergé catholique, sociétés industrielles et commerciales. Des clientèles nombreuses dépendent de ces puissances ; et puis, comme nous le verrons plus loin, les élections coûtent très cher et il faut bien que quelqu'un les paie : lorsque la campagne commence, ces points essentiels ont d'ordinaire été déjà réglés par-dessus la tête des candidats.

Les organes centralisés de l'action électorale sont du reste réduits au minimum. D'une part, c'est le premier ministre, de l'autre le chef de l'opposition qui déterminent les tendances générales à suivre. Mais il n'y a pas d'organisation proprement dite qui couvre l'ensemble du Dominion. C'est dans chaque province que se préparent et se règlent les choses, sous la direction d'un homme politique influent qui, secondé par un personnel nombreux et administrativement constitué, conduit les opérations en véritable chef d'état-major. Le Canada étant très décentralisé par suite de son immense étendue, l'autonomie de ces diverses branches régionales est assez considérable. Elles n'en subissent pas moins l'impulsion unique du *leader* fédéral, le parti restant strictement unifié.

Les *leaders* provinciaux ont une tâche écrasante, ayant à surveiller parfois jusqu'à cinquante ou soixante élections. Il faut d'abord qu'au sein même de leur

armée ils évitent les candidatures multiples au même siège, car avec un seul tour de scrutin toute division serait fatale. Il faut encore qu'ils dirigent de haut — et cependant de près — l'œuvre de la propagande, se tenant en communication constante avec les journaux, faisant distribuer la *littérature électorale*, dépêchant ici et là des orateurs pour les réunions publiques. Cent autres détails enfin sollicitent leur attention, sans qu'ils puissent pour cela négliger la vue d'ensemble de leur champ de bataille.

Pénétrons maintenant à l'intérieur des circonscriptions, pour y observer, sur le vif, les procédés employés. Ils diffèrent un peu, suivant les provinces et surtout suivant qu'on est à la ville ou à la campagne ; mais il y a des habitudes et des traditions qui se retrouvent presque partout, justifiant certaines généralisations.

Cinq ou six semaines avant le vote, les candidats sont désignés par un congrès local, qui se réunit dans chaque collège. D'avance, le siège de la masse des votants est fait. Il ne reste plus — mais c'est la grosse affaire — qu'à conserver les amis et à gagner les douteux ; c'est une œuvre à laquelle les politiciens du Canada sont devenus dangereusement experts, car ils unissent l'astuce normande au réalisme américain. Dans chaque commune, le candidat choisit quatre ou cinq hommes influents, que dans le pays français on appelle les *chefs ;* selon les fonds dont il dispose, il leur remet à chacun 100, 200, 300 francs, qu'ils sont censés dépenser dans l'intérêt de la cause. Naturellement, une partie de ces sommes s'arrête en route ; le candidat ne l'ignore pas, mais il ferme les yeux, ayant besoin du concours de tous les personnages dont l'opinion est écoutée ; du reste, si ceux ci ont dans leur

poche un nombre respectable de dollars, leur assurance, leur entrain s'accroissent d'autant ; ils ont et inspirent confiance ; leur attitude prouve aux connaisseurs que les caisses du parti sont bien garnies et l'opulence ne manque pas d'attirer des concours. Si par contre les représentants de l'adversaire sont mal payés et timides, obligés de regarder aux moindres dépenses, le crédit de leur patron se ressent bien vite de la comparaison.

Que font maintenant les *chefs* de l'argent qu'ils reçoivent ? Ils commencent par louer un local qui devient le quartier général du parti et où s'accumulent les brochures, les affiches, les bulletins, sans parler des portraits du candidat et des *leaders* provinciaux ou fédéraux ; puis, ils constituent une permanence et reçoivent tout venant, avec grande affectation de poignées de main et d'amabilité ; visiblement, la peur de n'être pas suffisamment gracieux les hante et rien n'est plus curieux, surtout dans les milieux anglais, que la différence de l'accueil qu'on reçoit dans les bureaux d'affaires et dans les comités politiques. Reste enfin la colonne de certaines dépenses plus ou moins justifiables ; le futur député naturellement est censé ne pas les connaître et du reste l'opinion canadienne semble étendre sur elles une large indulgence.

Ces premiers travaux d'approche étant faits, le candidat prend une voiture, un traîneau ou un train et commence sa tournée de visites et de conférences. Dans les campagnes, spécialement dans les campagnes françaises, il va de commune en commune, suivant un protocole traditionnel ; en semaine, il fait les villages de second ordre, réservant pour le dimanche les centres populeux. C'est alors, sur la place de l'église, qu'il pro-

nonce ses plus importants discours. En vue de ces assemblées, la plupart des places publiques, dans la province de Québec, contiennent de petites tribunes de bois ; s'il fait beau tout est facile ; s'il pleut ou s'il neige, on ne renonce nullement à la fête, mais les parapluies s'ouvrent et, de temps en temps, les gens qui ont froid battent la semelle, pendant que l'orateur, avec de grands éclats de voix, s'adresse à « Messieurs les électeurs ».

Dans les villes, on procède d'une autre façon : une grande conférence ou plusieurs réunissent la masse des électeurs pour l'exposition générale du programme, une discussion contradictoire ou la visite d'un personnage de marque ; puis on tient des assemblées spéciales dans chaque quartier ou pour chaque profession.

Mais, comme le savent tous ceux qui se sont occupés d'élections, les réunions publiques, à elles seules, sont insuffisantes pour assurer le succès ; la visite individuelle ou, comme on dit en anglais, le *canvassing* est nécessaire ; il faut aller poursuivre l'électeur jusque dans son domicile. Dans les campagnes catholiques du Saint-Laurent, on commence d'habitude par le curé, grande autorité sociale, à moins qu'on ne soit brouillé avec lui, ce qui n'est pas fatal mais ce qui est grave. Puis l'on passe aux amis, à qui l'on parle politique et aux adversaires, avec qui l'on cause de la pluie et du beau temps, à moins qu'un certain sujet, très précis, ne soit de nature à les intéresser. Toutes ces cérémonies se passent en général fort poliment, car le campagnard canadien est ami des formes.

Les visites sont plus difficiles dans les centres urbains ; elles s'y pratiquent cependant sur une large

échelle. Dans les cités de l'Ouest en particulier, il y a des quartiers entiers remplis d'étrangers qui, parlant à peine anglais, sont insensibles aux affiches et aux discours. On leur fait bien des affiches spéciales, dans leurs propres langues; mais on ne les gagne guère que par la propagande personnelle, accompagnée parfois de promesses ou de dons. Il se forme ainsi, dans toute la force du terme, des clientèles véritables, dont l'existence tend à fausser dangereusement le sens des consultations électorales.

Pendant que le candidat et ses agents travaillent de leur côté, les influences dont le parti s'est assuré l'appui ne restent pas inactives. Leur concours, nous le savons déjà, est le résultat de négociations qui se font au moment de la rédaction des programmes. Pour la promesse d'un tarif ou le retrait d'un projet de loi menaçant, les hommes d'affaires donnent leur argent, l'Église met en jeu la puissance de sa propagande. Enfin, suivant qu'on est ou non au pouvoir, les moyens de pression du gouvernement sont à votre disposition ou à celle de vos adversaires.

Le gouvernement canadien, ne disposant pas de la hiérarchie napoléonienne, ne fait pas de pression officielle, à la façon du nôtre. Son intervention s'exerce plutôt par des promesses faites, en son nom, par ses propres candidats. « Votez pour le ministère et vous aurez telle subvention, telle ligne de chemin de fer, tel emploi ! » Voilà les paroles que prononcent couramment les ministériels, sans même se donner la peine, comme nos politiciens, de voiler la franchise du marché. L'opposition, au lieu de protester, renchérit au contraire par d'autres promesses, qu'elle s'engage à tenir si elle arrive au pouvoir. Ainsi, des deux côtés on

joue de la puissance de l'État pour gagner des votes.

Dans un pays où tout le monde appartient, nominalement du moins, à une religion, l'ingérence du clergé n'est pas moins décisive. Il faut dire toutefois que les pasteurs protestants restent généralement en dehors des luttes électorales. S'ils interviennent, c'est surtout pour parler en faveur des lois moralisatrices ou pour combattre celles qui à leurs yeux sont contraires à la morale protestante. Il est rare qu'en tant que pasteurs, ou en corps, ils se prononcent pour tel ou tel parti. Il en va tout autrement avec le clergé catholique ; nous l'avons longuement montré dans un chapitre précédent et le rappelons seulement ici pour mémoire.

Il est enfin une influence, sans doute prépondérante, que le parti qui veut être sûr de remporter la victoire, doit à tout prix mettre de son côté ou au moins neutraliser, c'est celle des grandes compagnies commerciales, industrielles et financières. La puissance du gouvernement finit toujours par se résoudre en argent, qu'il s'agisse de places, de subventions ou de travaux. Or, sur ce terrain, les grandes compagnies sont bien à leur aise pour lutter avec lui, car elles disposent d'une énorme clientèle et vont parfois jusqu'à dominer les pouvoirs publics eux-mêmes. Telle entreprise d'eau, de gaz, d'électricité *contrôle* une municipalité, c'est-à-dire, suivant le sens américain de ce mot, la fait voter à sa guise. Telle riche industrie, qui emploie des milliers d'ouvriers, dicte ses volontés à un ministère provincial qui a besoin d'elle. Tel directeur d'une compagnie de chemins de fer, qui dessert seule toute une région, parle en égal aux représentants du Dominion et quelquefois en maître à certains de ses ministres.

Dans ces conditions, il est naturel que des mar-

chandages se produisent. En échange d'une promesse de tarifs, de grands patrons s'engagent à exercer une pression sur leur personnel en faveur du parti qui cède à leurs exigences. Pour obtenir des travaux du groupement qu'ils supposent devoir conquérir le pouvoir, des entrepreneurs souscrivent à sa caisse électorale. Les compagnies de chemin de fer ont encore plus besoin du gouvernement, car il ne se passe pas de session qu'elles n'aient à faire approuver de nombreux *bills* les concernant. Il leur faut donc absolument une majorité pour les voter et si possible un ministère tout à leur dévotion pour les présenter. Il en résulte qu'elles se désintéressent rarement des consultations nationales et sont prêtes à faire de gros sacrifices pour assurer le succès de ceux qui prennent en main leurs intérêts.

Toute l'histoire parlementaire du Canada est remplie de ces marchés entre les puissances financières et les partis. En 1872 par exemple, sir Hugh Allan, promoteur du Canadien Pacifique, donne plus de 1.500.000 francs aux conservateurs pour leur campagne. En 1887, une somme dépassant 500.000 francs et provenant de diverses grandes sociétés, avides de concessions et de subventions, est distribuée dans 22 circonscriptions de la province de Québec. En 1891, une énorme entreprise de docks fournit près de 600.000 francs pour un fonds de campagne [1]. En 1904, sans qu'il soit possible de connaître les chiffres, il est notoire que le *Canadian Pacific Railway* et le *Grand Trunk Railway* jettent l'argent à pleines mains, le

[1] Cf. J.-S. Willison, *Sir Wilfrid Laurier and the liberal party*, t. II, p. 48.

premier pour les conservateurs, le second pour les libéraux, tous deux dans le but d'obtenir le *contrôle* de la seconde ligne transcontinentale à créer. Sans doute, le cynisme dépasse parfois les bornes, comme en 1872 ou en 1891, et un scandale éclate, frappant jusqu'aux ministres eux-mêmes. Mais d'habitude, ces contributions sont considérées comme naturelles et, sans elles, les partis seraient bien embarrassés de mener leurs campagnes.

Toute cette stratégie d'ensemble et de détail nous amène au jour même de l'élection. Les chefs ont dressé minutieusement la liste des électeurs, avec le sens escompté de leur vote. Dans les villes, l'imprévu reste considérable, naturellement. Mais à la campagne, on a vu les gens individuellement et l'on connaît à l'avance les positions prises ainsi que le nom des hésitants. Il ne s'agit plus que d'amener les amis aux urnes et que d'en écarter les adversaires.

Dès le matin du grand jour, toutes les voitures disponibles ont été louées, souvent à des prix exorbitants, qui révèlent une corruption caractérisée. Établis dans une position centrale, les organisateurs locaux se tiennent au courant, heure par heure, de la marche du vote : dans tel village, le parti se comporte bien ; mais dans tel autre, on signale des électeurs habitant assez loin du centre aggloméré, qui ne sont pas venus déposer leur bulletin ; vite, une voiture part et les ramène. L'opération contraire s'exerce parfois avec le même succès : par quelque ingénieux stratagème on retient des adversaires loin des urnes ; c'est par exemple une compagnie de chemins de fer conservatrice qui, la veille du scrutin, commande d'urgence à des ouvriers libéraux de partir

exécuter au loin quelque travail plus ou moins fictif. A la fin de la journée, l'excitation est à son comble : on va chercher les vieillards, les infirmes, les malades. Et vraiment, la précaution n'est pas inutile, car fréquemment on n'emporte la circonscription qu'à une minime majorité de 40 ou 50 voix, sur 3 ou 4.000 votants.

Dans de pareilles circonstances, la victoire ne peut appartenir qu'à un parti parfaitement organisé. Mais l'on voit, par ce qui précède, que l'organisation elle-même est susceptible d'avoir ses excès.

CHAPITRE XXI

LES ÉLECTIONS (*suite*)

II. — LE TON ET LE CARACTÈRE DES CAMPAGNES ÉLECTORALES

Les campagnes électorales canadiennes, avec leur savoureux mélange de traditions britanniques et de sans-gène américain, sont d'un caractère nettement *colonial*. Et en prononçant ce mot, si riche de sens dans la langue anglaise, nous entendons bien en effet classer le Canada dans la famille de ces nouvelles sociétés anglo-saxonnes qui, par leur étonnant réalisme politique, laissent derrière elles non seulement l'Angleterre mais presque les États-Unis.

Le reproche de vulgarité est un de ceux que les Anglais font le plus souvent aux coloniaux. Dans leur vie publique, les Canadiens n'y échappent pas tout à fait. Ce n'est pas qu'ils soient particulièrement violents : pendant les élections de 1904, que j'ai suivies de près, j'ai entendu peu d'injures et le vocabulaire des candidats m'a paru contenir en somme très peu de gros mots. Toutefois, sans expressions inconvenantes, on a au Dominion une manière de porter platement et simplement des accusations terribles, qui distance de loin nos pires brutalités. La dureté d'épiderme anglo-saxonne rend possibles certaines façons d'exprimer qui, chez nous, soulèveraient des protes-

tations, des duels, des tempêtes. C'est ainsi qu'avec le plus grand calme et sans la moindre passion, on accuse régulièrement des politiciens en vue de mettre de l'argent dans leur poche ; et personne, pas même l'accusé, ne semble s'indigner d'un procédé de discussion qui est devenu habituel. Ce sang-froid nous interloque quand même un peu et nous préférerions presque des cris et des coups. De même, on entend fréquemment au Parlement des hommes importants et rassis juger en termes assez crus l'ignorance ou la lourdeur d'esprit de leurs « honorables amis ». En France, le personnage visé éclaterait; là-bas il ne sourcille même pas.

Il faut se représenter cette différence profonde de tempérament pour comprendre comment les Canadiens déplorent notre regrettable violence, alors que de notre côté nous demeurons étonnés par la crudité avec laquelle ils expriment parfois leurs opinions. Par exemple, les accusations de corruption et de concussion s'étalent tout au long dans leurs discussions électorales et y tiennent vraiment une place exagérée. Nous connaissons aussi ces tristes querelles. Mais ce qui les caractérise au Canada, c'est qu'elles n'y sont pas la conséquence d'une indignation qui ne peut se contenir ; elles résultent généralement au contraire d'un plan de campagne préparé à l'avance, à tête reposée. Par qui ? Par des journalistes irresponsables sans doute, professionnels de la calomnie ? Nullement : par les agents officiels des grands partis eux-mêmes, qui placent en bon rang, dans leurs polémiques et leur *littérature électorale*, des accusations très circonstanciées contre plusieurs de leurs adversaires, avec les noms et les détails.

Une brochure, distribuée à profusion en 1904 par le parti conservateur, *Facts for liberals and conservatives*, contient ainsi trois caricatures intitulées *Preuves de prospérité*, qui sont tout simplement diffamatoires. Dans la première (pour ne citer que celle-là, car les autres sont à l'avenant), l'un des ministres du cabinet Laurier, bagues aux doigts, diamant énorme à la cravate, se tient, plastronnant, entre une chaumière et un palais. Avec un large sourire de contentement, il dit en montrant l'une : « Voilà tout ce que j'avais pour vivre il y a quelques années ! » Et en montrant l'autre : « Après une bonne période de régime libéral, voyez mon palais ! » « *D'où vient l'argent ?* » questionne en lettres grasses le caricaturiste. Remarquons que le nom du ministre est écrit tout au long.

Le camp libéral ne reste pas en arrière et répond par d'autres accusations. Les brochures illustrées, publiées et répandues par le parti, contiennent des images suggestives. L'une représente un drapeau anglais, au-dessous duquel on lit cette exhortation : « Tenez vos deux mains sur l'*Union Jack* (mais pas toutefois comme l'ont fait les tories quand ils étaient au pouvoir) ! » Que signifie cette restriction ? Le dessin l'indique : sur le rouge du drapeau se voient les traces noires de deux mains sales et sur ces traces ressort l'inscription de mots fatidiques, destinés à rappeler à l'électeur les scandales de l'administratoin conservatrice : *Scandale — dette — extravagance — vol — corruption — concussion — sang — malhonnêteté — fraude — scandale Langevin — scandale Mc Greevey*[1] !

[1] Série de brochures électorales intitulée *Laurier does things*, 1904, broch. IV, p. 7.

Dans une autre brochure de la même collection, on voit le *leader* de l'opposition conservatrice, M. Borden, suivi de son ombre et s'écriant : « Que ne puis-je me débarrasser de cette ombre ! » Sur le mur noir en effet se lisent des choses déplaisantes : *Scandale du Canadian Pacific Railway — envoyez-moi encore* 50.000 francs — *scandale Rykert — concessions de bois — quelque chose pour ma vieillesse — scandale Langevin et Mc Greevey :* 3.500.000 francs — *commissions Sénécal :* 250.000 francs — *scandale du Curran Bridge :* 1.350.000 francs — *scandale du dock de Lévi — scandale du dock d'Esquimault*[1]..... Et ainsi de suite, pendant toute une page !

Ce duo de reproches et d'accusations forme habituellement une pièce de résistance, surtout lorsqu'un des partis a longtemps occupé le pouvoir. On ne s'attaque pas naturellement aux seuls ministres, mais aussi aux députés et aux candidats. Comme les ressources et les dépenses de chacun peuvent être assez bien connues, dans ce pays énorme assurément mais peu peuplé, les insinuations ont beau jeu pour se produire : Avec quel argent tel politicien a-t-il bien pu bâtir cette nouvelle maison, dans le quartier élégant, lui qui naguère était si modeste ? Et cet autre, avec quels fonds peut-il bien faire face à la vie brillante et coûteuse que mènent maintenant sa femme et ses filles ? En échange de quels services, telle compagnie de chemins fer a-t-elle mis à la disposition de ce troisième un *char-palais*[2] où il fait le fier ? Tout cela est dit ou écrit en termes

[1] Série de brochures électorales intitulée *Laurier does tings*, 1904, broch. II, p. 2.

[2] Traduction canadienne française du mot américain *palace car*, wagon de grand luxe.

simples, sans gros mots inutiles, avec la lourdeur tranquille du paysan du Danube. Le tempérament peu impressionnable des Anglais se prête très bien à cette manière ; il fallait encore le sans-gène colonial pour la rendre courante, acceptée, presque naturelle.

La tenue des réunions publiques bénéficie de ces dispositions flegmatiques : elles sont presque partout ordonnées et convenables, les orateurs y sont écoutés, la discussion y est possible. Pour les décrire, il est nécessaire toutefois de distinguer entre celles des Anglais et celles des Français, qui, tout en ayant ces mêmes qualités générales, sont foncièrement différentes.

Dans les provinces de race et de langue anglaise, il est devenu exceptionnel que les réunions électorales soient contradictoires. Les deux partis ne s'entendent généralement pas en effet sur les conditions dans lesquelles doit être mené le débat ; il en résulte que chaque candidat convoque séparément ses amis, en invitant naturellement aussi ses adversaires, mais en gardant la direction exclusive de la discussion. Dans ce but, on loue une salle ou un théâtre, souvent on la *fait* d'avance, selon les règles connues de l'art, et c'est seulement lorsque tout est prêt que paraissent sur l'estrade les grands chefs, accompagnés du candidat et des orateurs de la soirée. L'enthousiasme éclate alors, classique, bruyant, mêlé de cris sauvages qui veulent être pittoresques, au milieu des drapeaux anglais, des bannières, des inscriptions murales et des décorations de toute espèce dont l'imagination des organisateurs a su orner l'endroit.

Malgré cette intention d'originalité, qui ne frappe que la première fois, les assemblées anglaises sont

d'ordinaire extrêmement ternes. L'éloquence y est rare ; chose caractéristique, elle n'y semble même pas indispensable. Les auditeurs arrivent, résolus à faire leur devoir en applaudissant leurs champions et en écoutant avec une patience résignée des discours interminables, où les chiffres s'alignent sans fin. Deux heures de ce régime (la brièveté n'est pas une qualité britannique) finissent tout de même par fatiguer un peu l'assistance. Mais elle se réveille cependant vers la fin, quand on fait *donner* l'inévitable Écossais jovial qui, en appelant les gens *friends* ou *boys* et en racontant de petites histoires, soulève sans peine l'hilarité d'un public peu difficile et d'habitude fort bienveillant. Quelquefois le ton s'élève, grâce à l'éloquence ou à la contradiction ; l'ardeur *jingoe* aime à s'exprimer bruyamment et l'on retrouve ainsi le vrai caractère anglais dans les deux phases normales de ces cérémonies : chiffres d'affaires et cris patriotiques.

Tout autre est l'aspect des réunions dans le pays français. Elles sont fréquemment contradictoires et les Canadiens semblent y goûter un plaisir passionné. Leur amour de la parole est en effet extraordinaire : ni la distance, ni la pluie, ni la neige ne les arrêtent, lorsqu'il s'agit d'aller entendre des discours. Et il faut voir avec quelle attention silencieuse et tendue ils écoutent ; ce n'est pas la passivité de l'auditeur britannique, c'est la traditionnelle finesse normande, qui sent fort bien les nuances et saisit à merveille les plaisanteries à demi-mot.

Les orateurs, eux aussi, se distinguent fort de leurs voisins anglais. Ils savent généralement ce qu'est la parole en public. Non certes qu'ils soient toujours éloquents ou même corrects, loin de là ! mais ils ont

de l'action, de l'entrain, de la vie ; ils s'entendent à réveiller un auditoire ou du moins à l'empêcher de tomber en léthargie ; leurs reparties sont vives, spirituelles, assaisonnées de je ne sais quel sel normand inimitable. Les moins instruits ne sont pas ceux qui parlent le moins bien et peut-être même retrouve-t-on davantage en eux le vieil esprit du terroir ; ceux qui ont des lettres mêlent par contre trop volontiers à leurs discours des réminiscences classiques, et les procédés oratoires de Cicéron ou de Lamartine détonnent un peu au milieu des platitudes environnantes. Mais ces légers travers ne compromettent pas les véritables qualités du talent canadien, qui sont la finesse et l'action.

Ajoutons que, sans perdre nos qualités originelles, les Français d'Amérique ont su s'adapter étonnamment bien aux règles de la discipline anglaise ; la discussion publique se pratique parmi eux avec autant de sérieux, de calme, de traditionnelle méthode, que dans les comtés les plus raisonnables de la vieille Angleterre. Nulle éducation n'était plus désirable : elle fait notre admiration et permet à notre race de tenir dans la politique du Dominion une place excellente.

Si les violences matérielles ne déparent en aucune façon les élections canadiennes, on ne saurait en dire autant des diverses formes de la corruption électorale. Une sérieuse amélioration s'est produite assurément depuis une vingtaine d'années ; cependant l'alcool, l'argent, les truquages d'urnes sont loin d'avoir tout à fait perdu leur néfaste influence.

Il y a d'abord l'inévitable alcool, offert par les agents ou parfois par le candidat lui-même, gracieuseté souvent nécessaire et qui n'engage personne à rien, mais

met simplement les électeurs en goût. Puis, il y a le trafic caractérisé des suffrages. Naturellement, pareille opération ne se pratique sur une large échelle que dans quelques comtés ; mais on en compte beaucoup d'autres où la marge entre les deux partis est si mince qu'il faut, coûte que coûte, obtenir l'appui d'une centaine d'indécis qui ne demandent qu'à être convaincus. Dans plusieurs circonscriptions de Québec, d'Ontario, du Manitoba, ce ne sont pas seulement des pauvres gens qui négocient ainsi leur bulletin, mais des fermiers aisés, qui se sont accoutumés à faire argent de leur vote et par les exigences desquels on est obligé de passer. Quelquefois il est vrai, on sauve la face et, sous prétexte de louer leur voiture pour le jour de l'élection, on leur paie une somme exorbitante. Mais fréquemment, on opère ouvertement, sans pudeur : un homme politique du Manitoba me racontait qu'à la fin d'une de ses réunions publiques, des électeurs s'étaient approchés de lui pour débattre sur place les conditions, c'est-à-dire le prix de leur voix !

On cite enfin certaines circonscriptions, traditionnellement corrompues, où le cynisme des agents électoraux ne connaît plus de bornes. Non contents d'acheter les votes, ils truquent les listes et les urnes. A l'élection partielle du 27 octobre 1903, à Sault Sainte-Marie (Ontario), on fit ainsi de fausses urnes électorales ; de faux électeurs furent amenés des États-Unis voisins, nourris, logés, grassement payés, en échange de quoi ils eurent à déposer des bulletins préparés d'avance entre les mains de personnages préalablement achetés qu'on avait installés dans les bureaux de vote. Une protestation fut faite qui contenait 213 charges ; à la seizième, le tribunal déclara que sa reli-

gion était suffisamment éclairée et invalida l'élection [1].

Il est entendu que les cas de ce genre sont exceptionnels. Toutefois, la *machine* américaine n'a pas manqué d'exercer un peu partout son influence mauvaise et il y a au Canada des professionnels qui ont poussé à une perfection dangereuse la science et l'art du maniement des suffrages. Libéraux et conservateurs mettent respectivement leurs partisans en garde contre ces stratagèmes répréhensibles ; mais ils sont catalogués avec une telle précision technique qu'on est bien forcé d'admettre non seulement leur existence, mais encore leur fréquence. Voici par exemple comment une brochure, officiellement publiée par le parti libéral à propos des élections générales de 1904, décrit certains procédés — attribués naturellement aux conservateurs — pour fausser le compte des voix ; il y a là un luxe d'expressions spéciales qui laisse rêveur : le *slipping* consiste à attribuer aux conservateurs des bulletins libéraux ; le *switching*, à mêler des bulletins conservateurs aux bulletins libéraux pour profiter de la confusion ; le *stuffing*, à faire voter des morts ou des absents ; le *spoiling*, à rendre nul le bulletin d'un adversaire en y faisant subrepticement une marque extérieure [2].

A en croire l'auteur de cette brochure, les conservateurs auraient le monopole de ces petites habiletés ; mais ces derniers donnent à leurs amis des conseils de méfiance absolument identiques [3], et il est en effet peu

[1] Cf. *The Mail and Empire* (Toronto), 17 septembre 1904.

[2] Brochure distribuée par le parti libéral aux élections de 1904 et intitulée *Seven years of liberal administration*, p. 42.

[3] *Facts for liberals and conservatives*, 1904, p. 3 (art. intitulé *How the liberals steal elections*).

probable que la vertu soit toute d'un côté et le vice tout de l'autre. En matière de conclusion, les deux partis s'écrient en chœur : Nommez mes candidats si vous voulez faire disparaître ces odieux abus ! On s'étonne, dans ces conditions, qu'ils ne disparaissent pas.

Il ressort de tout ce que nous venons de dire que le prix des élections doit être fort élevé. Les frais normaux et légitimes sont nombreux déjà et, s'il faut en venir à des frais moins justifiables, c'est par milliers et milliers de dollars qu'on doit compter. Dans un article fort intéressant du journal *La Patrie*, M. Tarte, qui connaît à fond les deux camps pour y avoir successivement passé, évalue ainsi le coût d'une campagne à Montréal en 1904 : « Une élection générale est une cause de frayeur légitime pour les chefs des partis politiques et pour ceux des candidats qui paient de leur argent les honneurs qu'ils sollicitent. Faisons une courte revue des divisions électorales de notre cité :

Saint-Antoine. — Les deux candidats en présence ont de la fortune, beaucoup de fortune. Combien jetteront-ils en pâture à leurs meneurs respectifs d'élections ? Sera-ce moins de 100 à 125.000 francs chacun ? Nous connaissons des élections dans lesquelles il en a coûté davantage aux *heureux* candidats, au vainqueur et au vaincu.

Sainte-Anne. — Cette division électorale coûte moins cher que Saint-Antoine. Oh ! les choses ne s'y font pas pour des prières : nous croyons que, comme début, les candidats s'y contenteront de 50 à 60.000 francs, chacun bien entendu.

Saint-Louis et Saint-Laurent. — Demandez aux trésoriers des deux organisateurs, si vous les connaissez, quels ont été les débours légitimes de MM. X, Y, Z,

candidats. La *Patrie* ne peut être renseignée d'une façon absolument précise. Elle soupçonne cependant qu'à moins d'avoir à son crédit 75.000 francs en bon argent comptant, une candidature, quelle qu'elle soit, a peu de chance de briller.

Avant de voir le centre de la ville, c'est-à-dire *Saint-Jacques* et *Sainte-Marie*, jetons un regard discret sur *Maisonneuve*. C'est un ministre qui sera candidat. Un ministre est un homme qui passe pour avoir de la puissance et beaucoup d'argent à sa disposition. Si M. P..... a un adversaire sérieux, doit-il s'attendre à se fendre de moins de 125 à 150.000 francs ? On est ministre ou on ne l'est pas, quoi! Son adversaire, qui plaide indigence parce qu'il est dans l'opposition, devra se munir d'au moins 50.000 francs. Une opposition dépense moins, mais il lui faut dépenser. Tous ces chiffres sont approximatifs. Ils représentent un total de 800.000 francs en chiffres ronds. Et, conclut M. Tarte, les chiffres électoraux sont toujours ronds [1]. »

On ne saurait décrire les choses avec plus d'esprit, ni en somme plus de sévérité. Admettons que ces évaluations soient notoirement exagérées, réduisons-les du quart ou même de la moitié, elles révèlent encore une puissance de l'argent absolument condamnable. Ces dépenses sont dangereuses en effet non seulement pour les électeurs qu'elles démoralisent, mais pour les élus qui risquent d'entrer endettés au Parlement.

Gardons-nous bien cependant de faire de ces excès financiers la base même des élections canadiennes, nous nous tromperions grossièrement ! Il faut toujours

[1] Article de M. Tarte, dans le journal *La Patrie*, reproduit par *La Vérité* de Québec, le 15 octobre 1904.

se souvenir du mot de Jean-Jacques Rousseau : « Jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe. » Quand les marges entre les partis sont très restreintes, la corruption peut changer certains résultats. Mais, d'une façon générale, on ne détourne pas à coup de dollars les grands courants de l'opinion : nous verrons au chapitre suivant par quels arguments elle se laisse véritablement toucher.

CHAPITRE XXII

LES ÉLECTIONS (*suite*)

III. — LES ARGUMENTS QUI PORTENT

Il y a, dans tous les programmes, des articles sur lesquels les politiciens insistent en vertu d'une sorte d'instinct, parce qu'ils les savent de nature à impressionner l'opinion, et rien ne nous éclaire mieux sur l'esprit véritable d'un corps électoral que le langage adopté vis-à-vis de lui par les candidats, ses flatteurs attitrés. Nous allons, dans ce chapitre, étudier les arguments d'ordre général que les organisateurs des élections canadiennes se plaisent particulièrement à invoquer et qui assurent à peu près sûrement la victoire à leur parti, quand celui-ci peut s'en prévaloir avec une suffisante vraisemblance. Ils sont au nombre de quatre : la défense d'une des deux races ou d'une des deux religions contre l'autre, la prospérité du pays, la promesse de travaux publics ou d'avantages matériels locaux, le prestige personnel d'un chef.

L'appel à l'exclusivisme de race doublé d'étroitesse religieuse est la première et la dernière cartouche des politiciens au Dominion. Avant de songer à toute autre raison, ou bien lorsque toutes les autres raisons sont épuisées, ils en viennent ou en reviennent là, se sentant sur un terrain solide où l'on peut, bien à son aise, exciter la passion populaire. Nous avons expliqué plus haut

comment les hommes politiques dignes de ce nom, par contraste avec les simples politiciens, hésitent, dans leur généreux souci de l'équilibre national, à déchaîner des courants de méfiance et de haine qu'ils seraient ensuite impuissants à contrôler. Ils sont parfois obligés cependant de se souvenir qu'il existe au Canada deux races jalouses, ayant à bien des égards leurs intérêts séparés, et ils ne peuvent éviter de faire à leurs heures, eux aussi, un peu de politique de races. Sir Wilfrid Laurier, apôtre habituel de l'union, n'a pas craint, dans plusieurs circonstances, de rappeler à ses concitoyens de la province de Québec tout l'avantage qu'ils auraient à voir un des leurs premier ministre fédéral : « N'oubliez pas, leur a-t-il dit par exemple à Montréal en 1896, que s'il y a un ministère libéral à Ottawa, c'est un Français qui y occupera la première place[1] ! » C'était invoquer, d'une façon discrète mais toutefois parfaitement claire, la raison véritable qui depuis lors lui a donné constamment l'appui fidèle et enthousiaste de presque tous les Canadiens français.

Si les grands chefs eux-mêmes ne peuvent échapper tout à fait à cette manière, on devine que les agents secondaires ou inférieurs s'en servent sans aucun ménagement. Dans la région du bas Saint-Laurent, l'affirmation des droits et des prétentions de la race française forme le *leitmotiv* obligé de toute campagne. Les arguments étroitement nationalistes y portent à coup sûr et peu de gens en somme se font faute d'y recourir, encore qu'on ne l'avoue pas volontiers.

Les Anglais d'Ontario sont plus sensibles encore aux préjugés de races et de religions. La présence des

[1] Cité par A. Métin, *Autour du monde*, p. 238.

nôtres au Canada leur est un perpétuel sujet d'agacement et, au fond, ils ne s'y résignent qu'avec peine. Aussi faut-il entendre de quel ton ils parlent de la *french domination*, du *french speaking premier*, de ces *Français papistes* qui sont *rebelles au fond de leur cœur!* Aux élections de 1900, ils avaient choisi comme bouc émissaire M. Tarte, ministre des travaux publics, coupable, entre cent autres méfaits, d'avoir prononcé à l'Exposition universelle de Paris des discours francophiles. Leurs diatribes contre lui, ressassées à satiété, devinrent rapidement le refrain de la campagne et les plus grands journaux se laissèrent aller à ce sujet à une violence de style vraiment regrettable : « Si nous voulons rester fidèles à la reine et au drapeau à l'heure du péril, comment pouvons-nous sans danger permettre à un Tarte de diriger nos destinées ?... Si Tarte était libre d'agir à sa guise, le drapeau anglais ne flotterait pas à Toronto aujourd'hui... Tarte gouvernera-t-il ? Tarte sera-t-il roi ? Votons pour la liberté britannique, pour un Empire plus fort, pour un gouvernement honnête, pour la stabilité industrielle et pour le progrès. Votons contre l'absolutisme, le vol, l'esprit de race, contre la trahison et contre Tarte[1] ! »

L'effet de cette agitation fut si puissant dans Ontario que les conservateurs y gagnèrent onze sièges : le nombre de leurs élus passa de 44 à 55, tandis que celui des libéraux, partisans de Laurier et de Tarte, tombait de 48 à 37. Dans Québec, pour des raisons analogues, le résultat contraire s'était produit et le ministère emportait 58 circonscriptions sur 65 ! Manifestement, la province française avait voté pour Laurier parce qu'il

[1] *The Mail and Empire* (Toronto), 5 et 7 novembre 1900.

était Français; la province anglaise par excellence avait voté contre lui parce qu'il n'était pas Anglais.

L'opposition des deux races est toujours latente, mais fort heureusement elle ne se manifeste pas toujours avec ce débordement de colères. Dans l'intervalle de ces crises où la passion domine tout, les intérêts matériels reprennent, dans les préoccupations, la place prépondérante qui leur est naturelle dans tous les pays, mais surtout dans les pays nouveaux. La prospérité nationale en effet semble y toucher tout le monde de beaucoup plus près que chez nous. En France, nombre de gens ont une position fixée en quelque sorte une fois pour toutes et ne subissent guère par conséquent les hauts et les bas de la vie économique. En Amérique au contraire, l'immense majorité de la population est, directement ou indirectement, engagée de si près dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture, que personne pour ainsi dire n'échappe aux fluctuations de la fortune générale. Il en résulte qu'au Canada, comme aux États-Unis, quand les affaires vont bien, tout va bien : on a de l'argent, de l'entrain, de la bonne humeur; on dépense, on construit, on s'amuse; on espère dépenser, construire, s'amuser davantage encore. Nul n'est indifférent à une situation d'ensemble qui profite à chacun et dont la cessation serait un malheur public.

Dans ces conditions, le parti qui peut invoquer en sa faveur l'argument de la prospérité tient en main une arme de premier ordre. S'il est à même, avec quelque apparence de vérité, de dire aux électeurs : « Renouvelez mon bail de pouvoir et la prospérité existante continuera », il est sûr de toucher une corde sensible. Si au contraire il y a crise, c'est l'opposition

qui a beau jeu pour en faire retomber la responsabilité sur le gouvernement et crier à la face du ciel : « Qu'on me donne seulement la place, et tout changera ! » Avec quelques variantes, voilà le double thème que reprennent régulièrement les adversaires, à chaque consultation fédérale ; les chanteurs changent, mais la chanson reste toujours la même.

Les élections de 1904 par exemple se sont faites largement, presque essentiellement, sur cette plateforme. Les libéraux s'attribuaient bien haut le mérite de la prospérité du pays et se plaisaient à la comparer avec la crise qui avait marqué les dernières années du régime conservateur, avant 1896. Voici en quels termes, vraiment dépourvus d'impartialité, une de leurs brochures électorales exposait la question :

UNE SITUATION DÉPLORABLE ! (AVANT 1896).

« Quelle était la situation pendant les dernières années du régime conservateur ? Comme presque tous les Canadiens le savent, les affaires étaient stagnantes, on faisait peu ou pas de progrès, le pays était à demi mort, les gens émigraient par milliers... La confiance dans le gouvernement était détruite. Tels sont quelques-uns des résultats des dernières années de l'administration tory. Vraiment, le pays avait besoin d'un médecin pour le soigner ! C'étaient des jours sombres ; heureusement que le nuage a passé ! »

JOURS PLUS HEUREUX ! (DE 1896 A 1904).

« Tournons maintenant la page et considérons la situation actuelle, ainsi que celle des quelques années qui précèdent. Il est indéniable que le pays a été,

depuis 1896, pleinement prospère, que les affaires de toute nature sont en progrès, bien plus, florissantes, qu'il y a abondance de travail, que tout homme honnête et actif sait à quoi s'employer... La marée de la prospérité semble s'être tournée de notre côté juste au moment où les libéraux prenaient le pouvoir; elle a monté depuis lors, d'année en année, régulièrement!... Le chagrin, le désespoir de 1896 ont fait place à l'enthousiasme, à l'entrain, à l'orgueil. Les Canadiens se rendent parfaitement compte qu'ils appartiennent désormais à une grande nation. L'orgueil national est leur sentiment dominant... La seule classe de gens qui soit réellement dégoûtée est celle des politiciens conservateurs[1]... »

On comprend en effet que ces derniers ne se réjouissent pas sans arrière-pensée d'une prospérité qui sert si excellemment la cause de leurs adversaires. Ils essaient bien, par une argumentation compliquée, de s'en démontrer les auteurs, mais leur attitude manque d'élégance : « Si un homme place de l'argent dans une affaire, disent-ils avec quelque mauvaise humeur, adopte dans la conduite de cette affaire une sage politique, la dote des machines les plus perfectionnées, établit des agences pour en assurer la marche commerciale, puis s'en va en laissant à ses successeurs une fortune en voie de formation, sont-ce les héritiers qui doivent retirer le crédit de la réussite, ou bien le vrai fondateur ?... Une grande vague de prospérité traverse le monde. Le Canada, équipé par les conservateurs, est prêt à en profiter. Les libéraux, prenant

[1] Brochure libérale intitulée *Seven years of liberal administration*, p. 5.

toute faite notre politique, s'installent au pouvoir et n'ont que la peine de constater l'inévitable prospérité préparée par les conservateurs. Ils proclament au monde que le Canada (équipé par les conservateurs) est prospère. A qui en appartient le crédit ? Est-ce à l'homme qui a fait les plans, ou à celui qui s'est contenté d'hériter ? Les gens intelligents répondront que c'est à celui qui a fait les plans, à l'inventeur, à l'organisateur, au constructeur[1]. »

Encore que tout ne soit pas faux dans un semblable raisonnement, il est facile de deviner que ces amères récriminations ne produisent aucun effet, au contraire. L'électeur aime le succès et les idées simples, et il se plaît bien davantage aux brochures illustrées où le parti libéral lui montre, par des dessins suggestifs et tendancieux, la bonne marche des affaires. Prenons, dans une série de *pamphlets* intitulée *Laurier does things*, quelques images typiques : Un gros fermier, rasé de frais, l'air réjoui, rencontre M. Borden, le *leader* de l'opposition, qui cherche à le convertir aux saines idées conservatrices. Mais l'électeur, sceptique et finaud lui répond : « Une seule raison, M. Borden, une seule, pour changer un *management* si excellent ? » Et naturellement, M. Borden, perplexe, ne répond pas. Sur une autre page, deux groupes de personnes sont représentés. Dans le premier, M. Fielding, ministre des finances, tend un énorme sac d'excédents à *Jack Canuck* (le *John Bull* canadien), qui gambade de joie en le recevant. Dans le second, M. Borden, en deuil, pleurniche : « Hélas ! Hélas ! », tandis qu'à ses côtés un

[1] Brochure conservatrice intitulée *Conservative policy, the policy for canadian development*, 1904, p. 4.

vieillard décrépit, le parti tory, lève les bras au ciel en gémissant : « *The country is going to dogs.* » Ailleurs enfin, c'est un chœur de quatre personnages, un fermier, un industriel, un ouvrier, un consommateur, tous habillés de neuf et la figure rebondie, qui entonnent les louanges du gouvernement et se félicitent de leur propre richesse[1].

A force de répéter ainsi au peuple canadien qu'il est heureux, riche, prospère, ce qui du reste est vrai dans une large mesure, on finit par l'en rendre intimement persuadé. Par une pente naturelle, il én arrive à croire aussi — et c'est bien ce que veulent les organisateurs électoraux — que la continuation d'un pareil état de choses est étroitement lié au maintien du parti libéral aux affaires. Et il vote en conséquence, selon le mot d'ordre qu'on lui donne : *Vote for Laurier and prosperity !*

Il ne suffit pas cependant de constater le succès. Il faut encore le confirmer par de nouvelles promesses. Ce sont surtout des travaux publics que réclament les coloniaux ; ils savent en effet que c'est en construisant des routes, des ponts, des canaux, surtout des chemins de fer qu'on rend les richesses naturelles exploitables et qu'on fait hausser les terrains et par suite toutes les valeurs. Aussi provinces, communes, individus sont-ils tous d'accord pour solliciter du gouvernement le plus de travaux publics possibles. Le ministre qui en règle la distribution est une grande puissance électorale ; parfois même cette distribution devient une question essentiellement politique et c'est alors le *premier* qui

[1] Série de brochures libérales intitulée *Laurier does things*, 1904.

la fait lui-même. Il faut en effet un remarquable doigté pour contenter les uns sans mécontenter les autres et le dosage des faveurs publiques est une œuvre de tact qu'on ne peut abandonner à une personnalité secondaire.

En 1904 par exemple, le ministère Laurier avait mis la main sur un programme merveilleux au point de vue électoral, à savoir la construction d'un second chemin de fer transpacifique. La ligne projetée devant traverser toutes les provinces, depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'à la Colombie Britannique, on pouvait justement évoquer aux yeux des électeurs de prestigieux avantages : des millions à dépenser sur toute la surface du pays, du travail pour des milliers d'ouvriers, des facilités de transport plus grandes, des abaissements de tarifs, une immigration plus abondante, une plus-value des terrains, la mise en valeur rendue possible d'étendues immenses encore désertes, en un mot une impulsion intense donnée à toute la vie économique du Dominion.

On devine qu'avec un programme si alléchant les candidats gouvernementaux ne se privèrent pas de faire à leur façon un peu de candidature officielle : Votez pour le ministère et vous aurez ce chemin de fer ! Votez pour moi qui suis bien avec les ministres et vous aurez ce tracé qui vous conviendrait si parfaitement ! Votez pour moi, qui suis influent à Ottawa, et l'on dépensera beaucoup d'argent dans la circonscription ! Sinon, vous risquez d'être mis à la portion congrue.

Ces arguments peuvent nous apparaître comme de vieilles connaissances. Est-il un seul député ministériel français qui ne s'en soit jamais servi ? Il faut avouer

cependant que, chez nous, une sorte de pudeur oblige ceux qui en usent à les couvrir d'une certaine réserve, à en estomper au moins les contours. Cet art des atténuations semble totalement ignoré au Canada. C'est ainsi qu'à Winnipeg, le 29 octobre 1904, dans une réunion publique organisée à *Selkirk Hall* en faveur du candidat libéral, M. Bole, on pouvait lire les inscriptions murales suivantes : *L'Ouest veut la concurrence des chemins de fer! — Laurier, Bole et la prospérité! — Le Grand Tronc*[1] *signifie* 125 *millions pour Winnipeg! — Prospérité! La sentez-vous dans vos poches? — Votez pour trois ans de continuation de prospérité! — Votez pour Bole et vos propres intérêts! — Votez pour le Grand Tronc et de hauts salaires!* M. Bole fut élu à une grosse majorité contre deux concurrents, l'un conservateur, l'autre ouvrier. Candidat du gouvernement, il avait trouvé l'argument qui portait.

Veut-on voir maintenant, sur un théâtre plus petit, un autre exemple du même réalisme, demi-naïf, demi-cynique? Voici comment un correspondant local du journal français, *Le Canada*, défend les mérites du député sortant de Saint-Jérôme (province de Québec), qui se représente devant ses électeurs : « Les conservateurs ne savent que dire pour dénigrer le candidat ministériel. Malheureusement cela ne leur réussit point... On a reproché au Dr Desjardins de n'avoir pas été un grand orateur au Parlement. C'est un bien piètre reproche... Heureusement que M. Desjardins a mieux que de belles paroles à son acquit et le bilan du travail accompli par lui, depuis qu'il est député, c'est-à-dire

[1] Nom français de la compagnie de chemins de fer du *Grand Trunk Pacific Railway*.

depuis seize mois, est la réponse la plus péremptoire qui se puisse adresser à ces reproches. Le Dr Desjardins a obtenu pour son comté en seize mois plus que les conservateurs n'avaient accordé en dix-huit ans. Cela représente la jolie somme de 175.000 dollars, répartie comme suit[1]... »

Ce langage dénué d'artifices se tient dans presque toutes les circonscriptions, sans soulever de graves protestations, car c'est bien sous cet angle du grand et du petit profit que le peuple canadien envisage le régime parlementaire. Il demande simplement mais fermement à ses représentants de l'envisager de même. Qu'il s'agisse d'une subvention locale ou d'un chemin de fer traversant toute la Colonie, ceux-ci n'ont garde en effet d'oublier jamais qu'ils sont nommés pour pratiquer la *politique des résultats*.

Il ne faudrait pas croire cependant qu'au Canada les électeurs se laissent exclusivement absorber par des questions d'intérêt local ou individuel. Avec un sens fort juste des choses, ils se rendent très bien compte au contraire qu'un esprit d'ensemble et de suite est nécessaire à la direction d'une grande colonie, presque aussi indépendante qu'une nation. Admirateurs, comme les Anglais, des individualités fortes, ils aiment à mettre à la première place un homme ayant de l'autorité et du prestige. Leur conception commerciale du crédit, qu'ils étendent ici à la politique, leur fait penser non sans raison que leur réputation ne peut manquer de s'accroître s'ils placent à leur tête un personnage supérieur, produisant bon effet et pouvant se présenter partout avec avantage.

[1] *Le Canada* (Montréal), 25 octobre 1904.

Voilà pourquoi la dernière condition importante du succès d'un parti est qu'il ait pour chef une personnalité qui inspire confiance et dont le nom soit à lui seul tout un programme. Tant que les conservateurs eurent pour leader un Macdonald, on vota pour lui plus encore que pour le parti qu'il dirigeait. Il en est de même aujourd'hui pour Laurier, à tel point que s'il venait à disparaître les libéraux perdraient peut-être avec lui la vraie raison de leurs victoires. Ainsi, selon l'habitude anglo-saxonne, les Canadiens s'attachent plus à la réalité concrète qu'au principe abstrait. Autant que pour le programme, ils votent pour l'homme qui le symbolise à leurs yeux.

Nous avons analysé les quatre arguments principaux avec lesquels on soulève le plus aisément l'opinion canadienne. Suivant les provinces et les circonstances, ils varient en force de persuasion ; mais il faut toujours qu'ils soient représentés et si l'un d'eux vient à faire défaut à l'un des deux partis, la cause de celui-ci ne manque pas d'en souffrir. On peut imaginer d'avance que la vie parlementaire, issue de pareilles élections, reproduit leurs principales caractéristiques. C'est en effet ce que nous montrerons dans le prochain chapitre.

CHAPITRE XXIII

LE MILIEU PARLEMENTAIRE

Le milieu parlementaire canadien s'inspire à la fois de l'influence lointaine des traditions britanniques et de l'influence voisine des mœurs américaines. Sous des formes empruntées presque toutes à l'Angleterre s'y poursuit en effet une vie politique qui tient autant — et sans doute plus — du Nouveau Monde que de l'Ancien : le décor est anglais, mais la pièce est américaine et ceux qui la jouent sont, suivant un mot fort juste, des *american actors on an english stage*. De ce mélange curieux du Capitole et de Westminster, naît une originale complexité, que nous avouons être à peu près impossible à définir exactement en raison des contrastes qu'elle présente.

La forme, disons-nous, est anglaise. Bien que le Dominion soit une fédération, nous savons par l'étude de la Constitution de 1867, que son régime est une copie fidèle du parlementarisme de la mère patrie. Pâle reflet de la Couronne, le gouverneur général (comme les lieutenants-gouverneurs provinciaux) n'est qu'un personnage décoratif et respecté qu'on écarte avec soin de l'arène des partis. Ce n'est pas devant lui que le ministère est responsable, mais exclusivement devant le Parlement. Seul en effet, ce dernier contrôle l'orientation générale des affaires

publiques, dont il est, dans l'intervalle des consultations populaires, le véritable centre.

C'est un sentiment très britannique que le respect général dont il est entouré. Ses membres éprouvent à en faire partie une véritable fierté et se considèrent volontiers comme les frères cadets des *commoners* impériaux. Je ne les ai jamais vus par contre se comparer aux congressistes de Washington qui, même dans leur propre pays, sont tenus en assez piètre estime. Par le prestige que les assemblées y exercent, le Canada se rapproche davantage de l'Angleterre que des États-Unis.

La Chambre des communes de Londres est donc le modèle auquel on se réfère le plus volontiers à Ottawa. On en a copié minutieusement les formes : matériellement, la salle des séances de la Chambre canadienne est la reproduction de la célèbre salle de Westminster; les sièges n'y sont pas en amphithéâtre, comme à Paris, mais ils se font face et un *speaker*, vénérable et compassé, assis sur une sorte de trône entre les deux partis, tient à sa droite le gouvernement et à sa gauche l'opposition. Les ministres occupent la première rangée des bancs de leur parti, un *treasury bench* véritable. De l'autre côté, leurs adversaires concentrent, sur une rangée de sièges parallèles, leur *leader* et ses principaux lieutenants : c'est le *front bench* de l'opposition.

L'ouverture et la clôture des sessions se font, comme dans la Métropole, avec un cérémonial suranné qui détonne un peu dans la simplicité de ce milieu colonial mais auquel les Canadiens, de toutes races et de toutes classes, tiennent néanmoins beaucoup. Quant aux discussions, elles participent de ce mélange tout

particulier de discipline et de laisser-aller qui caractérise les Anglais, lorsqu'ils se réunissent entre hommes : on siège le chapeau sur la tête et les attitudes relâchées sont admises, considérées même comme le signe d'une élégante nonchalance ; c'est en effet la tradition anglaise et l'on ne manque pas de se souvenir que des hommes aussi considérables qu'un Disraëli ou un Balfour ont toujours affecté cette négligence et cet air d'*unconcern*. Chacun parle de sa place en se découvrant et en s'adressant non à l'assistance mais au *speaker ;* il est d'usage aussi que les collègues se désignent non pas leur nom mais par celui de la circonscription qu'ils représentent ; en langue canadienne française, on obtient ainsi des exordes d'un amusant exotisme, comme celui-ci : « Monsieur l'orateur, l'honorable membre pour Québec a dit... » Quant à l'approbation, elle se manifeste par des *Hear ! Hear !* gutturaux et sonores. L'impression est nettement britannique.

Le travail de l'Assemblée se fait selon les méthodes en usage à Westminster. L'autorité du président est considérable dans les questions de règlement ; mais il est entendu que dans les questions politiques il demeure absolument impartial, très différent en cela du véritable *leader de la Chambre* qu'est le *speaker* du *Congrès* américain. Les droits individuels des membres sont très sérieusement protégés. La minorité française en particulier bénéficie, en vertu même de la Constitution, de l'usage libre du français : tous les documents en effet sont imprimés dans l'une et l'autre langue ; les discours peuvent de même être prononcés en français comme en anglais ; ils sont ensuite traduits pour le compte rendu, qui est double. Dans la pratique

cependant, les députés de notre race sont presque toujours obligés de s'exprimer en anglais, sous peine de n'être pas compris et de ne produire par suite aucune impression. La plupart des discours de sir Wilfrid Laurier et de M. Bourassa ont été faits ainsi dans une langue qui n'est pas la leur. Disons du reste que les Canadiens français sont les premiers à se montrer respectueux des traditions britanniques. Au fond même, ils sont très fiers d'être en quelque manière apparentés à la vénérable *Mater Parliamentorum*.

Cette admiration presque religieuse des usages parlementaires anglais ne manque pas de frapper quiconque voit de près le monde politique d'Ottawa. Chose curieuse, elle s'observe aussi dans certains petits Parlements locaux, comme celui de Québec par exemple, où les procédés de discussion que nous venons de décrire sont pratiqués avec le plus grand sérieux par des Français, qui généralement sont presque uniquement entre Français. La simplicité du ton et des manières est parfaite ; néanmoins, on n'aurait garde de négliger certaines formalités et l'on fait preuve, en les maintenant, d'une *anglomanie* très explicable en somme puisque les Anglais sont des maîtres en cette matière.

Le régime parlementaire fonctionne donc au Canada selon les règles du genre. Les partis et leurs chefs se piquent de rigueur constitutionnelle, citant avec un respect non simulé des précédents très lointains et parfois très oubliés. De même qu'à propos de tout ou de rien, les Américains prennent à témoin l'ombre de Washington ou de Jefferson, les Canadiens se plaisent à invoquer fréquemment l'autorité d'un Pitt, d'un Peel ou d'un Gladstone, indiquant par là qu'ils se considè-

rent comme les disciples politiques de ces grands hommes.

Tel est l'aspect extérieur des assemblées du Dominion. Si maintenant il nous plaît d'observer ce qui s'agite sous ces dehors, si européens après tout, nous nous heurtons très vite à des conceptions et à des manières de faire qui ne sont plus anglaises, mais coloniales ou américaines. Il est impossible en effet qu'une Chambre diffère beaucoup du corps électoral qui la nomme. N'est-elle pas là pour le représenter? Or, en étudiant le milieu électoral canadien, nous n'avons pas eu de peine à découvrir qu'il est en somme très américain par ses préoccupations, ses idées et ses mœurs. Nous allons donc retrouver chez beaucoup des élus le même état d'esprit que chez les électeurs.

Nous connaissons, pour les avoir étudiés au chapitre précédent, les arguments qui portent sur l'opinion; ceux qui portent sur le Parlement ne sont pas foncièrement différents. Peut-être les rivalités de races et de religions s'atténuent-elles un peu à Ottawa du fait qu'elles se discutent entre des hommes plus instruits, se connaissant mieux mutuellement et redoutant plus les suites de certaines violences! Elles y donnent lieu en tout cas à des crises en quelque sorte périodiques et qui parfois sont terribles. La guerre du Transvaal a provoqué la tempête la plus violente sans doute qu'ait connue le pays, depuis les temps lointains de Papineau.

Mais, en temps ordinaire, les préoccupations d'ordre économique redeviennent prépondérantes, les députés ayant principalement pour mandat de veiller à la prospérité générale. Le même souci domine tous les Parlements coloniaux, car rien n'est plus essentiel pour une jeune colonie que son essor agricole, industriel et com-

mercial. Une différence importante se manifeste toutefois entre le Canada et l'Australasie. Les démocraties du Pacifique austral ont généralement poursuivi de leur mauvaise volonté ce qu'on est convenu d'appeler, d'un mot pompeux mais expressif, la féodalité financière. Le Dominion au contraire, à l'exemple des États-Unis, a généralement conduit son développement d'accord avec cette féodalité financière et par son intermédiaire. Les résultats matériels ont été magnifiques. Cependant, au point de vue du caractère de la vie publique, il en est résulté un péril que les plus sérieux des Canadiens sont les premiers à déplorer : la légitime politique des intérêts tend parfois à devenir la politique moins légitime des affaires. Après les considérations des chapitres qui précèdent, la chose n'a rien qui doive étonner.

On se doute bien en effet que les puissances financières, si influentes pendant les élections, ne s'arrêtent pas aux portes de la Chambre, comme saisies de respect au seuil d'un temple. Ce n'est pas tout que d'avoir contribué à la victoire d'un parti ; il faut encore obtenir de lui telle mesure, telle concession, tel tarif, telle subvention. Dans la grande majorité des cas, le Parlement ne regarde qu'à l'intérêt général de la Colonie. Mais il y a des intérêts particuliers qui entendent bien se défendre. Dans ce but, de grandes compagnies de chemins de fer, des sociétés industrielles ou commerciales en instance de faveurs trouvent à la fois indispensable et naturel d'entretenir dans les couloirs des agents spéciaux. En Amérique, ces intermédiaires, qui du reste ne font pas nécessairement des transactions incorrectes, portent le nom de *lobbyists*, c'est-à-dire agents de couloirs.

Cette coutume, importée des États-Unis, révèle une intimité affichée et pour le moins exagérée entre les grandes affaires et la politique. Les *leaders* suprêmes sont d'une indépendance au-dessus de tout soupçon, mais on ne saurait en dire autant de certains politiciens qui ne dépendent pas uniquement, comme ils le devraient, de leur conscience et de leurs électeurs. Trop souvent, en effet, ils ont été secondés dans le paiement de leurs frais d'élections par quelque grosse compagnie ou bien intéressés dans une entreprise ; il en résulte qu'ils n'arrivent pas à la Chambre les mains absolument libres et que plusieurs d'entre eux, occupant parfois des situations parlementaires importantes, peuvent passer pour les avocats attitrés de quelque fort groupement de capitaux. La presque unanimité des députés ne connaît pas ce genre de négociations, et l'on voit même des hommes politiques en vue donner des exemples admirables de dévouement à leur parti et de sincère désintéressement. Mais la vérité nous oblige à constater qu'à côté d'eux il y a des hommes qui font des affaires en même temps que de la politique et pour lesquels, en vertu d'une conception trop américaine, la politique, elle aussi, est une affaire.

Ce danger des influences financières, qui est réel à Ottawa, ne l'est pas moins dans les provinces. Là en effet, les assemblées sont petites et il suffit généralement d'y retourner quelques voix pour changer le sens d'un vote ; d'autre part, il est plus facile de connaître individuellement leurs membres et par conséquent, d'exercer une pression sur eux. C'est un fait connu de tous que certaines grandes compagnies acquièrent parfois sur les assemblées locales un tel ascendant

qu'elles obtiennent, sur les points qui les intéressent, à peu près tous les votes qu'elles désirent.

Au lieu de foncer sur les puissances du capitalisme comme l'a fait la Nouvelle-Zélande par exemple, le Canada s'est donc plutôt laissé envahir par elles. Aussi les scandales politico-financiers sont-ils nombreux dans l'histoire du Dominion. La chose est sans doute inévitable dans les pays en voie de croissance rapide, qui donnent une place essentielle, dans leurs préoccupations, aux questions d'affaires.

En arriverons-nous pourtant à assimiler complètement le ton habituel du Parlement d'Ottawa à celui des législatures américaines ? Nullement. Les rivalités de races et de religions qui divisent si profondément la Colonie, ont au moins cet avantage d'élever, à leur façon, le caractère de ses luttes politiques et elles viennent de temps à autre jeter un reflet de passion sur les intérêts terre à terre, donnant aux orateurs l'occasion de combattre, à l'européenne, pour des idées, ce que quelques-uns font avec un incomparable éclat. C'est ainsi que les crises célèbres des écoles du Manitoba, de la guerre du Transvaal, des écoles du Nord-Ouest ont donné lieu à des débats véritablement superbes, comme les Chambres américaines n'en connaissent jamais et comme la Chambre des communes elle-même n'en voit pas souvent. On conçoit, dans ces conditions, que les Canadiens soient fiers de leur Parlement : malgré quelques faiblesses, il le mérite absolument.

Le personnel politique du Dominion est aussi divers que les aspects variés que nous venons d'évoquer. A sa tête, il a des hommes de premier ordre qu'inspire directement la tradition britannique la plus haute et qui ne seraient déplacés dans aucune assemblée du

monde : dans sa masse, il compte nombre de gens médiocres, qui ressemblent un peu aux politiciens de la République voisine. En somme, il n'a pas de caractère d'ensemble.

Comme il n'y a pas d'aristocratie au Canada et comme la Colonie ne contient guère d'oisifs, la Chambre des communes fédérale ne peut guère se composer que d'hommes ayant une profession et se trouvant étroitement mêlés à la vie de travail de la nation : ce sont surtout des avocats, des hommes d'affaires, des médecins, des journalistes, des cultivateurs. Il en est résulté que le paiement des membres s'est imposé comme une absolue nécessité ; on a par conséquent renoncé à l'aristocratique tradition anglaise qui veut que le mandat parlementaire ne soit pas rétribué. Les députés sont actuellement payés 12.500 francs par an ; une loi récente a même accordé une pension de 17.500 francs par an aux anciens ministres ayant été plus de cinq ans en exercice et un traitement de 35.000 francs au *leader* de l'opposition. Il n'est sans doute aucun autre pays où ce personnage soit officiellement rétribué ; l'idée est ingénieuse et prouve que les deux partis, si mal disposés pour les groupements nouveaux, reconnaissent par contre bien volontiers leur utilité respective.

Ces conditions permettent à la vie politique de devenir une carrière ou un métier. Au Canada, elle est souvent une carrière, dans le sens le plus noble du mot. Nombreux sont les gens, appartenant aux meilleures familles, qui cherchent à entrer dans la vie publique et se font un honneur de représenter leurs concitoyens. La difficulté et la variété des problèmes posés semble même avoir suscité au Dominion des hommes publics d'un caractère certainement supérieur à ceux que pos-

sèdent l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Un Macdonald, un Laurier sont des individualités vraiment distinguées, dont le nom appartiendra à l'histoire générale du monde. Aussi leur pays éprouve-t-il un juste orgueil, non seulement de les avoir produits, mais encore d'avoir su les apprécier.

Avec de pareils *leaders*, se donnant tout entiers à leur parti et à leur patrie, la politique canadienne prend parfois, malgré l'inévitable vulgarité des politiciens faiseurs d'affaires, une élévation et une ampleur à laquelle il est impossible de ne pas rendre hommage. Aussi peut-on dire, dans l'ensemble et en dépit des réserves que nous avons été obligés de faire, que le régime de la Confédération de 1867 a bien servi le Canada.

II

LES PARTIS POLITIQUES CANADIENS

LEUR PSYCHOLOGIE, LEURS PROGRAMMES

CHAPITRE XXIV

LE PARTI LIBÉRAL

I. — SA POLITIQUE INTÉRIEURE

Nous avons expliqué plus haut comment le fonctionnement du régime politique canadien repose essentiellement sur l'existence de deux partis, qui tour à tour exercent le pouvoir. Le moment est venu d'étudier leur psychologie respective et leurs programmes.

C'est après la fédération, dans les années qui suivent 1867, que libéraux et conservateurs précisent leurs tendances véritables et prennent réellement conscience d'eux-mêmes. Mais c'est à 1840, époque de l'établissement au Canada d'une Constitution sincèrement parlementaire, qu'il faut remonter pour saisir l'origine des groupements dont les coalitions formeront plus tard les deux grands partis fédéraux.

A cette date, fort importante dans l'évolution du pays, deux courants d'opinion se manifestent. Les libéraux, en majorité français, réclament l'application large et loyale des libertés nouvelles ; les conservateurs, en majorité anglais, inclinent à s'appuyer sur

l'autorité gouvernementale plutôt que sur le Parlement. Les libéraux ou *bleus* ont une aile gauche, composée de démocrates ou *rouges*, qui suivent la tradition radicale de Papineau. Les conservateurs ont une arrière-garde, les *tories*, anglais intransigeants, et une avant-garde, les *grits*, qui se recrutent principalement parmi les presbytériens écossais et représentent l'élément avancé de la population britannique.

Ces premières combinaisons n'ont rien de stable, aussi ne tardent-elles pas à se transformer : Les *bleus*, libéraux modérés, sont tout naturellement amenés à s'allier aux conservateurs et finissent par se fondre avec eux en un parti mixte, anglo-français, qui prend le nom de libéral-conservateur ou plus fréquemment de conservateur tout court. D'autre part, quelques *bleus* restés fidèles à leur ancienne alliance, les *rouges* et les *grits* s'unissent pour former le parti libéral. Lorsque la fédération est devenue un fait accompli et accepté, vers 1870, on peut dire que l'assimilation des groupes et des sous-groupes est à peu près complète ; il reste il est vrai de nombreuses survivances d'un passé récent, mais il n'y a plus en réalité que deux grands partis, ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Les *rouges* et les *grits*, éléments originels du groupement libéral, étaient relativement avancés. Papineau et ses disciples avaient le tempérament radical ; surtout, ils n'étaient nullement disposés à se laisser dominer par l'Église et il y avait même parmi eux quelques anticléricaux, nuance qui depuis lors est devenue fort rare au Dominion. Influencés, semble-t-il, par la Révolution de 1848, les plus jeunes et les plus ardents parmi eux s'abandonnaient à des idées fort avancées pour le Canada de cette époque ; dans leur journal *L'Avenir*,

ils demandaient par exemple, entre autres réformes, l'extension de l'instruction publique, la décentralisation, l'élection du gouverneur, de la Chambre haute, de la magistrature, des hauts fonctionnaires, le suffrage universel, l'abolition des droits seigneuriaux et des réserves ecclésiastiques ; enfin, ils parlaient sans se gêner de l'indépendance du Canada et de l'annexion aux États-Unis[1]. Les *grits* avaient une plate-forme du même genre et l'union des deux groupes était assez indiquée : il pouvait en sortir un parti non plus seulement libéral, mais radical et démocrate.

On devine l'inquiétude que devaient provoquer de pareilles idées dans un pays d'esprit en somme conservateur comme le Canada. On devine aussi l'hostilité déclarée qu'elles ne pouvaient manquer de susciter parmi les membres du clergé catholique. Les *rouges* devinrent immédiatement en effet pour l'Église un objet de haine farouche et il fallut près d'un demi-siècle aux libéraux actuels, successeurs pourtant bien assagis des *rouges*, pour gagner la neutralité, je n'ose dire l'appui des autorités ecclésiastiques. Il leur fallut presque aussi longtemps pour persuader définitivement à l'opinion tout entière qu'ils n'étaient pas des révolutionnaires, des anarchistes, des fauteurs de trouble et de désordre.

L'héritage *rouge* était, il est vrai, compromettant. Aussi fut-ce bien vite la préoccupation constante des jeunes chefs libéraux du temps de la fédération de s'affirmer par contraste résolument modérés. Les rédacteurs de *L'Avenir*, élèves de Papineau, méri-

[1] *L'Avenir*, 21 mai 1851 (programme de la jeunesse *rouge* publié sous la signature de Dorion).

taient à certains égards le titre de radicaux et ils regardaient volontiers vers les hommes et les principes du Continent européen. M. Laurier au contraire, dès son entrée au Parlement local de Québec en 1871 et au Parlement fédéral en 1874, affecte de répudier le radicalisme français pour se réclamer hautement du libéralisme gladstonien [1].

A mesure que les années s'écoulent, cette tendance du parti libéral s'accentue : il cherche de plus en plus à faire oublier son origine *rouge* et il s'oriente nettement vers des idées de modération et de gouvernement. Tel est le sens d'un célèbre discours-programme, prononcé en 1877 à Québec par M. Laurier, sur le libéralisme politique : « Je sais, dit-il dans un exorde prudent et presque timide, que pour un grand nombre de nos compatriotes le parti libéral est un parti composé d'hommes à doctrines perverses et à tendances dangereuses, marchant sciemment et délibérément à la Révolution..... [2] » Au lendemain de la Commune, comme en 1848, le radicalisme, le libéralisme même évoquaient au Canada des visions d'anarchie ! Aussi faut-il voir de quel ton décidé l'orateur poursuit, en se défendant de toute ressemblance avec les radicaux français : « Il existe en Europe, en France, en Italie et en Allemagne, une classe d'hommes qui se donnent le titre de libéraux, mais qui n'ont de libéral que le nom et qui sont les plus dangereux des hommes. Ce

[1] Voir le premier discours prononcé par M. Laurier à l'Assemblée locale de Québec, le 10 novembre 1871 et son premier discours à la Chambre des communes d'Ottawa, le 1er avril 1874.

[2] Discours de M. Laurier à Québec, le 26 juin 1877, sur *le libéralisme politique*.

ne sont pas des libéraux, ce sont des révolutionnaires ; dans leurs principes, ils sont tellement exaltés qu'ils n'aspirent à rien moins qu'à la destruction de la société moderne. *Avec ces hommes nous n'avons rien de commun!* Mais c'est la tactique de nos adversaires de toujours nous assimiler à eux[1]. »

Tactique habile entre toutes, car les Canadiens sont foncièrement amis de l'ordre public. Les libéraux le savent bien et c'en est assez pour expliquer qu'au radicalisme français ils aient préféré le libéralisme britannique qui, au point de vue de la conservation sociale, leur offre au moins les plus sûres garanties.

Le parti libéral anglais est du reste le plus prestigieux des modèles. C'est de lui que M. Laurier s'est toujours recommandé. Une photographie le représentant au bras de Gladstone a été répandue dans toute la Colonie ; les portraits des *leaders* de la mère patrie se retrouvent dans tous les clubs politiques ; on y chercherait en vain par contre des Jules Ferry ou des Waldeck-Rousseau : ce n'est pas qu'on les ignore ou qu'on méconnaisse leur valeur, mais on ne voudrait à aucun prix accepter le patronage du fondateur de l'école laïque ou de l'auteur de la loi sur les associations. On préfère (et avec quelle conviction!) faire le dithyrambe de l'école anglaise : « Qu'y a-t-il de plus beau, s'écrie par exemple M. Laurier, toujours dans le même discours, qu'y a-t-il de plus beau que l'histoire du grand parti libéral anglais dans ce siècle ? Au début, c'est Fox, le sage, le généreux Fox, défendant la cause des opprimés, partout où il y a des opprimés. Un peu plus tard, c'est O' Connell, reven-

[1] Discours du 26 juin 1877, à Québec.

diquant et obtenant pour ses coreligionnaires les droits et les privilèges de sujets anglais... Puis viennent successivement l'abolition de l'oligarchie gouvernementale, le rappel des lois prohibant le commerce des céréales, l'extension du suffrage aux classes ouvrières..... *Libéraux de la province de Québec, voilà quels sont nos modèles, voilà quels sont nos principes, voilà quel est notre parti*[1] *!* »

De la Révolution française, des droits de l'homme et du citoyen, on n'entend jamais parler! L'appel sonnerait mal au Canada. Tous les Français qui ont voulu en effet évoquer, sur les bords du Saint-Laurent, notre tradition démocratique ont pu s'apercevoir que leurs paroles ne portaient pas. Le Canada, nous l'avons indiqué plus haut, ne juge pas avec faveur 1789 et 1793; 1848 l'effraie et l'évolution radicale et surtout anticléricale de la Troisième République lui paraît regrettable. Voilà pourquoi M. Laurier, dans ses intéressantes considérations sur le libéralisme politique, appuie avec tant d'insistance sur la différence qui le sépare du radicalisme français. L'accueil qui fut fait à son discours par ses propres partisans montre à quel point cette distinction catégorique était nécessaire pour rassurer une partie de l'opinion : « Nous savons enfin, écrit un journaliste après les déclarations de l'orateur libéral, la route que nous suivons. Elle ne nous conduit plus aux excès révolutionnaires. Le libéralisme s'est dépouillé de son sauvage manteau, de son caractère antisocial et antireligieux.....[2] »

[1] Discours du 26 juin 1877, à Québec.

[2] Cité par J.-S. Willison, *Sir Wilfrid Laurier and the liberal party*, t. I, p. 331, d'après une brochure publiée à l'occasion du discours de M. Laurier sur *le libéralisme politique*.

Près de trente ans ont passé depuis cette profession de foi remarquable et c'est à peine si, au Canada, le ton en a vieilli. Il est d'hier le discours où l'un des jeunes lieutenants de sir Wilfrid Laurier — et certes l'un des plus distingués — croyait devoir dire, comme son *leader* en 1877 : « Nous ne sommes plus, Dieu merci, des fomentateurs d'anarchie ; nous voulons au contraire affermir les institutions de notre pays. Nous ne sommes plus des fils de Voltaire, comme l'affirmait un chef conservateur. Notre pensée politique s'inspire de la grande école libérale anglaise. Nous ne sommes plus les apôtres d'une religion nouvelle. Nous sommes les adeptes de l'ancienne, de la vraie... Nous ne sommes plus de farouches sectaires, de pâles conventionnels. Nous sommes des *constitutionnels* et des *modérés*[1]. »

Ne retrouvons-nous pas à peu près, dans ces paroles, l'inspiration d'un Thiers disant : La République sera conservatrice ou elle ne sera pas ? La crainte des idées *rouges* semble en effet s'être profondément ancrée parmi ceux qui s'appellent encore à Québec les *rouges*. Par peur de paraître trop avancés, ils ont même si bien convaincu l'opinion de leur modération qu'on ne voit plus aujourd'hui très bien ce qui, au point de vue des doctrines politiques, les sépare de leurs adversaires conservateurs.

Si les libéraux ont eu grand'peine à rassurer les timides et les modérés, ils sont arrivés plus difficilement encore à vaincre les préventions de l'Église romaine à leur égard. Jusqu'après 1896, époque à

[1] Discours de M. Rodolphe Lemieux, *sollicitor general* du cabinet Laurier, au banquet du Club National, à Montréal, le 8 mars 1904.

laquelle ils se sont établis pour longtemps au pouvoir, ils ont porté lourdement le poids de la réputation anticléricale des *rouges* de 1848, avec lesquels le clergé mettait une insistance inflexible à les confondre, affectant de voir en eux les représentants de la Révolution, dans tout ce que ce mot peut avoir d'effrayant et d'impie pour les consciences catholiques.

Le parti libéral avait beau, dès 1867, répudier cette extrème-gauche compromettante, à demi oubliée du reste, l'Église trouvait encore que le terme de *libéralisme* était de trop : Rome a condamné le libéralisme catholique, disait-elle ; elle ne peut par conséquent approuver le libéralisme politique. Engagé de plus en plus dans la voie de l'ultramontanisme depuis le *Syllabus* et le Concile du Vatican, le haut clergé canadien affirmait cette double proposition avec une netteté qui ne pouvait laisser le moindre doute sur sa pensée dans l'esprit de ses ouailles : 1° Le libéralisme est une forme de l'erreur, une hérésie déjà virtuellement condamnée par le chef de l'Église. 2° Un catholique ne peut pas être libéral [1].

En prétendant confondre d'autorité les deux libéralismes, le dogmatique et le politique, l'Église se montrait fort habile, car elle aboutissait ainsi logiquement à faire du vote une affaire de conscience, où elle revendiquait fermement son droit d'intervenir. Habitués à parler en maîtres, les évêques discutaient du reste à peine, ils ordonnaient. C'est ainsi qu'à l'occasion des élections de 1878, Mgr Bourget, archevêque

[1] Résumé des objections catholiques au libéralisme, fait par M. Laurier dans son discours sur *le libéralisme politique*.

de Montréal écrivait : « Notre Saint Père le Pape et après lui l'archevêque et les évêques de cette province ont déclaré que le catholicisme libéral est une chose qui doit être regardée avec horreur, comme la peste. Il n'est permis à aucun catholique de se dire libéral, même modéré. En conséquence, un libéral, même modéré, ne peut être élu par des catholiques comme leur représentant[1]. » Du haut en bas de l'échelle, le clergé tenait le même langage, avec autant de précision et parfois plus de violence : « L'Église ne condamne que ce qui est mal, disait un curé à son troupeau vers la même époque. Si le libéralisme a été condamné, c'est qu'il est le mal. Vous ne devez donc pas donner vos suffrages à un libéral[2] ! »

Une vingtaine d'années passèrent et les élections de 1896, faites sur la question des écoles du Manitoba, vinrent montrer que l'Église n'avait en rien atténué son hostilité contre les libéraux. En termes moins affichés peut-être, mais néanmoins parfaitement catégoriques, l'épiscopat tout entier, suivi de tous ses prêtres, se prononça contre M. Laurier et son parti, avec une violence que le public canadien n'a pas encore oubliée. Il fut battu, mais après s'être compromis à fond avec les conservateurs, en vertu d'une politique traditionnellement suivie par lui depuis cinquante ans.

L'attitude uniformément cassante et presque provocante de l'Église vis-à-vis du parti libéral dictait à

[1] Déclaration de Mgr Bourget, archevêque de Montréal, au sujet des élections de 1878. Cité par J.-S. Willison, *Sir Wilfrid Laurier and the liberal party*, t. I, p. 287.

[2] Cité par J.-S. Willison, *Ibid.*, p. 289.

celui-ci sa ligne de résistance : elle devait en faire tout naturellement un parti d'opposition aux prétentions abusives de la puissance romaine. Non certes un parti anticlérical ! hâtons-nous de le dire ; car, la génération des rouges de 1848 une fois disparue, leurs successeurs se hâtèrent d'abandonner ce qu'il pouvait y avoir dans leurs tendances de violent, d'antireligieux, même d'anticlérical, redevenant personnellement des catholiques déférents, avec des femmes soumises aux prêtres et des enfants élevés par eux. Au fond d'eux-mêmes, la plupart déploraient du reste une lutte qui leur était pénible ; mais ils étaient bien obligés de se défendre contre une Église qui les provoquait de ses prétentions vraiment excessives. Dans cet esprit, les chefs libéraux, s'abstenant d'une intransigeance qui leur aurait beaucoup nui parmi les populations françaises, commencèrent par se déclarer respectueux de la religion et de l'Église. Mais en même temps, ils revendiquèrent pour les citoyens la liberté du vote et le droit pour le pouvoir civil de gérer ses propres affaires, en dehors de la direction épiscopale. C'était affirmer non la supériorité de l'État laïque sur l'Église — ils n'osaient pas aller si loin — mais l'indépendance de l'Église et de l'État.

Nul n'a défendu cette doctrine avec plus d'élévation que M. Laurier. Nul n'a su réclamer avec plus de dignité pour l'électeur, le député ou le ministre le droit d'envisager les questions politiques d'un point de vue non pas étroitement confessionnel, mais largement canadien. Cette fière revendication du *leader* officiel du parti libéral, catholique lui-même, fut le sujet d'un de ses plus beaux discours, prononcé en 1896 à l'occasion de la crise scolaire du Manitoba : « Je suis ici.

dit-il à la Chambre des communes, le chef reconnu d'un grand parti composé de catholiques et de protestants, dont la majorité est formée de ces derniers... Va-t-il être dit qu'occupant une situation de cette nature, on (l'Église évidemment) me dictera la ligne de conduite que je dois suivre en cette Chambre, pour des raisons qui peuvent s'adresser aux consciences de mes collègues catholiques, mais qui ne s'adressent pas de même aux consciences de mes collègues protestants ? Non, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position sur une question quelconque, cette position, je la prendrai, non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance[1]. »

Ces nobles paroles, vraiment libérales dans le sens le plus élevé du mot, provoquèrent cependant de véhémentes protestations catholiques. En pleine chaire, l'évêque de Trois-Rivières les condamna catégoriquement : « Voilà l'affirmation du libéralisme condamné par l'Église la plus catégorique qui ait jamais été faite à ma connaissance dans une assemblée législative de notre pays. L'homme qui parle ainsi est un libéral rationaliste. Il formule une doctrine entièrement opposée à la doctrine catholique. C'est dire qu'un catholique n'est pas tenu d'être catholique dans sa vie publique. C'est une erreur fondamentale et qui peut mener aux plus déplorables conséquences[2]. »

[1] Discours de M. Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 3 mars 1896.

[2] Sermon de Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, prononcé dans la cathédrale de Trois-Rivières, le 17 mai 1896.

Il y avait là de quoi porter l'adversaire le plus modéré aux répliques les plus violentes. Les libéraux anglais d'Ontario perdirent en effet leur sang-froid et s'abandonnèrent tout à leur aise aux cris classiques de l'anticléricalisme britannique. Mais ils n'engagèrent pas le parti dans son ensemble. Au contraire, avec une logique superbe, au moment même où le clergé lui contestait la liberté intime de sa conscience politique, M. Laurier se plut à maintenir les déclarations libérales qu'il avait faites, près de vingt ans auparavant, sur le droit du prêtre d'exprimer librement son opinion, comme tout autre citoyen. « Au nom de quels principes les amis de la liberté voudraient-ils refuser au prêtre le droit de prendre part aux affaires publiques ? Au nom de quels principes les amis de la liberté voudraient-ils refuser au prêtre le droit d'avoir des opinions politiques et de les exprimer, le droit d'approuver ou de désapprouver les hommes publics et leurs actes et d'enseigner au peuple ce qu'il croit être son devoir ?... Non, que le prêtre parle et prêche tout à son aise, c'est son droit ! Jamais le parti libéral ne lui contestera ce droit[1] ! »

Ainsi, dans cette bataille, les libéraux attaquaient à peine. Après avoir péniblement disputé à l'Église la liberté des votes catholiques, ils s'arrêtaient, prêts à respecter les positions acquises de l'adversaire, lui demandant seulement de ne pas réclamer davantage. En réalité, tout leur désir était de pouvoir s'entendre avec Rome, sur des bases à peu près acceptables. C'est ce qu'ils firent dès le lendemain de leur retentissante victoire de 1896.

[1] Discours de M. Laurier à Québec, le 26 juin 1877, sur le *libéralisme politique*.

De son côté, l'Église, comprenant que le parti libéral était au pouvoir pour longtemps, s'obstina d'autant moins dans une opposition inutile qu'il n'était en somme nullement question d'entreprendre contre elle de nouvelles campagnes. Elle connaissait aussi la tranformation profonde subie par le parti depuis les temps très lointains des *rouges* et pouvait compter dans ses rangs un grand nombre de fidèles.

La réconciliation ne fut pas officielle, mais elle fut effective. Les prêtres cessèrent leurs interventions violentes, encore qu'ils gardassent dans leur cœur une instinctive sympathie pour les conservateurs. Aux élections de 1900 et de 1904, l'ingérence cléricale fut insaisissable. De son côté, le nouveau ministère ne chercha pas à profiter de son succès, remporté malgré le clergé, pour se livrer contre lui à une politique de représailles. Soucieux avant tout d'entente, il rechercha tout simplement la paix. Depuis 1896, les évêques constatent qu'ils ne sont pas plus inquiétés sous le régime libéral que sous le régime conservateur.

Par une longue évolution, qui a duré près d'un demi-siècle, le parti libéral a donc achevé à peu près complètement de se dégager du programme radical et anticlérical des *rouges* de 1848. Si l'anticléricalisme et le socialisme veulent se manifester au Dominion, il faudra qu'ils le fassent en dehors du libéralisme officiel. Grâce à cette transformation, les libéraux ont conquis le pouvoir. Avouons que c'est en perdant partiellement leur individualité : Ne sont-ils pas les premiers à reconnaître qu'entre eux et les conservateurs la différence est devenue parfois imperceptible?

CHAPITRE XXV

LE PARTI LIBÉRAL (*suite*)

II. — SA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La politique pure ne peut, à elle seule, nous permettre de caractériser le parti libéral canadien ; il nous faut encore pour cela connaître son programme économique. A cet égard il a pour traditionnelle plateforme un libéralisme commercial tendant aux traités de commerce, tandis que ses adversaires conservateurs se font les champions attitrés d'un protectionnisme qui va parfois jusqu'à la prohibition. Tels sont les principes. La pratique naturellement se charge de leur faire de nombreux accrocs.

Faut-il négocier avec les États-Unis des réductions réciproques de tarifs et même une union douanière, de façon à ouvrir aux produits canadiens l'immense marché américain ? Faut-il au contraire répondre par des représailles aux provocations des Yankees et, à leur exemple, protéger délibérément l'industrie nationale ? Faut-il de même chercher à entrer en conversation avec les autres puissances, la Métropole en tête, ou bien se défendre contre elles ? Voilà les problèmes qui de tout temps ont le plus divisé les partis au Canada. Sans remonter plus haut que l'établissement de la Confédération, nous allons d'abord étudier l'attitude prise à leur sujet par le parti libéral dans l'opposition.

c'est-à-dire, sauf une brève interruption [1], de 1867 à 1896. Nous verrons ensuite la position adoptée par lui depuis son avènement au pouvoir.

Pendant la première de ces deux périodes, il n'est pour ainsi dire pas d'élections générales où les deux partis ne s'attachent à définir leurs principes aussi nettement que possible. Sous la conduite de Macdonald, les conservateurs proclament à grand bruit leur politique nationale et protectionniste. Les libéraux par contre ne parlent pas avec la même netteté, car si la protection est une, ou peu s'en faut, le libéralisme économique est divers. Sont-ils purement libre-échangistes, partisans d'une union douanière complète avec les États-Unis ou de simples traités de commerce ? Voilà ce que, tout d'abord, on ne saisit pas très bien.

En théorie, des *leaders* libéraux comme Cartwright ou Laurier sont libre-échangistes. Leurs fortes traditions britanniques les y poussent : se considérant comme les disciples des libéraux anglais, ils trouvent tout naturel d'accepter les doctrines de leurs maîtres et de s'approprier leurs arguments en faveur de la liberté commerciale. Aussi se plaisent-ils, dans leurs discours, à vanter « le libre-échange comme en Angleterre ». A la convention libérale de 1893, M. Laurier, en tant que *leader* du parti, prononce par exemple les paroles suivantes : « Notre politique doit être une politique de libre-échange comme en Angleterre. Il est regrettable que la situation actuelle du pays ne le permette pas intégralement, mais je propose que nous admettions tout au moins le principe qui en est la base [2]. »

[1] Le ministère libéral Mackenzie, de 1873 à 1878.

[2] Discours de M. Laurier à la convention libérale du 20 juin 1893.

Comme on le voit, aussitôt après avoir prôné le libre-échange, l'orateur se hâte de dire que son application au Canada est impossible. L'équilibre du budget fédéral dépend en effet principalement des recettes douanières et pas un homme politique n'oserait sans doute entreprendre d'asseoir les finances canadiennes sur d'autres bases. Dans ces conditions, le maintien d'un tarif, au moins purement fiscal, s'impose. Les chefs libéraux ne se font pas faute de le reconnaître et ainsi la rigueur de leur *free trade* subit une première et importante atténuation : s'ils continuent à répudier la protection, ils acceptent cependant le maintien de certains droits de douane mais, selon les termes de leur programme, *for revenue only*.

Le libéralisme économique canadien cesse donc d'être la poursuite d'un irréalisable libre-échange pour devenir, dans la pratique, une politique de traités de commerce. Avec qui ? Avec toutes les puissances qui y sont disposées naturellement ; mais surtout avec les États-Unis, car tout est dominé par le fait de la présence de cet énorme voisin. A supposer que Washington soit prêt à causer, que proposera Ottawa si les libéraux y gouvernent ? Un traité de réciprocité évidemment ! Mais quel genre de traité : réciprocité limitée, illimitée, union douanière complète ? La question ne laisse pas d'être à la fois terriblement complexe et délicate car elle évoque, si elle ne le soulève pas explicitement, le problème de l'annexion du Canada.

L'union douanière — solution extrême — apparaît en effet, et non sans raison, comme un coup droit porté à la Grande-Bretagne. Ses partisans ont beau affirmer, sincèrement ou simplement pour la forme, leur loyalisme à la Couronne d'Angleterre, ils n'arri-

vent pas à rassurer l'opinion, qui persiste à les considérer comme des séparatistes, au moins virtuels. Aussi, bien qu'ils soient nombreux dans le parti libéral, celui-ci, tout en adoptant beaucoup de leurs idées, évite-t-il de se prononcer ouvertement ou officiellement en leur faveur, sentant que ce sont des alliés un peu compromettants. Malgré cette réserve, les conservateurs n'hésitent pas à dénoncer la trahison déguisée (*veiled treason*) de leurs adversaires. C'est une simple calomnie, car les libéraux ne sont pas des traîtres. Cependant il est bien permis de remarquer que, pendant leur longue période d'opposition, ils ne sont guère anglophiles et regardent bien plus volontiers vers les États-Unis que vers la mère patrie. N'ont-ils pas du reste pour *leaders* successifs un Irlandais, M. Blake et un Français, M. Laurier!

Tel est l'état d'esprit, à la fois hardi et timide, qui détermine leur attitude aux élections générales de 1891 et de 1896. Ils repoussent officiellement l'union douanière, jugée dangereuse au point de vue politique, et se rabattent sur une réciprocité aussi étendue que possible avec la grande République voisine. Les plus ardents, qui semblent dominer en 1891, demandent la réciprocité illimitée, c'est-à-dire le libre-échange continental dans l'Amérique du Nord. Les plus modérés, qui semblent avoir pris le dessus à partir de 1893, se contentent de la réciprocité limitée, c'est-à-dire en somme d'un traité de commerce plus ou moins complet.

En 1891, la première manière l'emporte dans les conseils du parti libéral. M. Laurier écrit, dans une adresse rédigée à propos des élections générales de cette année-là : « La réforme que nous proposons est la liberté commerciale réciproque et absolue entre le

Canada et les États-Unis[1]. » C'est exactement la théorie du libre-échange continental. Le pays, qui la distingue mal de l'union douanière complète, s'en effraie et, sur cette plate-forme, les libéraux sont aisément battus par le protectionnisme nationaliste de sir John Macdonald.

Ils sentent alors le besoin impérieux de rassurer le public et, dès 1893, ils diminuent la portée de leur programme. La convention libérale du mois de juin 1893 transforme notablement l'affirmation des anciens principes. On prononce encore le mot sacré de *free trade*, mais plus volontiers celui de *freer trade*, qui implique après tout l'abandon du Cobdenisme absolu. On ne brandit plus le drapeau du libre-échange continental, on demande surtout un traité de commerce : « En raison de la prospérité du Canada et des États-Unis, pays voisins, avec beaucoup d'intérêts communs, il est désirable qu'il existe entre eux les relations les plus amicales, ainsi qu'un commerce largement et libéralement ouvert... La première mesure à prendre sera de proposer un traité dont les conditions soient honorables pour les deux parties ; un traité de réciprocité juste et libéral fera beaucoup pour développer les énormes ressources du Canada... Le parti libéral est donc prêt à entrer en négociations en vue d'obtenir un pareil traité[2]. »

Ainsi, par une évolution assez longue, le parti libéral, à la veille de prendre le pouvoir, est arrivé à mettre sur pied un programme à la fois réalisable et

[1] Adresse rédigée, à propos des élections générales de 1891, par M. Laurier. Cité par J.-S. Willison, *Sir Wilfrid Laurier and the liberal party*, t. II, p. 161.

[2] Plate-forme de la convention libérale d'Ottawa, juin 1893.

modéré. Il se dégage nettement de son extrême-gauche, dont les tendances trop américaines froissent la mère patrie, pour se rallier à une politique de traités de commerce qui doit, dans sa pensée, s'appliquer surtout aux États-Unis, mais aussi à d'autres nations. D'autre part, non seulement il se déclare prêt à maintenir un tarif fiscal, mais ses chefs, dans des conversations privées et même des lettres non confidentielles, ne se privent pas de calmer les inquiétudes des industriels, leur promettant que, s'il y a une modification douanière, elle sera lente et pleine de ménagements : on peut déjà prévoir que les libéraux, devenus à leur tour le gouvernement, conserveront en grande partie le régime protectionniste de leurs devanciers.

Aux élections de 1896, le parti conservateur, décapité par la mort de sir John Macdonald, usé par un exercice trop long du pouvoir, est complètement battu, et M. Laurier, *leader* de l'opposition, devient premier ministre. Il se montre aussitôt disposé à engager la conversation avec Washington, dans les termes indiqués par la plate-forme de 1893. Mais Mac Kinley vient d'être nommé président et un puissant regain de protectionnisme se manifeste aux États-Unis. Le nouveau ministère se heurte donc à une porte hermétiquement fermée et, bien avant le vote du *bill Dingley*, il se rend compte qu'en réalité les Américains *ne veulent rien faire*, que les espérances suscitées par la présidence de Cleveland doivent être absolument abandonnées. Ainsi, l'espoir de toute une génération libérale s'effondre devant une mauvaise volonté évidente et qui menace d'être durable.

C'est alors qu'avec une désinvolture bien coloniale le parti libéral change délibérément ses batteries et

prend partiellement à son compte le programme de ses adversaires. « Si nos voisins américains, dit M. Fielding, ministre des finances, veulent conclure un traité avec nous, nous sommes prêts à traiter avec eux à des conditions justes et raisonnables. S'ils n'y sont pas disposés (et M. Fielding sait bien que tel est le cas), nous le regretterons dans un certain sens, mais nous continuerons néanmoins notre marche en avant et *nous trouverons d'autres marchés* pour aider à l'agrandissement du Canada, *indépendamment du peuple américain*[1]. » Le sens de ces paroles est d'une parfaite clarté : Du moment que les États-Unis repoussent nos avances, nous n'insistons pas, mais qu'on n'aille pas croire que nous n'avons pas d'autre corde à notre arc ! Nous avons toujours été, nous libéraux, partisans d'un rapprochement avec nos grands voisins ; mais, s'ils nous accueillent mal, qui nous empêche de nous retourner d'un autre côté et de négocier, avec la mère patrie par exemple, l'entente commerciale que nous n'avons pu réaliser par ailleurs ? En agissant ainsi, nous prétendons du reste demeurer fidèles à nos principes de libéralisme économique, car nous sommes prêts, sur des bases acceptables il est vrai, à faire des traités de commerce avec toutes les puissances qui s'y montreront disposées.

De ce raisonnement sortit le fameux tarif Fielding, du 22 avril 1897, établissant en faveur de l'Angleterre des droits préférentiels. Il laissa à la vérité les Américains assez froids mais remplit les Anglais d'un immense enthousiasme : ils voulurent à tout prix y voir

[1] Discours de M. Fielding, ministre des finances, à la Chambre des communes d'Ottawa, le 22 avril 1897.

un pas décisif dans la voie de l'union impériale et sur le champ classèrent M. Laurier au premier rang des lieutenants de M. Chamberlain. La politique a de ces ironies, car il faut avouer que le passé de M. Laurier n'était en rien celui d'un impérialiste. Les conservateurs canadiens le lui reprochaient avec rage, le mot n'est pas trop fort; surtout ils ne pardonnaient pas à leurs successeurs de leur avoir pris leur programme et de l'avoir appliqué avec succès. N'étaient-ce pas sir John Macdonald et Sir Charles Tupper qui, les premiers, avaient lancé l'idée d'un tarif différentiel au bénéfice de l'Angleterre? Et c'étaient M. Laurier et M. Fielding qui l'exécutaient! N'étaient-ce pas sir John Macdonald et sir Charles Tupper qui, en 1891, avaient pu accuser, avec quelque vraisemblance, les libéraux de négliger la patrie britannique? Et c'étaient ces mêmes libéraux qu'on exaltait aujourd'hui à Londres comme les patriotes britanniques les plus admirables! La situation, avouons-le, était piquante et les libéraux, qui n'avaient pas prévu cette orientation nouvelle, ne manquaient d'en être eux-mêmes un peu étonnés, tout en l'approuvant cordialement puisqu'elle décuplait la force de leur parti.

Le régime douanier de 1897 contient quelques réductions de droits, mais il reste dans l'ensemble nettement protectionniste, M. Fielding ne le nie pas : « Notre tarif, dit-il en 1904, s'est trouvé être un bon tarif fiscal; mais il comporte incidemment un large degré de protection. En ce sens, il doit mériter l'admiration de nos amis de l'opposition, qui sont plus protectionnistes que nous-mêmes [1]. » En effet, la préférence de

[1] Discours de M. Fielding à la Chambre des communes d'Ottawa, le 7 juin 1904.

33 p. 100 accordée à la Métropole nous laisse encore loin du libre-échange impérial. Le libéralisme économique du ministère Laurier nous apparait donc comme mitigé ; ses membres ont même perdu l'habitude de faire l'éloge du *free trade* : gardiens attentifs d'importants et légitimes intérêts acquis grâce à la protection, ils hésiteraient à retirer aux industriels l'appui précieux et parfois indispensable de l'État. Aussi, tout en restant plus que jamais partisans des traités de commerce, ne les conçoivent-ils guère que sur la base d'un suffisant protectionnisme.

Telle est par exemple leur attitude vis-à-vis de l'Angleterre : ils se déclarent prêts à négocier avec elle si, devenant protectionniste, elle consent aux produits coloniaux des avantages sur son propre marché. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, il n'est nullement question d'une union douanière complète, ou d'un régime de libre-échange impérial ! Les libéraux canadiens ne voudraient à aucun prix faire aujourd'hui, même pour la mère patrie, ce que les conservateurs refusaient de faire autrefois pour les États-Unis : ils redoutent trop pour cela la concurrence industrielle de la Métropole. En reprenant une expression vieille de quinze ans, on peut définir assez justement leur politique économique à l'égard de la Grande-Bretagne comme étant celle de la réciprocité limitée.

Cette réciprocité limitée n'est du reste pas réservée à la seule Angleterre. D'autres puissances peuvent la proposer au gouvernement canadien, qui semble vouloir envisager avec une certaine faveur de pareilles négociations. C'est du moins le sens de déclarations faites en 1904 par M. Fielding : « Je crois, a-t-il dit en parlant d'une revision possible du tarif de 1897, qu'il

serait sage de notre part d'avoir des tarifs séparés s'appliquant à diverses catégories de pays, afin que nous soyons à même de traiter favorablement les pays qui désirent faire du commerce avec nous et de traiter moins généreusement ceux qui se montrent hostiles au Canada... Nous devrions avoir un tarif maximum général, un tarif minimum général et encore au-dessous un tarif de préférence pour l'Empire britannique [1]. »

Quand bien même ces tarifs minimum et préférentiel seraient encore foncièrement protectionnistes (et nous devons craindre que ce ne soit le cas), il n'en reste pas moins vrai que le fait de vouloir créer plusieurs catégories de droits indique que le Canada n'entend pas se renfermer dans une politique de prohibition.

Après la longue évolution que nous avons retracée dans ce chapitre, le parti libéral a donc absolument cessé d'être libre-échangiste, pour devenir simplement le plus modéré de deux partis protectionnistes.

[1] Discours de M. Fielding à la Chambre des communes d'Ottawa, le 7 juin 1904.

CHAPITRE XXVI

LE PARTI CONSERVATEUR

En étudiant la constitution, le programme et l'évolution du parti libéral, nous avons implicitement défini la position du parti conservateur. Sans entreprendre de retracer ici son histoire — ce qui dépasserait notre but — nous tenterons seulement de dégager ses principes dirigeants et le sens de ses transformations.

Le parti conservateur canadien est né de l'union qui se fit, vers 1854, entre les *bleus* de Québec et les *tories* d'Ontario. Les *bleus* étaient des libéraux modérés, virtuellement conservateurs et qui ne tardèrent pas en effet à le devenir, quand leur aile gauche, ou fraction *rouge*, s'orienta vers un certain radicalisme. Les *tories* se trouvèrent à peu près dans la même situation vis-à-vis des *grits*. Ainsi fut faite l'alliance conservatrice anglo-française : elle bénéficia sur-le-champ du concours de l'Église romaine qui lui amena, pendant près d'un demi-siècle, la masse des Canadiens français.

Dans ces années d'origine qui précèdent la Confédération, le parti conservateur a déjà trouvé son individualité, son programme et les facteurs véritables de sa force.

En présence de la mauvaise volonté des États-Unis, qui sont hostiles à la réciprocité commerciale, il se

déclaré protectionniste. Dans sa crainte d'une annexion possible, il tend à se rapprocher de la mère patrie. Surtout, il est en possession d'un vrai chef, habile, entraînant, prestigieux, sir John Macdonald, homme d'État de réelle envergure, qui saura le maintenir longtemps au pouvoir par l'autorité de son nom, l'ampleur de ses conceptions, le remarquable savoir-faire de sa tactique électorale et parlementaire.

La Confédération s'accomplit en 1867 et, de 1867 à 1896, c'est le parti conservateur qui gouverne le Canada. Durant cette longue période, il n'est relégué dans l'opposition que pendant cinq courtes années. Encore sa défaite de 1873, causée par des scandales financiers, n'a-t-elle pas vraiment de caractère politique. Une brève tempête n'a pu changer le courant profond du pays et, dès 1878, il revient fidèlement à sir John Macdonald.

Québec est la grande forteresse des conservateurs et leur envoie régulièrement au Parlement d'Ottawa de solides majorités :

REPRÉSENTATION DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
AU PARLEMENT FÉDÉRAL

Elections de 1867.	20	libéraux.	45	conservateurs.
— — 1872.	27	—	38	—
— — 1874.	33	—	32	—
— — 1878.	20	—	45	—
— — 1882.	17	—	48	—
— — 1887.	29	—	36	—

Le clergé catholique combat avec ferveur pour sir John Macdonald, ou plus exactement contre les libéraux qu'il accuse de suivre la tradition des *rouges*. Il faudra au libéralisme de longues années pour conqué-

rir la province de Québec. Pendant ce temps, la province d'Ontario se réserve, oscille entre les deux partis ; elle ne deviendra sincèrement et profondément conservatrice que lorsque Québec, par des votes presque unanimes, assurera le pouvoir au *français* Laurier.

Au cours de ces longues années de succès, la vraie force du parti conservateur fut d'avoir à sa tête un véritable *leader* et de savoir faire siennes, au bon moment, les causes populaires et les formules qui gagnent l'opinion. C'est ainsi que, sous la brillante direction de Macdonald, il sut mener à bien l'entreprise gigantesque du *Canadien Pacifique*, doter le Dominion d'un régime douanier qui, dans ses grandes lignes, existe encore et préparer le peuple canadien à l'épanouissement de ce mouvement impérialiste qui devait avoir, au moment du jubilé de 1897, son heure d'immense popularité.

Le chemin de fer *Canadien Pacifique* est bien le résultat de la politique conservatrice. Lorsque les conservateurs, regardant en arrière, se vantent d'avoir fait plus que quiconque pour outiller la Colonie et rendre possible son remarquable développement économique, lorsqu'ils prétendent avoir, par la construction de cette immense voie ferrée, assuré l'unité de la Confédération, ils expriment une vérité incontestable. Pour cette grande œuvre, le Canada leur doit une réelle reconnaissance.

L'établissement d'une voie ferrée transcontinentale avait été promise à la Colombie Britannique pour la décider à entrer dans la Confédération. Les efforts du premier cabinet Macdonald pour l'exécuter avaient été arrêtés en 1873 par de terribles scandales politico-

financiers. Sous le ministère libéral Mackenzie, l'affaire n'avança pas. Aussi, lorsque les conservateurs revinrent au pouvoir, en 1878, le chemin de fer n'était pas fait et la Colombie Britannique, essayant l'intimidation, laissait entendre qu'elle pourrait bien se retirer de l'Union si elle n'obtenait pas prompte satisfaction. Macdonald, comprenant qu'il fallait aboutir à tout prix, se mit à l'œuvre aussitôt. En 1880, secondé par sir Charles Tupper, il traitait avec une grande compagnie anglaise ; l'année suivante, le projet était approuvé par le Parlement britannique ; puis, sous la pressante impulsion du gouvernement, les travaux étaient poussés avec tant d'activité que, le 26 juin 1886, le premier train partait de Montréal pour Vancouver : on était de cinq ans en avance sur les prévisions ! Par la réalisation de cette conception grandiose, qui à beaucoup était apparue d'abord comme impossible, les conservateurs se donnaient la réputation et l'auréole d'un parti de vastes entreprises, profondément soucieux des grands intérêts nationaux.

En même temps qu'il contribuait à affermir l'unité du Canada, le parti conservateur se souciait aussi de constituer plus solidement la personnalité économique du pays par une politique résolument protectionniste. A bien des reprises, et déjà avant la Confédération, il s'était engagé dans ce sens. Mais c'est vers 1878, au moment de leur retour au pouvoir après une éclipse de cinq ans, que sir John Macdonald et ses amis ont vraiment mis sur pied le programme national et protectionniste qui, depuis lors, est devenu la principale caractéristique de leur groupement.

Le Canada tout entier souffrait à cette époque d'une profonde dépression économique : les salaires étaient

bas, les usines à moitié arrêtées, le commerce se trouvait dans un état d'insécurité déplorable ; l'agriculture n'était pas moins atteinte, en présence d'un marché intérieur déprimé et d'une extrême faiblesse des prix à l'extérieur ; les recettes du budget enfin s'effondraient. Il y avait crise, au sens plein du mot. Suivant l'usage, l'opinion s'en prenait au gouvernement, le mettait en demeure de *faire quelque chose*, de présenter un programme de réformes, de trouver un remède à la situation. A l'instar de certains malades, le pays voulait à tout prix une ordonnance. Traditionnellement libre-échangiste ou du moins antiprotectionniste, le parti libéral ne voulait pas entendre parler de tarifs élevés contre la concurrence étrangère et il n'avait aucune panacée qui fût de nature à séduire le public. En un mot, il était usé.

Sir John Macdonald, qui attendait dans l'opposition le moment de faire une rentrée, comprit que l'heure était venue et que la plate-forme excellente, indiquée, nécessaire dans la circonstance était celle de la défense des intérêts nationaux par le protectionnisme, considéré « non comme un expédient temporaire, mais comme un plan de politique nationale. » Au cri de « Le Canada aux Canadiens ! » il entama la campagne électorale de 1878, suivi par des amis enthousiastes qui sentaient bien qu'on les menait à la victoire.

Ce ne fut pas seulement une victoire mais un triomphe : les conservateurs regagnaient le pouvoir pour une période de dix-huit années. Dès 1878, fort de son succès, le nouveau cabinet Macdonald commençait l'exécution de son programme et déposait un projet de tarif nettement protectionniste, qui était adopté sur-le-

champ. Depuis lors, sous les libéraux comme sous les conservateurs, la même politique économique a prévalu. Le tarif a subi de multiples modifications, mais dans l'ensemble il est toujours resté un tarif protecteur, ne devenant jamais ce tarif *for revenue only* dont les libre-échangistes canadiens se sont plu si longtemps à parler. En ce sens, on peut dire que c'est le parti conservateur qui a établi et assis le régime douanier du Canada.

En qualifiant son programme de *national*, sir John Macdonald affectait de se poser en défenseur de l'intégrité canadienne. Il flattait ainsi, en même temps que de nombreux intérêts matériels, les sentiments britanniques des Canadiens anglais et préparait de loin le Dominion à l'impérialisme. Dès cette époque en effet, les conservateurs tendaient à une union plus étroite avec la mère patrie. Ils y tenaient d'autant plus volontiers qu'ils pouvaient alors, non sans vraisemblance, accuser leurs adversaires libéraux de pactiser avec les États-Unis et de cacher des sentiments annexionnistes sous leur adhésion aux formes diverses et parfois équivoques de la réciprocité commerciale.

Vers 1891, le patriotisme était devenu l'un des articles les plus efficaces du programme conservateur. Sir John Macdonald s'en servait en artiste consommé : « Pour moi, s'écriait-il aux élections de 1891, la route est clairement tracée. Sujet britannique je suis né ; sujet britannique je mourrai. De mon dernier effort, de mon dernier souffle, je combattrai cette *trahison voilée*, qui par des arguments misérables et mercenaires veut détourner notre peuple de son loyalisme. Pendant ma longue vie publique d'un demi-siècle, j'ai été fidèle à mon pays et à ses meilleurs

intérêts. Aujourd'hui, je fais appel avec confiance à tous les hommes qui m'ont donné leur appui dans le passé et aux jeunes gens qui portent en eux-mêmes les destinées de l'avenir. Que tous, énergiquement et unanimement, me donnent leur aide dans mon dernier effort pour l'unité de l'Empire et la défense de notre liberté commerciale et politique[1]. »

Un pareil appel est, au sens propre du mot, nationaliste. A cette date de 1891, qui est en quelque sorte leur apogée, les conservateurs sont en effet devenus un parti essentiellement nationaliste. Contre les libéraux, suspects malgré eux de tendances annexionnistes, ils n'ont pas d'arme meilleure que l'affirmation de leur patriotisme britannique.

Cette attitude devait tout naturellement conduire les chefs conservateurs à l'impérialisme. Sir John Macdonald, comme principal ouvrier de la Confédération, comme grand initiateur du *Canadien Pacifique*, avait été, durant toute sa carrière, en rapports étroits avec la Métropole où il était fort apprécié. Au cours des diverses négociations qu'il y avait menées, il avait rencontré les grands ministres anglais, Disraëli, Gladstone. Disraëli surtout lui avait plu : il se sentait en communion d'idées avec le prestigieux fondateur de l'impérialisme. Des liens plus étroits encore l'avaient attaché à l'Angleterre : il avait reçu de la reine la haute distinction de l'Ordre du Bain et il faisait partie du Conseil privé. En un mot, c'était un véritable citoyen britannique et, beaucoup plus que l'irlandais Blake ou le français Laurier, *leaders* succes-

[1] Proclamation de sir John Macdonald à l'occasion des élections générales de 1891.

sifs du parti libéral, il était disposé à se lancer dans la voie de la politique impériale.

Il le fit avec conviction, mais en même temps avec un grand sens des réalités. A une époque où beaucoup de coloniaux envisageaient avec calme la perspective d'une séparation, il affirma très haut son désir de resserrer au contraire l'union avec la mère patrie. Non qu'il fût prêt à abandonner la moindre parcelle d'autonomie coloniale : il se rendait compte que c'était à la fois impossible et peu désirable. Mais, au moment où il s'agissait surtout d'aiguiller l'opinion dans un sens ou dans l'autre, il se déclara nettement, soit dans ses discours[1], soit dans sa correspondance[2], pour la politique de l'unité de l'Empire.

Si son impérialisme politique restait forcément dans ce vague qu'aucun homme d'État britannique jusqu'à ce jour n'a su dissiper, son impérialisme économique prenait bien vite une forme plus précise. Sa conception du protectionnisme dirigé surtout contre les États-Unis, son désir de nouveaux marchés, ouverts largement aux produits canadiens, l'orientaient assez naturellement vers l'Angleterre. Il était ainsi amené à concevoir, un peu comme un précurseur, la politique des tarifs préférentiels.

Déjà en 1879, de concert avec ses ministres sir Léonard Tilley et sir Charles Tupper, il faisait dans ce sens des ouvertures à Londres : proposition intéressante mais vaine, car à cette époque aucun *leader*

[1] Voir par exemple son discours au banquet de l'*Imperial Federation League*, le 18 novembre 1884.

[2] Voir sa correspondance avec Disraëli, par exemple sa lettre du 7 octobre 1879, citée par Joseph Pope, *Sir John Macdonald, prime minister of Canada*, t. II, p. 207.

anglais n'eût osé faire sien un projet supposant l'accession de l'Angleterre au régime de la protection[1]. Depuis lors, il est revenu souvent sur cette idée qui lui était chère et qu'il avait étudiée de près. Voici par exemple ce qu'il écrivait en 1891 à M. W.-H. Smith, premier lord de la Trésorerie et *leader* de la Chambre des communes dans le cabinet Salisbury : « Le Canada a entrepris le développement de ses ressources sur une si large échelle qu'il lui faut à tout prix des revenus. Pour différentes raisons, il ne peut guère attendre des revenus que des douanes et des droits d'accise. Dans ces conditions, le Canada ne peut pas promettre une réduction de ses droits de douanes. Mais il sera prêt à donner aux produits anglais une préférence de 5 ou de 10 p. 100 sur son marché, pourvu que ses produits bénéficient en Angleterre d'une préférence analogue. Au Canada, l'industrie américaine est la grande rivale de l'industrie anglaise. Avec un pareil tarif différentiel, nous achèterions à la mère patrie tout ce que nous ne manufacturerions pas nous-mêmes[2]. »

Il faut reconnaître que ce programme n'était pas mal conçu, puisqu'une fois arrivés au pouvoir les libéraux se le sont approprié. Ils ont d'une part réalisé le tarif préférentiel, sans abandonner pour cela le régime protectionniste. Et d'autre part, dans les deux conférences intercoloniales de Londres, en 1897 et en 1902, ils ont adopté le principe de la réciprocité

[1] Ce fait est rapporté dans une lettre de sir John Macdonald à M. J.-S. Helmken, datée d'Ottawa, le 30 mars 1891. Cf. Joseph Pope, *Sir John Macdonald, prime minister of Canada*, t. II, p. 219.

[2] Lettre de sir John Macdonald à M. W.-H. Smith, datée d'Ottawa, le 8 avril 1891. Cf. Joseph Pope, *Sir John Macdonald, prime minister of Canada*, t. II, p. 217.

commerciale au sein de l'Empire. Comment le parti conservateur a-t-il pu, lui si fort encore en 1891, se laisser supplanter par ses rivaux et perdre le bénéfice d'un programme aussi populaire, et d'un passé aussi brillant que le sien ? C'est ce qu'il nous faut expliquer maintenant, en terminant ce chapitre.

A partir de 1891, l'étoile conservatrice pâlit. D'abord, au mois de mai de cette même année, sir John Macdonald meurt, et c'est pour son parti un coup d'autant plus grave que la personnalité du *leader* joue au Canada un rôle essentiel. Il n'est du reste pas remplacé, ou du moins insuffisamment. En moins de cinq ans, l'état-major conservateur est décimé et successivement quatre premiers ministres disparaissent : sir John Abbott et sir John Thompson meurent, sir Mackenzie Bowell est renversé par une intrigue de ses propres lieutenants, sir Charles Tupper doit être battu aux élections de 1896. La division se met au sein du parti, il perd son prestige et son unité. Avec une rapidité inouïe, ses anciens services sont oubliés : le fonctionnement normal du *Canadien Pacifique* est devenu chose si naturelle que personne ne songe plus à en rapporter le mérite à ceux qui ont contribué à la réaliser. Le parti conservateur vieillit !

Il lui reste bien la plate-forme du protectionnisme, auquel il pourrait adjoindre l'impérialisme. Mais voici qu'au moment même où il aurait le plus besoin de pouvoir tonner contre la *trahison voilée* des annexionnistes ou des partisans de l'union douanière, le parti libéral, avec une rare habileté, fait une évolution accentuée qui le rend acceptable même à ceux qui par le passé l'ont le plus et le plus sincèrement redouté.

En 1896, complètement dégagés du compromettant

patronage des *rouges*, les libéraux ont absolument cessé d'être anticléricaux, à supposer qu'ils l'aient jamais été. Ils auront bien encore avec l'Église une terrible lutte, à propos des écoles du Manitoba, mais ce sera une dernière explosion d'hostilité qui n'aura pas de lendemain : la réconciliation sera ensuite facile et durable. Il ne faut pas oublier en effet que, depuis 1885 environ, sous l'influence d'hommes comme le comte Mercier, premier ministre de la province de Québec, les libéraux canadiens français se sont notablement transformés ; ils sont aussi catholiques que quiconque et leur nationalisme français apparaît même plus pur que celui de leurs compatriotes conservateurs, qui sont forcés par les nécessités du pouvoir et par leur alliance avec sir John Macdonald à de perpétuels compromis. De ce fait, ces derniers perdent beaucoup de suffrages dans la province française qui, en 1891, donne même une petite majorité (35 sièges contre 30) à leurs adversaires. Qu'un chef populaire de leur race soit proposé pour la première place dans le ministère, c'en sera assez pour que les Français, par raison nationale, achèvent d'être complètement retournés.

D'un autre côté, lorsqu'ils se sentent près du pouvoir, les chefs libéraux adoucissent considérablement leurs revendications libre-échangistes ; à la veille des élections de 1896, ils rassurent par des déclarations non équivoques les intérêts protectionnistes. Rien ne s'oppose plus à ce qu'ils prennent le gouvernement du pays.

Enfin, après la victoire libérale de 1896 ainsi préparée d'assez longue date, voici que le parti conservateur reçoit un véritable coup de massue en voyant ses adversaires lui prendre son programme impérialiste, réa-

liser le vieux projet des droits préférentiels et se rapprocher bruyamment de l'Angleterre. Sir Charles Tupper et ses amis, qui ont pendant des années préconisé ce rapprochement, ne peuvent retenir leur fureur et leur indignation au spectacle de M. Laurier et de M. Fielding, naguère encore presque accusés par eux de trahison, recueillant tout l'honneur des applaudissements britanniques. Obligés par contenance de faire de l'opposition quand même à des mesures qu'au fond ils ne peuvent guère désapprouver, ils sonts réduits à se plaindre qu'on ait fait la part trop belle à la Métropole en ne lui demandant rien en échange de la préférence qu'on lui a donnée. Par une sorte d'ironie, leur impérialisme se trouve ainsi être moins généreux que celui de leurs heureux rivaux !

A partir de ce moment, le parti conservateur tombe dans un désarroi de plus en plus profond : il est battu en 1900 et de nouveau en 1904. Son programme a perdu presque toute efficacité. Le protectionnisme n'est plus pour lui qu'une arme émoussée, depuis qu'en fait les libéraux sont devenus protectionnistes. L'impérialisme reste une arme meilleure puisque Sir Wilfrid Laurier n'est pas intégralement le disciple de M. Chamberlain. Diplomate supérieur, le *leader* libéral reste cependant impérialiste dans une certaine mesure. Ses adversaires sont dès lors rejetés vers le *jingoïsme* violent. Comme Québec leur a totalement échappé, leur clientèle est maintenant presque uniquement anglaise. Par jalousie du succès français, Ontario leur est revenu, et cette fois complètement ; aussi jouent-ils et abusent-ils de la gallophobie ; en 1900 par exemple, leur campagne électorale se fait au cri de : « A bas la domination française ! » C'est en vain. Les autres provinces coali-

sées gouvernent sans Ontario et sans les conservateurs.

Ils cessent même d'être aux yeux de l'opinion le parti des grandes entreprises. En 1904, sir Wilfrid Laurier prend en mains le projet du *Grand Trunk Pacific Railway* et l'opposition le combat si maladroitement qu'elle donne au public l'impression qu'elle ne veut pas au fond d'un second chemin de fer transcontinental. Comme le pays y est fortement attaché, il vote avec plus d'ensemble que jamais pour le ministère au pouvoir.

Ainsi, les successeurs de sir John Macdonald ont fini par ne plus avoir de programme qui leur soit propre. Ils sont protectionnistes, mais les libéraux le sont aussi ; ils sont impérialistes, mais leurs adversaires ne sont pas opposés à toutes les formes de l'impérialisme ; ils restent le parti qui a fait le *Canadien Pacifique*, mais leurs rivaux sont en train de réaliser l'entreprise non moins colossale du *Grand Tronc Pacifique !* Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'en raison de cette similitude de principes de part et d'autre, il n'y a plus vraiment, dans l'arène politique canadienne, que *le gouvernement* et *l'opposition*, ou encore que deux partis presque également conservateurs. D'une pareille situation peuvent naître toutes les surprises.

CHAPITRE XXVII

L'ABSENCE DE TIERS PARTI OUVRIER

En étudiant le programme et la clientèle des libéraux et des conservateurs, nous avons fait allusion à des intérêts nombreux et variés, nationaux, religieux, commerciaux, industriels..... Nous nous sommes inquiété de savoir si les électeurs étaient français ou anglais, catholiques ou protestants, libre-échangistes ou protectionnistes. Mais, à aucun moment, il ne nous a été nécessaire de connaître la classe sociale des membres de l'un ou l'autre parti. C'est qu'en effet la question de classe n'a jusqu'à présent tenu, dans la vie publique du Canada, qu'une place tout à fait minime. Pourquoi en est-il ainsi ? Cette situation peut-elle durer ? Ou bien un parti ouvrier est-il susceptible de se constituer dans l'Amérique britannique ? Voilà ce qu'il nous faut maintenant rechercher.

Malgré sa richesse industrielle grandissante, le Dominion reste surtout un pays agricole. Il est à peu près à cet égard ce que les États-Unis étaient il y a trente ou quarante ans, avant qu'un épanouissement sans précédent en eût fait l'une des premières nations manufacturières du monde. Il se trouve par suite qu'au Canada l'élément ouvrier est infiniment moins nombreux et moins influent que l'élément agricole.

Il y a cependant des centres de production indus-

trielle fort importants, mais ils sont clairsemés et fort distants les uns des autres. D'abord, tout à l'Est de la Colonie, nous avons le groupe des Provinces Maritimes, où se remarquent surtout les aciéries de Sydney (Cap-Breton). Dans les provinces de Québec et d'Ontario, il faut noter principalement les régions manufacturières de Montréal, Toronto, Hamilton, Kingston, Québec. C'est là que se concentrent les principales industries et que se rencontrent les grandes agglomérations industrielles. En avançant vers l'Ouest, et en laissant de côté Sault Sainte-Marie, on ne trouve guère à citer, avant les Montagnes Rocheuses, que l'immense camp de Winnipeg, ville mal achevée, en perpétuel état de reconstruction, de fermentation, de merveilleux accroissement, grand centre d'agriculture, de chemins de fer, magasin de l'Ouest, embarcadère et débarcadère d'immigrants, bref un nouveau Chicago. Puis, tout à l'autre extrémité du Continent, sur l'autre revers des montagnes, la Colombie Britannique, pays à part, lointain, perdu, presque autonome, pays de pêcheries, de mines et de forêts, avec ses centres ouvriers demi-canadiens, demi-californiens de Crows Nest Pass (charbon), Rosslyn (minerais de fer et de cuivre), Nanaimo, Cumberland, Ladysmith (charbon). N'oublions pas enfin, répandue sur toute la surface de la Colonie, une industrie importante entre toutes, essentielle, vitale, celle des chemins de fer, qui occupe une fraction considérable de la population ouvrière.

En raison de cette dispersion sur un territoire énorme d'un nombre relativement petit d'ouvriers, en raison surtout de leur frappante différence d'origine, de langue, de caractère, il n'existe pas à proprement parler au Canada de classe ouvrière. La distance qui

sépare le travailleur industriel du travailleur de la terre n'est pas aussi grande que chez nous et de plus elle se franchit sans la moindre difficulté. Aussi n'ose-t-on trop parler de l'*ouvrier canadien*, car cette expression ne présente aucune unité et recouvre au contraire plusieurs types divers, qui n'ont de commun que le nom.

Dans les Provinces Maritimes, le travailleur industriel est en général un natif du pays, encore que les aciéries de Sydney aient importé beaucoup de *skilled labour* américain. Dans cette partie un peu écartée de la Colonie, le caractère de la population ouvrière est en général britannique, solide et un peu lent. Les éléments les plus actifs sont portés, comme partout en Amérique, à émigrer vers l'Ouest.

Si nous passons à la province française, le contraste est frappant. L'ouvrier canadien français est le plus souvent un paysan attiré à l'usine par l'appât d'un salaire régulier. Il forme une main-d'œuvre secondaire, se payant peu cher, la même à peu près qui se rencontre dans les grandes filatures de la Nouvelle-Angleterre. La psychologie du campagnard québecquois, devenu ouvrier, ne se modifie guère : il reste complètement dans la main du clergé et son nouveau caractère professionnel n'efface en rien son caractère national. On a vu bien des grèves arrêtées par l'influence des curés et, dans nombre de cas, les ouvriers se sont soumis à des conditions qu'ils auraient pu ne pas accepter, simplement parce que le prêtre avait conseillé la soumission. En vertu d'une politique que nous avons mentionnée plus haut, l'Église fait tous ses efforts pour que les travailleurs français et anglais restent aussi séparés que possible : il y va, pense-t-elle, de la préservation de la race. Faisons cependant une

exception pour Montréal : le temps n'est peut-être pas loin où la classe ouvrière de cette grande ville s'émancipera,

Dans Ontario, se trouve une main-d'œuvre plus proprement canadienne. L'ouvrier de Toronto, voisin des États-Unis mais élevé en même temps dans un milieu très britannique, a toutes les caractéristiques du Canadien. Et si l'on osait en effet parler de l'*ouvrier canadien*, c'est certainement dans la grande province anglaise qu'il faudrait aller en chercher le type.

Dans l'Ouest (Manitoba, Alberta, Saskatchewan), l'influence américaine coule à pleins bords, d'autant plus que, dans cette partie de la Colonie, le nombre des immigrants américains est considérable ; plus considérable encore est celui des gens de toutes races et de toutes classes qui, chaque année, viennent des pays les plus divers de la vieille Europe. Ces derniers, après avoir généralement passé par les métiers non qualifiés, finissent pas s'assimiler tout à fait. Le type qui se constitue ainsi est fort différent de celui que nous avons observé dans le vieux Canada.

La province où l'américanisation est la plus complète est assurément la Colombie Britannique. A l'exception de Victoria, qui est une ville très anglaise, tout le reste de la région ressemble d'une façon frappante aux États voisins du Washington, de l'Idaho, du Montana, de l'Oregon, voisins eux-mêmes de la Californie. En effet, malgré le chemin de fer Canadien Pacifique, la Colombie Britannique a plus d'intimité avec le Nord-Ouest américain qu'avec l'Est canadien. Au Nord comme au Sud de la frontière, on trouve donc des *mushroom cities*, subitement sorties de terre au milieu d'un pays merveilleux : une population composite

d'Anglais, d'Américains, d'Européens du Continent, de Chinois et de Japonais y habite ; petites maisons de bois, bars aussi nombreux que les maisons, quartiers proprets d'un côté, rues entières abandonnées à la prostitution de l'autre, colonies grouillantes de Chinois, ouvriers bien payés et menant large vie, voilà le caractère de ces établissements qui n'ont rien de commun, non seulement avec les villes de l'Est, mais même avec celles de l'Ouest comme Winnipeg, Regina ou Calgary. On sent que le perpétuel *boom* de la Californie n'est pas loin.

Les salaires répondent, par leurs variations, à ces conditions diverses. Dans les Provinces Maritimes et dans Québec, ils sont à peu près de 25 p. 100 inférieurs à ceux des régions correspondantes des Etats-Unis : Dans les très grands centres ouvriers, le travailleur gagne 2 dollars et demi, là où il toucherait 3 dollars aux États-Unis ; mais en général le niveau reste bas, la proportion des ouvriers qualifiés étant petite. Dans Ontario, les salaires sont plus élevés et sensiblement égaux à ceux de l'État de New York. Dans l'Ouest, la main-d'œuvre devenant plus rare, les prix montent rapidement : l'ouvrier ayant un métier gagne aisément 3 dollars par jour et quelquefois davantage. Il en est de même sur les côtes du Pacifique, où les conditions régnantes sont celles du Nord-Ouest américain [1].

Telles sont les conditions naturelles et normales des salaires. Ils sont modifiés par les rapports artificiels qui se créent entre patrons et ouvriers. Rappelons quels sont ces rapports au Canada. Les patrons d'abord

[1] Consulter l'excellente étude de M. ALBERT MÉTIN, *Le travail au Canada* (Mémoires et documents du *Musée social*, mars 1905).

n'y ont pas vis-à-vis de leurs employés d'attitude bien définie. Les uns sont prêts à reconnaître les syndicats; les autres au contraire se posent ouvertement sur le terrain de la résistance. Il semble que jusqu'à présent la classe ouvrière canadienne n'ait pas suffisamment pris conscience d'elle-même pour éveiller les craintes des riches. Ceux-ci en sont encore à cette période où l'on se déclare sincèrement favorable au bien des travailleurs, mais où l'on préfère qu'ils ne s'en occupent pas eux-mêmes. A cet égard, les patrons libéraux ne paraissent pas sensiblement différents des patrons conservateurs.

Quant aux ouvriers, ils ont commencé l'œuvre de leur organisation suivant les méthodes américaines, mais ils ont été fort retardés par les différences de races, de langues, de conditions morales et matérielles. A l'imitation de ce qui se fait aux États-Unis, ils ont créé, dans la plupart des villes, des *Trades Unions* spéciales pour chaque métier; dans les mêmes localités les différentes *Unions* se réunissent fréquemment en *Conseils des Métiers* (*Trades and Labour Councils*). Enfin une fédération générale pour tout le Canada s'est constituée; elle s'appelle le *Congrès des Métiers et du Travail* (*Trades and Labour Congress*) et tient chaque année une *convention* générale. La plupart des syndicats adhérents au Congrès sont affiliés à la *Fédération américaine du Travail*. Le mot « général » que nous venons d'employer n'est toutefois pas absolument exact, car la Nouvelle-Écosse, l'Ile du prince Édouard et la Colombie Britannique sont demeurées le centre d'organisations particulières. Les *Unions* ont jusqu'ici poursuivi un but surtout professionnel : élever les salaires, diminuer les heures de travail, améliorer.

soit par elles-mêmes, soit par l'entente avec les patrons, soit par l'intermédiaire de l'État, les conditions du travail. Cependant, elles sont de plus en plus amenées à s'occuper de politique, sinon dans un sens étroitement électoral, du moins dans un sens général. La tendance du *Congrès des Métiers et du Travail* est manifestement d'exercer par ses vœux une influence sur la législation sociale du pays [1]. Certaines *Unions*, principalement dans la Colombie Britannique, ont un caractère nettement socialiste, mais elles restent l'exception. Les autres, dans leurs déclarations de principes, se contentent de formules vagues, qui ne les engagent pas.

Ajoutons que l'État commence à manifester une certaine activité dans l'ordre des questions ouvrières. La législation sociale, en vertu de la Constitution de 1867, appartient aux Parlements provinciaux : différentes lois de protection ont été votées par eux, depuis une vingtaine et surtout depuis une dizaine d'années. Quant au Parlement fédéral, ses pouvoirs sont plus limités. Néanmoins, élargissant habilement les prérogatives que lui donne sa surveillance des chemins de fer, il a d'une part établi une procédure de conciliation et d'arbitrage (non obligatoire) en matière de grèves, et de l'autre un *Bureau du Travail*, chargé de recueillir des statistiques et de les publier chaque mois dans un périodique officiel, la *Gazette du Travail*. Sous la direction d'un chef distingué, M. Mackenzie King, le *Bureau du Travail* est en train d'accomplir une œuvre du plus haut intérêt.

Arrivons à la question politique et commençons par

[1] Déclaration de principes du *Congrès des Métiers et du Travail au Canada* en 1904, *Procès-verbaux de la Convention*, p. 2

constater que les ouvriers canadiens, malgré des victoires électorales isolées, ne se sont pas encore constitués en tiers parti, entre les libéraux et les conservateurs. L'organisation d'un pareil groupement présente en effet des difficultés nombreuses. D'abord, la prédominance agricole, l'éparpillement des industries, l'instabilité des professions, l'absence de différences très marquées entre les classes sociales ont empêché la formation d'un sentiment de classe caractérisé. Si ce sentiment existe dans la Colombie Britannique, s'il semble sur le point de naître à Montréal, on ne peut dire d'une façon générale qu'il se remarque ailleurs. Dans un pays nouveau, prospère et en voie de développement rapide, les intérêts généraux de toutes les classes sont trop enchevêtrés pour qu'il soit facile de faire de la politique de classe : la politique de la prospérité nationale prime tout.

Ensuite, les conditions du régime parlementaire au Canada, telles que nous les avons étudiées plus haut, rendent difficile actuellement la naissance d'un troisième parti. L'absence d'un second tour de scrutin doit décourager les ouvriers de se compter au premier tour, car s'ils sont simplement une minorité, ils savent bien qu'ils perdent ainsi leurs voix. D'autre part, les deux grands partis historiques sont si fortement organisés et disciplinés, non seulement aux élections, mais encore au Parlement, qu'on désespère de faire passer des candidats malgré eux et que, même si l'on réussit à envoyer des indépendants à la Chambre des communes, ils y sont isolés, perdus, réduits pratiquement, et malgré tout le talent qu'ils peuvent avoir, à l'impuissance. Si l'on est donc pressé d'aboutir (et c'est presque toujours le cas) on est forcément amené

à s'entendre, soit avec les conservateurs, soit avec les libéraux, pour négocier avec eux les conditions d'une alliance électorale qu'on fait ensuite payer en réformes, en mesures de protection ou en bienveillance, générale ou particulière, allant à la classe ouvrière ou individuellement à ses membres.

C'est ce qui, jusqu'à présent, s'est produit au Dominion : les ouvriers se sont, aux élections, divisés entre les conservateurs et les libéraux ; des premiers on attendait un régime protecteur plus élevé et en conséquence une hausse des salaires ; des seconds, on attendait soit plus de faveur pour les classes populaires, soit une politique meilleure pour le développement général du pays. Nous savons déjà du reste qu'aucun des deux partis canadiens ne peut prétendre être plus avancé que l'autre. Nous savons aussi que tous les deux sont prêts, pour gagner des électeurs, à faire les concessions de programme nécessaires ; ce ne sont pas les principes politiques qui les gênent. L'un et l'autre sont donc fort soucieux de gagner la confiance ouvrière, *catch the labour vote* comme ils disent dans leur pittoresque langage. Ils le sont d'autant plus qu'ils ont une commune terreur de voir se former un parti indépendant, qui nuirait également à l'efficacité respective des deux machines électorales. Cette impossibilité d'aboutir pour les indépendants, cette facilité d'obtenir des avantages en échange des votes, ce souci instinctif chez tout Canadien de maintenir la prospérité générale, ont fait qu'aux élections de 1904, par exemple, l'immense majorité du vote ouvrier est allé aux représentants des deux grands partis. Les petits partis, si l'on ose même leur donner ce nom, n'ont fait passer qu'un nombre infime de candidats.

Mentionnons simplement pour mémoire les socialistes. Ils sont infiniment peu nombreux et ne se rencontrent guère, à l'état de groupement appréciable, qu'en Colombie Britannique. Ils ont fondé à Vancouver un petit parti, actif et remuant, avec un organe hebdomadaire, *The Western Clarion*; ce sont des socialistes révolutionnaires, assez semblables à ceux de France et dont les discours sont inspirés par la doctrine fondamentale de la lutte des classes. C'est dire que, dans un pays comme le Canada, ils ne peuvent actuellement avoir de bien grandes chances de succès. En effet, les cinq candidats qu'ils avaient présentés en 1904, dans la Colombie Britannique, ont été battus et n'ont même recueilli qu'un très petit chiffre de voix.

Ce ne sont pas eux du reste qui représentent le mieux les tendances moyennes des ouvriers canadiens, surtout des ouvriers syndiqués qui font partie du *Congrès des Métiers et du Travail*. Ceux-ci, nous l'avons vu, ne se désintéressent nullement de la politique, ils s'en occupent même beaucoup et le feront sans doute de plus en plus. Mais ils pensent généralement que les syndicats ou le Congrès ne doivent pas se mêler officiellement et directement à la lutte électorale. « Nous affirmons, déclare par exemple le *Conseil des Métiers et du Travail de Montréal*, que l'intégrité des *Unions* des travailleurs peut se mieux conserver intacte en observant strictement une ligne de conduite d'abstention absolue de toute partisannerie politique et nous déclarons qu'il est imprudent que ce Conseil s'engage à supporter aucune organisation politique, fédérale, provinciale ou municipale. Nous recommandons cependant que tout salarié devrait exercer son droit de vote d'une manière indépendante et, comme citoyen, voter

pour les hommes et les mesures qu'il croira les plus favorables aux intérêts du travail, sans égard aux partis politiques[1]. » Ainsi, la tactique de ce groupement, comme celle du *Congrès* général, consiste à tirer de l'un ou de l'autre parti, indifféremment, tous les avantages possibles.

Beaucoup de syndiqués verraient cependant avec joie la constitution d'un parti ouvrier indépendant, ou plus exactement la présentation de candidatures ouvrières indépendantes. Pareilles candidatures se sont du reste déjà produites à plusieurs reprises. Le Parlement de 1900 contenait deux députés ouvriers, M. Ralph Smith, représentant de Nanaimo (Colombie Britannique) et M. Puttee, représentant de Winnipeg. En 1904, M. Ralph Smith, qui s'intitulait *liberal labour candidate*, a passé avec l'appui des libéraux contre un socialiste soutenu par le *Clarion*. Moins heureux, M. Puttee qui se présentait en dehors des deux grands partis, comme *independant labour candidate*, a été complètement écrasé entre les libéraux et les conservateurs, avec 1.200 voix seulement sur plus de 7.000 votants. Son programme était cependant fort raisonnable, n'atteignant pas le socialisme véritable et allant tout au plus jusqu'à un certain socialisme d'État, ne mentionnant ni la Révolution sociale, ni la lutte des classes. La masse du peuple et même des ouvriers a pensé que, dans un pays de grandes entreprises, il valait mieux voter pour le gouvernement et c'est le candidat libéral, M. Bole, qui a été élu à une forte majorité, prouvant ainsi que, même dans une

[1] Déclaration du *Conseil des Métiers et du Travail de Montréal* (texte français), cité par M. Albert Métin, *Le travail au Canada*, p. 105.

ville très ouvrière comme Winnipeg, les chances d'un tiers parti ouvrier sont restreintes.

La situation n'est pas très différente dans la province de Québec. Elle s'y complique cependant du fait que la plupart des travailleurs canadiens français sont de fervents catholiques. Il en résulte que les chefs du mouvement ouvrier, dans cette partie du Canada, peuvent difficilement se permettre de mécontenter le clergé, car, actuellement du moins, ils se briseraient contre sa force irrésistible. Ils n'y songent pas du reste et on ne les entend pour ainsi dire jamais parler contre l'Église. Il est donc probable que, d'ici longtemps, le mouvement ouvrier canadien français ne deviendra pas anticlérical comme il l'est chez nous. Par crainte de compromettre des résultats immédiats, on n'osera poursuivre le but plus lointain de l'émancipation intellectuelle des travailleurs. Dès maintenant cependant, on a commencé à poser des candidatures ouvrières. En décembre 1904, trois candidats ouvriers, MM. Verville, Latreille et Kelly se sont présentés à Montréal, aux élections pour la législature de la province de Québec, avec un programme de réformes ouvrières et de réformes politiques qui dépassait de beaucoup le programme libéral. Assez étrangement, ils furent soutenus par les grands journaux de Montréal, peu sympathiques au fond aux idées avancées, mais désireux avant tout de se faire lire par la clientèle ouvrière. Par contre, ils furent combattus assez ouvertement par le clergé qui trouvait dans leurs programmes deux articles à son avis dangereux : c'étaient la création d'un ministère de l'instruction publique et l'éducation gratuite et obligatoire. Quant au parti libéral officiel, il vit d'un très mau-

vais œil l'apparition de ces candidatures dissidentes qui menaçaient de mettre la division dans ses rangs. Il demeura cependant le plus fort et les trois représentants des travailleurs furent battus. Mais depuis lors, la cause ouvrière a fait à Montréal un pas peut-être décisif : A l'élection partielle du 23 février 1906, M. Verville a été nommé membre du Parlement fédéral à la grosse majorité de 1.073 voix sur son concurrent libéral. La récente formation d'un parti ouvrier en Angleterre n'a sans doute pas été étrangère à cet événement et il est à croire que, dans un avenir prochain, le monde ouvrier canadien tentera de suivre cet exemple.

Redisons toutefois, en matière de conclusion, qu'il n'existe pas encore au Dominion de troisième parti. Sur le terrain corporatif, les ouvriers canadiens ont pu acquérir d'importants avantages, mais sur le terrain politique ils n'ont pas encore réussi à avoir une action distincte. Les machines électorales des libéraux et des conservateurs sont en effet presque invincibles et le corps électoral lui-même s'est si bien habitué à ces divisions traditionnelles qu'il semble presque incapable aujourd'hui d'en inventer de nouvelles. Il faut prévoir qu'il en sera ainsi tant que le pays sera très prospère, car le régime de la prospérité ne conduit pas aux changements politiques. Mais, si la Colonie vient un jour à traverser une crise, il faudra bien que les partis actuels étoffent et corsent leurs programmes, sans quoi d'autres partis naîtront sûrement pour le faire à leur place, et nulle machine alors ne pourra les en empêcher.

TROISIÈME PARTIE

L'ÉQUILIBRE DES RACES ET DES CIVILISATIONS AU CANADA

CHAPITRE XXVIII

LA RACE CANADIENNE FRANÇAISE ET SON PROGRAMME D'AVENIR

Après avoir étudié la formation psychologique des races canadiennes et les conditions de la vie politique fédérale qui résulte de leur union, il nous faut rechercher comment chacune d'elles conçoit son propre développement et quelle destinée chacune peut raisonnablement espérer remplir dans l'Amérique britannique[1].

L'état d'esprit des Canadiens français nous est déjà connu. Nous savons quels sentiments de fidélité passionnée ils vouent à leur langue, à leur culte, à leurs traditions. En dépit d'une classification des partis fédéraux qui tend justement à empêcher les aspirations françaises de s'unifier dans les cadres d'un groupement parlementaire spécial, national ou confessionnel, il n'en reste pas moins évident qu'il existe quand même à l'état latent un réel parti français, supérieur aux coteries de tout ordre et qui, aux heures de crise grave, se révèle et s'affirme spontanément pour donner une voix aux revendications de la race tout entière. Il est donc permis de présenter les nôtres au Canada comme ayant, en dehors de leurs divisions

[1] M. Albert Métin prépare un livre qui sera spécialement consacré à *La colonisation et la mise en valeur du Canada contemporain*.

superficielles, une action qui leur est propre. Comment la comprennent-ils? Quel est à cet égard leur programme? Ce sera le sujet de ce chapitre.

Le passé et le présent donnent à la race canadienne des gages précieux d'avenir. Après un siècle et demi de domination étrangère, elle persiste dans son existence et son individualité. Bien plus, elle peut s'enorgueillir d'un accroissement prodigieux. Les descendants des 60.000 vaincus de 1763 sont devenus 1.640.000 et ils forment, dans toute la forte acception de ce mot, un peuple véritable. La province de Québec est désormais presque entièrement son domaine ; il envahit silencieusement les comtés Est de l'Ontario ; si l'émigration vers la Nouvelle-Angleterre ne lui avait enlevé plusieurs centaines de mille individus, il compterait aujourd'hui plus de deux millions d'hommes. Et cependant, malgré cette défection fatale, il tient dans la Colonie une place si importante qu'aucun gouvernement sérieux ne peut s'y établir et durer sans son concours.

C'est sur ces faits, connus et indiscutables, que les Canadiens basent leur espoir d'un développement plus grand encore. Les succès déjà remportés ont suscité chez eux une légitime fierté, doublée d'un optimisme indéracinable et ils se plaisent à s'appliquer, comme une prophétie, les paroles d'un des fondateurs de Montréal à ses compagnons de luttes : « Vous êtes un grain de sénevé, mais vous grandirez jusqu'à ce que vos branches couvrent la terre... Vos enfants rempliront le monde [1] ! » Il n'y a évidemment là que l'évocation d'un rêve glorieux. Dès qu'on en vient à plus de

[1] Cité par Élisée Reclus, *Géographie universelle*, t. XV, p. 495.

précision, diverses tendances, divers programmes se manifestent.

Les plus enthousiastes, lorsqu'ils envisagent les destinées de leur race, ne veulent ni ne savent séparer la religion de la politique. A leurs yeux, les Canadiens sont un peuple catholique, dont l'influence doit être catholique au même titre que française. Ainsi s'est ébauchée une sorte de conception mystique du rôle de la Nouvelle-France catholique, dans le Nouveau Monde. Des poètes comme M. Fréchette, qui n'est certes pas un clérical, l'ont exprimée dans des vers enflammés :

La plante qui va naître étonnera le monde,
Car, ne l'oubliez pas, nous sommes en ce lieu
Les instruments choisis du grand œuvre de Dieu ! [1]

De quel *grand œuvre* est-il question ? Dans son livre, *La Nation canadienne*, M. Gailly de Taurines, observateur sympathique du catholicisme canadien, nous l'indique en ces termes : « Quel est ce grand œuvre dont le peuple canadien sera l'instrument ? La voix des Canadiens sera unanime à nous répondre et, du haut de la chaire sacrée comme de la tribune politique, nous entendrons toujours retentir ces mots : Notre mission, c'est de remplir en Amérique, nous peuple de sang français, le rôle que la France elle-même a rempli en Europe. » Non pas toutefois, remarquons-le entre parenthèses, celui de la France révolutionnaire, mais celui de la fille aînée de l'Église ! « Au delà de toute préoccupation terrestre, continue M. Gailly de Taurines, c'est une mission divine qu'ils (les Cana-

[1] Louis Fréchette, *La légende d'un peuple*, p. 59.

diens, ont à remplir. Ils doivent, eux catholiques, eux l'un des peuples restés le plus strictement dévoués à l'Église, conquérir au catholicisme l'Amérique du Nord tout entière[1]. »

Dans son langage enthousiaste et brillant, le vénérable abbé Casgrain — que ne saurait oublier aucun de ceux qui l'ont connu — écrivait de même : « Après avoir médité l'histoire du peuple canadien, il est impossible de méconnaître les grandes vues providentielles qui ont présidé à sa formation ; il est impossible de ne pas prévoir que, s'il ne trahit pas sa vocation, de grandes destinées lui sont réservées dans cette partie du monde. La mission de la France américaine est la même, sur ce continent, que celle de la France européenne sur l'autre hémisphère. Pionnière de la vérité comme elle, longtemps elle a été l'apôtre unique de la vraie foi dans l'Amérique du Nord. Depuis son origine, elle n'a pas cessé de poursuivre fidèlement cette mission et aujourd'hui elle envoie ses évêques et ses missionnaires jusqu'aux extrémités de ce continent. C'est de son sein, nous n'en doutons pas, que doivent sortir les conquérants pacifiques qui ramèneront sous l'égide du catholicisme les peuples égarés du Nouveau Monde[2]. »

Ces extraits, qu'il serait facile de multiplier, décèlent l'enthousiasme vague et à longue échéance auquel se complaisent beaucoup de Canadiens. Dans leur besoin d'affirmer leur individualité nationale et religieuse, ils rêvent volontiers de conditions dans lesquelles ils

[1] Gailly de Taurines, *La Nation canadienne*, p. 282, 283.

[2] Abbé Casgrain, *Histoire de la vénérable Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 95. Cité par Gailly de Taurines, *La Nation canadienne*, p. 287.

pourraient enfin s'épanouir librement et sans contrainte. Des conceptions hâtives et mal mûries sont nées ainsi. On parle quelquefois par exemple d'une République indépendante, où la race française d'Amérique se gouvernerait et se développerait à sa guise, sans avoir à compter avec les Anglais. Il en est de ce rêve comme de celui de l'abbé Casgrain : les idéalistes seuls peuvent le croire réalisable.

Les autres, plus pratiques, discernent la réalité. Bons catholiques, ils verraient sans doute avec joie le Nouveau Monde se convertir à leur appel; au fond, ils savent très bien que l'événement est peu probable. Bons Français, ils salueraient avec conviction l'indépendance; mais ils sont obligés de reconnaître que, pour longtemps encore, pour toujours peut-être, l'autonomie est pour eux le seul régime possible : « Quelques-uns de nos compatriotes, écrit M. Bourassa, envisagent avec bonheur le jour où nous constituerons en Amérique, de droit comme de fait, une nouvelle France, un État libre, où notre race dominera sans partage. C'est assurément là un rêve légitime et attrayant. Et le travail des siècles peut le réaliser plus rapidement que les circonstances ne l'indiquent. Mais c'est un rêve, et ce qu'il faut faire pour le moment, c'est le devoir du moment[1]. »

Ainsi, les réalistes, les chefs responsables sont amenés à comprendre que, sans renoncer du reste à aucune espérance, il faut travailler dans le réel et dans le présent, en distinguant avec soin le désirable du possible. C'est passer du rêve au programme. Sur ce terrain plus restreint, les espoirs deviennent précis et

[1] HENRI BOURASSA, *Le patriotisme canadien français*, p. 13.

les moyens d'action efficaces. Un plan se dessine et se révèle applicable, basé sur deux facteurs d'une vraie solidité : le premier est la natalité imposante de la race française ; le second est la liberté étendue, presque complète qu'elle se croit en droit d'attendre de l'Angleterre. Avec ces deux éléments, pensent les Canadiens français, nous ne craignons pas l'avenir.

La remarquable fécondité des familles canadiennes est universellement connue. Cent fois, dans des articles, des discours et des livres, on a célébré ces familles de dix, quinze, parfois vingt enfants. Le recensement officiel du Dominion ne nous fait pas connaître exactement le taux respectif de la natalité, chez les deux races ; mais il est manifeste que la natalité canadienne française est une des plus élevées qui soient au monde [1] et en tout cas qu'elle dépasse de beaucoup celle des populations canadiennes anglaises. C'est ainsi que la province de Québec, par le simple jeu de ces naissances, a pu devenir presque exclusivement française, tandis que, pour la même raison, une partie de la province d'Ontario est en train de perdre son caractère britannique. Comme nos frères d'Amérique ne présentent aucun signe physique de décadence, il est aisé de comprendre qu'ils conçoivent en leur avenir une confiance illimitée : le nombre, d'après eux, doit un jour leur donner la puissance.

En effet, tous (ou du moins presque tous) les Canadiens qui naissent et grandissent sont normalement destinés à être électeurs et, si le régime représentatif est appliqué dans sa sincérité, un moment doit venir où

[1] D'après les statistiques du Conseil d'hygiène de la province de Québec, le taux de la natalité dans la province s'est élevé en 1903 à 36, 75 p. 1.000 habitants. *Rapport annuel*, 1903-1904, p. 65.

l'élément français devenu la majorité, du moins dans certaines provinces, dominera les assemblées, entrera dans les ministères, tiendra une place de plus en plus importante, et peut-être prépondérante, dans les conseils du pays.

Si ce raisonnement est juste et si le temps travaille effectivement pour les Canadiens français, quel intérêt ont-ils à brusquer les choses, soit en réclamant une indépendance qui leur serait contestée, au besoin par la force, soit en menaçant de se donner aux États-Unis où ils seraient bien vite noyés, soit en faisant au gouvernement britannique une opposition intransigeante? N'est-il pas préférable pour eux d'attendre avec vigilance, mais avec patience, que les temps soient mûrs, de pénétrer lentement le Dominion plutôt que de s'en séparer, de rechercher les réalités de l'autonomie plutôt que les satisfactions, sans doute précaires, de l'indépendance ?

Voilà un programme qui doit plaire au bon sens des gens pratiques; aussi a-t-il été adopté, avec plus ou moins d'enthousiasme, plus ou moins d'ampleur, par l'immense majorité, disons la presque unanimité des Canadiens. Il convient à leur nature avisée et patiente, à leur sens inné des nuances et des combinaisons, et aussi à leur légitime besoin d'avantages matériels et prochains, car, sans comporter la moindre renonciation de principe, il leur permet, dès aujourd'hui, de profiter du présent.

Puissamment conçue, cette tactique a une forte unité. Cependant, suivant les tempéraments, elle donne lieu à des manières diverses. Les uns, plus exaltés, plus hardis, plus entiers, se soucient principalement de conserver intact le patrimoine français et

de lui assurer, même au prix d'une intransigeance passagère, un avenir plus intégral. Les autres, plus diplomates, plus conciliants, plus pressés aussi peut-être, visent surtout les moissons du moment et ne craignent pas de faire à la conquête immédiate du pouvoir certains sacrifices.

Les premiers, sans former à proprement parler un parti, sont représentés asssez exactement par le groupe des nationalistes de Québec. Français et catholiques avant tout, ils placent au premier plan de leur action le développement intégral et sans compromission de leur race et de leur Église : ils reconnaissent de bonne foi la domination britannique, mais ils veulent suivre librement leur propre voie, d'accord avec les Anglais si possible, mais en leur résistant si c'est nécessaire. La franchise de langage que suppose une pareille attitude s'accorde mal avec l'exercice du gouvernement dans une fédération franco-anglaise comme le Dominion. Aussi les hommes politiques d'esprit nationaliste sont-ils fréquemment cantonnés dans une demi-opposition, même sous le ministère d'un des leurs comme sir Wilfrid Laurier ; certains compromis, nécessaires dans l'intérêt de la Confédération, leurs paraissent regrettables au point de vue strictement français. C'est ainsi que M. Bourassa — nous le verrons en étudiant l'impérialisme — n'a pas voulu s'associer à la politique d'envoi de volontaires au Transvaal, encore qu'elle fût proposée par son parti. Cette attitude lui a valu d'amers reproches de la part de ceux qui, plus prudents et plus pratiques, s'attachaient surtout à maintenir au pouvoir un premier ministre français, même en payant ce résultat de certains abandons de principes. A de semblables combinaisons, le tempéra-

ment des vrais nationalistes se prête mal et, dans ces conditions, la vie politique fédérale leur est rendue difficile.

Ils se trouvent plus à l'aise dans le cadre étroit de la province de Québec, où ils sont chez eux et entre eux. Dans cette province autonome, qui est presque une petite république française, ils peuvent exercer sans réserve leur propagande, éduquer et développer leur race, la préparer à jouer plus tard, s'il le faut, un rôle plus considérable. Les compromis étant inutiles dans ce milieu spécial, ils peuvent tout à leur aise s'y proclamer français et catholiques et déclarer ouvertement leur désir de voir les Canadiens français se multiplier, se répandre, coloniser le plus de pays possible.

Coloniser ! Aux populations de Québec ce terme apparaît presque fatidique. Peupler de leur race les immenses espaces qui les entourent ! Le rêve a de quoi les séduire en effet. Les terres sont riches, sans fin et sans limites ; les familles nombreuses et saines débordent d'un excédent précieux de fils énergiques. Pourquoi ne pas diriger, soit vers les provinces du Grand-Ouest, soit vers le Nord ou le Nord-Ouest de Québec encore vide toute cette richesse d'hommes, toute cette énergie française, qui autrement risque d'aller se perdre dans l'océan américain ?

Voilà du moins ce que les hommes d'État canadiens français prêchent avec éloquence, secondés par le concours habile et dévoué du clergé catholique, dont le zèle et l'esprit d'initiative en cette matière ne sauraient être trop admirés. Les ministres successifs du département de la colonisation ont facilité par tous les moyens l'acquisition et l'occupation des terres. Fidèle compagnon du Canadien, le curé de village l'a suivi

dans sa conquête du désert. On a vu des membres de l'Église consacrer leur vie à cette œuvre, attirer des travailleurs dans des régions encore vierges, les établir, les lancer, les protéger. Le célèbre curé Labelle a ainsi mérité de donner son nom à un large district dont il fut le véritable colonisateur. Cette brillante tradition du clergé continue comme par le passé. Les prêtres restent les vrais chefs, en tout cas les vrais centres des nouveaux groupements et ils font tous leurs efforts pour conserver parmi les colons ces sentiments d'union et de patriotisme qui permettent à la race française d'Amérique de demeurer si solide, si compacte et si forte.

Il y a une trentaine d'années, on crut que les prairies du Grand-Ouest pourraient être peuplées de paysans québecquois et de sérieux efforts furent faits pour diriger une émigration dans ce sens. Aujourd'hui, on tend davantage à grouper le peuple canadien français dans sa propre province de Québec, programme plus modeste, mais gigantesque encore si l'on considère l'énorme superficie des terrains qui s'étendent entre le Saint-Laurent et la baie d'Hudson.

Cette politique de colonisation, nationale en quelque sorte, passionne tous les Canadiens français. Et elle les passionne surtout parce qu'au fond d'eux-mêmes ils sont en sympathie complète avec les plus convaincus de leurs nationalistes. Quand ceux-ci parlent, ils ne peuvent s'empêcher de les applaudir. Et cependant, lorsque des hommes d'État plus modérés viennent leur vanter l'opportunité de telle transaction, nécessaire pour conquérir ou conserver le pouvoir, ils ne savent pas non plus leur résister. C'est ainsi qu'est né le succès du parti libéral sous Laurier, parti d'entente

et de diplomatie, qui évite les mots imprudents et les affirmations trop audacieuses, mais qui fait participer la race française au gouvernement du pays.

En somme, entre Laurier le diplomate et Bourassa le nationaliste, les Français du Canada n'ont jamais su choisir. Ils sont reconnaissants au premier de les avoir conduits à la victoire avec un incomparable éclat et au second d'exprimer si bien les sentiments, même parfois un peu vifs, qui bouillonnent dans leur cœur. Sous ces deux formes, la cause servie est toujours la même : c'est le développement et l'épanouissement de la race.

CHAPITRE XXIX

L'AVENIR DE LA RACE FRANÇAISE ET LA SUPRÉMATIE BRITANNIQUE

Dans le chapitre précédent, nous avons exposé les espérances et le programme d'action de la race canadienne française. Il nous reste à voir dans quelle mesure ces espérances ont chance de se réaliser. Peut-on vraiment faire fonds sur le libéralisme tant escompté de la mère patrie ? Leur merveilleuse natalité suffit-elle, à elle seule, pour garantir aux Français qu'ils auront un jour l'hégémonie du nombre au Dominion ? Le nombre même est-il pour eux la condition essentielle et suffisante de la victoire ? Tel est le complexe problème qu'il nous faut examiner maintenant, froidement et au regard des faits, pour pouvoir apprécier sainement la destinée de notre race au Canada.

L'argument tiré du traditionnel libéralisme britannique paraît juste. Le temps est définitivement passé en effet où le gouvernement de Londres tentait de s'opposer par la force aux revendications coloniales : la province de Québec en est un vivant exemple. Si d'autres provinces devenaient françaises comme elle, il est probable qu'on les laisserait de même se gouverner à leur guise. Si même la Colonie tout entière contenait un jour une majorité des nôtres, on ne voit pas bien comment la Métropole trouverait moyen de

violer ouvertement, pour résister, les règles acceptées du régime parlementaire. On aurait sans doute alors, comme à Québec, un Parlement et un ministère en majorité français, cela toutefois dans les limites du *British North America Act*, Constitution octroyée par le pouvoir impérial.

Il va de soi qu'au Canada l'élément anglo-saxon, secondé en sous-main par l'administration métropolitaine, mettrait une réelle mauvaise volonté à reconnaître cette suprématie : les influences personnelles, les puissances industrielles, commerciales et financières entreraient en jeu pour paralyser, dans une large mesure, les avantages du nombre. Mais on n'oserait guère tenter un coup d'État caractérisé et les principes constitutionnels seraient évidemment respectés. En ce sens, on peut raisonnablement compter sur le célèbre libéralisme britannique, qui est fait un peu de libéralisme et beaucoup de sage résignation devant les faits irrévocablement accomplis.

Le raisonnement que nous venons de faire n'a d'intérêt que si les Français sont une fois la majorité au Dominion. Le seront-ils ? Si l'on n'avait à tenir compte, dans l'accroissement de la population canadienne, que du facteur natalité, il est sûr que, dans un temps prochain, rigoureusement calculable, les Anglais seraient dépassés. En effet, partout où cet élément de la natalité est le principal enjeu, l'accroissement absolu et relatif des nôtres est remarquable.

La province de Québec achève ainsi d'être conquise par eux. Ils y sont 1.322.115 sur 1.648.898 habitants[1] et la minorité britannique, qui représentait 25,49 p. 100

[1] *Recensement du Canada*, 1901, t. I, p. 4 et 352.

en 1851, est tombée à 20,98 p. 100 en 1881 et à 18 p. 100 en 1901. Sur 68.840 habitants, la ville de Québec ne contient pas moins de 57.016 Français[1]. Les « comtés de l'Est », où s'installèrent jadis les *loyalistes* fuyant la révolution américaine, comtés anglo-saxons par excellence, sont rapidement envahis. Sur 65 districts électoraux de la province, cinq seulement (Argenteuil, Brome, Huntingdon, Pontiac, Stanstead) sont encore en majorité anglais[2].

La partie d'Ontario qui touche à Québec est en train de se voir submergée de la même façon. Dans les quatre comtés limitrophes de Prescott, Glengarry, Cornwall et Stormont, Russell, les Français n'étaient en 1881 que 32.600 sur 93.358 habitants[3]. En 1901, dans les mêmes comtés, ils sont 51.935 sur 111.374[4]. Ainsi, sur ce terrain limité, la place proportionnelle qu'ils tiennent a passé en vingt ans de 34,8 à 46,6 p. 100. Dans la province d'Ontario tout entière, les Canadiens français ne comptent encore que 158.671 représentants sur 2.182.947 habitants[5]; mais, entre 1881 et 1901, leur proportion s'est élevée de 4,8 à 7,2 p. 100. Tout autour de la solide base de Québec, ils sont donc en progrès marqué, relativement et absolument.

Cette conquête pacifique s'opère silencieusement et régulièrement. Lorsqu'ils atteignent l'âge d'homme, les jeunes gens des campagnes québecquoises ne peuvent tous, faute de place, demeurer au village où ils

[1] *Recensement du Canada*, 1901, t. I, p. 380.

[2] *Ibid.*, p. 352, 356, 366, 378, 388.

[3] *Recensement du Canada*, 1881, t. I, p. 262 à 265 et 58 à 61.

[4] *Recensement du Canada*, 1901, t. I, p. 318, 322, 340 et 58, 62, 80, 82.

[5] *Ibid.*, p. 312 et 6.

sont nés. Beaucoup d'entre eux vont donc planter leur tente un peu plus loin. Secondés par leur père, souvent soutenus moralement et matériellement par leur curé, ils achètent ou louent une ferme, se marient et à leur tour fondent un foyer. Petit à petit, sans presque qu'on s'en aperçoive, les familles françaises s'établissent dans des comtés qui, il y a cinquante ans, n'en contenaient pas une seule. Un beau matin, on constate qu'elles sont la majorité, et le tour est joué ! Devant cette invasion, les Anglais débordés, ou bien s'en vont ailleurs, ou bien se laissent englober et parfois même, chose incroyable, assimiler. On voit ainsi, dans la province de Québec, des Anglais, des Irlandais, des Écossais surtout devenir, en deux générations, d'excellents Canadiens. Ils s'appellent *Fraser, Barrie*, *Macleod*, mais ils parlent notre langue avec un solide accent normand, d'où le souvenir même de la prononciation britannique a disparu !

Si tout le Canada se développait dans des conditions analogues à celles qui prévalent dans les vieilles provinces, la victoire des nôtres n'y ferait pas doute et leur raisonnement optimiste trouverait une application presque automatique. Il n'en est pas ainsi malheureusement, pour plusieurs raisons. D'un côté, la race française perd, par diverses fissures, le bénéfice de son immense natalité. De l'autre, la race anglo-saxonne répare largement par l'immigration et l'assimilation l'infériorité qui résulte pour elle du nombre moindre de ses naissances. Et ainsi, contrairement à toutes les premières apparences, l'importance relative de notre peuple s'accroît à peine ou ne s'accroît pas. Cruel, mais trop réel démenti aux espoirs d'un vaillant optimisme.

La première des causes qui empêchent la natalité canadienne française de produire son plein effet est une considérable mortalité infantile. Dans la province de Québec, les enfants en bas âge meurent en grand nombre[1] et les belles familles dont nous parlions plus haut subissent de ce fait, tout en restant imposantes, une notable diminution.

La seconde cause, moins pénible en elle-même, mais en réalité beaucoup plus grave pour l'avenir de la race, est l'émigration considérable et persistante d'une partie de sa jeunesse vers les États de la Nouvelle-Angleterre. Chaque année en effet, des milliers de jeunes gens passent la frontière pour aller remplir les villes du Maine, du Vermont, du New-Hampshire, du Massachusetts, du Rhode-Island, du Connecticut. Les grands établissements industriels de cette partie de l'Amérique, en quête de main-d'œuvre, les attirent par l'appât de salaires qui, sans être bien élevés, apparaissent toutefois très tentants à ces fils de campagnards, éblouis par le rêve d'une vie plus large et plus libre que celle de leurs villages.

Près d'un million de Canadiens français vivent ainsi loin de leur patrie, sans véritable esprit de retour[2]. Saignée épouvantable, saignée fatale à l'avenir de la

[1] Sur un total de 30.914 décès en 1903, dans la province de Québec, il est mort 11.799 enfants de 0 à 5 ans, ce qui représente 381 décès de 0 à 5 ans sur 1.000 décès de tout âge, plus d'un tiers. *Rapport du Conseil d'hygiène de la province de Québec*, 1903 1904, p. 51.

[2] Natifs du Canada français habitant les États-Unis, 395.427 ; natifs des États Unis avec deux parents canadiens, 266.155 ; natifs des États-Unis avec un seul de leurs parents canadien, 170, 077. *Twelfth Census of the United States*, 1900, t. I, p. CLXX et CXC.

race, car c'est par leur défaillance que le facteur du nombre semble devoir échapper pour toujours aux compatriotes qu'ils laissent en arrière. On nous dit bien que les efforts tentés pour arrêter ce courant d'émigration, ou du moins pour le détourner vers l'Ouest et le Nord, commencent à être couronnés de succès. En réalité, les résultats obtenus sont bien modestes et il s'agit tout au plus de quelques milliers de revenants, bien faible bataillon pour compenser l'immense armée de ceux qui sont partis.

Et voilà comment l'argument de la natalité, si fort à première vue, s'évanouit partiellement, lorsqu'on vient à calculer ce que la mortalité infantile et l'émigration font perdre à nos frères du Dominion. C'est ainsi que certains peuples, étonnamment vivaces eux aussi, les Italiens ou les Allemands par exemple, voient des millions de leurs enfants disparaître dans l'anonymat irrémédiable de l'Amérique du Sud ou des États-Unis.

Nous n'avons encore envisagé qu'un des aspects du problème de la population au Canada, car si les Français ne bénéficient pas pleinement de leur fécondité, les Anglo-Saxons par contre s'accroissent autrement que par les naissances : l'immigration travaille pour eux. En 1903, il y a eu au Canada 128.364 immigrants [1] ; en 1904, 130.331 [2]. De toute leur énergie, les gouvernants favorisent ce mouvement, afin de peupler le Grand-Ouest que, contrairement aux espérances de certains, les émigrants de Québec n'ont pas rempli.

[1] *Report of the superintendant of immigration*, 1902-1903, p. 6.

[2] *Report of the superintendant of immigration*, 1903-1904, p. 6.

Ce flot d'hommes qui, à la façon d'un flux régulier, vient couvrir chaque année les prairies de l'Ouest, contribuera-t-il à renforcer l'élément français dans le Dominion, comblant ainsi les pertes subies d'autre part par les nôtres ? Ayons le courage de dire qu'il faut renoncer à l'espérer. Parmi les 130.000 immigrants de l'année 1904, les Français d'Europe sont au nombre de 1.534, les Belges de 858, les Suisses de 128. A côté d'eux, on compte 45.229 Américains et 50.374 Anglais. Le reste (un peu plus de 32.000 personnes) est composé de nationalités variées : Allemands, Autrichiens, Polonais, Russes, Norvégiens, etc.[1]. A part quelques colons de langue française, tous ces nouveaux venus sont marqués d'avance pour recevoir l'empreinte anglo-saxonne. En effet, ces Allemands, Russes ou Norvégiens, qui se seraient peut-être francisés dans un milieu latin, ne cherchent qu'une chose, dans un Ouest déjà anglo-saxon : s'assimiler le plus rapidement possible. Ils n'apprennent donc qu'une langue, l'anglais ; leurs enfants n'en connaissent pas d'autre et cette seconde génération, devenue méconnaissable, a bien vite fait d'oublier jusqu'à son origine.

Le Grand-Ouest nous a, de la sorte, insensiblement et définitivement échappé. Vers 1870, on pouvait croire que cette immense région, découverte par nos explorateurs, sillonnée de nos trappeurs et de nos missionnaires, puis occupée par une avant-garde de nos immigrants canadiens et de nos métis indiens, deviendrait peut-être un nouveau champ d'action pour la civilisation française. En 1871, au Manitoba, il y avait à peu

[1] *Report of the superintendant of immigration*, 1903-1904, p. 6.

près[1] équilibre entre les races. Mais, dès 1881, équilibre s'était complètement rompu à notre détriment dans cette province ; sur 65.954 habitants, elle ne comptait plus que 9.949 Français contre 38.184 Anglais[2]. Aujourd'hui (le dernier recensement date de 1901), la proportion de notre race a encore diminué : de 15,1 p. 100, elle est tombée à 7,1 p. 100, avec 16.021 Français, sur une population totale de 255.211 âmes[3]. Dans les autres provinces de l'Ouest canadien, notre situation n'est pas meilleure. En Colombie Britannique (toujours d'après le recensement de 1901), nous n'avons que 4.600 représentants sur 178.657 habitants[4]. Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous n'en avons que 7.040, sur 158.940 habitants[5].

Assurément, ces chiffres peuvent n'être pas tout à fait exacts. Il paraît bien étonnant par exemple que les Français soient seulement 16.000 au Manitoba ! Néanmoins, nous ne pouvons tabler que sur ces données officielles et force nous est de constater que, même en supposant des erreurs notables dans les statistiques officielles, la minorité des nôtres est bien petite. Elle se défend certes, avec une obstination magnifique ; elle grandit du fait de ses nombreuses naissances ; serrée autour de son clergé, elle ne se laisse ni englober, ni dominer. Mais que faire contre le flot d'immigrants étrangers qui couvre le pays et va grossir de tout son volume le courant anglo-saxon ? Il faudrait

[1] Le Manitoba ne figure pas dans le recensement fédéral de 1871.

[2] *Recensement du Canada*, 1881, t. I, p. 93 et 296.

[3] *Recensement du Canada*, 1901, t. I, p. 286 et 2.

[4] *Ibid.*, p. 284 et 2.

[5] *Ibid.*, p. 392 et 5.

pouvoir jeter dans la balance ces centaines de mille Canadiens qui prospèrent aux États-Unis, mais qui risquent de se perdre au milieu d'un peuple trop grand, implacable du reste pour ceux qui refusent de s'assimiler.

Ainsi, les Français du Canada ont pu gagner du terrain, rapidement dans Québec et lentement dans Ontario, sans que ce fait soit suffisant pour les mettre en progrès marqué dans l'ensemble du Dominion. En 1881, ils étaient 1.298.929 sur 4.324.810 habitants[1], soit 30 p. 100 de la populations totale. En 1901, ils sont 1.649.371 sur 5.371.315[2], soit 30,7 p. 100. Cet accroissement relatif est si minime qu'on ose à peine en tirer un espoir de victoire finale.

Nos frères canadiens doivent donc renoncer à devenir le nombre. Leur avenir est assuré, mais le rêve d'hégémonie que plusieurs caressent se fait de plus en plus irréalisable, à mesure que les années passent et que se dessinent les destinées de l'Amérique du Nord. Avouons-le! Le Canada ne redeviendra pas français. Deux raisons essentielles l'en empêchent. Nous connaissons la première : c'est que désormais les Anglais y sont irrévocablement la majorité. Mais il en est une autre plus décisive encore : c'est que le poids de l'histoire, les forces économiques, les forces sociales concourent actuellement, non moins que le nombre, à la suprématie britannique.

Le Canada français porte encore le poids de la conquête ! Cette affirmation, qui peut paraître paradoxale et dure, s'impose à quiconque veut observer impartia-

[1] *Recensement du Canada*, 1881, t. I, p. 300 et 97.

[2] *Recensement du Canada*, 1901, p. 284 et 6.

lement la situation faite à notre race dans le Dominion. L'Anglais s'y considère toujours comme le supérieur; il est correct et loyal dans l'exécution des engagements pris par lui envers les vaincus de 1763, mais il n'oublie pas le droit de la victoire et si, par convenance, il en parle peu, rien n'indique qu'il y ait volontairement renoncé. Il n'arrive pas toujours en tout cas à traiter son concitoyen français sur le pied d'une parfaite égalité. Si, dans le domaine politique, il est forcé à des concessions, dans les autres domaines où il est libre d'engagements, il impose en maître, et parfois sans ménagements, ses conceptions et ses manières de faire.

Cent cinquante ans de ce régime ont trop habitué les Canadiens à céder dans la vie de chaque jour, sur des questions qu'ils jugaient du reste sans importance, pour que la suprématie britannique ne se soit pas établie comme un fait sur lequel il sera difficile de revenir. Superbes dans la défense de leurs droits politiques, les membres de notre race se sont peut-être laissé aller à reconnaître trop volontiers la prédominance que leurs rivaux s'attribuent d'autorité, partout ailleurs qu'au Parlement. Nombreux sont, parmi les Français du Canada, ceux qui s'inclinent sincèrement devant la supériorité de la civilisation anglo-saxonne : ils n'aiment pas les Anglais, c'est entendu ! mais ils les admirent, les imitent parfois et souvent leur laissent prendre sans résistance la direction générale de la vie sociale et économique.

Quel Français de France ne s'est senti choqué de voir que, dans des cités aussi françaises par la population que Montréal ou Québec, une civilisation autre que la sienne domine manifestement et sans conteste? Québec par exemple ne donne pas immédiatement

l'impression d'une cité qui soit nôtre, bien des visiteurs sensibles aux nuances l'ont éprouvé. Dans cette ville de 68.000 âmes, qui contient tout au plus 10.000 Anglais, nombreux sont les endroits où notre langue n'est pas comprise; plus exactement peut-être : où on ne veut pas la comprendre. Dans les chemins de fer, elle est tolérée, tout au plus. A l'hôtel *Château Frontenac*, merveille d'élégance et de confort créée par le *Canadien Pacifique*, les employés supérieurs la comprennent peut-être, mais refusent de la parler. Il est vrai qu'à l'office et à la cuisine vous pourrez vous faire entendre tout à votre aise. Mais n'est-il pas pénible que l'anglais semble être la langue des dirigeants et le français celle des inférieurs ? Devant cette obstination tant soit peu malveillante, les Canadiens ont fini par s'incliner. Ils apprennent l'anglais, ce en quoi ils ont raison ; mais ils n'ont jamais pu amener leurs rivaux à parler français. Et il faut voir là malheureusement une défaite significative.

Il en est de même à Montréal. Certains étrangers peuvent y séjourner des semaines entières, y fréquenter les hôtels, les banques, les magasins, les gares, sans se douter le moins du monde que la ville est en grande majorité française. La société britannique affecte de l'ignorer et elle vit et se comporte comme si elle n'avait pas de voisins. Cent mille des siens regardent Montréal comme leur appartenant. Puisque ce n'est ni par l'élection, ni par le droit du nombre, il faut bien avouer qu'au fond de leur esprit subsiste encore et malgré tout la vieille notion, non oubliée, du droit de conquête. Considérez les *civil servants* des Indes et vous comprendrez mieux les maîtres du Canada.

Ajoutons enfin que cette puissance des Anglais ne serait rien s'ils ne possédaient en même temps la richesse et la haute direction de la vie économique. A cet égard, et même dans ses parties les plus françaises, le Dominion est profondément soumis à la domination anglo-saxonne. En étudiant plus haut les conditions de l'éducation, nous avons montré combien, au point de vue commercial et industriel, les Canadiens français sont moins bien préparés que leurs rivaux. Nous avons indiqué comment leurs traditions, leurs habitudes de famille, leurs penchants les poussent à embrasser des carrières où l'on gagne la considération, la renommée quelquefois, mais rarement la fortune. Nous avons constaté en même temps la difficulté que trouvent les jeunes gens à se frayer un chemin dans ce domaine des affaires où leurs ancêtres leur ont peu préparé la voie. Il en résulte que la clef des grandes avenues de la richesse appartient en général aux Anglo-Saxons, qui règnent ainsi sur le pays aussi sûrement que par le bulletin de vote. Pendant ce temps et malgré des exceptions notables qui se multiplient de jour en jour, les nôtres restent un peu en dehors du grand courant économique. Les principales banques, les premières compagnies de chemins de fer, les grandes entreprises industrielles, commerciales, maritimes appartiennent à leurs rivaux ; la langue des affaires est l'anglais et, comme ville d'affaires, Montréal est un satellite de Londres ou de New York, un centre anglo-saxon par excellence, où la présence de plus de cent mille Français devient véritablement un facteur de second ordre.

Comprend-on maintenant pourquoi la civilisation canadienne française (la question même du nombre

mise à part) ne peut espérer l'emporter dans un pays ainsi constitué ? Entre Québec et Ontario, rivales séculaires, c'est Ontario qui l'emporte. Et, qu'on ne s'y trompe pas, non pas tant peut-être à cause de sa suprématie numérique, que de son affirmation résolue d'une civilisation qui domine l'Amérique, et en dehors de laquelle, — constatons-le et regrettons-le ! — il sera bien difficile de réussir jamais dans cette partie septentrionale du Nouveau Continent.

Voilà donc l'avenir des Canadiens français limité par certaines frontières qu'ils ne pourront sans doute franchir. Toutefois, si le succès complet leur échappe, un succès plus restreint leur est assuré. Qu'ils n'espèrent plus faire du Dominion un pays français dans son ensemble ; mais qu'ils s'attachent fermement, d'une part à le pénétrer de leur esprit, de l'autre à s'y établir fortement et pour toujours dans le domaine de Québec, arrondi vers l'Ouest, le Nord et le Nord-Ouest. Si, dans leur lutte avec la civilisation britannique, ils n'ont pas remporté une entière victoire, ce n'est ni faute d'intelligence, ni faute de courage ; c'est peut-être parce que — dès le commencement et beaucoup par notre faute — ils se sont trouvés insuffisamment armés en face d'adversaires qui l'étaient puissamment. Leur société plus fine, plus distinguée, plus parfaite, mais vieillie par certains côtés et trop peu tenue au courant des modifications profondes de la France moderne, s'est montrée incapable malgré sa supériorité à d'autres égards de vaincre une société plus terre à terre, plus vulgaire, mais mieux adaptée — c'est incontestable — aux nécessités des pays nouveaux.

CHAPITRE XXX

LA PÉNÉTRATION DU CANADA PAR LA CIVILISATION AMÉRICAINE

La rivalité séculaire des Français et des Anglais au Canada aboutit donc à la victoire de ces derniers. Plus nombreux, plus riches, forts d'une civilisation plus moderne que celle de leurs adversaires, ils les ont désormais distancés. Mais immédiatement, pour ces vainqueurs, une menace apparaît et, contre leur suprématie, se dessinent d'autres assauts. A côté d'eux, bien plus, dans leurs propres frontières, au cœur même de leurs cités et de leurs campagnes, s'épanouit une civilisation sœur de la leur, mais plus exubérante, plus opulente, plus moderne encore. Son pouvoir d'absorption est si grand qu'on peut, dès aujourd'hui, se demander si, dans son caractère et dans ses mœurs, le Dominion pourra toujours demeurer britannique.

Précisons d'abord la position de ce problème. En analysant les sentiments des Canadiens à l'égard des États-Unis, nous avons montré avec quel ensemble ils redoutent actuellement une annexion. A moins de circonstances imprévues, de fautes impardonnables commises par l'Angleterre, il est donc presque sûr que le Canada ne se donnera pas volontairement et consciemment à son puissant voisin.

Mais là n'est pas le péril. Il n'est pas dans une ten-

tative de conquête, un traité d'alliance ou un plébiscite. Il est dans la transformation quotidienne et insensible qui, d'un mouvement régulier, américanise la Colonie, ses hommes, ses capitaux et ses mœurs; il est dans la composition peu à peu modifiée de l'immigration qui la peuple, largement britannique il est vrai, mais en majorité américaine et cosmopolite; il est surtout dans l'influence irrésistible d'un voisinage prestigieux, qui déjà fait de Montréal un satellite de New York et de Winnipeg un petit Chicago! Voilà comment l'individualité canadienne peut être menacée. Sans qu'une infidélité positive soit commise par les Canadiens à l'égard de leur Métropole, sans que survienne un divorce formel, le Canada risque de se trouver un jour si complètement transformé, si rempli d'Américains ou d'étrangers formés à leur image, que le titre de colonie anglaise, quoique toujours juste en théorie, cesse pratiquement de lui être applicable.

Une première raison d'inquiétude se fait jour à propos de la composition actuelle de l'immigration. Jadis, le grand courant des émigrants européens se dirigeait vers les États-Unis. Le Canada, moins connu, moins en faveur, considéré à tort comme plus froid et moins fertile, attirait surtout une clientèle britannique. Son Grand-Ouest, sauvage et désert, demeurait la propriété jalousement gardée d'une grande compagnie et n'était guère peuplé que d'Indiens, ainsi que d'un petit nombre de Français et d'Écossais.

Cependant, la prairie canadienne s'ouvrit à son tour. Le monopole de la compagnie de la Baie d'Hudson prit fin, puis le *Canadien Pacifique* traversa tout le Dominion de son ruban d'acier. Le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest progressèrent alors rapide-

ment. A partir de 1896, une énergique politique d'immigration fut poursuivie par le ministère libéral. Il fit partout une brillante et habile propagande ; des circulaires, des brochures vantant la richesse de l'Ouest canadien furent distribuées à profusion ; des agences furent créées non seulement en Angleterre, mais aux États-Unis et sur le continent européen ; un régime libéral mit les terres à portée des plus pauvres et tout nouveau venu put compter sur une concession de 160 acres. Comme il s'agissait de peupler à tout prix une région manquant d'hommes, on ne se montra pas très difficile sur les conditions à remplir par les nouveaux arrivants ; on ne leur demanda guère qu'une bonne santé, sans s'inquiéter de leur origine ou de leurs ressources.

Le résultat de cette politique (qui du reste se poursuit aujourd'hui plus que jamais) fut considérable. Entre 1890 et 1896, le nombre total des immigrants avait été de 271.216 ; entre 1897 et 1903, il monta à 366.946 ; c'était une augmentation de 95.730 individus[1]. Le chiffre des immigrants de l'année 1898 n'était que de 31.900 ; en 1899, ce chiffre s'élevait à 44.543, en 1901 à 49.149, en 1903 à 128.364, en 1904 à 130.331[2]. Le progrès était remarquable : il tenait à la réelle prospérité du pays, à l'intelligence de la propagande, à la réputation nouvelle des provinces du Nord-Ouest.

Le gouvernement a donc lieu de se réjouir pleinement des conséquences de son activité. Une réserve toutefois s'impose : au point de vue de l'équilibre britannique du Canada, la composition de l'immigration

[1] *Seven years of liberal administration*, p. 8.

[2] Cf. le *Report of the superintendant of immigration* pour chacune des années mentionnées.

récente est de nature à provoquer certaines inquiétudes, car les étrangers y tiennent une place prépondérante. Elle comprend en effet trois catégories principales (les Anglais, les Américains, les cosmopolites), que pour les années 1903 et 1904 la statistique du ministère de l'intérieur répartit ainsi :

	1903	1904
Nombre total d'immigrants.	128.364	130.331
Originaires du Royaume-Uni	41.792	50.374
Originaires des États-Unis	49.473	45.229
Cosmopolites.	37.099	34.728[1]

Disons quelques mots de ces trois éléments où, notons-le, les Anglais sont en majorité relative, mais non absolue.

Pour nous en tenir aux chiffres de 1904, nous constatons que l'élément britannique arrive en tête. Cependant, il ne représente que 38 p. 100 de l'ensemble et l'on se demande si, dans ces conditions, il sera assez fort pour dominer les deux autres. A vrai dire, c'est là un problème qui ne passionne guère l'opinion moyenne de la Colonie. Néanmoins, certaines personnes qui voient loin s'en inquiètent et de grands efforts sont faits dans la mère patrie pour maintenir et développer l'émigration à destination du Canada. A côté des agents du gouvernement canadien, des œuvres nombreuses, dues à l'initiative individuelle[2], se préoccupent de diriger vers le Dominion des immigrants « désirables », qu'elles continuent du reste à protéger et à suivre dans leurs nouvelles résidences. Il est en effet de première importance, au point de vue de l'unité de

[1] *Report of the superintendant of immigration*, 1903-1904, p. 6.

[2] La plus célèbre est celle du Dr Barnardo.

l'Empire, que cet afflux britannique au Canada continue, ne serait-ce que pour faire contrepoids à d'autres éléments, dont l'assimilation sans cela deviendrait impossible ou bien se ferait à l'unique bénéfice de la civilisation américaine.

L'envahissement américain est un fait nouveau. Il y a dix ans encore, c'étaient au contraire les Canadiens qui en grand nombre passaient la frontière. La prospérité remarquable du Dominion depuis 1896, la bruyante réclame faite au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest ont maintenant décidé beaucoup de fermiers du Minnesota, des Dakotas, du Kansas à vendre leurs terres avec bénéfice pour en racheter d'autres, à plus bas prix, en territoire canadien ; c'est une sorte d'opération d'arbitrage qui est tout à fait conforme aux goûts de spéculation des gens de l'Ouest. On crut d'abord qu'il s'agissait d'une fantaisie passagère ; mais bientôt, les chiffres des statistiques révélèrent qu'on se trouvait en face d'une véritable migration :

IMMIGRATION AMÉRICAINE AU CANADA

1898	9.119	immigrants.
1901	17.987	—
1902	26.388	—
1903	49.473	—
1904	45.229	— [1]

Ces nouveaux venus ne sont pas généralement du reste de pauvres gens, ni des ratés qui veulent recommencer, dans un autre milieu, une carrière mal engagée par ailleurs ; ils arrivent au contraire d'habitude avec de notables économies et une expérience

[1] Cf. le *Report of the superintendant of immigration*, pour chacune des années mentionnées.

déjà longue de l'agriculture ; aussi font-ils d'excellents colons que le Dominion est très heureux d'accueillir.

Vient enfin un troisième élément, composé des nationalités les plus diverses. Comme on a fait de la réclame partout, le Canada a fini par se faire connaître de cette classe bariolée d'immigrants, qui naguère encore se dirigeait presque uniquement vers les États-Unis. Rien ne donnera mieux l'idée de leur diversité que la statistique des étrangers ayant passé par Winnipeg en 1903. Winnipeg est en effet la porte du Nord-Ouest et le grand centre de distribution des nouveaux colons.

TABLEAU DES IMMIGRANTS AYANT PASSÉ PAR WINNIPEG EN 1903 [1]

Anglais	20.224
Canadiens de l'Est	16.514
Américains [2]	12.698
Ruthènes	9.514
Allemands	7.852
Écossais	7.536
Norvégiens	4.363
Suédois	3.877
Canadiens (retour des États-Unis)	3.338
Italiens	2.975
Irlandais	2.521
Français	1.156
Hongrois	1.047
Russes	732
Polonais	725
Islandais	692
Hébreux	605
Finlandais	556
Belges	493
Danois	481

[1] Chiffres donnés par M. J. Obed Smith, commissaire de l'immigration à Winnipeg.

[2] La plupart des immigrants américains viennent directement des États de l'Ouest, sans passer par Winnipeg.

Hollandais.	381
Bohémiens.	322
Autrichiens	297
Gallois	256
Suisses	156
Roumains	129
Slovaques.	99
Grecs	77
Arméniens.	13
Australiens	8
Bulgares.	5
Arabes	4
Brésiliens	2

Après avoir passé en revue ces trois catégories d'immigrants, examinons le triple problème que soulève leur présence simultanée : Comment la civilisation britannique résiste-t-elle à cet envahissement ? Quelle est l'attitude des Américains dans leur nouvelle patrie ? Quelle est l'attitude des cosmopolites ? De la combinaison qui sortira de la rencontre de ces éléments hétérogènes, dépend en grande partie l'avenir politique de l'Ouest canadien.

La résistance de la civilisation britannique est très forte, car elle possède de puissants atouts. D'abord, malgré cette invasion exotique, récente du reste, la population demeure presque partout en majorité canadienne ou anglaise. Le recensement de 1901 ne permet malheureusement pas de distinguer, parmi les résidents actuels de la Colonie, les Américains des autres Anglo-Saxons : il les confond à dessein, comme étant de la même race. Le recensement par nationalités n'est pas davantage utilisable, la plupart des Américains se faisant naturaliser. Nous ne savons donc pas combien d'Américains vivent aujourd'hui au Canada. Néanmoins, en dépit de ce manque de rensei-

gnements précis, nous pouvons affirmer que le caractère général du peuple de l'Ouest canadien est encore britannique. Les Anglais, les Irlandais, les Écossais surtout y forment un bloc compact, solidement uni par des traditions politiques et religieuses.

Il n'est pas indifférent, pour l'évolution des mœurs dans cette région, que le Dominion soit une colonie de l'Angleterre. La dépendance politique, quelque relâchée qu'elle soit, oblige les Canadiens à regarder souvent du côté de la Métropole ; et de ce fait ils conservent avec l'Europe un certain genre de relations que leurs voisins des États-Unis ne connaissent plus depuis longtemps. L'américanisation du Canada, qui du reste semble inévitable, se trouve ainsi sensiblement ralentie.

Elle l'est plus encore par le caractère nettement britannique du protestantisme canadien. Assurément, les États-Unis eux aussi sont protestants, mais d'une façon combien plus vague et parfois plus fantaisiste que la conservatrice Grande-Bretagne ! Dans le domaine religieux cependant, c'est cette dernière qui a le plus fortement influencé sa colonie. Qu'on passe la frontière du Dominion, n'importe où, à Victoria, à Winnipeg ou à Toronto, on se sentira aussitôt dans un environnement religieux purement britannique. Sans qu'on puisse préciser de quelle manière, on devinera dans l'air une sorte d'atmosphère morale, bien différente de la joyeuse anarchie et de l'exubérante gaieté qui règne dans le pays voisin. Winnipeg par exemple, si américaine à tant d'égards, est écossaise le dimanche ; les presbytériens y exercent une sorte de dictature morale, tout comme à Edimbourg, Sydney ou Melbourne, et il faut que chacun s'y prête.

bon gré mal gré. A ce point de vue, le Canada sera bien longtemps encore une colonie de l'Angleterre.

Il résulte de ces observations que l'Ouest canadien apparaît britannique à ceux qui viennent des États-Unis. Il faut dire par contre qu'il apparaît américain à ceux qui viennent de l'Est ou de l'Europe. Les mœurs y sont en effet complètement celles des pays nouveaux. Regina, Winnipeg, Vancouver sont des villes construites à l'américaine, avec de hauts *buildings* voisins de baraques de bois. Les chemins de fer de la région sont copiés exactement sur les chemins de fer yankees. La façon de faire les affaires, l'accent avec lequel on parle l'anglais, l'aspect extérieur des gens, leurs hôtels, leurs bars et leurs théâtres, tout cela laisse croire au visiteur qu'il est chez l'oncle Sam, et non après tout chez John Bull ! Il faut regarder de beaucoup plus près pour voir que, sous cette apparence, un fort courant britannique continue à circuler. C'est ainsi que le Canada de l'Ouest peut rester politiquement anglais et même à certains égards impérialiste, alors que par ses mœurs il est déjà partiellement américain.

Dans ce pays si semblable au leur, que deviennent les immigrants des États-Unis dont nous parlions tout à l'heure ? Se britannisent-ils, si l'on ose employer cette expression ? Non, car ils continuent à mener exactement le genre de vie qu'ils menaient auparavant ; ils ne changent en rien leurs habitudes, leurs idées ou leurs manières de faire. Et en réalité, ils n'ont besoin d'aucune adaptation pour se sentir de suite chez eux, au nord de la frontière tout idéale qu'ils viennent de traverser. Ils se font du reste citoyens canadiens le plus volontiers du monde et

signent avec la plus parfaite bonne grâce le serment de fidélité à Edouard VII, qui est une des conditions de la naturalisation. Il apparaît évident que ces questions de forme ou de convenance sont à leurs yeux de minime importance. Pourvu qu'ils gagnent de l'argent, qu'on ne les oblige pas à parler une langue qui n'est pas la leur, qu'on donne à leurs enfants une éducation qui les satisfasse, ils sont contents. Ne vont-ils même pas jusqu'à avouer que le Dominion est mieux gouverné que la République américaine! Au fond, ils ne se considèrent pas comme dans un pays étranger. Plusieurs sans doute pensent qu'en fin de compte le Canada deviendra américain. Mais c'est chez eux une pensée qui reste vague et ils ne font rien, du moins quant à présent, pour hâter le moment de cette union. On peut donc voir en eux d'excellents Canadiens. Toutefois, soulignons la nuance, ils ne deviennent pas des Canadiens britanniques.

Il nous reste à parler des cosmopolites. Dans le Nouveau Monde, des hommes de toutes races et de toutes nationalités s'assimilent en quelques années à leur nouveau milieu. Cette assimilation se produit au Canada, mais beaucoup plus lentement qu'aux États-Unis. La vie n'y est pas si active et beaucoup des nouveaux venus restent isolés. Par exemple, des groupes entiers de gens de même origine se concentrent dans des quartiers perdus de la prairie, où ils conservent et leur langue et leurs mœurs. C'est le cas de beaucoup d'immigrés semi-asiatiques, envoyés par l'Autriche ou la Russie. Cependant, tôt ou tard, surtout dans les villes et le long des voies ferrées, ces membres des sociétés anciennes se font aux mœurs de l'Amérique.

A qui profite cette transformation ? A la civilisation canadienne française ? Nous avons montré précédemment qu'il fallait renoncer à cet espoir. A la civilisation anglo-saxonne ? Évidemment, mais sous sa forme américaine et non sous sa forme britannique. Les nouveaux venus apprendront la langue anglaise, c'est entendu, mais quel sera leur accent ? Ils signeront le serment de fidélité au roi d'Angleterre, mais en réalité ils deviendront de parfaits républicains. Ils deviendront de fidèles Canadiens, nous l'accordons, mais cela ne veut pas dire qu'ils seront jamais des *Britishers*, comme leurs concitoyens d'origine anglaise, écossaise ou irlandaise.

Au point de vue étroitement politique, il ressort de cette analyse que la récente immigration qui a couvert l'Ouest canadien d'un flot d'étrangers et d'Américains ne constitue pas un danger pour le Dominion. Les nouveaux citoyens sont soumis et bien disposés et ils ne conservent généralement aucun regret de leurs anciennes patries. Mais nous avons eu bien soin, en commençant, d'indiquer que le point délicat du problème n'était pas là. C'est au sujet de l'avenir de la civilisation canadienne qu'un point d'interrogation se pose. Il n'y a pas que les hommes en effet, il y a encore les idées et les mœurs, sans oublier les capitaux.

Les capitaux américains tiennent une place considérable dans les affaires canadiennes. Ce n'est pas que l'argent fasse défaut au Dominion ou que les Anglais se désintéressent de la mise en valeur de leur superbe colonie. Mais les richesses naturelles du pays sont si colossales qu'une aide financière extérieure est constamment nécessaire, même à côté de celle de la mère patrie. Les États-Unis sont tout prêts à la fournir ; na-

guère encore c'étaient eux qui cherchaient en Europe des concours, mais depuis une dizaine d'années leurs affaires ont été si brillantes qu'ils ne savent plus à proprement parler que faire de leurs bénéfices. Il est donc tout naturel qu'ils se tournent volontiers vers le magnifique champ d'exploitation que leur offre le Canada.

C'est ainsi que tout d'abord les Américains ont commencé par placer leurs capitaux dans le pays voisin, qui s'en est montré enchanté. Puis, ils sont venus eux-mêmes établir des industries, amenant avec eux et leur outillage et leur personnel. De grosses maisons, gênées par la politique protectionniste de sir John Macdonald et guère moins par celle de M. Fielding, n'ont pas hésité à créer en territoire canadien d'importantes succursales. Aujourd'hui, nombre d'industries au Dominion sont ainsi *contrôlées* du dehors. Économiquement parlant, la Colonie dépend autant des États-Unis que de la Grande-Bretagne.

On ne peut donc pas nier (encore que les Canadiens n'aiment pas à le reconnaître) qu'il existe au Canada un danger américain. Il ne se présente pas sous la forme d'une conquête militaire, qui apparaît à peu près inconcevable, ou bien d'une union politique qu'on ne recherche pas à Washington et qu'on redoute sincèrement à Ottawa. Mais il se manifeste par la pénétration irrésistible et continue d'une civilisation par une autre. Dès aujourd'hui, on peut prédire que le Canada sera de moins en moins britannique et de plus en plus américain. Le mieux à souhaiter pour lui — souhait essentiellement réalisable — est qu'il devienne tout simplement canadien.

QUATRIÈME PARTIE

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

CHAPITRE XXXI

LE CANADA ET L'ANGLETERRE

Tant que nous sommes demeurés dans le domaine de la politique intérieure, nous avons pu sans grande inexactitude considérer le Canada comme une nation indépendante et souveraine. Mais, dès l'instant que nous voulons envisager ses relations avec l'extérieur, le point de vue change et il nous devient impossible d'oublier, même un instant, que nous sommes en présence d'une colonie anglaise.

Que signifie, en droit et en fait, ce terme de colonie? Quelle portée doit-on lui donner? Voilà ce qu'il faut préciser pour définir la véritable nature des liens qui unissent l'Amérique britannique et sa métropole européenne. Question délicate, pleine de nuances et de sous-entendus, car les Anglais ont une façon qui leur est propre de plier sans rompre sous la poussée des circonstances, de substituer sans heurts les coutumes aux lois, d'ignorer volontairement la lettre de certaines dispositions, lorsque l'application leur en paraît inopportune ou difficile!

La nature juridique du lien colonial anglo-canadien ne comporte aucune ambiguïté : Le Canada n'est ni indépendant, ni souverain; il ne constitue qu'une partie dans le grand tout de l'Empire et les termes habituellement employés pour le désigner soulignent

cet état de dépendance, plus qu'ils ne tendent à l'atténuer. En effet, tandis que l'Australie s'intitule fièrement *Commonwealth*, la fédération canadienne se contente du titre plus anodin de *Dominion* et se laisse appeler couramment, sans protester, *Colony* ou *Dependency*[1].

En théorie, la dépendance du Canada est donc stricte et incontestée. Dans la pratique toutefois, elle se relâche considérablement comme nous allons le voir, la mère patrie sachant à la fois *donner et retenir* avec un tact remarquable, donner de bonne grâce quand c'est inévitable, mais aussi retenir, et cela plus peut-être que ne l'admet l'opinion courante à ce sujet. Elle a retenu tout d'abord l'essence même de la souveraineté. Tous les actes législatifs, exécutifs ou judiciaires du Dominion se font au nom du roi, qui est roi du Canada exactement au même titre qu'il est roi d'Angleterre, d'Écosse ou d'Irlande. Son représentant attitré, le gouverneur général, est le seul intermédiaire officiel entre la Métropole et la Colonie.

La fonction du gouverneur général est complexe et il faut voir en lui deux personnages différents. Dans la politique intérieure, il joue simplement le rôle d'un président de république parlementaire ; certains n'ont même voulu le considérer que sous cet aspect et se sont plu à dépeindre sa position comme purement décorative, allant jusqu'à prévoir le temps où il pourrait être électif et où rien ne l'empêcherait d'être choisi parmi les coloniaux eux-mêmes. Pareille supposition méconnaît absolument la seconde face de

[1] « It (Canada) is properly called a Dependency. » Sir John Bourinot, *How Canada is governed*, p. 10.

son action, du moins telle que les Anglais la conçoivent. S'il est en effet comparable à un président constitutionnel et tenu, de ce fait, à la plus complète impartialité entre les partis, n'oublions pas qu'il est en même temps un fonctionnaire britannique, dépendant du *Colonial Office* et correspondant avec lui, recevant de Londres des instructions secrètes et parfois de véritables missions. Dans le ressort de la politique impériale, c'est donc plutôt à un ambassadeur qu'il conviendrait de l'assimiler, ou plus exactement encore à un résident supérieur.

Cette influence diplomatique ne peut naturellement s'exercer qu'avec la plus scrupuleuse réserve, car la susceptibilité coloniale est extrême, surtout à l'égard de gouverneurs qui, sans être des étrangers (*foreigners*) au sens un peu blessant du mot, peuvent cependant être qualifiés d'exotiques (*strangers*) ! Les représentants de l'Angleterre ont en général très bien compris quelle délicatesse de touche leur imposait cette situation et, depuis un demi-siècle, leurs interventions (faut-il même employer ce terme ?) se sont presque toujours nuancées d'une infinie discrétion. Toutefois, au cours de ces dernières années, cette sage tradition a parfois été abandonnée. Lord Minto par exemple, gouverneur général du Canada entre 1898 et 1904, a trop clairement laissé voir qu'il était impérialiste, au moment même où l'impérialisme constituait entre les partis canadiens un sujet brûlant de discussions. Plusieurs de ses discours, faits à l'occasion de la guerre du Transvaal, ont dépassé les limites où l'enfermait l'impartialité constitutionnelle. Il a créé ainsi l'impression — vraie ou fausse — qu'il avait été nommé *pour* parler de la sorte et, derrière le prési-

dent correct de la fédération canadienne, on a vu percer le proconsul impérial. Rien ne déplaît plus aux coloniaux.

Assurément, la présence de ce seul personnage britannique n'est pas une menace pour les libertés coloniales ; elle est toutefois le symbole d'une certaine sujétion, car aussi longtemps qu'il y aura un gouverneur général anglais à Ottawa on n'y pourra prétendre à la complète indépendance. Le genre de contrôle qu'exerce en droit et en fait ce haut fonctionnaire impérial va justement nous indiquer dans quelle mesure le Dominion est une colonie.

Au point de vue législatif, le Canada possède l'autonomie, non l'indépendance. Le pouvoir de faire ses propres lois lui a été octroyé (*granted*) par l'Angleterre, seule souveraine, et pourrait en théorie lui être retiré. De même, aucun acte du Parlement canadien ne devient exécutoire sans le consentement de la Couronne ou de son représentant, et en théorie ce consentement pourrait être refusé, sous n'importe quel prétexte ou même sans aucun prétexte. Telle est la lettre de la Constitution. Mais en réalité, la Métropole laisse toute latitude au législateur colonial, qui n'est pour ainsi dire jamais entravé dans sa liberté. Fréquemment, les gouverneurs apposent leur signature à des lois qu'ils désapprouvent, qui sont même parfois de nature à contrarier les intérêts anglais. La tradition, ainsi que l'esprit du régime, leur imposent cette attitude. Toute résistance de leur part serait par contre impossible : au Canada elle ferait scandale ; à Londres, elle serait désavouée.

Il y a cependant des cas où le gouvernement impérial se réserve d'intervenir effectivement : il s'oppo-

sera par exemple aux mesures qui seraient en contradiction avec la législation générale de l'Empire, ou bien à celles qui auraient pour effet d'empêcher l'exécution d'un traité. En vue de ce contrôle, toutes les lois votées à Ottawa et signées par le gouverneur sont adressées par ce dernier au *Colonial Office*, qui pendant un délai de deux ans peut les frapper de son veto [1].

La ligne de conduite adoptée par la mère patrie est ainsi déterminée par une règle bien précise. Si le Canada seul est en jeu, l'abstention de la Métropole s'impose. Si l'Empire est mis en cause, l'intervention se justifie. A cette double attitude correspondent les deux aspects que nous signalions plus haut dans la fonction du gouverneur : d'une part, il agit comme un président de république correct et renonce à toute opinion personnelle ; de l'autre, il se conduit en diplomate responsable. Et cette distinction nous permet de saisir toute la distance qui sépare l'autonomie, même la plus large, de l'intégrale indépendance.

Il faut faire, à propos de la justice, une remarque analogue. Le Dominion possède un système complet de tribunaux et de cours, qui prononcent en toute liberté leurs jugements et leurs arrêts. Toutefois, la source du pouvoir judiciaire est ailleurs qu'au Canada. L'appel au Conseil privé d'Angleterre, qui n'est nullement tombé en désuétude, apparaît dans ce domaine comme la preuve tangible d'une suzeraineté qui n'abdique pas.

Dans la conduite des affaires étrangères canadiennes enfin, la Métropole ne renonce pas davantage à l'affir-

[1] *British North America Act*, 1867, art. 56.

mation théorique et quelquefois pratique de sa souveraineté. En droit, l'Empire britannique n'a qu'une seule politique extérieure, qu'un seul ministre des affaires étrangères, qu'une seule représentation diplomatique. Les traités qui concernent plus particulièrement ou même exclusivement telle ou telle colonie n'en sont pas moins négociés et signés au nom du roi. A l'égard des puissances, le Canada n'existe donc pas en tant que puissance, et il n'entretient auprès d'elles ni ambassadeurs, ni consuls : les représentants réguliers du Royaume-Uni sont ses seuls intermédiaires officiels. Le Dominion possède bien à Paris, nul ne l'ignore, un commissaire général. Mais l'important agent qu'est M. Hector Fabre occupe une situation toute particulière. Il est en réalité un véritable consul général, chargé à ses heures de missions nettement politiques. Cependant, il n'est pas accrédité auprès du gouvernement français qui, en raison de la souveraineté britannique, ne doit connaître que l'ambassadeur d'Angleterre.

M. Hector Fabre est du reste l'unique délégué de cet ordre que le Canada ait au dehors[1]. Jamais par exemple il n'y a eu à Washington de représentation canadienne permanente : une semblable institution irait à l'encontre des principes constitutifs de l'Empire et le pouvoir impérial s'y opposerait sans doute de toutes ses forces. En effet, le jour où Ottawa aurait sa diplomatie séparée, c'en serait fait du lien colonial !

Il est cependant impossible aux ministres ou aux diplomates anglais de diriger, dans leurs détails, des

[1] Le *High Commissionner* du Canada à Londres ne peut en effet passer pour un agent diplomatique ou consulaire, puisqu'il réside dans la capitale même de l'Empire.

affaires extérieures aussi complexes que celles de grandes et lointaines colonies. Pour avoir voulu faire pareille expérience, l'Angleterre a perdu les États-Unis. Aussi a-t-elle maintenant pour principe de laisser aux parties autonomes de l'Empire, dans leurs négociations, la plus grande liberté d'action, tout en se réservant une surveillance atténuée et discrète, mais réelle. C'est ainsi qu'elle met la plus complète bonne volonté à munir les hommes d'État canadiens des pouvoirs qui leur sont nécessaires pour discuter avec les puissances étrangères. C'est devenu une tradition sur laquelle on ne pourra plus revenir. Il est de même tacitement entendu aujourd'hui que la Métropole ne signe aucun traité intéressant le Canada sans avoir obtenu son assentiment. A bien des reprises, sir John Macdonald, sir Charles Tupper, sir Wilfrid Laurier sont entrés de la sorte en conversation, soit avec les États-Unis, soit avec la France : l'Angleterre ne manquait pas de rester derrière sa colonie, à la fois pour l'appuyer et la surveiller, mais c'était bien en fait le Canada qui traitait.

Ce *modus vivendi*, qui fonctionne sans trop de heurts grâce à un remarquable esprit de conciliation de part et d'autre, n'est en somme basé que sur une tradition, et si les Canadiens jouissent de l'indépendance de fait, il s'en faut encore d'un texte qu'ils jouissent de l'indépendance de droit. A cet égard, le gouvernement de Londres, par ailleurs si accommodant, n'a jamais renoncé à ce qui est après tout la condition essentielle des traités, la signature. Il n'a pas renoncé non plus à dire son mot dans le choix des plénipotentiaires, adjoignant parfois aux personnages coloniaux qui lui sont proposés quelque diplomate ou quelque sommité judi-

ciaire de son propre personnel. Nous verrons plus loin comment, dans l'affaire de l'Alaska, la présence d'un représentant spécial de l'Angleterre, à côté de deux négociateurs canadiens, a eu pour effet de contrarier singulièrement l'efficacité de leur action.

L'opinion publique coloniale n'accepte pas toujours de bonne grâce ces interventions métropolitaines. Des Canadiens haut placés se sont même permis de regretter ouvertement que le Canada ne possédât point le *treaty making power!* Ces plaintes, qui ont été portées jusqu'à la Chambre des communes d'Ottawa, y ont soulevé une discussion fort délicate. Qu'est-ce en effet que le droit de conclure directement les traités, sinon l'indépendance? Si les coloniaux nomment eux-mêmes leurs diplomates, signent eux-mêmes leurs traités, le mot colonie se vide absolument de tout sens! Est-on prêt, à Ottawa, à franchir ce Rubicon? Je ne le crois pas. On s'y rend compte de certaines nécessités de la politique internationale et personne au fond ne veut une rupture. Ce qu'on demande avec fermeté, c'est que l'autonomie diplomatique du Dominion soit respectée et se rapproche en fait autant que possible de l'indépendance, sans toutefois en porter le nom.

Si le gouvernement impérial sait et veut appliquer ce programme, il maintiendra aisément un *statu quo* qui, malgré certains froissements, apparaît en somme aux Canadiens comme très acceptable. Mais s'il intervient avec indiscrétion, il pourra quelque jour mettre en péril la solidité du plus sincère des loyalismes. Nous allons montrer, dans les chapitres suivants, que la politique impérialiste n'a pas été sans inquiéter sérieusement les gardiens avisés et réfléchis de la traditionnelle autonomie coloniale.

CHAPITRE XXXII

L'IMPÉRIALISME POLITIQUE

I. — L'AGE HÉROÏQUE

L'Empire britannique était une réalité bien avant que le mot d'impérialisme fût entré dans le vocabulaire courant de la politique anglaise et les grandes colonies parlementaires n'avaient pas attendu l'avènement de M. Chamberlain au *Colonial Office* pour préciser le genre d'union qu'elles préféraient avoir avec la Métropole. Sans rêver d'indépendance ou de révolte, elles avaient déclaré bien haut leur amour profond de l'autonomie, ayant appris au cours du XIXe siècle à mettre avant tout autre souci celui de leur liberté. L'histoire des dernières années prouve, en particulier pour le Canada, que ces dispositions n'ont pas changé. Voilà ce qu'il faut rappeler, en matière de préface, chaque fois qu'on aborde l'étude du problème impérial.

L'épanouissement de l'impérialisme au Dominion fut soudain. Depuis longtemps, il est vrai, la doctrine y était connue, mais elle ne passionnait pas l'opinion. En 1891, en 1893, même en 1896, on discutait encore avec la plus parfaite liberté la question brûlante des relations avec les États-Unis : réciprocité limitée, réciprocité illimitée, union douanière américaine, telles étaient les solutions qui se produisaient chaque jour

publiquement, sous l'œil indulgent des chefs libéraux, ministres du lendemain. En 1897, ces mêmes hommes faisaient le tarif différentiel en faveur de l'Angleterre et prenaient part à l'enthousiasme des fêtes du jubilé. Une vague absolument irrésistible les avait entraînés. Mais, la vague une fois passée, ils se ressaisirent. On put s'apercevoir alors que le pays n'avait guère été modifié et qu'il restait, comme auparavant, essentiellement autonomiste. Telles sont les deux phases de l'impérialisme canadien : nous allons successivement les étudier.

Conformément à son programme traditionnel [1], M. Laurier, devenu premier ministre en 1896, s'était tout d'abord tourné vers la Maison Blanche, dans l'espoir d'y obtenir ce traité de réciprocité qui avait été le rêve de toute une génération libérale. Mais il ne tarda pas à se rendre compte que la barrière douanière américaine résisterait victorieusement aux efforts de sa diplomatie. L'impression de cet échec fut profonde, non seulement sur lui, mais sur tous ses concitoyens. Blessés dans leurs intérêts et leur amour-propre, les Canadiens, d'un seul mouvement, se retournèrent délibérément vers l'Angleterre, pour y chercher et un appui et un marché. Le 25 avril 1897, M. Fielding, ministre des finances, présentait au Parlement un nouveau tarif qui réservait à la Métropole un traitement de faveur.

Par une heureuse coïncidence, le mouvement impérialiste se trouvait alors dans une phase de splendide épanouissement. La campagne habilement menée depuis des années par les hommes les plus considé-

[1] Voir chap. xxv.

rables de l'Angleterre portait ses fruits. Les colonies, jusque-là très réservées, s'abandonnaient au courant général. La ruine du parti libéral et des *little Englanders* faisait ressortir le renouveau de jeunesse des conservateurs, héritiers de la grande pensée impériale, et M. Chamberlain, le nouveau ministre des colonies, trouvait pour flatter les *coloniaux* des paroles que nul ne leur avait jamais dites et qui leur allaient jusqu'au cœur.

Le jubilé de 1897, avec sa mise en scène merveilleuse qui paraissait conçue par l'imagination semi-orientale d'un Disraëli, porta à son comble l'orgueil des sujets de la reine. A ce moment du reste, le spectacle de l'Empire était bien fait pour tourner toutes les têtes et les panégyristes officiels le célébraient avec emphase : Le soleil ne se couchait jamais sur les possessions britanniques. Partout, la race anglo-saxonne avait imposé son hégémonie et établi une *pax britannica*, grandiose comme celle de Rome, sous le couvert de laquelle tous les peuples étaient conviés à venir s'enrichir. Les colonies, comme des filles adultes, se serraient autour de leur mère, avec admiration, affection et déférence. Il semblait qu'on assistât à la naissance d'un ordre de choses nouveau, qui devait dépasser en splendeur l'Empire romain lui-même.

Bien peu surent résister à cette sorte de griserie et, à l'exception de quelques Français de Québec, la plupart des Canadiens s'abandonnèrent à la fierté d'appartenir à une si grande nation. Le voyage de M. Laurier à Londres, comme délégué du Dominion, fut un triomphe. Au milieu des premiers ministres coloniaux, venus de toutes les parties du monde, il se fit bien vite remarquer par son grand talent de parole, sa personnalité

imposante, son patriotisme impérial éloquemment exprimé et rendu plus savoureux encore par sa qualité de Français. Nul mieux que lui du reste n'avait saisi l'esprit de l'heure et nul n'évoqua d'un langage plus élevé, plus brillant, plus habile aussi, l'immense espérance qui traversait alors toute la terre britannique.

A Liverpool, à Manchester, à Edimbourg, à Birmingham, à Londres, il expliqua, dans vingt discours, le loyalisme passionné du Canada, la fidélité des Français d'Amérique à la Couronne, les sentiments impérialistes de la colonie qu'il représentait. Toutefois, avec un art consommé, il sut célébrer la venue du nouvel Empire, sans jamais engager sa parole en faveur de mesures précises. Ainsi, au moment où il apparaissait comme le plus impérialiste des coloniaux, il veillait jalousement sur le patrimoine de libertés et d'autonomie dont les siens lui avaient tacitement confié la garde.

« Le temps viendra, disait-il par exemple, où les relations entre la mère patrie et les colonies ne pourront demeurer ce qu'elles sont actuellement : elles se briseront ou se resserreront. La réponse à ce dilemme appartient à l'Angleterre, à l'Écosse, à l'Irlande, car les colonies seront toujours disposées à cultiver la piété filiale à l'égard de l'Angleterre, aussi longtemps que celle-ci les soutiendra...[1]. » En effet, « à mesure que les idées séparatistes disparaissent, des sentiments d'union plus étroite prennent leur place. Il existe aujourd'hui au Canada un désir de rapprochement avec l'Angleterre... Nous sommes libres, certes, dès maintenant ! Mais nous ne sommes que des *coloniaux* et nous aspi-

[1] Discours de M. Laurier à Edimbourg, le 16 juin 1897.

rons à être un peu plus que des *coloniaux*. Nous aspirons à jouer un rôle plus grand dans l'Empire britannique... Loin de vouloir reculer, nous ne demandons qu'à marcher de l'avant et à avoir notre part entière dans l'Empire uni[1]. »

Ainsi, la note générale de ces discours est celle de l'enthousiasme ; mais c'est un enthousiasme qui ne cesse jamais de se contrôler. Saluant une fois par exemple, dans une période magnifique d'envolée, « l'aurore du jour où le Parlement impérial abritera sous ses voûtes solennelles la sélection du genre humain », le premier ministre du Canada se laisse presque aller aux projets d'avenir, mais aussitôt, plein de prudence, il s'arrête : « Quel doit être l'avenir ? C'est un sujet sur lequel j'oserais à peine aventurer une opinion. Il y a des hommes aux colonies qui, constatant ce désir de rapprochement, ont essayé de le cristalliser dans des projets, mais jusqu'ici tous les efforts sont restés sans résultats. Pourquoi, Messieurs ? Parce qu'il n'est pas dans le génie de la race britannique, parce qu'il n'est pas dans les traditions de l'histoire d'Angleterre d'écrire des Constitutions et d'inventer des théories. Mais il est dans le génie de l'histoire d'Angleterre, il est dans le génie de la race britannique, d'avancer lentement, de ne jamais bouleverser l'ordre des choses existantes que lorsque cet ordre est devenu pénible, intolérable, sujet à des plaintes légitimes, et même de n'avancer alors que jusqu'au point où les circonstances du moment l'exigent. Aujourd'hui, il existe aux colonies des aspirations vers une union plus étroite, vers un élargissement des droits con-

[1] Discours de M. Laurier à Glasgow, le 15 juin 1897.

férés au citoyen britannique ; mais il n'y a aucun sujet de plaintes. Nous sommes satisfaits de notre sort[1]. »

Ces simples extraits suffisent à montrer combien le langage de M. Laurier, dans ces circonstances, fut à la fois habile, sincère et mesuré. La plupart des Anglais cependant ne voulurent voir dans ces paroles que les déclarations qui leur plaisaient ; ils affectèrent d'en ignorer les prudentes réserves. Devenu *sir* Wilfrid Laurier à l'occasion du jubilé, l'initiateur de la politique préférentielle apparut bientôt, dans la Métropole, comme le représentant le plus autorisé de l'impérialisme colonial. Emportés par une ardeur dépourvue de critique, nombre de *jingoes* en arrivèrent même à croire qu'il partageait leurs vues et qu'il était, en cela, suivi par tous les Canadiens.

A la vérité, dans cet âge héroïque de l'impérialisme, l'opinion publique ne se souciait pas beaucoup de préciser les questions en jeu. Les Canadiens anglais par exemple, saisis d'un incontestable enthousiasme, ne raisonnaient guère : ils étaient tous ou presque tous impérialistes, le mot n'ayant encore qu'une signification vague, synonyme en somme de patriotisme. Quant aux Canadiens français, sans prendre fait et cause pour la politique de Laurier vis-à-vis de l'Angleterre, ils se contentaient de penser : c'est un Français, un des nôtres, suivons-le ! Ainsi le premier ministre avait réalisé le miracle de contenter tout le monde. Cependant, le mouvement ne pouvait rester toujours dans le vague des discours et des manifestations. Les précisions nécessaires allaient soulever des oppositions vio-

[1] Discours de M. Laurier à Liverpool, le 12 juin 1897.

lentes et classer d'une façon plus nette les positions de chacun.

Ce fut la guerre du Transvaal qui détermina cette seconde phase de l'impérialisme au Canada. Tant qu'il s'agissait de célébrer le jubilé de la reine, tout le monde était d'accord. Lorsqu'il fut question, en vertu même des principes impérialistes, de collaborer à la guerre sud-africaine, le gouvernement d'Ottawa ne trouva plus derrière lui qu'un pays profondément divisé.

Sir Wilfrid Laurier était français et catholique. Mais, dans sa conscience élevée de ses devoirs, il ne voulait se considérer que comme le premier ministre du Dominion tout entier. Si ses préférences allaient plutôt, comme on peut le supposer, vers une politique pacifique et l'éloignaient du *jingoïsme* intransigeant, il se rendait bien compte que sa situation de premier ministre *français* d'une colonie *anglaise* l'obligeait à une prudence et à une délicatesse toutes particulières. Il n'avait pas en effet, à l'égard de Londres, la liberté d'allures qu'aurait pu se permettre un membre de l'autre race. Malgré ses beaux états de service, des adversaires soupçonneux pouvaient, à la moindre faiblesse de sa part, crier à la *grande trahison du Français Laurier* et ameuter contre lui toute une fraction de l'opinion publique. Il fallait donc beaucoup de diplomatie pour louvoyer au milieu d'écueils aussi dangereux. Car, s'il cédait aux *jingoes*, les Français de Québec risquaient de l'abandonner. Si au contraire il résistait aux sommations des impérialistes, les Anglais d'Ontario lui déclaraient une guerre sans merci, sous prétexte de *french domination*. Laurier observa les choses en homme politique expérimenté. Il comprit que le courant impérialiste

était irrésistible et d'autre part il vit que la moindre opposition venant de lui, à ce moment précis, serait nuisible à ses compatriotes français, leur faisant perdre en un instant le bénéfice d'un demi-siècle de loyalisme. Il crut donc devoir céder aux exigences de l'opinion britannique.

Le Canada participerait-il à la guerre par un envoi de troupes ? Tel était le problème. L'idée d'une coopération des colonies était dans l'air et une bruyante agitation se manifestait dans ce sens parmi les Anglais du Dominion, surtout parmi les Anglais conservateurs adversaires de sir Wilfrid Laurier, qui espéraient ainsi le mettre dans une position embarrassante, le convaincre de tiédeur et regagner de la sorte, à la faveur du chauvinisme, une influence fort compromise. Dans l'espèce, il faut le dire, c'étaient bien eux qui représentaient l'opinion canadienne anglaise, car celle-ci était saisie tout entière d'une sorte de frénésie patriotique, que venait encore exciter la froideur affichée des Français de Québec. Ces derniers en effet étaient presque tous *proboers* et ne le cachaient pas, malgré les efforts de leurs chefs parlementaires pour les calmer.

Depuis 1837, la division entre les deux races ne s'était sans doute pas manifestée avec plus d'âpreté. Toutefois, devant l'unanime demande de l'élément anglais et malgré la résistance de la province française, le premier ministre crut devoir adopter au moins le principe d'un concours militaire à la mère patrie. Après avoir hésité à prendre une décision en l'absence du Parlement[1] (on était au mois d'octobre

[1] Cf. *The Globe* (Toronto), 3 octobre 1899.

et les Chambres se trouvaient en vacances), il se ravisa, sous la pression devenue irrésistible de l'opinion publique britannique : des volontaires canadiens seraient autorisés à partir pour l'Afrique du Sud, le gouvernement colonial payant leur équipement et leur transport ; une fois arrivés à destination, ils seraient incorporés dans l'armée métropolitaine. Craignant toutefois qu'on ne fût tenté plus tard d'invoquer cette mesure de coopération comme un précédent, le prudent *leader* du parti libéral prenait soin d'expliquer, par une note communiquée à la presse, les raisons et surtout la portée de la mesure prise par lui : « Le premier ministre, en raison du désir bien connu d'un grand nombre de personnes de s'engager dans l'armée impériale (aux conditions prescrites pour cette armée), est d'avis que la dépense modérée exigée par l'équipement et le transport de ces volontaires peut être engagée par le gouvernement sans convoquer le Parlement, d'autant plus que cette dépense, dans de pareilles circonstances, ne saurait être considérée comme une dérogation aux principes constitutionnels et aux usages coloniaux, *ni comme un précédent engageant l'avenir*[1]. »

Les Canadiens anglais exultaient et leur joie s'exprima en manifestations bruyantes. Au fond, ils songeaient peut-être moins dans la circonstance à la guerre elle-même qu'à l'affirmation théâtrale de leur patriotisme, surtout en présence de leurs concitoyens français. Quant à l'Angleterre, elle affecta de ne voir dans l'affaire que ce qui lui était favorable. « C'est la fédération impériale ! » s'écria-t-elle d'une seule voix.

[1] Communication du ministère à la presse, le 13 octobre 1899.

Dans sa réponse à l'offre canadienne, M. Chamberlain, remerciant au nom de l'Empire[1], se garda de faire allusion à la réserve par laquelle sir Wilfrid Laurier se défendait d'avoir créé un précédent. Rendus plus hardis encore par l'enthousiasme général, deux hauts fonctionnaires anglais résidant au Canada, le gouverneur général et le général en chef des forces de la Colonie, se permirent, pour célébrer l'adhésion du Dominion à l'impérialisme, des paroles qui dépassaient certainement leurs prérogatives[2]. Cette incorrection leur fut plus tard amèrement reprochée. A ce moment toutefois, les Canadiens anglais ne songeaient qu'à une seule chose : serrer leurs rangs autour du drapeau, et cela non seulement contre les Boers mais aussi contre les dissidents de Québec que quelques professionnels du nationalisme allaient jusqu'à accuser de trahison.

Il n'était pas question de trahison, naturellement. Mais le sentiment des Canadiens français se faisait jour avec une insolente sincérité. Sans cesser de rester fidèles à l'Angleterre, ils se réjouissaient de ses premières défaites et, pour narguer leurs concitoyens de langue anglaise, ils affectaient de montrer publiquement leur joie. Cependant, en immense majorité, ils continuaient au ministère leur appui, devinant bien que celui-ci avait eu la main forcée et n'aurait pu agir autrement. Leur finesse politique, développée par tout un siècle de luttes, leur faisait comprendre claire-

[1] Lettre du secrétaire d'État pour les colonies au gouverneur général du Canada, le 15 novembre 1899.

[2] Discours prononcés par lord Minto et le général Hutton, à l'occasion du départ des volontaires canadiens pour l'Afrique du Sud, à Québec, le 30 octobre 1899.

ment que, s'ils pouvaient sans inconvénient crier tout à leur aise, ils auraient par contre tout à perdre à un changement de cabinet. Aussi le parti libéral français resta-t-il groupé autour de son chef.

Il se produisit pourtant des oppositions isolées. La plus considérable et la plus retentissante fut celle de M. Henri Bourassa, député de Labelle, petit-fils du célèbre patriote canadien Papineau. Dans une lettre ouverte à sir Wilfrid Laurier, il protesta hautement contre sa politique : « L'Empire britannique est-il vraiment en péril ? Réclame-t-il nos armes pour le sauver ? Ou bien sommes-nous en face d'une tentative de fédération militaire, projet cher à M. Chamberlain ? Voilà des questions que le peuple canadien a le droit de peser et d'entendre résoudre nettement, au moment de se laisser entraîner dans une guerre dont je ne veux apprécier maintenant ni les causes ni la légitimité... Le principe en jeu est l'axiome par excellence du libéralisme anglais, c'est la base même du régime parlementaire : *No taxation without representation !* il s'agit de savoir si le Canada est prêt à renoncer à ses prérogatives de colonie constitutionnelle, à sa liberté parlementaire, au pacte conclu avec la métropole après soixante-quinze ans de luttes... Je ne consentirai jamais, quant à moi, à appuyer cette politique rétrograde [1]. » Et à titre de protestation, le courageux député donnait sa démission, pour remettre à ses électeurs le soin de juger sa conduite.

Renvoyé par une grosse majorité au Parlement, M. Bourassa y souleva la question dans toute son

[1] Lettre ouverte de M. Henri Bourassa à sir Wilfrid Laurier, le 18 octobre 1899.

ampleur : Le peuple canadien pouvait-il admettre que son gouvernement l'eût engagé dans une grande guerre sans avoir même consulté la Chambre ? Ne se rendait-on pas compte que cette participation serait dans l'avenir invoquée comme un précédent ? Au nom de la justice, ouvertement méconnue par une guerre de conquête, au nom d'une autonomie péniblement gagnée après un siècle de luttes, il fallait qu'une protestation se fît entendre contre une politique injuste et surtout préjudiciable aux intérêts supérieurs et véritables de la liberté coloniale[1].

A ces attaques éloquentes et fortes, sir Wilfrid Laurier répondit, à la Chambre des communes canadienne, par quelques-uns de ses plus habiles et de ses plus beaux discours. Jamais le ton de cette assemblée britannique ne fut élevé si haut que par ces deux Français. Le premier ministre commença par affirmer à nouveau la sincérité de son loyalisme bien connu. Puis il rappela l'unanimité de l'opinion anglaise lorsqu'il s'était agi d'autoriser des volontaires à partir. Pouvait-il résister à cette demande ? Oui, peut-être, mais en déchaînant sur la Colonie la pire guerre de races qu'elle eût jamais connue. Or, toute sa vie avait été donnée à la politique d'union ; il s'en faisait gloire et n'y renoncerait jamais. Du reste, il n'avait pas été aussi imprudent que son contradicteur semblait le penser. Par le communiqué du 13 octobre 1899 à la presse, il avait formellement réservé l'avenir. Le Canada n'était donc lié par aucun précédent et si plus tard il était appelé à jouer son rôle dans d'autres guerres

[1] Séances des 13 février, 13 mars, 8 juin 1900, des 12 et 28 mars 1901, à la Chambre des communes d'Ottawa.

impériales, c'est le peuple canadien qui, dans sa toute-puissance, en déciderait lui-même et en déciderait seul [1].

Sir Wilfrid Laurier remporta, dans cette discussion, le succès sans doute le plus brillant de sa carrière. Il se tirait d'un pas difficile avec la maîtrise d'un homme d'État consommé. Toutefois, ses compatriotes français, malgré son éloquence, ne le suivirent guère que par raison, non par conviction. Dans cette page mémorable de l'histoire canadienne, c'est M. Bourassa qui fut incontestablement le véritable porte parole des hommes de sa race. Lui seul, il osa dire ouvertement devant la majorité anglaise du Parlement ce que tant de ses collègues pensaient tout bas ; lui seul, il sut affirmer, en face de l'hypocrisie officielle, que les Boers étaient des citoyens luttant pour leur liberté ; lui seul, il eut le courage, dans une séance à la fois scandaleuse et magnifique [2], de rabattre durement l'orgueil de ses adversaires, au milieu d'une tempête de huées et de menaces. Aux sons de cette éloquence âpre et vraie, les consciences se sentaient soulagées; mais malgré tout on faisait passer les nécessités de la politique avant l'indignation des cœurs.

Causant un jour avec sir Wilfrid Laurier, M. Bourassa lui dit : « Et pourtant, Monsieur le Ministre, nos compatriotes français pensent comme moi ! » Avec un politique sourire, M. Laurier répondit : « Oui, mon cher ami, ils pensent peut-être comme vous, mais ils votent pour moi ! » D'un mot, cette spirituelle boutade résumait toute la situation. On partageait les idées de

[1] Discours de sir Wilfrid Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 13 mars 1900.

[2] Séance du 8 juin 1900.

M. Bourassa, mais tout en admirant son audace, on lui en voulut quand même un peu, chez les libéraux, d'avoir fait passer les principes avant les intérêts du parti : « Vous n'avez certes pas tort, lui disait-on ; mais fallait-il ainsi briser les vitres ? Vous allez ébranler le ministère ! » Et les journaux du parti ne lui ménageaient pas les paroles sévères : « On oublie trop souvent, écrivait par exemple le *Soleil*, journal libéral de Québec, la condition sociale de notre pays et ce que nécessite de concessions le fait que notre population se compose d'éléments hétérogènes... Pourquoi, dans ces conditions, afficher un chauvinisme qui ne peut avoir pour effet que d'alimenter la discorde ?... La démarche si profondément regrettable de M. Bourassa devrait avoir pour effet d'engager tous les libéraux canadiens français à serrer leurs rangs autour de l'éminent compatriote que nous avons pour chef[1]. »

Ainsi, les opinions sur l'impérialisme se précisaient. Néanmoins, les positions politiques restaient singulièrement enchevêtrées. Les élections générales du 7 novembre 1900 reflétèrent cette psychologie compliquée du corps électoral canadien : elles donnèrent à sir Wilfrid Laurier une majorité d'environ 60 voix, dans une Chambre de 213 membres. Les libéraux remportaient donc une victoire complète, d'autant plus que divers chefs conservateurs, sir Charles Tupper en tête, étaient battus dans leurs propres circonscriptions. Cependant, le ministère n'était pas vainqueur partout. Ontario le mettait en minorité de 20 voix, sur 92 sièges. A Québec au contraire, l'opposition ne conservait que 7 sièges sur 65. Il est nécessaire d'analyser de près les résul-

[1] *Le Soleil*, 21 octobre 1899.

tats de cette importante consultation, pour comprendre l'attitude prise par les différents partis vis-à-vis de l'impérialisme.

Ontario a voté contre Laurier, et cependant celui-ci passe en Angleterre pour le meilleur des impérialistes. Comment se fait-il donc que la province anglaise par excellence l'ait abandonné ? La raison en est simple : on a déchaîné contre lui la jalousie d'une race. Jaloux d'un premier ministre français, les *jingoes* d'Ontario ont voulu protester une fois de plus contre la *french domination* et, au milieu des excitations brutales de la guerre, les cris de violence et de haine ont porté. Aux purs du nationalisme britannique, Laurier le Français n'a pas paru assez pur et ils l'ont renié surtout parce qu'il n'était pas anglais comme eux.

A Québec au contraire, on a voté en masse pour le ministère. Ce n'est pas que les Canadiens français aient entendu le moins du monde approuver l'impérialisme, mais ils se sont dit qu'il valait mieux après tout maintenir au pouvoir un des leurs que de faire le jeu des *véritables* impérialistes anglais en combattant le cabinet libéral. Ils se sont donc trouvés, en apparence, les plus fidèles soutiens d'une politique qu'ils combattent.

Quelles conclusions faut-il tirer de ce gâchis ? « Victoire française ! » crient avec rage les Anglais d'Ontario, battus et pas contents. « Victoire impérialiste au contraire ! » écrivent les journaux de Londres, pour qui sir Wilfrid Laurier reste l'incarnation de l'impérialisme colonial. Où est la vérité ? Le succès réel est évidemment pour les Français, puisqu'ils ont fait passer presque tous leurs candidats et qu'ils consolident au ministère un *premier* de leur race. C'est même au fond la question qui les a le plus intéressés dans cette

bataille et ils n'ont caché à personne qu'ils n'aiment ni M. Chamberlain, ni ses idées. Cependant, les impérialistes de la mère patrie peuvent, non sans quelque apparence de raison, envisager autrement les choses et dire, comme la *Gazette de Westminster* par exemple : « Réjouissons-nous du succès de sir Wilfrid Laurier ; il est tout dévoué à notre politique et il est le seul homme d'État canadien qui soit capable de la faire accepter à ses concitoyens français. »

Une regrettable équivoque sort donc de ces élections de 1900. Elles trompent l'Angleterre en lui faisant croire le Dominion et son premier ministre beaucoup plus engagés dans la voie de l'union impériale qu'ils ne le sont en réalité. Mais attendons que l'enthousiasme belliqueux d'un moment se soit calmé, que les rancunes du conflit parlementaire et électoral de 1900 se soient apaisées et nous serons à même, pour la première fois depuis 1897, de comprendre à quel point le mouvement que nous venons de décrire est en somme superficiel, non seulement chez les Français, mais même chez les Anglais du Canada. En effet, la guerre finie, leur ardeur impérialiste s'atténue notablement. Pour l'impérialisme, c'est l'ère des difficultés qui commence.

CHAPITRE XXXIII

L'IMPÉRIALISME POLITIQUE (*suite*)

II. — L'ÈRE DES DIFFICULTÉS

La guerre du Transvaal avait porté le ton du patriotisme britannique à un degré d'exaltation où il ne pouvait se maintenir longtemps. La paix rétablie, l'exaltation tombe, l'atmosphère s'éclaircit ; désormais, ce n'est plus la passion, mais l'intérêt qui détermine l'attitude des partis, sur la question déjà moins brûlante de l'impérialisme.

Les Canadiens français conservent les sentiments qu'ils ont eus dès le premier jour, mais que seul ou à peu près seul, M. Bourassa a osé exprimer. Sujets loyaux de la Couronne, ils se déclarent satisfaits du présent, mais opposés pour cette raison même à tout changement. Ils se reconnaissent volontiers des devoirs vis-à-vis de l'Angleterre, mais aucun vis-à-vis de l'Empire. Les arguments sentimentaux invoqués par les Anglais sont les derniers qui les puissent toucher, car c'est un raisonnement pondéré qui fait leur loyalisme et la gloire britannique ne les intéresse absolument pas. Ce qui leur tient à cœur, c'est le maintien de leur autonomie et la confirmation des libertés qu'ils ont conquises par un siècle de luttes. De quiconque ne saura pas tout d'abord les rassurer sur ce point, ils seront les adversaires décidés.

Or, de quelque côté qu'ils l'envisagent, l'impérialisme les effraie ou bien les laisse indifférents. S'agit-il d'union commerciale ? Adonnés surtout à l'agriculture et aux professions libérales, ils n'accordent pas aux problèmes économiques la première place dans leurs préoccupations. Ils demandent surtout à garder les mains libres; et à cet égard l'idée d'un *zollverein* ne leur sourit guère, car ils y perdraient l'indépendance douanière. Une politique de traités de commerce ne soulève pas chez eux la même objection, mais ils ne semblent pas vouloir négocier seulement avec la mère patrie : et ce n'est plus alors, à proprement parler, de l'impérialisme.

S'agit-il d'union militaire ? Ici, les craintes des Français se précisent et s'exagèrent. En vrais descendants de nos paysans de l'Ouest, ils ne sont pas militaristes. S'ils se déclarent prêts à prendre les armes pour la défense de la patrie canadienne, contre n'importe quel agresseur, ils ne se soucient nullement par contre d'aller sur des champs de bataille lointains, soutenir une cause qui ne serait pas étroitement la leur. Chacun pour soi, chacun chez soi, pourrait être leur devise; et c'est en réalité la réponse qu'ils font à la thèse de la solidarité impériale.

S'agit-il enfin d'union politique ? Leur opposition se fait encore plus résolue. Grâce à l'indomptable énergie de plusieurs générations, ils ont conquis une complète liberté constitutionnelle. Maîtres absolus du Parlement de Québec, ils tiennent une place importante dans celui d'Ottawa ; rien de durable ne s'accomplit au Dominion sans leur appui et ils forment l'appoint à peu près nécessaire de toute combinaison ministérielle. Un Parlement impérial, à le supposer possible, leur assu-

rerait-il une influence équivalente? Ils ne peuvent l'espérer un seul instant, car ils savent très bien qu'ils n'y seraient plus deux sur cinq, mais tout au plus cinq sur cent.

Dans ces conditions, il est logique que les Canadiens français soient rebelles à toutes les formes de l'impérialisme. Leurs traditions, leurs luttes passées, leurs intérêts actuels les poussent au contraire à la défense obstinée d'un *statu quo* qui, de leur propre aveu, les satisfait.

Les Canadiens anglais arrivent à leur tour à l'heure de la réflexion. La guerre les avait jetés tous ou presque tous du même côté. Ils s'étaient, dans un moment de crise, serrés autour de l'*Union Jack* avec d'autant plus de passion que leurs concitoyens de Québec mettaient d'affectation à se tenir en dehors du mouvement ; ils se disaient, ils se croyaient sincèrement impérialistes ; au fond, ils n'étaient en réalité que patriotes, ce qui n'est pas la même chose. Après la période aiguë de la crise, les dithyrambes en l'honneur de l'union impériale continuent : ils sont devenus l'inévitable conclusion de tous les discours et de tous les banquets. Mais les affirmations restent vagues, tandis que les objections se précisent. Le sentiment proprement canadien, qui depuis quelques années, avait passé au second plan, se réveille, et c'est au nom de l'autonomie coloniale que les Anglais du Canada eux-mêmes font des réserves sur la nécessité ou plutôt, car ils sauvent la face, sur l'opportunité de l'impérialisme. Le temps n'est pas loin où c'est l'opinion canadienne anglaise que sir Wilfrid Laurier invoquera contre M. Chamberlain.

Ce n'est pas que les impérialistes intransigeants aient disparu ; ils sont toujours très nombreux, mais

ils se recrutent plus spécialement dans certaines classes et dans certaines places. Toronto naturellement demeure leur centre : c'est là qu'ils organisent des manifestations *jingoes*, qu'ils invitent les hommes d'État de la Métropole à venir faire des conférences, qu'ils entretiennent une agitation qui n'est plus, il faut le dire, entièrement spontanée. Les impérialistes en somme ne sont plus tout le monde ; ils sont devenus un parti.

Ils disposent du reste, en tant que parti, d'influents patronages. L'impérialisme est soi-disant la doctrine officielle du jour et les hauts fonctionnaires britanniques du Dominion ne dissimulent pas les sympathies qu'ils éprouvent à son endroit. Lord Minto, gouverneur général, semble ainsi oublier, à plusieurs reprises, qu'il réside dans une colonie parlementaire où il ne peut constitutionnellement exprimer d'opinion politique. « L'impérialisme est un mouvement national, expliquent les *jingoes*, pourquoi le gouverneur n'y pourrait-il donc pas faire allusion? » Ce raisonnement méconnaît une nuance qui, dans l'espèce, est essentielle : en parlant de loyalisme et de patriotisme, le représentant de la Couronne reste dans son rôle, car il évoque alors le sentiment unanime des Canadiens ; mais en voulant engager le Canada dans la voie de l'impérialisme, il devient manifestement homme de parti, puisque le problème est un grave sujet de discussions. C'est ce que lord Minto ne veut pas toujours comprendre et deux ou trois fois il oblige sir Wilfrid Laurier à le lui rappeler.

Cette réserve du premier ministre lui est rendue d'autant plus facile qu'il s'appuie maintenant pour l'exprimer sur des Anglais comme sur des Français, d'un mot plus large, et dans la circonstance bien signi-

ficatif, sur des Canadiens. L'opinion canadienne, même anglaise, commence en effet à se demander si vraiment elle désire changer quelque chose aux relations existantes entre la Colonie et la mère patrie. La tirade du « Canada d'abord ! » devient, dans nombre de cas, le complément naturel du couplet impérialiste; on sent à bien des indices que personne n'est pressé de sacrifier, sur l'autel de l'Empire, la moindre des libertés coloniales. Citons par exemple le langage tenu dans une réunion de la *British Empire League* à Toronto, le 14 mai 1901, par M. Ross, premier ministre libéral et anglais de la province d'Ontario : « Dans un Parlement fédéré de l'Empire britannique, le Canada serait assujetti aux décisions de représentants de toutes les parties de l'Empire, c'est-à-dire d'hommes qui n'ont aucune connaissance de nos conditions sociales, de nos aspirations nationales... Ce que nous désirons, c'est plutôt un changement d'attitude et de sentiment qu'un changement dans les conditions de l'Empire[1]. » Quelques semaines plus tard, M. Ross s'exprime plus clairement encore : « Nous sommes satisfaits au Canada du gouvernement de l'Empire, tel qu'il nous vient de Westminster. Nous sommes satisfaits des représentants que la Couronne nous a envoyés comme vice-rois depuis la Confédération. Mais quant à l'abandon de quelques-uns des privilèges du *self government*, nous ne parvenons pas à voir quels avantages nous y gagnerions[2]! »

Ainsi, chez beaucoup d'Anglais canadiens, le senti-

[1] Discours de M. Ross à la *British Empire League*, à Toronto, le 14 mai 1901.

[2] Discours de M. Ross au conseil de la *British Empire League*, à Toronto, le 25 juillet 1901.

ment impérialiste s'affaiblit par le fait même qu'il dure sans s'accroître et sans aboutir. Il tend peu à peu à devenir plutôt le désir d'une entente cordiale où, sans que rien soit légalement changé, la Colonie manifesterait à la Métropole toute la bonne volonté dont elle est pleine. Dès la fin de 1901, l'Angleterre peut à peine demander davantage.

Nous trouvons la preuve de ce changement dans les discussions de la conférence intercoloniale des premiers ministres coloniaux, réunie au mois de juillet 1902 à l'occasion du couronnement du roi Édouard VII. Dans cette circonstance importante, le ministère Laurier adopta une attitude de résistance et, remarquons-le, l'opinion publique de la Colonie ne le désavoua pas. Il faut étudier de plus près cette page significative de l'histoire impériale.

Le 23 janvier 1902, le gouvernement de Londres envoyait aux gouverneurs généraux des colonies autonomes la dépêche suivante : « Le gouvernement de Sa Majesté vous propose de profiter de la présence à Londres des premiers ministres coloniaux pour discuter avec eux les questions des relations politiques entre les Colonies et la Métropole, de la défense impériale, des relations commerciales entre les différentes parties de l'Empire, ainsi que d'autres problèmes d'intérêt général. Si vos ministres désirent nous soumettre des propositions ou des résolutions précises sur les questions ci-dessus mentionnées, ou s'ils désirent voir discuter quelque autre sujet, je serai heureux d'en être informé[1]. »

L'invite était nette : il s'agissait de discuter, non

[1] Dépêche du secrétaire d'État pour les colonies au gouverneur général du Canada, le 23 janvier 1902.

pas sur des généralités, mais sur des points nettement déterminés; il s'agissait pour les colonies de dire jusqu'où elles se montraient disposées à aller en matière d'union impériale. La réponse du Canada fut déconcertante par sa réserve : « Au sujet des différentes questions mentionnées dans votre dépêche, répondait lord Minto[1] le 3 février, il n'en est qu'une qui, dans la pensée de mes ministres, puisse laisser espérer une utile discussion ; c'est celle des relations commerciales entre les différentes parties de l'Empire. Les relations existantes entre les grandes colonies autonomes, notamment le Canada, et la Métropole sont considérées par mes ministres comme entièrement satisfaisantes, à l'exception de quelques détails de minime importance. Ils ne prévoient pas qu'étant donnée la condition des diverses colonies il puisse être établi un système de défense applicable à toutes. Suivant l'opinion de mes ministres, il n'y a donc qu'un nombre limité de sujets sur lesquels la conférence semble pouvoir être féconde. Néanmoins, mes ministres reconnaissent qu'il est désirable de profiter de toutes les occasions qui se présentent pour discuter — entre hommes politiques anglais et coloniaux — les problèmes d'intérêt impérial. A cet égard, les représentants du Canada seront prêts à considérer respectueusement toute proposition qui leur sera soumise, soit par le gouvernement de Sa Majesté, soit par les représentants des autres colonies[2]. »

[1] En vertu de la fiction constitutionnelle, c'est le gouverneur général qui parle, mais il est entendu que ce sont ses ministres seuls qui décident.

[2] Dépêche du gouverneur général du Canada au secrétaire d'État pour les colonies, le 3 février 1902.

Ces quelques lignes résumaient, d'une façon concise et tant soit peu cassante, l'attitude prise par le ministère Laurier dans la question de l'impérialisme. Pareil langage eût sans doute fait scandale en 1897. En 1902, il ne souleva qu'une opposition modérée, ce qui prouve bien la réalité de l'évolution que nous exposions dans les pages précédentes. Le *leader* du parti conservateur, M. Borden, porta l'affaire devant la Chambre des communes d'Ottawa, le 12 mai 1902. C'est à peine s'il se montra plus impérialiste que sir Wilfrid Laurier. Après avoir déploré la raideur de la dépêche canadienne, il déclara que des trois formes d'avenir qui s'ouvraient devant le Dominion : indépendance, annexion, prolongation de l'état actuel, c'était la dernière qu'il préférait. Par ces paroles, il enterrait en quelque sorte l'impérialisme politique, mais il se rabattait sur l'impérialisme économique et demandait au gouvernement d'obtenir, comme contre-partie du tarif préférentiel canadien, un traitement de faveur sur le marché anglais. Sir Charles Tupper avait déjà soutenu cette même thèse en 1897.

Dans sa réplique, M. Laurier fut encore plus catégorique que dans la dépêche qu'il avait présentée à la signature de lord Minto. Il repoussa naturellement tout soupçon d'intention discourtoise à l'égard du gouvernement de Londres, mais il maintint formellement ses réserves au sujet de l'impérialisme militaire et naval. Il se déclara par contre résolu à suivre de très près le problème économique et à tenter de gagner pour le Canada des avantages sérieux sur le marché métropolitain. Ainsi, parmi les grandes questions impériales, celle de la préférence commerciale apparaissait seule susceptible d'une discussion pratique.

Tandis que les chefs responsables précisaient leurs positions, les impérialistes ne sortaient guère du ton et des termes de leur propagande courante. La *British Empire League* demandait « une complète expression par les représentants des colonies de leurs vues pour la constitution de relations plus étroites... » La *Canadian Manufacturers' Association*, ligue à la fois protectionniste et impérialiste, se prononçait en faveur d'un programme anodin et composite où la préférence économique voisinait avec l'adoption du système métrique. D'une façon générale, l'opinion restait dans le vague de formules déjà vieillies ou bien descendait au détail de réformes qui ne pouvaient guère être qualifiées d'organiques. Le ministère avait en somme représenté assez fidèlement cet état d'esprit dans sa réponse au ministre des colonies.

La conférence tint dix séances, du 30 juin au 11 août 1902 [1]. Réservant pour les chapitres suivants son œuvre au point de vue militaire et économique, nous étudierons seulement ici ses discussions politiques et l'impression d'ensemble produite au Canada et en Angleterre par ses travaux.

Au point de vue politique, il n'est pas exagéré de dire que tout le monde arrivait sans illusion. Les coloniaux s'étaient trop souvent déclarés satisfaits du régime existant pour avoir bien envie de le changer. M. Chamberlain ne l'ignorait pas. Dans son discours d'ouverture, il voulut cependant attirer l'attention de

[1] Tous les documents officiels relatifs à cette conférence ont été réunis par le gouvernement anglais dans un livre bleu intitulé : *Papers relating to a Conference between the secretary of State for the colonies and the prime ministers of self-governing colonies*; *June to August* 1902.

la conférence sur la question de l'impérialisme politique : « Je pourrai être considéré comme un rêveur, comme un enthousiaste, mais je n'hésite pas à dire que, selon moi, la fédération de l'Empire est dans les limites du possible ! » Pour appuyer cette affirmation, le ministre des colonies rappelait que la solidarité impériale était déjà un fait et que la guerre du Transvaal en avait donné une preuve éclatante. Il reconnaissait toutefois que le lien d'union ne devait pas devenir une chaîne ; aussi voulait-il, en cette matière, attendre les propositions plutôt que les faire lui-même : « La demande, si elle vient, doit venir de vous ; si elle vient, elle sera reçue dans ce pays avec enthousiasme. » Et citant un mot prononcé quelques années auparavant par sir Wilfrid Laurier : « Si vous voulez notre aide, appelez-nous dans vos conseils ! », M. Chamberlain s'écriait pour conclure : « Messieurs, nous avons besoin de votre aide dans l'administration de ce vaste Empire, qui est le vôtre comme il est le nôtre. Le Titan fatigué plie sous le faix trop lourd de son destin. Nous avons porté ce fardeau pendant bien des années, mais nous pensons aujourd'hui qu'il est temps que nos enfants nous assistent. Si vous nous en faites la demande, soyez sûrs que nous nous hâterons de vous faire place dans nos conseils[1]. »

Dans des développements connexes, le ministre suggérait un élargissement du Conseil privé d'Angleterre en une sorte de Conseil d'Empire. En attendant la réalisation, difficile et de toutes façons lointaine, d'un pareil projet, il proposait de rendre périodiques

[1] Discours de M. Chamberlain à la conférence intercoloniale, le 30 juin 1902. *Livre bleu*, p. 3 et 4.

les conférences intercoloniales. Ce programme était bien modeste, bien peu ambitieux! Sans doute M. Chamberlain aurait désiré davantage, mais en présence de de la réserve marquée des colonies, il ne pouvait guère être plus explicite. Sir Wilfrid Laurier par exemple ne désirait nullement qu'on prît à la lettre son éloquente parole : « Si vous voulez notre aide, appelez-nous dans vos conseils ! » En 1897, il avait paru (à tort, nous l'avons montré) être le *leader* des impérialistes coloniaux. En 1902, il fut l'homme de sens et de raison qui retient des collègues sur une voie dangereuse. Sans parler beaucoup, il joua en effet à ce moment un rôle très important. Ajoutons que ce fut plutôt un rôle d'opposition. Quand les discussions prirent fin, le Canada, gardé avec vigilance, n'avait perdu aucune de ses libertés, si minime fût-elle. La seule résolution d'ordre politique votée avait été celle qui demandait la réunion périodique, tous les quatre ou cinq ans, des premiers ministres coloniaux. Comme cette même résolution avait été adoptée déjà en 1897, la conférence de 1902 n'innovait rien.

Au point de vue de l'impérialisme politique, le résultat était donc tout négatif. On célébra, comme d'habitude, dans des banquets nombreux la gloire de l'Empire, l'union croissante qui unissait ses diverses parties. Mais, dans des conversations privées, M. Chamberlain se déclara « profondément déçu ». Aux colonies, les cercles impérialistes attaquèrent la résistance de sir Wilfrid Laurier. Il se trouva toutefois beaucoup de Canadiens — et pas seulement des Français — pour le féliciter d'avoir fermement défendu les traditions de l'autonomie coloniale. Les journaux de la mère patrie, sauf quelques exceptions dans le camp libéral, ne

donnaient pas cette note ; cependant, le tableau volontairement optimiste qu'ils faisaient de la situation ne pouvait tromper l'observateur attentif. La réalité était la suivante : les gouvernements coloniaux pouvaient désirer un rapprochement économique ou militaire ; ils redoutaient manifestement tout rapprochement politique de nature à restreindre la moindre de leurs libertés.

L'année 1902 marquait ainsi l'instant où le pendule commence son mouvement de retour. Ce mouvement ne tarda pas à s'accentuer. A mesure que s'éloignaient les souvenirs du jubilé de 1897, ceux de la guerre et de toute cette période à la fois prestigieuse et tragique, le Canada redevenait de plus en plus sensible à ses intérêts étroitement canadiens. La gloire de l'Empire, qui l'avait enthousiasmé à une heure de crise, ne passait plus maintenant qu'au deuxième ou au troisième plan de ses préoccupations. En 1903, un événement significatif vint le montrer clairement : l'affaire du règlement des frontières de l'Alaska révéla qu'il existait, dans l'Amérique britannique, un sentiment violemment national, prêt à se tourner éventuellement contre la Grande-Bretagne elle-même.

C'était une vieille question litigieuse, entre les gouvernements de Washington et d'Ottawa, que celle des frontières de l'Alaska. On ne s'était jamais entendu sur l'interprétation du traité anglo-russe de 1825 qui les déterminait et l'achat de l'Alaska par les États-Unis n'avait pas fait avancer l'affaire. D'année en année, de commission en commission, elle traîna, jusqu'au moment où le développement soudain du Yukon lui donna un intérêt de premier ordre ; il s'agissait en effet de territoires importants et de l'accès de

l'*hinterland* vers le Pacifique. Le 24 janvier 1903, après bien des difficultés et des délais, les États-Unis et l'Angleterre signaient enfin une convention d'après laquelle la contestation était remise à une commission judiciaire, composée de six juristes impartiaux et réputés, trois pour chaque partie. Leur décision devait avoir un caractère juridique et porter simplement sur l'interprétation à donner au traité de 1825.

Le gouvernement américain choisit trois personnages considérables, M. Root, ancien ministre de la guerre, les sénateurs Lodge et Turner. Ils ne ressemblaient toutefois guère à des juges, car ils ne s'étaient pas fait faute, à bien des reprises, d'exprimer sur la question des appréciations d'une irréductible intransigeance. L'Angleterre désigna deux juristes canadiens distingués, sir Louis Jetté, lieutenant-gouverneur de Québec, M. Aylesworth et de plus le *chief justice* anglais lord Alverstone. Tout allait dépendre de ce dernier, car s'il votait avec les deux membres canadiens, on aboutissait au moins à une impasse qui réservait l'avenir ; s'il se ralliait au contraire aux conclusions américaines, le Canada perdait définitivement la partie.

L'affaire, d'importance secondaire en Angleterre, passionna aussitôt l'opinion canadienne. On connaissait la brutale obstination des Yankees et l'on se demandait si le représentant de la Métropole saurait ou voudrait leur répondre par une obstination semblable. Les journaux rappelaient en effet combien, depuis quelques années, le gouvernement britannique s'était fait conciliant et parfois humble vis-à-vis des États-Unis, dans la pensée qu'il ne fallait à aucun prix mécontenter ces puissants amis. « Vous verrez, murmurait-on au Dominion, que la mère patrie va nous sacrifier sur

l'autel de l'amitié américaine ! » Et un mouvement de méfiance se dessinait, que devaient du reste trop bien justifier les événements.

Le 20 octobre 1903, le jugement fut rendu public. Sauf sur quelques points secondaires, il acceptait la thèse américaine. Sir Louis Jetté et M. Aylesworth refusaient, en matière de protestation, d'y apposer leur signature ; mais la voix de lord Alverstone, s'ajoutant aux trois voix des représentants de la partie adverse, assurait à celle-ci la victoire. Le *chief justice* avait sans doute jugé en conscience. N'importe, dans l'espèce la diplomatie anglaise avait bien mal servi les intérêts de sa colonie.

Ce fut, par tout le Canada, une explosion de colère et presque de rage, non pas tant contre les États-Unis que contre l'Angleterre. « Que le gouvernement de Washington se défende, s'écriait-on, nous sommes les premiers à le comprendre. Mais le gouvernement impérial aurait dû nous soutenir, au lieu de s'associer à nos adversaires ! » Sir Louis Jetté, M. Aylesworth, personnages réfléchis et importants, donnaient la mesure de l'indignation générale en refusant de signer un jugement qu'ils déclaraient manifestement injuste. L'opinion publique allait plus loin et affectait de se croire trahie, disant que le représentant de l'Angleterre s'était conduit non comme un juge, mais comme un diplomate, chargé de flatter une nation amie. Les journaux exagérèrent encore l'excitation. Leurs manchettes retrouvaient un style violent, laissé de côté depuis la guerre du Transvaal : « Le Canada sacrifié sur l'autel de la diplomatie pour cimenter l'union anglo-américaine ! » écrivait le *World* de Toronto . « Les intérêts canadiens sacrifiés par lord Alverstone ! » disait le

Globe. « Volés de nos droits ! » criait le *Times* de Peterborough. « A quand l'arbitrage sur l'indépendance du Canada ? » raillait le *Halifax Herald*. « Conduit comme un agneau à la boucherie ! » concluait le *World* de Vancouver. La presse canadienne française suivait le mouvement, mais ne dépassait, n'atteignait même pas la violence des journaux anglais. D'autre part, c'étaient partout des meetings d'indignation, des discours d'hommes politiques, de commerçants, de professeurs ! On rappelait avec complaisance toutes les défaillances dont l'Angleterre s'était par le passé rendue coupable à l'égard du Canada. Un professeur de droit de Toronto prononçait devant ses étudiants des paroles sévères : « Nous ne pouvons oublier que cette dernière transaction n'est que la suite de plusieurs autres qui ont eu le même caractère. Toute l'histoire des négociations et des traités britanniques avec les États-Unis est marquée d'une série de pierres tombales, sous lesquelles on a enterré nos droits[1]. » Des termes d'une violence inouïe furent employés par certains membres des ministères provinciaux. Lorsque M. Aylesworth vint à Toronto, le 2 novembre 1903, pour y assister à un grand banquet en son honneur, il ne tenait qu'à lui de transformer la soirée en une bruyante manifestation antianglaise ; sa sagesse seule l'en empêcha, car plusieurs l'y poussaient.

Sous le coup de l'indignation générale, sir Wilfrid Laurier lui-même se laissa aller à des affirmations peut-être excessives. Interpellé à la Chambre des communes, le 23 octobre 1903, sur le jugement, il fit

[1] Discours de M. John King à la *Law School* de Toronto, le 24 octobre 1903.

(incidemment il est vrai) les déclarations suivantes : « La difficulté, telle que je la conçois, est qu'aussi longtemps que le Canada demeurera une dépendance de la Grande-Bretagne, les pouvoirs que nous avons actuellement resteront insuffisants pour la défense de nos droits. Il est important que nous demandions au Parlement britannique des pouvoirs plus étendus, afin que si nous avons de nouveau à traiter de pareilles affaires nous puissions le faire librement, selon la méthode que nous choisirons et les lumières que nous pourrons avoir[1]. »

Ces paroles, étant donné l'homme responsable qui les prononçait, produisirent dans tout l'Empire une réelle émotion. Le droit de conclure les traités, c'est l'indépendance ! Personne ne pouvait s'y tromper. Le premier ministre du Canada voulait-il donc s'engager de suite et délibérément dans cette voie ? On ne le pensa pas, et en effet l'orientation eût été trop grave ; mais les gens réfléchis comprirent que l'attitude de M. Laurier allait droit à l'encontre de tous les projets d'impérialisme politique. Lord Rosebery par exemple l'indiqua sans ambages : « On nous offre de nous délivrer de la responsabilité de traiter pour autrui. Eh bien ! c'est une offre qui ne tendra pas à rendre plus étroite l'union impériale[2] ! »

Au milieu de cette tempête canadienne, on devine que les dithyrambes impérialistes avaient disparu ; on en arrivait à écouter de meilleur gré de vagues menaces d'indépendance. « Nous ne serions pas surpris, disait

[1] Discours de sir Wilfrid Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 23 octobre 1903.

[2] Discours de lord Rosebery à Leicester, le 8 novembre 1903.

par exemple le maire de Vancouver, si tout ceci aboutissait à un fort et large mouvement vers l'établissement de l'indépendance canadienne [1]. » « Notre avis est que le Canada doit voler de ses propres ailes ! » écrivait l'*Eastern Chronicle* de New Glasgow (Nouvelle-Écosse). De tous côtés, on recommençait à parler d'un sujet absolument abandonné et même oublié depuis plusieurs années.

Il faut connaître les Canadiens, ou même d'une façon plus large les Américains et les coloniaux, pour apprécier le sens et la véritable portée de cette agitation. Les coloniaux, qui sont tous un peu marseillais, ne s'attendent pas à ce qu'on prenne à la lettre tout ce qu'ils disent. Dans cette circonstance spéciale, les Canadiens, en criant : Indépendance ! Indépendance ! n'avaient sans doute pas la moindre intention de se séparer de l'Angleterre, et ils n'eussent même pas voulu que celle-ci le crût. Ils usaient simplement une fois de plus, tout en donnant cours à une légitime indignation, d'un procédé commode et parfois efficace qui, d'une façon très vulgaire, peut s'exprimer ainsi : « Si l'on continue à me traiter de la sorte, je m'en vais ! » L'affaire de l'Alaska n'eut donc pas de lendemain.

Elle eut cependant une répercussion. Depuis lors, le sentiment impérialiste canadien n'est plus ce qu'il a été autrefois. Si personne, absolument personne, ne veut rompre les liens qui unissent la Colonie à la Métropole, bien peu nombreux sont ceux qui songent sérieusement à les resserrer. Les brillants développe-

[1] Discours de M. Neelands, maire de Vancouver, le 22 octobre 1903.

ments sur l'union impériale, tels que dans certains milieux on les cultive encore, ne répondent plus exactement au véritable courant populaire. Après avoir été recouvert pendant sept années par la vague impérialiste, le Canada, en 1903, se retrouve donc être à peu près ce qu'il était avant 1896 : une colonie essentiellement loyaliste, essentiellement britannique, mais passionnément jalouse de ses libertés et bien décidée à n'abdiquer, entre les mains de qui que ce soit, la moindre parcelle de son autonomie.

CHAPITRE XXXIV

L'IMPÉRIALISME ÉCONOMIQUE

L'impérialisme économique est le suprême espoir et la suprême pensée des promoteurs de l'union impériale. La fédération politique ou militaire tardant à se réaliser, c'est vers la fédération douanière que, tout naturellement, leurs yeux se tournent. De là l'ardeur passionnée qu'ils mettent à discuter le problème des relations commerciales entre la Métropole et ses colonies. Le commerce a fait la puissance de l'Angleterre, disent-ils. Ne sommes-nous pas en droit d'attendre de lui la grandeur de l'Empire ?

L'attitude canadienne dans ce grave débat nous intéresse particulièrement ici. C'est à trois dates principales que nous pouvons la saisir, en quelque sorte, sur le vif. En 1897, le Dominion fait à la mère patrie le cadeau d'un tarif préférentiel. En 1902, lors de la seconde conférence internationale de Londres, il laisse clairement entendre qu'en retour il attend de la Grande-Bretagne une faveur analogue. En 1903, M. Chamberlain se rallie ouvertement au protectionnisme et, pour la première fois depuis le commencement de toute cette campagne, le gouvernement canadien peut enfin raisonner, sinon sur des propositions, du moins sur des données quelque peu précises. La position prise par la Colonie, à ces trois moments, va nous per-

mettre de déterminer la courbe de l'impérialisme économique au Canada, de 1896 jusqu'à aujourd'hui.

Le projet de réforme douanière, déposé par le ministère Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 22 avril 1897, marquait une étape décisive dans l'histoire du Dominion et, à certains égards, dans celle de l'Empire tout entier. Il substituait d'une façon générale les droits *ad valorem* aux droits spécifiques et faisait des réductions sur un certain nombre d'articles, tout en restant nettement protectionniste. D'autre part, il créait, au-dessous du tarif général (*general tariff*) un tarif de réciprocité (*reciprocal tariff*) pouvant servir d'amorce à des traités de commerce. Enfin, et c'était la grande idée du nouveau régime, il accordait de suite et sans négociations préalables une préférence de 12 1/2 p. 100 à l'Angleterre [1]. A vrai dire, le nom de l'Angleterre n'était nulle part explicitement prononcé; seulement, une disposition non équivoque [2] réservait exclusivement le tarif de faveur aux nations accordant au Canada des avantages équivalents ; or, seules la Grande-Bretagne et peut-être la Nouvelle-Galles du Sud pouvaient en invoquer le bénéfice. Les auteurs du projet entendaient bien qu'il en fût ainsi et M. Fielding put s'écrier, en terminant son discours sur la question : « Je suis fier de dire que demain matin (le 23 avril 1897), à chaque station douanière du Canada, de l'un à l'autre Océan, les portes seront ouvertes au commerce privilégié de la mère patrie [3]. »

[1] Cette préférence fut portée à 25 p. 100 en 1898 et à 33 1/3 p. 100 en 1900.

[2] 16me *Resolution*, *Schedule D*.

[3] Discours de M. Fielding à la Chambre des communes d'Ottawa, le 22 avril 1897.

Déçus de se voir devancés par les libéraux dans leur zèle impérialiste, dont ils prétendaient avoir une sorte de monopole, les conservateurs ne surent pas dissimuler leur dépit et ils l'exprimèrent dans une opposition de parti pris qui soulignait leur mauvaise humeur. Sir Charles Tupper reprocha vivement au gouvernement de n'avoir rien exigé de l'Angleterre en échange du tarif différentiel[1]. L'opinion conservatrice qu'il représentait eût souhaité par exemple l'établissement dans la Métropole d'un droit sur le blé ou le maïs, avec préférence pour les produits canadiens. Mais MM. Laurier et Fielding s'étaient bien rendu compte qu'une pareille suggestion était au moins prématurée ; très prudemment, ils réservaient leur crédit pour d'ultérieures négociations, contents cette fois d'avoir gagné le bon vouloir britannique.

Une objection plus sérieuse était l'existence des traités de commerce anglo-belge et anglo-allemand (1862 et 1865), qui contenaient en faveur de la Belgique et de l'Allemagne la clause de la nation la plus favorisée et par conséquent, dans l'espèce, liaient le Canada. La Colonie voulait-elle donc étendre à ces deux pays les avantages consentis à l'Angleterre ? Interrogé à ce sujet, M. Laurier déclara ouvertement que non[2], ce qui revenait à dire qu'il espérait, qu'il escomptait même une dénonciation des traités gênants, dont l'échéance tombait justement la même année.

L'état de l'opinion publique anglaise permettait au premier ministre cet audacieux espoir. Elle avait

[1] Discours de sir Charles Tupper à la Chambre des communes d'Ottawa, le 26 avril 1897.

[2] Discours de M. Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 23 avril 1897.

accueilli avec un enthousiasme débordant le nouveau tarif canadien et, selon son habitude, elle affectait d'en exagérer la signification : « Dans ces derniers temps, écrivait le *Times*, il s'est produit peu d'événements susceptibles de conduire à des conséquences plus fécondes que le projet déposé par M. Fielding..... C'est le pas le plus décisif qu'on ait encore fait vers la fédération économique de l'Empire [1]. » Et le grand journal de la Cité, devançant les vœux canadiens, déclarait que si les traités belge et allemand venaient se mettre en travers de ce rêve, il conviendrait de songer à leur dénonciation.

Encouragé par cette bienveillance, on pourrait presque dire par cette reconnaissance de l'opinion britannique, M. Laurier, dès son arrivée en Angleterre pour le jubilé, en juin 1897, osa parler d'une façon à peine voilée : « Je réclame pour le gouvernement actuel du Canada, dit-il à Liverpool, l'honneur d'avoir fait passer une mesure en vertu de laquelle les produits anglais sont admis chez nous sur la base de la préférence. Nous avons fait cela sans demander aucune compensation. Quelques-uns de nos concitoyens invoquaient l'argument du *donnant, donnant !* Nous avons voulu ignorer de pareils sentiments. Nous avons agi ainsi parce que nous nous reconnaissons, envers l'Angleterre, une dette de gratitude... On nous dit que cette politique ne pourra durer parce qu'elle va à l'encontre de traités existants. Laissez-moi vous dire que le Canada veut accorder cette préférence à la Grande-Bretagne, mais qu'il ne veut pas, pour le moment, l'étendre à d'autres puissances. Nous prétendons que

[1] *The Times*, 26 avril 1897.

ces traités qui nous sont contraires ne doivent pas demeurer sur notre route... Un problème se posera donc : il faudra que le Canada recule ou que l'Angleterre avance[1] !... »

Le gouvernement anglais, mis ainsi en demeure d'accepter ou de refuser le cadeau du Dominion, se décida, le 30 juillet 1897, à dénoncer les deux traités de commerce litigieux. Désormais, la préférence devenait chose exclusivement impériale. Le Parlement d'Ottawa souligna l'importance de cette modification en rapportant le tarif de réciprocité de 1897 et en le remplaçant, le 1er août 1898, par un tarif préférentiel, exclusivement britannique, de 25 p. 100. Deux ans plus tard, il devait être élevé à 33 1/3 p. 100. Le concert d'éloges fut unanime : sir Wilfrid Laurier se trouva désigné comme le *leader* de l'impérialisme colonial et le Canada passa en quelque sorte au rang de fils aîné de l'Empire.

Cet enthousiasme allait un peu vite, car depuis lors, du moins en matière d'impérialisme économique, le Dominion n'a guère fait que marquer le pas. L'opinion publique britannique pouvait bien avoir raison lorsqu'elle voyait dans le régime Fielding la première pierre de l'édifice impérial, mais la Colonie voulait-elle en poser d'autres ? Tout était là. On le crut généralement en Angleterre. En réalité, après comme avant 1897, les Canadiens sont restés protectionnistes. Ils sont certes disposés à accorder à la Métropole un tarif préférentiel, et ils l'ont montré ; mais ils veulent que ce tarif préférentiel ait lui-même un caractère protecteur. Dans ces conditions, le libre-échange intercolo-

[1] Discours de M. Laurier à Liverpool, le 12 juin 1897.

nial est une chimère ; bien plus, aux yeux des coloniaux d'Amérique, c'est un épouvantail, car pour eux l'industriel anglais est un concurrent exactement au même titre que l'industriel américain. Il se trouve donc que, du premier coup, le Canada a donné à la mère patrie presque tous les avantages commerciaux qu'il avait à lui donner. Dès 1900, il se repose et semble dire : « J'ai fait tout ce que je pouvais faire ! » Bientôt il va suggérer aux Anglais : « A votre tour ! »

Les années qui séparent le jubilé de la reine Victoria du couronnement d'Édouard VII ne font qu'accentuer cet état d'esprit qui n'était pas encore bien conscient de lui-même au moment où s'élaborait le régime douanier de 1897. Revenus de leur premier enthousiasme, les Anglais commencent à s'apercevoir que leur colonie se défend, même contre eux : « La préférence, dit par exemple dans un de ses discours sir Michael Hicks Beach, chancelier de l'échiquier, comporte encore un droit protecteur contre le manufacturier anglais en faveur du manufacturier canadien [1]... »

De leur côté, les industriels du Dominion comptent bien qu'il continuera à en être ainsi et ils le disent hautement. La convention annuelle de la *Canadian Manufacturers' Association*, réunie à Halifax en août 1902, vote les résolutions suivantes, qui sont significatives : « Dans l'opinion de l'Association, les changements qui se produisent actuellement exigent une complète révision du tarif, sur des bases qui permettront de transférer aux usines canadiennes la ma-

[1] Discours de sir Michael Hicks Beach à la Chambre des communes impériale, le 20 juin 1901.

nufacture de produits que nous importons actuellement de l'étranger... Quoique le tarif doive être fait tout d'abord pour protéger les intérêts canadiens, il convient néanmoins qu'il donne une préférence appréciable à la mère patrie... *mais, quoi qu'il en soit, le tarif minimum doit encore garantir une protection adéquate à tous les producteurs canadiens*[1]. »

L'association qui exprime ces idées est principalement composée de Canadiens anglais; elle est anglophile et passe généralement pour impérialiste. Pourtant, dans les discours de ses représentants les plus autorisés, revient sans cesse, comme un refrain, la demande d'une protection « adéquate », même contre la Métropole. Il n'est donc pas question de faire de nouvelles avances à l'Angleterre. Le moment est même venu au contraire où on lui demande de favoriser à son tour les colonies sur son propre marché. Bien renseignés sur l'évolution de l'opinion britannique, les gouvernants du Dominion se rendent compte en effet qu'un changement notable s'opère en elle et qu'en raison de nécessités impériales ou nationales, les conservateurs et les impérialistes se meuvent lentement vers le protectionnisme. La réciprocité, que sir Charles Tupper préconisait en 1897, peut ainsi devenir possible et sir Wilfrid Laurier s'y rallie : il part pour la conférence intercoloniale de 1902, en déclarant qu'il « essaiera si possible d'obtenir un traitement préférentiel pour les marchandises canadiennes sur le marché britannique[2]. »

[1] Résolution votée par la convention de la *Canadian Manufacturers' Association*, tenue à Halifax les 13 et 14 août 1902.

[2] Discours de sir Wilfrid Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 12 mai 1902.

C'est dans ces circonstances que s'ouvre la conférence, le 30 juin 1902. Officiellement, la Nouvelle-Zélande seule a déposé un vœu tendant à l'adoption du régime préférentiel entre les différentes parties de l'Empire. Le Canada suggère, mais officieusement, un traitement de faveur pour les blés canadiens par le moyen d'une détaxe sur le droit d'importation établi en Angleterre le 14 avril 1902. Les autres colonies se tiennent sur la réserve [1]. Quant à M. Chamberlain, âme dirigeante de la réunion, il a sondé l'horizon et il semble mesurer, sans illusion, toute la distance qui sépare le désirable du possible. Son discours inaugural est prudent, modéré, plein de suggestions mais aussi de réticences : « L'Empire, commence-t-il par dire aux ministres coloniaux assemblés, doit devenir économiquement autonome et la forme ultime de cette autonomie devrait être le libre-échange impérial. Jusqu'à quel point est-il réalisable ? Vous aurez à le dire. Je n'ignore pas que les recettes douanières sont la clef de voûte de vos systèmes financiers ; un *zollverein* complet n'est donc pas possible actuellement. Mais cherchons au moins à développer le commerce international sur la base de la réciprocité [2]. »

Il y a, dans ce langage, un certain vague et comme une sorte de gène. Le ministre en effet n'ose (ou ne peut dire deux choses essentielles, que cependant il ne se dissimule certainement pas à lui-même. La première c'est que les colonies restent plus protectionnistes que jamais et qu'en conséquence il faudra payer, par des

[1] « Subjects suggested for discussion and notices of motion », *Livre bleu*, p. 7.

[2] Discours inaugural de M. Chamberlain à la conférence intercoloniale de 1902, *Livre bleu*, p. 5 et 9.

avantages sérieux sur le marché britannique, les concessions de tarif qu'on voudra leur demander. La seconde, c'est que la Métropole ne peut en réalité donner d'avantages sérieux sur son propre marché qu'en s'engageant elle-même dans la voie du protectionnisme.

Faute de pouvoir ou d'oser faire des promesses officielles dans ce sens, le ministère impérial laissa échouer la conférence. La Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud promirent bien, et établirent du reste par la suite, des tarifs préférentiels, mais par surtaxe des importations étrangères, non par détaxe des importations anglaises : c'était une aggravation du protectionnisme colonial, guère autre chose. L'Australie se refusa à toute action immédiate et le Canada ne prit en somme que des engagements assez vagues qui ne le liaient pas. De son côté, l'Angleterre avait refusé tout traitement de faveur aux blés canadiens et bientôt même, le 23 avril 1903, ce droit d'importation sur les blés étrangers, qui avait soulevé tant d'espérances chez les impérialistes, fut rapporté, sous l'influence libre-échangiste de M. Ritchie, chancelier de l'échiquier. Dans ces conditions le mot de réciprocité n'avait aucun sens positif. L'échec était complet et les hommes sérieux ne s'y trompèrent point : depuis le jour mémorable où le Canada avait institué son nouveau tarif, l'impérialisme économique avait à peine fait le moindre progrès. C'est alors que M. Chamberlain vit clairement à quel prix il était réalisable. Homme des résolutions audacieuses, il brûla ses vaisseaux et, au mois de mai 1903, il se déclara délibérément protectionniste.

Nous n'avons pas à analyser longuement ici la nouvelle attitude de M. Chamberlain. Il nous suffira de la

résumer, pour chercher ensuite à connaître la réponse que lui fit l'opinion canadienne. Pour la première fois, dans ses discours de l'été et de l'automne 1903, le ministre des colonies, bien vite démissionnaire du reste, parlait librement et sans réticence. Son programme, de suite tracé pour ne plus guère varier, peut se résumer en quelques mots : La question économique est le nœud de l'impérialisme et si elle ne peut être résolue d'une façon satisfaisante, il faut désespérer de l'union permanente de l'Empire. Avec le libre-échange, la mère patrie est désarmée ; elle ne peut pas répondre aux provocations étrangères et d'autre part elle n'a pas de concessions à offrir à ses colonies en échange des tarifs différentiels qu'elle leur demande. Sous un pareil régime, le mot de réciprocité, souvent prononcé, n'est qu'un vain mot. L'établissement d'un régime protecteur modéré est donc nécessaire, si l'Angleterre veut poursuivre la politique impériale. C'est seulement alors qu'elle sera en mesure de négocier avec les gouvernements coloniaux, pas avant !

Jamais encore le sujet n'avait été traité avec cette franchise et cette audace. L'impression produite fut énorme en Angleterre, aux colonies, particulièrement au Canada où le tarif était, depuis cinq ans, un objet de perpétuelle discussion. L'opinion y manifesta ses tendances variées par un débordement d'articles, de discours, d'interviews, de résolutions et d'ordres du jour. Toutefois, au milieu de la diversité des jugements, deux notes se retrouvaient presque toujours : la première était un éloge chaleureux de M. Chamberlain et de l'impérialisme, un sincère désir d'augmenter les relations commerciales avec la Grande-Bretagne ; la seconde, une volonté manifeste de ne rien faire pré-

cipitamment et surtout de ne pas abaisser inconsidérément le tarif existant. De cette première consultation, il ressortait avec évidence que le Canada tenait fermement à son tarif protecteur et subordonnait à son maintien l'impérialisme économique lui-même.

C'est surtout chez les industriels que ces réserves se manifestèrent. Assurément, en leur qualité d'Anglais (les Français étaient rares parmi eux), ils ne manquaient pas de chanter les louanges de l'impérialisme. Mais, ce rite accompli, ils s'opposaient carrément à une révision du tarif dans le sens de l'abaissement de certains droits, fût-ce au bénéfice de l'Angleterre : « Ce que je dirai tout d'abord, expliquait l'un d'eux, c'est que le Canada n'offrira pas à la mère patrie de lui sacrifier ses industries. Nous devons protéger amplement nos manufactures et le libre-échange à l'intérieur de l'Empire est une impossibilité... Ce que nous pouvons donner à la Métropole, c'est une préférence plus grande sur les produits que nous ne manufacturons pas[1]. » Un peu plus tard, M. W.-K. George, président pour 1904 de la *Canadian Manufacturers' Association*, parlait avec la même clarté : « On nous accuse de duplicité parce que nous voulons que le tarif préférentiel soit encore protecteur pour nos industries canadiennes ! Mais nous nous en tenons à cette déclaration et nous prétendons que notre proposition n'a rien d'extraordinaire. Toute autre base serait nuisible au Canada et, pour cette raison même, nuisible au progrès de l'Empire. Car plus le Canada sera puissant et prospère, plus l'Empire en profitera[2] ! » Enfin, le 6 février 1906, devant la Commission

[1] Adresse de M. J.-D. Rolland à la *Canadian Manufacturers' Association* (section de Montréal), le 10 août 1903.

[2] Discours de M. W.-K. George au banquet de la *Canadian*

d'enquête instituée par le ministère Laurier pour étudier la question de la revision du tarif, la *Canadian Manufacturers' Association* a défini, d'une façon qui ne laisse place à aucune équivoque, sa politique économique : « Nous approuvons, ont déclaré ses représentants, l'offre d'une préférence substantielle à la mère patrie et à ses colonies. Mais nous sommes fermement opposés à toute politique qui aurait pour effet d'empêcher ou de restreindre la mise en valeur de nos propres ressources. Quant à la politique qui consiste à créer un triple tarif (*maximum, minimum* et *préférentiel*), elle appelle simplement de notre part les remarques suivantes : Nous l'approuvons dans la limite où elle encouragera nos industries, nous poussera à manufacturer au Canada tout ce que nous pouvons y manufacturer, nous faisant acheter autant que possible en Angleterre le surplus de nos besoins (*our surplus requirements*)[1]. »

Ces diverses citations révèlent très exactement l'état d'esprit de la plupart des industriels canadiens et leur programme peut se résumer en deux articles très simples : Contre l'étranger, la prohibition ; contre l'Angleterre, la protection. Et c'est encore, font-ils remarquer sans ironie, une préférence en faveur de la mère patrie !

On trouve même des gens, plus bourrus ou plus francs, qui commencent à trouver que toute cette agitation au sujet du tarif différentiel est un peu gênante. Impérialistes ? Ils le sont autant et plus que quiconque !

Manufacturers' Association, donné à Montréal, le 22 septembre 1904.

[1] Déposition de la *Canadian Manufacturers' Association* devant la commission d'enquête du tarif, le 6 février 1906, à Ottawa.

Seulement, pensent-ils, il vaudrait mieux séparer la politique des affaires. Que le Canada reprenne donc toute sa liberté commerciale et, puisqu'il veut faire quelque chose pour l'Empire, ce qui est très légitime, qu'il lui offre quelques navires de guerre. Après quoi, qu'on laisse les commerçants faire tranquillement leurs affaires! « J'ai toujours pensé, dit dans ce sens M. Cyrus A. Birge, président pour 1903 de la *Canadian Manufacturers' Association*, qu'il conviendrait beaucoup mieux au Canada de n'avoir qu'un seul tarif pour tout le monde. Si, après cela, nous voulons prendre notre part du fardeau de l'Empire, contribuons plutôt à la défense impériale[1] ! »

Ces réserves se manifestent surtout dans le monde spécial, mais puissant, des manufacturiers. D'une façon générale, l'opinion canadienne, sans vouloir se compromettre, ne demande pas mieux que de voir des négociations s'engager. Le ministère libéral, partisan traditionnel des traités de commerce, pense de même; mais comme il est en continuelle conversation avec des industriels qui lui demandent des augmentations de droits, il se rend compte qu'il lui sera assez difficile de trouver des concessions douanières à faire à la mère patrie. Par son projet d'un triple tarif, maximum, minimum et préférentiel, il se prépare cependant à une politique de réciprocité, dont l'Angleterre sera la première à bénéficier. Mais il le fait avec réserve, avec prudence; surtout, il ne permet pas qu'on l'entraîne plus loin qu'il ne veut aller. Sir Wilfrid Laurier retrouve, à cet égard, pour défendre la liberté d'action

[1] Interview de M. Cyrus A. Birge, dans le *Toronto News*, le 18 mai 1903.

de la Colonie, toute la vigoureuse et tranchante netteté avec laquelle il a déjà, en 1902, protégé l'autonomie canadienne. Au banquet du congrès des Chambres de commerce britanniques, à Montréal en 1904, il donne cette note avec quelque dureté : « Dans certaines remarques faites par le duc de Devonshire, il est une phrase qu'il est de mon devoir de contredire. Il a dit : Quels que soient les avantages immédiats qui seront gagnés par les colonies, il est hors de doute qu'elles seront appelées à abandonner quelque chose de cette indépendance et de cette complète liberté d'action dans leur législation fiscale, commerciale et industrielle à laquelle elles semblent attacher tant d'importance. — J'en suis fâché, mais quant à moi je ne puis souscrire à cette doctrine. Si les avantages que nous pouvons attendre de la mère patrie doivent être payés du prix de l'abandon de l'un quelconque de nos droits politiques, je dirai seulement : N'allons pas plus loin, nous sommes arrivés au point où nos routes se séparent[1] ! »

L'attitude du gouvernement canadien, en cela très représentatif, se dessine donc avec netteté. Fortement attaché à l'autonomie coloniale, il n'entend se prêter à aucune politique qui serait de nature à la restreindre. En conséquence, il s'oppose nettement à toute forme d'union douanière qui tendrait à établir le libre-échange à l'intérieur de l'Empire. Par contre, en raison de l'entente très cordiale qui l'unit à l'Angleterre, il ne demande pas mieux que de négocier avec elle un traité de commerce, en gardant toutefois un tarif suffi-

[1] Discours de sir Wilfrid Laurier au banquet du congrès des Chambres de commerce britanniques, à Montréal, le 20 août 1903.

samment protectionniste. Si c'est là l'impérialisme économique, nous pouvons conclure, avec toute une fraction de l'opinion britannique, que le Canada est sincèrement impérialiste. Mais ces projets de réciprocité resteront sans doute irréalisables, tant que l'Angleterre ne sera pas devenue protectionniste.

CHAPITRE XXXV

L'IMPÉRIALISME MILITAIRE

La brillante participation des colonies, notamment du Dominion, à la guerre sud-africaine avait créé chez les Anglais, vers 1900, de dangereuses illusions : « C'est la fédération impériale réalisée ! » s'écriaient-ils. Et déjà leurs hommes d'État les plus autorisés évoquaient avec enthousiasme les luttes futures de l'Empire, où les coloniaux combattraient à côté des citoyens du « vieux pays ». Ils affectaient d'oublier des réserves significatives, par exemple la dépêche explicite où sir Wilfrid Laurier, annonçant l'organisation d'un corps de volontaires, protestait à l'avance contre tous ceux qui, plus tard, voudraient y chercher l'autorité d'un précédent.

Dans l'espèce, le premier ministre responsable de la Colonie était seul qualifié pour parler en son nom. L'opinion anglaise aima mieux se fier aux déclarations moins mesurées de hauts fonctionnaires britanniques du Canada, qui ne représentaient qu'imparfaitement les véritables tendances coloniales : « Ce contingent, disait lord Minto en saluant le 30 octobre 1899 les troupes qui partaient pour le Transvaal, est le premier présent que le Canada fait à la grande cause impériale. C'est une orientation nouvelle et l'avenir est plein de

possibilités...[1] » Le général en chef Hutton, avec la naïve simplicité d'un brave soldat, allait plus loin encore : « Ce que le Canada vient de faire n'est pas mal. Mais, Messieurs, qu'est-ce qu'une contribution de 1.000 hommes auprès des besoins d'un grand empire ? Numériquement, ce n'est rien. Si le Canada veut remplir son rôle... il faut qu'il prévoie le jour où ce ne sera plus 1.000 hommes mais 50.000, mais 100.000 qui pourront lui être demandés pour le maintien de l'unité, que dis-je, de l'existence même de l'Empire[2] ! »

Le contraste était frappant entre la prudence du ministre colonial et la hardiesse des représentants de l'Angleterre : le premier était responsable, les autres ne l'étaient pas. Lorsqu'il s'agit, à la conférence intercoloniale de 1902, de discuter d'une façon précise et organique la constitution militaire de l'Empire, on put voir qui, de lord Minto ou de sir Wilfrid Laurier, avait en 1899 exprimé vraiment la pensée du peuple canadien. Ce fut pour beaucoup d'Anglais une cruelle déception.

Au moment de se rendre à la conférence de Londres, sir Wilfrid Laurier fit connaître à la Chambre des communes d'Ottawa le programme qu'il allait y défendre. C'était une condamnation sans réticence du militarisme : « Il y a de l'autre côté de l'Atlantique, dit-il, il y a au Canada une école, qui est peut-être représentée sur les bancs de cette assemblée et qui voudrait entraîner le Dominion dans le tourbillon du militarisme, cette plaie de l'Europe. Je ne suis pas prêt, quant à moi, à

[1] Discours de lord Minto, gouverneur général du Canada, à Québec, le 30 octobre 1899.

[2] Discours du général Hutton, commandant en chef des forces canadiennes, à Québec, le 30 octobre 1899.

endosser la responsabilité d'une pareille politique [1]. »
Il refusait en conséquence, courtoisement mais nettement, de discuter la question de la défense impériale.

Malgré cette réserve catégorique du Canada, la question avait été mise à l'ordre du jour de la conférence. Elle se divisait en deux chapitres : impérialisation de la marine ; impérialisation de l'armée.

Dès la première séance, dans une allocution éloquente, M. Chamberlain aborda le problème naval et se prononça en faveur du principe des contributions coloniales à la flotte de l'Empire. Il rappela la protection donnée gratuitement par la mère patrie à ses colonies, il insista surtout sur l'énorme accroissement de cette charge pendant les dernières années : « Nul ne pense, conclut-il, que la Métropole puisse éternellement faire un sacrifice aussi disproportionné. Tant que les colonies étaient jeunes et pauvres, elles ne tentaient point la convoitise de l'étranger et d'autre part elles étaient absolument incapables de fournir de grosses sommes pour leur propre défense... Mais maintenant, il ne convient plus ni à leur situation, ni à leur dignité de nations, qu'elles laissent à la mère patrie le soin de supporter seule, ou presque seule, toute la dépense [2]. »

L'invite était directe et la plupart des colonies ne voulurent ou ne purent pas se dérober. Le Cap, Natal, Terre-Neuve, l'Australie, la Nouvelle-Zélande promirent des subventions, minimes du reste [3], acceptant ainsi le

[1] Discours de sir Wilfrid Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 12 mai 1902.

[2] Discours inaugural de M. Chamberlain à la conférence intercoloniale de Londres, le 30 juin 1902, *Livre bleu*, p. 5.

[3] Leurs offres furent les suivantes : Le Cap : 1.250.000 fr., Natal :

principe mis en avant par le ministre des colonies. Seul le Canada fit la sourde oreille. Ses représentants expliquèrent que le Dominion n'entendait nullement se refuser aux charges rendues nécessaires par sa propre défense, mais qu'il préférait s'en occuper lui-même, sous sa responsabilité et sans faillir à ces principes d'autonomie qui avaient tant contribué à la constitution de l'unité impériale [1].

Au point de vue militaire, un projet de résolution de grande importance avait été déposé par le premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Le gouvernement anglais l'appuyait chaudement; peut-être même l'avait-il inspiré. Il s'agissait de « constituer, dans chaque colonie, un corps impérial de réserve sujet à servir, en cas de besoin, en dehors de la colonie où il serait formé [2]. » La portée de la proposition ne pouvait tromper personne : elle entraînait la participation des colonies aux guerres futures de l'Angleterre. L'accepter eût bien été, comme le craignait sir Wilfrid Laurier, se laisser entraîner par le tourbillon du militarisme.

Les représentants du Cap et de Natal semblèrent disposés à suivre la Nouvelle-Zélande dans la voie qu'elle indiquait, mais l'Australie et le Canada se tinrent délibérément sur la réserve. Les délégués canadiens en particulier résumèrent, avec beaucoup de fermeté et de sens politique, les raisons de leur opposition. Dans un mémorandum, admirablement rédigé, ils pré-

875.000 fr., Terre-Neuve : 75.000 fr., Australie : 5.000.000 fr., Nouvelle-Zélande : 1.000.000 fr., *Livre bleu*, p. 9.

[1] Mémorandum des ministres canadiens, *Livre bleu*, p. 73 et 74.

[2] Projet de résolution déposé par la Nouvelle-Zélande, *Livre bleu*, p. 6.

cisèrent la conception de l'autonomie coloniale qui dictait leur attitude : « Les ministres canadiens désirent faire remarquer que leur opposition ne vient pas de raisons financières. Mais ils ont la conviction que le projet en question marquerait un dangereux éloignement des principes du *self government* colonial. Le Canada apprécie trop hautement pour y renoncer la part d'indépendance locale qui lui a été octroyée par les autorités impériales et qui a produit des résultats si utiles et si bienfaisants, soit au point de vue matériel, soit au point de vue du rapprochement de la Colonie et de la mère patrie [1]. »

Sir Wilfrid Laurier et ses collègues se déclaraient du reste prêts à donner toute leur attention au grave problème de l'organisation militaire du Canada ; ils sollicitaient même à ce sujet la collaboration des autorités impériales ; mais ils se maintenaient fermement sur le terrain de l'autonomie et dans ce domaine ne se prêtaient même pas à la plus minime des concessions.

L'attitude canadienne fut très discutée. L'opinion anglaise ne dissimula pas qu'elle la désapprouvait. Au Canada, les ligues et les personnalités impérialistes attaquèrent vivement le premier ministre ; mais l'élément français tout entier et une grande partie de l'élément anglais félicitèrent au contraire sir Wilfrid Laurier de sa prudence et de la rigueur avec laquelle il avait su défendre les grands principes de la liberté coloniale. La réforme de la milice canadienne allait du reste montrer que le pays n'entendait pas recevoir du dehors, fût-ce de l'Angleterre, l'inspiration de sa politique.

[1] Mémorandum des ministres canadiens, *Livre bleu*, p. 73.

Le Dominion n'a jamais entendu se dérober aux devoirs militaires que lui impose sa propre défense contre un envahisseur éventuel. Aussi, dès l'origine de la Confédération, un système de milices assez complet avait-il été élaboré. Sous ce régime, les forces militaires comprenaient : 1° un corps permanent de 1.000 à 1.200 hommes, soldats de carrière ; 2° une armée active, composée de citoyens se soumettant à des périodes d'exercices régulières ; 3° enfin une réserve de l'armée. susceptible d'être appelée en cas de nécessité. D'après la loi, le général en chef était de droit un officier impérial, nommé par le gouvernement colonial.

Dès le lendemain de la conférence de 1902, le ministère canadien se déclara disposé à apporter des améliorations sérieuses à cette organisation : la paie devait être élevée, car dans les pays en voie de développement rapide, la carrière militaire, médiocrement rétribuée, n'attire que peu d'amateurs ; l'effectif, de l'aveu général, devait être augmenté. La Colonie comprenait en effet la nécessité d'envisager courageusement l'éventualité d'une guerre. Cependant, foncièrement et fermement pacifique, elle ne la désirait à aucun degré et ne prenait pas le moindre plaisir à s'y préparer. C'est sur ce dernier point que de graves divergences éclatèrent entre le ministre responsable de la milice et le général en chef envoyé de Londres. Le premier représentait la suprématie du pouvoir civil ; le second l'esprit militariste. Disons quelques mots de cette crise significative.

Au mois de juin 1902, le gouvernement britannique proposa au gouvernement canadien, pour le poste de général en chef, lord Dundonald. A la suite d'incidents

divers, le général Hutton, son prédécesseur, avait dû quitter le Canada. Lord Dundonald était un officier de grande bravoure, qui avait fait ses preuves sur de nombreux champs de bataille, notamment dans l'Afrique du Sud. Agréé par le ministère colonial, il arriva à Montréal en juillet 1902 : ce devait être le dernier général en chef anglais du Canada.

L'attitude de lord Dundonald ne tarda pas à soulever les susceptibilités d'une partie de l'opinion canadienne. Comme la plupart de ses prédécesseurs, il ne parvenait pas à comprendre qu'il était dans une colonie autonome et maîtresse de ses destinées. L'armée anglaise n'est pas traditionnellement respectueuse du pouvoir civil ; elle affecte souvent, comme toutes les armées, de se mettre, sous prétexte de défense nationale, au-dessus des représentants élus de la nation. D'autre part, elle est assez aristocratique par sa composition. Dans ces conditions, les officiers britanniques qui arrivent au Canada ne savent pas toujours s'adapter : ils se trouvent d'abord dans un pays beaucoup plus démocratique que le leur, où les forces conservatrices comme la royauté ou la noblesse n'existent pas ; ils ont ensuite à faire à des ministres, sortis du peuple, très jaloux de leur autorité et peu disposés à se laisser régenter par des hommes venus du dehors. Enfin, ils sont en face d'une armée de miliciens très différente des armées permanentes de l'Europe. Le soldat colonial est bon garçon, familier, capable d'obéir à peu près, mais manifestement incapable d'une discipline à la prussienne. Si, par malheur, le général est un noble, il ne peut manquer d'être choqué d'une familiarité à laquelle ses habitudes féodales anglaises ne l'ont guère accoutumé. Il lui déplait surtout d'être sous les

ordres d'un ministre civil, dont la situation sociale est généralement inférieure à la sienne.

Ces sentiments étaient ceux de lord Dundonald. Assurément, nul n'était mieux intentionné que lui, mais ses idées allaient à l'encontre de celles de la Colonie. Effrayé par l'état, en vérité médiocre, de la puissance défensive du Canada, il rêvait de lui donner une armée vraiment efficace. Il voulait — chose louable mais impossible — y introduire une rigoureuse discipline. Il prétendait au nom de la défense nationale s'élever au-dessus des ministres et soustraire à leur contrôle la nomination des officiers. Il se croyait enfin responsable devant le pays seul, alors qu'il était en fait le subordonné d'un ministre civil.

Très populaire auprès des impérialistes, il parlait bien et beaucoup. Dans des banquets nombreux, que ses partisans se faisaient fête de lui offrir, il portait directement devant l'opinion publique la question qui passionnait son patriotisme. Son activité dévorante imaginait sans cesse d'audacieux et coûteux projets de réforme militaire. Quand son ministre lui objectait qu'il ne pouvait constitutionnellement s'adresser au public que par son intermédiaire, le général s'imaginait être en butte à une persécution voulue, alors qu'en réalité on ne faisait que le maintenir dans les limites de ses fonctions.

Une crise devait se produire un jour ou l'autre ; elle éclata à propos d'un mouvement d'officiers de la milice. Lord Dundonald ayant dressé une liste de noms, le ministre intérimaire de la guerre, M. Fisher, y trouva celui d'un adversaire politique et le raya. Le procédé pouvait déplaire, cependant le ministre était strictement dans son droit. Le général en chef, profon-

dément blessé de cette mesure, ne chercha pas à dissimuler sa colère. Dans un discours public, qui fut reproduit dans tous les journaux, il tint le langage suivant : « Je suis certain que si la vie de M. Fisher l'avait conduit à s'occuper de questions militaires, il aurait été blessé, ne fût-ce qu'à titre personnel, de l'extraordinaire manque d'étiquette de l'acte suivant : rayer le nom d'un officier d'une liste dressée par son supérieur hiérarchique. Personnellement, je ne m'en fâche pas. Le manque d'étiquette me touche peu..... J'ai été deux ans à Ottawa, Messieurs ! Mais je suis profondément désireux de maintenir l'armée canadienne en dehors de la politique[1]. »

Le ministère jugea incorrectes les plaintes du général et surtout la publicité qu'il leur donnait. Sans vouloir prétendre que l'acte de M. Fisher fût opportun, sir Wilfrid Laurier éleva le débat à la hauteur d'une question de principe et proclama fermement l'autorité du ministre civil de la guerre sur son subordonné le général en chef : « Nous sommes prêts à reconnaître, dit-il à la Chambre des communes, les bons motifs qui ont poussé lord Dundonald. Mais nous ne sommes pas accoutumés dans ce pays à être caporalisés (*dragooned*). Le général en chef doit apprendre que le gouvernement de ce pays est un gouvernement responsable et que lorsqu'il fait des propositions au conseil des ministres, c'est le droit strict du ministre de la guerre de ne pas les accepter[2]. » Le gouvernement était sur un terrain constitutionnel solide, et malgré la violente

[1] Texte des paroles de lord Dundonald, donné par le *Times*, le 10 juin 1904.

[2] Discours de sir Wilfrid Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 10 juin 1904.

opposition des conservateurs et des impérialistes, il révoqua lord Dundonald, « regrettant profondément, disait le communiqué officiel, qu'un officier d'aussi haut grade se fût permis une conduite qui, tolérée, serait fatale à cette discipline et ce respect de l'autorité constituée qui sont essentiels, dans le domaine civil comme dans le domaine militaire[1]. »

Le débat dépassait de beaucoup la personne du général révoqué. Par cette mesure sévère, sir Wilfrid Laurier et avec lui tout son parti entendaient affirmer la suprématie du pouvoir civil en même temps que l'autonomie canadienne vis-à-vis du pouvoir impérial. D'un mot malheureux, mais significatif, qui lui était échappé au milieu d'un de ses discours, le premier ministre avait traité lord Dundonald d'étranger (*foreigner*) ; il s'était repris aussitôt pour substituer à ce mot blessant celui plus anodin d'exotique (*stranger*)[2]. N'importe, cette expression, jaillie d'une improvisation, indiquait bien clairement le point de vue d'un nationalisme auquel il est au fond bien peu de Canadiens qui ne se rallient. Le Canada veut être conduit et gouverné par des Canadiens, non par des Anglais.

La nouvelle loi sur la milice, votée en 1904, pendant et après tous ces événements, porte la trace des tendances diverses de l'opinion canadiennne au sujet de la question militaire et des rapports avec la Métropole. En dehors de quelques modifications techniques, telles que l'augmentation de la solde et de l'effectif, elle apporte dans le régime de l'armée coloniale deux innovations principales.

[1] *Order in council* du 14 juin 1904.

[2] Discours de sir Wilfrid Laurier à la Chambre des communes d'Ottawa, le 10 juin 1904.

La première est la suppression du général en chef et son remplacement par un inspecteur général de la milice, qui peut être un Canadien[1], et qui en fait le sera sans doute toujours. D'autre part, en même temps que la loi diminue la situation du commandant militaire de l'armée, elle renforce l'autorité du ministre de la milice, représentant du pouvoir civil, en lui adjoignant un conseil supérieur de la guerre[2]. Cette mesure, d'une réelle gravité, n'est pas due à l'incident Dundonald, bien que cet incident en ait confirmé l'opportunité. Elle n'a pas été prise non plus dans la pensée d'accentuer la séparation du Canada et de la Métropole. En réalité, elle n'est que l'imitation d'un régime récemment adopté en Angleterre et en Australie. Néanmoins, quelle que soit la pensée qui l'a inspirée, elle tend à restreindre encore la place tenue par les Anglais dans l'administration du Canada, n'y laissant désormais qu'un seul fonctionnaire britannique, le gouverneur général. C'est un pas de plus dans la voie de l'autonomie coloniale, non dans celle de l'impérialisme.

La seconde innovation est la solution organique du délicat problème de la participation des milices aux guerres ne concernant pas directement le Canada. Les impérialistes, reprenant la proposition faite en 1902 par la Nouvelle-Zélande, auraient voulu que les troupes canadiennes pussent être envoyées dans n'importe quelle partie du monde pour y contribuer à la défense de l'Empire. Une vigoureuse résistance leur fut opposée par les autonomistes. Ces derniers l'emportèrent et limitèrent étroitement les conditions dans

[1] *Militia Act*, 1904, art. 30 et 31.

[2] *Ibid.*, art. 7.

lesquelles les milices peuvent être appelées à combattre en dehors de la frontière. Désormais les troupes régulières de la Colonie ne peuvent être employées en dehors de la Colonie que s'il s'agit d'une guerre intéressant directement la défense du Canada[1]. D'autre part, si le Parlement est en vacances au moment de la mobilisation des réserves, il doit être convoqué dans les quinze jours qui suivent cette mobilisation[2]. Le gouvernement conserve, il est vrai, le droit d'autoriser des volontaires à prendre part aux guerres de l'Empire, quelles qu'elles soient, de sorte que la collaboration de 1899 peut se renouveler ; elle ne peut toutefois s'élargir, le *Militia Act* de 1904 s'y oppose nettement.

Ainsi, la politique militaire canadienne penche vers le nationalisme plus que vers l'impérialisme. De plus en plus jaloux de toute ingérence anglaise, les Canadiens tiennent de plus en plus à contrôler eux-mêmes tous les rouages de leur administration. C'est dans cet esprit qu'ils ont révoqué lord Dundonald et ne lui ont point donné de successeur. C'est encore dans le même esprit qu'ils ont récemment remplacé les garnisons britanniques d'Halifax et d'Esquimault par des garnisons canadiennes. Au lieu d'impérialiser les services nationaux, ils ne songent qu'à nationaliser les services impériaux. Au point de vue militaire, c'est, sinon la faillite de l'impérialisme, du moins celle de la centralisation impériale.

[1] *Militia Act*, 1904, art. 70.

[2] *Ibid.*, art. 71.

CHAPITRE XXXVI

LE CANADA ET LA FRANCE

Les relations politiques actuelles de la France et du Canada, telles que depuis la conquête les a faites un siècle et demi d'histoire, se caractérisent par une netteté parfaite et une absence complète d'équivoque.

D'une part, les Canadiens français ne désirent pas revenir à nous. Abandonnés à leurs propres forces, ils ont magnifiquement lutté pour se tailler une place au soleil, dans la société nouvelle où la destinée les entraînait. Ils y ont réussi et aujourd'hui ils se sont assez accoutumés à leur présente condition pour pouvoir s'en déclarer franchement satisfaits. Il leur serait au contraire devenu difficile et pénible de se réadapter aux idées et aux mœurs de la France moderne.

D'autre part, notre gouvernement ne se fait aucune illusion. Il n'ignore pas l'état d'esprit que nous venons de rappeler et il reconnaît volontiers qu'il est à la fois naturel et légitime. De très bonne foi, il pense que notre domination politique dans l'Amérique du Nord appartient à un passé qu'il serait chimérique de vouloir faire revivre. A aucun moment en effet, nous n'avons songé à reconquérir notre ancienne colonie, pas plus que celle-ci n'a désiré être reconquise par nous.

Est-ce à dire que nos rapports avec les Canadiens soient destinés à se relâcher de plus en plus ? Nulle-

ment ! Si nous avons eu, pendant tout un siècle, le grand tort d'oublier à peu près complètement ces frères séparés de nous, nous sommes heureusement revenus de cette coupable indifférence et nous commençons à comprendre aujourd'hui, tard il est vrai mais pourtant pas trop tard, que, tout regret de l'irrévocable mis à part, un programme encore beau s'offre à nous : seconder cette civilisation sœur de la nôtre ; en profiter pour étendre le champ de notre activité économique ; en bénéficier enfin, dans une mesure restreinte mais appréciable, pour défendre certains de nos intérêts politiques.

Il ne saurait d'abord nous être indifférent que près de deux millions de Français — plus de deux millions si l'on compte ceux de la Nouvelle-Angleterre — maintiennent fièrement en Amérique leur existence, leur langue et leur culture propre. Dans ce continent, devenu presque entièrement anglo-saxon, les îlots de race française sont assez rares pour que nous les considérions avec la sympathie la plus vive et que, dans la mesure de nos moyens, nous les aidions à ne pas se laisser submerger. Les Canadiens ont beau n'être plus unis à nous par aucun lien politique, ils n'en font pas moins partie de la grande famille française, constituant pour notre cause dans le monde une force véritable. C'est donc un devoir pour nous de rester avec eux en contact étroit, de créer ce contact partout où il n'existe pas encore.

C'est toutefois un rapprochement qui doit s'opérer avec une rare délicatesse. A bien des égards, nous sommes trop différents pour pouvoir nous comprendre intégralement. Comme on l'a vu plus haut, toute une fraction de la société canadienne redoute un peu notre

influence et il faut avouer que c'est bien naturel : Peut-on demander en effet à des catholiques pratiquants, à des modérés selon l'école anglaise de venir chercher leurs inspirations dans le pays politiquement le plus avancé de l'Europe ? Ce n'est pas seulement la distance, c'est aussi le temps qui nous sépare et l'on aurait tort de penser qu'il soit possible de revenir en quelques années sur les effets d'un si long divorce. Voilà pourquoi l'influence de notre civilisation actuelle doit se manifester très délicatement auprès des Canadiens, ménageant avec soin des susceptibilités légitimes. Sur le terrain philosophique ou politique, il est assez naturel que nous ne nous entendions pas facilement, mais nous devons et pouvons nous rencontrer sur le terrain d'un patriotisme largement français. Rien alors ne nous distinguera plus les uns des autres et nous nous souviendrons simplement que nous sommes de véritables compatriotes, par l'origine, le langage et surtout par le cœur.

Un grand progrès s'est manifesté dans ce sens depuis une trentaine d'années. Sous le second Empire, le Canada était encore presque inconnu chez nous. La guerre de 1870 et l'explosion de sympathies qu'elle provoqua chez les Canadiens nous révélèrent le profond amour qu'ils avaient conservé pour leur ancienne patrie, en dépit de son abandon. Puis, grâce à la facilité croissante des communications, à la mode de plus en plus répandue des voyages, les deux peuples firent connaissance. Nous apprîmes, car nous le savions à peine, que les 60.000 colons de 1763 s'étaient multipliés dans des proportions merveilleuses. Nous vîmes avec admiration leur fière résistance à des tentatives répétées d'assimilation. L'Académie française souligna

cette intimité grandissante en couronnant les œuvres poétiques d'un Canadien, M. Fréchette. Le grand public commença à comprendre réellement ce qu'étaient devenus nos frères d'Amérique, lorsqu'il put voir en France, en 1897 et en 1902, un premier ministre canadien, de race et de langue françaises, en la personne prestigieuse de sir Wilfrid Laurier.

Cependant, à Paris, des amis fidèles du Canada exerçaient en sa faveur une active propagande. Des livres nombreux, des articles de journaux innombrables paraissaient, des conférences étaient organisées. M. Hector Fabre, le distingué commissaire général du Dominion, contribuait par son autorité et par son tact à donner à son pays une forte personnalité diplomatique, tandis que l'inlassable activité de M. Herbette, familièrement appelé « l'oncle des Canadiens », obligeait les plus indifférents à ne plus ignorer qu'il existait encore une France du Nouveau Monde. Le mouvement ne se bornait du reste pas à la capitale. La Normandie et la Bretagne en particulier se montraient désireuses de rentrer en rapports avec cette colonie du Saint-Laurent, passée sous un autre drapeau, mais au peuplement de laquelle elles avaient tant contribué. Rouen, Honfleur, Saint-Malo, bien d'autres villes, recevaient ainsi la visite de Canadiens illustres ou notables qu'elles avaient invités, ou même de simples inconnus qui venaient faire une sorte de pèlerinage au lieu d'où leurs ancêtres étaient sortis.

Un courant analogue attirait en même temps vers le Canada les Français de la vieille Europe. Les touristes, les commerçants, les hommes politiques y multipliaient leurs voyages. Des conférenciers y obtenaient un énorme succès ; au premier rang d'entre eux, M. Bru-

netière, tant à cause de sa qualité de Français que de ses tendances nettement catholiques, y trouvait un accueil enthousiaste.

Grâce à cette bonne volonté réciproque, se sont rétablis des liens de sympathie qui s'étaient totalement dénoués depuis le traité de Paris. Leur premier résultat devrait être de développer les relations économiques des deux pays. Il est en effet logique que deux peuples, appartenant à la même race et parlant la même langue, entretiennent d'étroits rapports d'affaires, même lorsque l'histoire les a politiquement séparés. C'est le cas de l'Angleterre, perdant les États-Unis, mais maintenant avec eux son commerce et lui faisant atteindre, au XIXe siècle, un degré merveilleux de prospérité. Sur un théâtre plus restreint et dans des proportions plus modestes, la France ne pourrait-elle suivre cet exemple ?

Il y a, dans l'Amérique Britannique, 1.650.000 Français que leur origine, leur langue, leur civilisation disposent favorablement à notre égard. Assurément, ils savent compter aussi bien et mieux que quiconque et ce n'est certainement pas pour nos beaux yeux qu'ils donneront jamais la préférence à nos produits. Mais, sans même faire appel à cet argument demi-sentimental, ne sommes-nous pas tout désignés pour être leurs fournisseurs, dans bien des domaines où notre communauté de goût nous rend l'entente facile ? Chacun le pense, chacun l'écrit ou le dit : Et cependant, nous sommes bien loin d'avoir réalisé un pareil programme.

Au point de vue économique[1], nous ne tenons au

[1] Cf. Georges Blondel et André-E. Sayous. *Les relations économiques de la France et du Canada*. (Supplément au Bulletin

Canada qu'une place minime. Sur un commerce total de 2.363.665.190 fr. en 1904, la France ne figure que pour 39.436.450 fr., alors que les États-Unis figurent pour 1.150.853.645 fr., l'Angleterre pour 897.761.425 fr., et l'Allemagne, qui vraiment ne devrait pas nous dépasser sur ce terrain, pour 49.238.835 fr.[1]. Nous ne venons donc qu'au quatrième rang, avec un chiffre d'affaires tout à fait restreint.

Il est vrai que ces statistiques ne reconnaissent pas au commerce français tout ce qui lui est dû, l'expédition d'un grand nombre de marchandises se faisant par des lignes de navigation qui ne sont pas directes. C'est ainsi qu'elles désignent comme étant de provenance anglaise des articles, pourtant bien français, qui passent par Londres ou Liverpool ; elles font souvent de même pour des produits canadiens qui nous arrivent par l'intermédiaire de l'Angleterre ou des États-Unis. Qu'on tienne compte de cette situation, simplement pour des articles comme les soies, les lainages, les vins, les nouveautés, les conserves, les bois..... et l'on verra certainement le chiffre de nos affaires s'élever subitement de plusieurs millions. Des autorités aussi sérieuses que M. Kleczkowski, consul général de France au Canada et M. Poindron, président de la Chambre de commerce française de Montréal, nous en donnent l'assurance. Cependant, même en faisant cette rectification, force nous est d'avouer que notre activité économique au Canada demeure médiocre.

Les 39.436.450 francs du commerce franco-canadien

mensuel de la Fédération des Industriels et des Commerçants français de février 1906.)

[1] *Report of the Department of Trade and Commerce.* 1904, p. 27.

se décomposent ainsi : 31.446.810 fr. pour les exportations françaises au Canada ; 7.989.640 fr. pour les importations canadiennes en France.

Nos exportations comportent principalement des produits chers et de poids léger. Parmi les plus importants, notons les suivants (chiffres de 1904) : livres et papeterie : 607.940 fr.; coton manufacturé : 565.530 fr.; teintures et produits chimiques : 1.165.660 fr. ; articles de Paris : 1.723.415 fr. ; fruits : 868.475 fr. ; fourrures préparées : 671.625 fr. ; verrerie : 356.120 fr. ; ganterie : 1.404.900 fr. ; peaux : 1.975.325 fr. ; métaux travaillés : 672.595 fr. ; soieries : 3.082.615 fr. ; vins et spiritueux : 4.470.180 fr. ; lainages : 5.464.670 fr[1].

On voit qu'il s'agit dans cette liste, non de matières premières, mais d'articles essentiellement industriels et surtout d'articles de luxe. C'est dans ce domaine que les Français ont conquis leur plus grande réputation et leurs meilleures clientèles. L'Amérique, yankee, britannique ou française, est le dernier marché où nous devrions nous laisser distancer à ce point de vue. Notre supériorité, connue et reconnue, n'a guère à craindre en effet que la concurrence du bon marché, non celle de la qualité. Or les Américains, quels qu'ils soient, regardent peu au prix ; ils ne savent pas économiser et veulent toujours acheter ce qu'il y a de mieux, soit par gloriole, soit simplement par habitude. A cet égard, les Canadiens français ne sont pas très différents de leurs voisins et cette psychologie doit nécessairement être très favorable à nos exportations.

Les importations canadiennes en France s'élèvent à

[1] *Report of the Department of Trade and Commerce*. 1904. p. 601 à 612.

7.989.640 fr. Ce sont surtout des matières premières, encombrantes et de valeur médiocre : grains : 956.550 fr. ; poissons et produits de pêche : 2.957.780 fr. ; métaux : 1.828.035 fr. ; bois : 1.062.510 fr. Ces chiffres ne donnent du reste aucune idée des richesses naturelles du Canada qui sont énormes et que l'on commence seulement, non pas même à connaître, mais simplement à soupçonner. A mesure que les États-Unis se remplissent et que certaines de leurs richesses, les forêts par exemple, n'apparaissent plus inépuisables, on se tourne de plus en plus vers l'Amérique britannique et vers ses réserves, à peine touchées encore. Il y a donc lieu de prévoir un temps, prochain sans doute, où le développement économique du Dominion deviendra immense et peut-être partiellement comparable à celui de son gigantesque voisin. Sachons prévoir ce changement, qui en enrichissant les Canadiens en fera du même coup des clients de premier ordre pour ceux qui auront eu l'intelligence de les gagner.

Telle est la condition générale de nos échanges avec notre ancienne colonie. Dans quelle mesure sont-ils affectés par le régime douanier des deux pays ? C'est ce que nous allons maintenant examiner. Le tarif actuellement en vigueur au Canada est celui qui a été présenté par le ministère Laurier en 1897 et qui est devenu applicable le 23 avril de cette année-là. C'est dans son ensemble un tarif protectionniste, qui comporte une préférence de 33 1/3 p. 100 en faveur des produits britanniques. Quant au commerce franco-canadien, il est sous un régime spécial, qui résulte de la convention franco-canadienne du 6 février 1893, en application depuis le 8 octobre 1895.

Voici l'économie de cette convention : D'après son

article premier les vins non mousseux, titrant 15 degrés de l'alcoomètre centésimal au moins, et tous les vins mousseux sont affranchis de la surtaxe du droit *ad valorem* de 30 p. 100. — Le droit actuellement applicable aux savons communs, savons de Marseille, est réduit de moitié. — Le droit applicable aux noix, amandes, prunes et pruneaux est réduit d'un tiers. D'après l'article 2, tout avantage accordé par le Canada à un État tiers, notamment en matière de tarifs, sera de plein droit étendu à la France, à l'Algérie et à ses colonies. D'après l'article 3, à l'entrée en France, en Algérie et dans les colonies françaises, les articles suivants, originaires du Canada, importés directement de ce pays et accompagnés de certificats d'origine, sont admis au bénéfice du tarif minimum (suit une nomenclature de 19 produits)[1]. Il est entendu enfin que le bénéfice de toute réduction de droits accordé à un État quelconque sur l'un des articles énumérés doit être étendu de plein droit au Canada[2].

Depuis la signature de la convention que nous venons de résumer, le régime douanier canadien a subi

[1] Conserves de viandes en boite, lait concentré pur, poissons d'eau douce, anguilles, poissons conservés au naturel, homards et langoustes conservés au naturel, pommes et poires fraîches, sèches ou tapées, fruits de table conservés, autres, bois à construire, bruts ou sciés, pavés en bois, merrains, pâtes de bois, extraits de châtaigniers et autres sucs tanins, papiers communs à la mécanique, peaux préparées, autres entières, bottes, bottines et souliers, meubles en bois commun, meubles autres que sièges, massifs en bois commun, lames de parquet en sapin ou bois tendre, bâtiments de mer en bois.

[2] Arrangement, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre la France et le Canada, signé à Paris le 6 février 1893, ratifié le 4 octobre 1895 (*Journal Officiel* du 9 octobre 1895).

d'importantes modifications, notamment par l'introduction d'un traitement différentiel en faveur de l'Angleterre. Ce fait malheureusement n'a pas eu de répercussion heureuse sur nos intérêts. La première combinaison du nouveau système de M. Fielding créait un *tarif de réciprocité* (celui du 23 avril 1897) qui, dans la pensée du ministre des finances, devait s'appliquer uniquement aux produits anglais. Cependant, l'article 2 de la convention de 1895 nous donnait aussi le droit de bénéficier de ce traitement. Comme le gouvernement du Dominion avait eu en vue l'Angleterre exclusivement, il ne tarda pas à rapporter ce tarif de réciprocité qui ne répondait pas exactement à son but, pour le remplacer le 1er août 1898 par un *tarif préférentiel britannique* qui, ne visant que le Royaume-Uni, ne devait faire jouer au bénéfice d'aucune autre puissance la clause de la nation la plus favorisée.

La convention de 1895 entre la France et le Canada est toujours en vigueur. Mais nous nous sommes appuyés sur la politique économique inaugurée par le ministère Laurier en 1897 et sur son désir souvent exprimé de faire des traités de commerce, pour engager avec lui des conversations précises, tendant à améliorer encore le régime de nos échanges. Sans contester à l'Angleterre sa situation toute particulière de métropole vis-à-vis du Dominion, nous avons pensé qu'à titre d'ancienne puissance américaine, la France pouvait prétendre, elle aussi, à des avantages spéciaux dans son ancienne colonie, et cela d'autant plus que la race française y compte 1.600.000 représentants.

C'est dans cet esprit que des négociations officieuses et officielles ont eu lieu en 1901 et 1902. Elles allèrent assez loin. La France se montrait disposée à accorder

au Canada le bénéfice de son tarif minimum sur tous les articles. Elle demandait en retour une diminution pour ses produits sur le tarif général canadien. Le gouvernement français indiqua d'abord pour cette diminution le chiffre de 33 p. 100, c'est-à-dire le chiffre même de la préférence britannique. Mais les Canadiens se récrièrent : d'après eux une concession de 33 p. 100 était absolument impossible, d'abord parce que le Canada, colonie anglaise, ne pouvait favoriser une puissance étrangère à l'égal de sa métropole, ensuite parce que la France n'offrait en échange de cette concession que son tarif minimum (encore partiellement protectionniste), tandis que l'Angleterre donnait pratiquement sur son marché tous les avantages du libre-échange. En présence de ces arguments, dont ils reconnaissaient la justesse, les Français consentirent à réduire leurs prétentions : on parla de 30 p. 100, de 25 p. 100, et il semble qu'un commencement d'entente se soit fait autour de ce dernier chiffre. A cette époque, le gouvernement canadien aurait vu en outre d'un assez bon œil que la question de Terre-Neuve, alors non résolue, fût jointe à la négociation, le Canada jouant ainsi le rôle d'intermédiaire entre les deux grandes puissances qui n'étaient pas encore réconciliées.

En 1902, MM. Laurier et Fielding vinrent en Europe, à l'occasion du couronnement d'Édouard VII. Le 29 septembre et le 2 octobre, M. Laurier vit, à Paris, notre ministre des affaires étrangères. Tous les éléments nécessaires pour aboutir se trouvaient réunis et le traité pouvait être conclu sur l'heure. Cependant, deux ou trois jours après, le premier ministre du Dominion quittait Paris sans que rien ne fût signé.

Quelle raison chercher à cet échec ? M. Laurier fut-il effrayé par une campagne protectionniste que commençait à ce moment même, et sans son assentiment, M. Tarte, son ministre des travaux publics ? Crut-il voir que la France ne mettait pas une très grande énergie à soutenir un projet que n'avaient pas mûri des années d'études ? N'y eut-il même pas contre ce rapprochement une pression discrète de l'Angleterre, alors encore notre rivale et jalouse de voir sa colonie s'entendre trop bien avec nous ? Toujours est-il qu'on laissa passer ce moment psychologique et que depuis lors les négociations n'ont pas été reprises.

Et pourtant, le gouvernement canadien est très bien disposé pour la France. S'il a peur de mécontenter certains intérêts protectionnistes, il ne faut pas oublier d'autre part que sa brouille économique avec deux grandes nations lui impose la recherche de nouveaux débouchés. Les États-Unis se sont en effet, depuis Mac Kinley, entourés d'une muraille de Chine. Quant à l'Allemagne, jalouse de ne pas bénéficier du tarif préférentiel de 1897, elle applique aux importations canadiennes ses taxes de douane les plus défavorables. Le Dominion, en 1903, a répliqué en frappant les produits allemands d'une surtaxe de douane, égale au tiers des droits édictés par le tarif général. Il y a par conséquent guerre de tarifs. A nous d'en profiter. Sir Wilfrid Laurier a nettement montré sa bonne volonté à notre égard en favorisant de toutes ses forces la création d'une ligne de navigation directe entre la France et le Canada. Sur sa proposition, le Parlement d'Ottawa a promis d'accorder pendant dix ans une subvention annuelle de 518.000 francs à toute ligne franco-canadienne ou franco-anglaise desservant directement

les deux pays, à condition qu'elle garantît 18 voyages par an, avec une vitesse moyenne de 12 nœuds. Sous l'influence de cet encouragement, une ligne française fut organisée en 1903 et 1904 entre le Havre, la Pallice et le Canada, avec des navires de petit tonnage. Malheureusement elle ne réussit pas, en raison des difficultés spéciales de la situation. Le chiffre des affaires en effet n'était pas suffisant pour lui assurer un trafic régulier, d'autant plus que bien des articles avaient avantage à passer par l'Angleterre pour s'y dénationaliser et bénéficier ensuite du tarif préférentiel de 33 p. 100. Plus récemment, la grande compagnie de navigation Allan a créé une ligne de Londres au Havre et à Montréal. Par un arrangement spécial avec le gouvernement d'Ottawa, et bien qu'elle ne soit ni franco-canadienne, ni franco-anglaise, mais seulement canadienne anglaise, elle reçoit une subvention de 650.000 francs. Ni l'argent, ni les navires ne font défaut. En outre, la compagnie, pouvant ne demander qu'un appoint aux exportations françaises, se trouve dans des conditions de réussite beaucoup plus réelles que si elle était limitée exclusivement au trafic franco-canadien. Il est toutefois regrettable qu'une pareille entreprise n'ait rien de français. Peut-être nous serait-il possible d'y participer, même modestement, d'une façon ou d'une autre.

Cette question d'une ligne de navigation entre la France et son ancienne colonie est en effet de la première importance, car elle marche de pair avec l'extension de nos affaires. Il n'est pas normal que nos produits passent si fréquemment par l'intermédiaire de l'Angleterre ou des États-Unis. Nous perdons notre personnalité commerciale et nous portons un coup

sensible à notre crédit en nous résignant à cet état de choses et en nous montrant incapables de le modifier.

La politique économique de notre pays vis-à-vis du Dominion est donc bien nette. Elle doit être la suite naturelle du rapprochement moral que nous indiquions au commencement de ce chapitre. Que les Français et les Canadiens apprennent à se connaître de mieux en mieux, que mutuellement ils se fréquentent davantage, que nos commerçants cherchent résolument à prendre sur le marché de l'Amérique britannique la place que logiquement ils doivent y posséder; puis, que les gouvernements entrent en scène et que, par des concessions mutuelles de tarifs, ils secondent ce mouvement, ce sera le meilleur moyen de développer des relations économiques qu'il est triste de voir encore si restreintes.

Au delà de ce rapprochement économique et moral, nos rapports politiques avec le Canada restent nécessairement assez restreints. Il ne faut pas oublier que toute négociation entre Ottawa et Paris doit se faire par l'intermédiaire du gouvernement britannique. Il est vrai que celui-ci s'est fait une règle de gêner le moins possible la liberté des négociateurs coloniaux, mais il n'en reste pas moins établi que le Canada fait partie de l'Empire anglais et ne peut agir que d'accord avec le pouvoir impérial. Puisque nous avons loyalement accepté le fait accompli dans l'Amérique du Nord, nous ne devons pas affecter de parti pris d'ignorer l'Angleterre lorsque nous causons avec sa colonie. En raison de l'*entente cordiale*, le gouvernement de Londres ne cherchera certainement dans notre désir souvent manifesté d'une pareille politique aucune arrière-pensée de nature à l'effrayer.

Dans ces conditions, il est tout naturel que nous tentions de profiter des sympathies réelles et spéciales que nous possédons sur les bords du Saint-Laurent. Dans la politique étrangère de nos jours, les intermédiaires ne jouent pas un moindre rôle qu'autrefois. Plus d'une fois dans l'avenir, nous pourrons en trouver d'habiles et de bienveillants au Canada. En 1901, alors que la question de Terre-Neuve n'était pas réglée, le ministère Laurier nous aurait volontiers offert ses bons offices. Des circonstances analogues peuvent se produire, où il ne nous sera nullement indifférent que tel homme d'État canadien parle notre langue et appartienne à notre race. Nous restons naturellement, en parlant de ces rapports politiques, dans un vague voulu. Mais nous tenons à indiquer que partout où le drapeau de la France a flotté jadis, partout où vit notre race et où résonne notre langue, notre attitude ne saurait être celle de l'oubli et de l'abstention.

CHAPITRE XXXVII

L'AVENIR DU CANADA DANS L'AMÉRIQUE DU NORD

Nous connaissons les objections, sans doute décisives, que le Canada fait aux formes accentuées de l'impérialisme. Nous venons d'autre part de montrer que ses relations avec la France, quoique très cordiales, ne pourraient redevenir ce qu'elles furent autrefois. Quel est donc l'avenir du Dominion dans l'Amérique du Nord, en face de l'écrasante masse des États-Unis? C'est par l'examen de cette grave question que nous terminerons ce livre.

Trois solutions sont possibles. Ou bien, la situation actuelle se prolongera indéfiniment, le Canada demeurant colonie de l'Angleterre. Ou bien, ce lien venant à se rompre, il deviendra indépendant. Ou bien enfin, il sera annexé par les États-Unis. Ajoutons que, derrière la netteté artificielle du problème ainsi posé, la réalité reste comme d'habitude complexe et confuse, de telle sorte que le résultat final peut très bien être un mélange composite de ces trois éventualités.

Le *statu quo* a des chances solides de durée. La Colonie est satisfaite de ses rapports avec la Métropole, à condition toutefois que celle-ci, sous prétexte d'union impériale, ne revienne pas à la politique d'intervention, qui lui a si mal réussi par le passé. Cette crainte écartée, le loyalisme canadien, un instant inquiété,

reprend sa sincérité tout entière. La chose s'explique aisément : faire partie d'un puissant empire sans participer, sinon dans une proportion minime, à ses charges militaires et navales, bénéficier de sa protection, de son influence et de son prestige, s'appuyer sur lui dans les circonstances difficiles contre des adversaires parfois redoutables, ce sont là des avantages assez réels et payés assez bon marché pour que les Canadiens s'y montrent profondément attachés. La direction des affaires du Dominion en est singulièrement facilitée à leurs gouvernants et ceux-ci, personnellement, ne sont nullement indifférents à la notoriété plus grande qui résulte pour eux du fait d'appartenir à un groupement de quatre cents millions d'hommes. De leur côté, les Français du Canada ne demandent que la continuation d'un régime qui leur a permis de s'épanouir si brillamment.

Dans ces conditions, il faudrait des fautes énormes de la part de l'Angleterre pour précipiter une rupture, dont on parle quelquefois à la façon d'une innocente menace, mais dont au fond personne ne veut. D'ici bien longtemps, nulle solution ne répondra donc mieux aux véritables intérêts et aux réels désirs des Canadiens que le maintien du lien colonial, pourvu qu'il ne ralentisse en rien l'évolution du Dominion vers une autonomie qu'on souhaite aussi voisine que possible de l'indépendance, sans tenir absolument toutefois à lui en donner le nom.

Ceci nous amène à la seconde éventualité, qui pratiquement va se confondre avec la première. Sans rompre avec l'Empire, sans cesser d'en être partie intégrante, le Canada incline en effet rapidement vers une indépendance de fait. Depuis longtemps il se considère

comme une nation ayant sa personnalité, son programme propre, ses destinées, ajoutons : sa souveraineté, car malgré des réserves notables que nous avons signalées, il en possède aujourd'hui presque tous les bénéfices. N'est-ce pas la volonté *souveraine* du peuple canadien qui détermine l'attitude de son gouvernement, non seulement dans les questions intérieures, mais même dans les questions militaires, économiques ou diplomatiques ? N'avons-nous pas vu lord Dundonald révoqué, sir Wilfrid Laurier tenant tête à M. Chamberlain ? S'il est vrai que la signature appartient à l'Angleterre, la décision demeure bien cependant entre les mains des ministres coloniaux, responsables devant un Parlement à l'élection duquel les Anglais n'ont rien à voir. Qu'il plaise demain à ce Parlement d'Ottawa d'accorder par exemple aux importations françaises un traitement différentiel plus favorable encore que celui dont jouit la mère patrie, rien ne l'en empêchera. Qu'il plaise à ce même Parlement, d'accord naturellement avec ses électeurs, de voter l'union économique et même politique avec les États-Unis, en quoi l'Angleterre sera-t-elle effectivement en mesure de s'y opposer ? Elle protestera, c'est vrai, mais on sait d'avance qu'elle n'essaiera pas de maintenir sa suzeraineté par la force des armes et que, devant la volonté manifeste de sa colonie, elle s'inclinera.

On conçoit aisément qu'en présence de pareilles dispositions, connues de part et d'autre, l'autonomie canadienne évolue naturellement vers la souveraineté. Suivant sa prudente méthode, qui consiste à accepter silencieusement l'inévitable, le gouvernement britannique fait semblant de ne se formaliser de rien, et régulièrement il cède sur toute la ligne, s'attachant surtout

à préserver la lettre de l'union. Sous ce couvert, le Canada fait à peu près ce qu'il veut et, comme les Canadiens sont gens fort avisés, ils se gardent de provoquer une rupture qui les laisserait diminués, affaiblis, bien seuls vis-à-vis d'un voisin trop puissant. Aussi est-il presque sûr que, si cette rupture vient à se produire, elle ne sera pas due à leur initiative.

Faut-il conclure de ce qui précède que la troisième solution ne se réalisera pas ? Ce serait exagéré. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle est peu probable dans un avenir prochain.

Nous savons en effet que les Canadiens, anglais et français, ne veulent à aucun prix entendre parler pour le moment d'annexion. Nous savons d'autre part que les Américains ne nourrissent contre le Canada aucun projet immédiat ou même lointain de conquête. Ils pensent assurément que, par suite d'une *destinée manifeste*, l'Amérique britannique cessera un jour d'être britannique pour passer au drapeau étoilé ! Mais, comme le vautour sûr de sa proie, ils ne mettent aucune hâte à précipiter l'événement, ou même à en prévoir la venue. L'annexion du Dominion peut bien être aux États-Unis une question d'opinion et de presse, mais elle n'y est pas — et n'y sera pas sans doute d'ici bien longtemps — une question de gouvernement. Elle le sera d'autant moins que les rapports anglo-américains seront meilleurs, et l'on n'ignore pas que depuis quelques années ils sont devenus excellents. Si donc l'on consulte les désirs affichés et prochains des deux gouvernements de Washington et d'Ottawa, et même leurs désirs secrets et différés, on n'y voit pas trace de tendances annexionnistes : ils ne sont aiguillés dans cette voie, ni par une amitié

trop intime qui pourrait conduire à l'union, ni par un état de tension qui pourrait conduire à la guerre.

S'agit-il d'amitié ? L'entente cordiale entre les deux voisins n'existe guère. Leur histoire récente est remplie d'une suite presque ininterrompue de tentatives d'accord qui n'aboutissent pas, de négociations qui se rompent, d'arbitrages qui ne laissent après eux que mauvaise humeur et rancune. Existe-t-il par contre, entre les deux capitales, une froideur qui pourrait mettre en péril leurs relations pacifiques ? Pas davantage. Il faut en effet connaître les mœurs diplomatiques des Américains, et en général des coloniaux britanniques, pour imaginer à quel point elles diffèrent des nôtres : ils peuvent aller très loin en paroles, s'opposer mutuellement des fins de non-recevoir à peine polies, refuser même de causer, sans que la paix soit pour cela le moins du monde menacée. En réalité, une guerre entre les deux pays apparaît comme une chose à peine concevable et le peuple canadien condamne résolument toute politique qui pourrait la provoquer. Si donc les Américains n'interviennent pas les premiers — et ils ne semblent pas vouloir le faire — rien ne dit que le Canada et les États-Unis ne continueront pas longtemps à vivre côte à côte, comme ils l'ont fait depuis un siècle, sans que l'équilibre instable d'aujourd'hui soit rompu.

Je ne veux pas dire par là que le péril d'une annexion soit écarté. Il existe ; mais, comme nous l'avons montré plus haut, c'est sous une forme autre que celle de la conquête militaire ou politique. Ce n'est pas la nation américaine qui menace la nation canadienne ; c'est plutôt la civilisation américaine qui menace de supplanter au Canada la civilisation britannique.

Nous sommes ainsi ramenés à la première solution, mais dans des conditions différentes, et c'est là sans doute qu'est l'avenir. La nation canadienne, même devenue américaine par les mœurs, peut cependant rester indéfiniment colonie de l'Angleterre. Victoire américaine, dira-t-on. Certes. Mais victoire aussi de la politique anglaise, qui réalise là son véritable chef-d'œuvre. Et, dans cette destinée si tragique et si variée, n'ayons garde d'oublier la vieille civilisation française, qui jette vers l'avenir un cri joyeux d'espérance.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

LA FORMATION PSYCHOLOGIQUE DES RACES CANADIENNES

I. — L'ÉGLISE

II. — L'ÉCOLE

III. — LES SENTIMENTS NATIONAUX

DEUXIÈME PARTIE

LA VIE POLITIQUE CANADIENNE

I. — LA CONSTITUTION ET SON FONCTIONNEMENT

II. — LES PARTIS POLITIQUES CANADIENS, LEUR PSYCHOLOGIE, LEURS PROGRAMMES

TROISIÈME PARTIE

L'ÉQUILIBRE DES RACES ET DES CIVILISATIONS AU CANADA

QUATRIÈME PARTIE

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

2.5





